

N° 111

cahier économique

Rapport travail et cohésion sociale

Service central de la statistique
et des études économiques

13, rue Erasme
B.P. 304
L-2013 Luxembourg

Téléphone 247 84219
Fax 46 42 89
E-mail: info@STATEC.etat.lu
Internet: www.STATEC.lu

Octobre 2010
ISBN 2-87988-096-09

La reproduction est autorisée
à condition de mentionner la source.

Sommaire

Rapport travail et cohésion sociale

Préface/Introduction	5
Partie I: Marché du travail et salaires	9
1. Les effets de la crise sur le marché du travail et les salaires	9
1.1 Constat: l'effet de la crise sur l'emploi et le chômage a été moins important que prévu	9
1.2 Facteurs explicatifs: flexibilité de l'offre de travail et mesures publiques efficaces à court terme	18
2. La distribution des salaires au Luxembourg et en Europe	22
3. Les salaires par branches	26
4. La structure de l'emploi national	57
4.1 Evolution des taux d'emploi entre 2000 et 2009	57
4.2 Comparaison internationale	59
5. Le travail "atypique" des résidents	61
Partie II: Niveau de vie, revenus et exclusion	69
1. Crise et perception de la situation économique et sociale par les ménages	69
1.1. La perception de la situation économique et sociale à travers les données de l'enquête communautaire auprès des consommateurs	69
1.2. La perception de la situation économique et sociale à travers les données de l'Eurobaromètre sur l'impact social de la crise	76
1.3 La perception de la situation financière des ménages à travers l'enquête EU-SILC	84
2. Le PIB et les agrégats des comptes nationaux, des indicateurs de bien-être "biaisés"?	96
3. Revenus et pauvreté	107
3.1 Revenu disponible et niveau de vie	107
3.3 Indicateurs d'inégalité dans la répartition des revenus	109
3.4 Pauvreté et exclusion	111
4. Dynamique de la pauvreté	120
4.1 Introduction – approche statique contre approche dynamique	120
4.2 La pauvreté longitudinale – Principaux résultats	123
4.3 Les transitions de pauvreté	130
5. Consommation et pouvoir d'achat par catégories de ménages	135
5.1 Introduction	135
5.2 Inflation selon les catégories de ménages – principaux résultats	136
5.3 Contributions des différents postes de dépense à l'inflation	138
5.4 Evolution du pouvoir d'achat	140
6. Inclusion numérique – e-inclusion	142
6.1 Définition et origine	142
6.2 L'usage régulier d'Internet	142
6.3 Pénétration « large bande »	148
7. Le patrimoine des ménages	150
7.1 Introduction – Le patrimoine des ménages comme élément de l'analyse économique	150
7.2 Le patrimoine moyen des ménages – Principaux résultats	151
8. Un taux de pauvreté absolue ("budgétaire") pour le Luxembourg? Une étude de faisabilité	174
8.1 Les différentes mesures de la pauvreté	174
8.2 La construction d'un panier de consommation « minimal » pour le Luxembourg	181
8.3 A titre indicatif: les taux de risque de pauvreté selon différents seuils	187

Préface/Introduction

Genèse d'un rapport sur le *travail* et la *cohésion sociale*

C'est le sixième rapport « Travail et cohésion sociale (TCS) » du STATEC. Il me semble que cette édition est la plus aboutie, fruit d'une longue maturation. Les échos positifs d'un public des plus en plus large, l'influence dans les médias nous invitent à réfléchir au contenu et à la structure des futures livraisons du rapport TCS.

À l'origine lorsque le soussigné a lancé cette initiative, il s'agissait avant tout de valoriser une kyrielle de données fort intéressantes, d'une richesse insoupçonnée sur l'emploi (et l'inactivité) sur les conditions de vie des ménages encore peu analysées et encore moins commentées.

Le STATEC a assis une solide réputation dans le domaine de la statistique macro-économique, considéré comme le cœur de son métier. Mais il a trop longtemps délaissé la dimension sociale et environnementale qui fonde le modèle de société européen. D'ailleurs, le nouveau projet de loi – déposé en décembre 2008 – sur la réforme du STATEC corrige cette lacune héritée des années soixante du siècle dernier. Le rapport TCS du STATEC, lancé il y a six ans, a été l'instrument principal permettant de rééquilibrer l'activité statistique et analytique dans le domaine social.

Le projet s'est heurté dès le départ à un défi conceptuel majeur: le cadre d'analyse commun à des phénomènes, dont on connaît ou pressent des liens importants, directs ou indirects, l'emploi et la cohésion sociale restant cependant clivés dans leurs domaines respectifs. La division des tâches statistiques, les règles particulières qui gouvernent des enquêtes statistiques différentes (EU-SILC, Enquête sur les forces de travail, Enquête sur les budgets des ménages, etc.) n'ont pas permis de pousser l'articulation de manière à la rendre fluide et cohérente. Le cadre conceptuel, implicite au début, basé sur des corrélations statistiques évidentes (le travail rémunérateur est pourvoyeur de ressources qui limitent le taux de risque de pauvreté) a émergé progressivement et a été déployé sérieusement dans le Rapport TCS de 2009. Le concept de cohésion sociale est un concept valise par excellence, polysémique à outrance qui a tendance à collationner des éléments épars. Grâce à un cadre conceptuel précisé, il est possible de développer un programme d'analyse scientifique permettant une exploration systématique des données, tout en s'inspirant,

dans une telle démarche, de problématiques qui agitent le monde politique domestique et des grands sujets dont débat la société en Europe.

La dimension *Travail* est toujours apparue comme consubstantielle à celle de cohésion sociale bien qu'on puisse argumenter aisément – comme dans le rapport TCS de 2009 – que ce concept subsume celui de travail. Pourtant, il ne faut perdre de vue que la société moderne tient les *valeurs du travail* en très haute estime, ce qui s'exprime également au Luxembourg dans les sondages d'opinion. L'emploi rémunéré est toujours considéré comme la source de la reconnaissance d'un individu et la matrice du lien social. L'auteur de ces lignes n'a pas hésité à mettre le *Travail* en exergue dans le titre du Rapport. Il ne s'agit pas du tout de sacraliser le Travail comme essence anthropologique ni de nier l'aliénation dont peut être source l'emploi portant à son paroxysme, pour de nombreux travailleurs, la contradiction entre la promesse du travail comme autoréalisation libératrice et le travail contraint, supplice. Le travail – qualité de l'emploi, conditions du job, stress – restent trop peu explorés.

Enfin, comme tout éditeur, il faut aussi prendre garde à ne pas ennuyer ou décevoir le lecteur. Il fallait s'assurer que la matière soit suffisamment intéressante. Or, la cohésion sociale, limitée à l'aspect pauvreté-précarité, paraissait trop maigre pour remplir un rapport de cette envergure. Les développements sur l'emploi et l'activité paraissaient donc indispensables pour donner un contenu suffisamment nourri à la publication. Les choses ont changé depuis. Il n'y a pas d'objection à ce que le Rapport TCS évolue encore et donne lieu à des publications distinctes sur les conditions de travail, d'une part, et les conditions de vie d'autre part.

Le chômage et la flexibilité du marché du travail

Les réformes institutionnelles ont transformé le fonctionnement du marché du travail en Europe dans le sens d'une flexibilité accrue à la marge dans des secteurs particuliers et pour des catégories spécifiques de contrats : temps partiel, travail temporaire, aménagement des heures de travail, chômage partiel. Au Luxembourg s'ajoute la flexibilité externe celle de l'ajustement des ressources humaines par le recrutement et le licenciement des employés frontaliers. L'augmentation du taux de chômage – bien que relativement réduite face à la profondeur de la récession

économique – a caché les grands mouvements à l'œuvre sur le marché du travail. L'ampleur des ces ajustements n'a pas été perçue correctement en raison de la résistance de l'emploi résidant et la proportion très importante des travailleurs de nationalité luxembourgeoise (40%) qui, engagés dans le secteur public, bénéficient de la sécurité de l'emploi.

Dutch disease

La place financière est le pétrole de l'économie luxembourgeoise. Lorsqu'on étudie le coût salarial et les rémunérations es travailleurs on se réfère souvent au « mal hollandais », nommé ainsi en raison des conséquences de la découverte de gaz aux Pays Bas au cours de années soixante. Les salaires élevés payés dans ce secteur et l'appréciation du taux de change ont eu des conséquences néfastes pour la compétitivité coût des autres branches, comme l'industrie.

Cette particularité est souvent mobilisée comme facteur explicatif de la compétitivité coût de l'économie luxembourgeoise. C'est en fait le secteur financier, secteur dominant de l'économie, qui impose un niveau élevé des salaires comparativement à celui des autres branches d'activité. Il s'ensuit une hiérarchie par ordre descendant de rémunération moyenne : activité financières, production/distribution d'électricité, éducation, administration publique, transports et communication, industries extractives, industrie manufacturières et au bout commerce, construction, hôtels et restaurants, agriculture. Le Rapport TCS montre que la hiérarchie des salaires s'impose en fonction du lien que chaque branche entretient avec le secteur phare à savoir le secteur financier ou la capacité des organisations syndicales à indexer les salaires sur le secteur dominant.

Le niveau du coût salarial se présente favorablement par rapport aux autres pays grâce à la faiblesse des cotisations de sécurité sociale: une simulation dans ce Rapport illustre un fait avéré, mais souvent négligé dans la discussion. En effet, c'est la forte fiscalisation des contributions sociales qui permet de maintenir un coût global du travail en niveau avantageux pour les entreprises du Luxembourg.

Les salaires du secteur public, une référence ?

Le salaire moyen du secteur public est nettement plus élevé que celui du secteur concurrentiel (36,8%) un avantage qui s'érode rapidement en haut de l'échelle. Cet écart diminue rapidement dans la comparaison entre les salaires du secteur public et du secteur fi-

nancier dans le cas des salariés diplômés de l'enseignement supérieur. Cette différence en faveur des agents du secteur public n'est pas un privilège réservé aux agents du secteur public luxembourgeois: en effet, dans presque tous les pays, les salariés du secteur public sont mieux rémunérés que ceux du secteur concurrentiel, sauf en Belgique, France, Suède et Norvège. Il faut cependant considérer ces résultats avec les précautions d'usage. Premièrement, la source de données utilisée dans le Rapport TCS est une enquête (EU-SILC) ce qui comporte inévitablement une erreur d'échantillonnage. Deuxièmement, il faudrait comparer les rémunérations individuelles *ceteris paribus* – afin de détecter les véritables différences entre les deux secteurs en termes de capital humain ou de trajectoire professionnelle etc.

Bien que le secteur public ne représente que 10% de l'emploi salarié total, son impact peut être significatif quant au niveau et à l'évolution des salaires dans d'autres branches. Les relations entre le salaire du secteur public et du secteur privé sont plus complexes comme le montre une analyse récente de la BCE.¹ Le salaire dans le secteur public est-il la référence exclusive pour les négociations collectives dans d'autres branches ? Une analyse sur l'évolution des salaires dans le temps pourrait donner quelques pistes à traiter dans un prochain rapport. Le secteur public est particulier car il abrite 42% des salariés de nationalité luxembourgeoise (52% si on y ajoute le secteur de la santé) un poids syndical et électoral important qui pèse dans le niveau des rémunérations.

Une polarisation rampante de la société ?

Le rôle prédominant du secteur financier et des services qui lui sont attachés se traduit par l'embauche de personnes de plus en plus qualifiées, et donc bien rémunérées, cela donne à penser que le revenu disponible médian/moyen va augmenter, creusant mécaniquement l'inégalité des revenus et poussant, dès lors, une proportion grandissante des ménages sous le seuil de pauvreté officiel (14,9% des ménages ont moins de 60% du niveau de vie). Or s'il y a bien une tendance à l'augmentation du taux de risque de pauvreté et de l'inégalité (s80/s20, mesurant le rapport entre les revenus des ménages les mieux lotis et les moins bien lotis) celle-ci reste faible. De plus cette tendance reste incertaine en raison de l'erreur d'échantillonnage dérivant de la taille de l'échantillonnage. En effet, le revenu disponible brut médian (en euros courants) a aug-

¹ ECB working paper series no 971, november 2008

menté depuis 1996 de près de 60%, alors que le taux de pauvreté a lui augmenté de 35% (passant de 11,9% en 1996 à 14,9% en 2009). L'indice d'inégalité a augmenté de 23% au cours de ce laps de temps, bien moins rapidement que l'augmentation du revenu disponible. Il y donc, pourrait-on conclure, une inégalité croissante mais latente ou tendancielle. Comme nous l'avons montré dans les précédents Rapports TCS du STATEC, l'effet de redistribution freine la tendance à la polarisation, le jeu des prélèvements obligatoires et des transferts sociaux semble efficace sous l'angle de la cohésion sociale, malgré l'effritement souvent annoncé de l'Etat providence.

L'écart des salaires reste aussi limité dans la comparaison européenne. En effet, le rapport est de 3,4 entre les salaires des 10% des travailleurs les mieux rémunérés et les salaires des 10% des travailleurs les moins bien rémunérés (chiffres de 2006), malgré les pratiques de surprimes dont bénéficieraient certaines catégories d'employés du secteur financier.

Le pouvoir d'achat, mesuré par le revenu médian (ainsi qu'en équivalent adulte), a augmenté en termes réels de 20% au cours de la période de 1996 à 2009. Comme les taux d'inflation ne sont pas les mêmes selon les habitudes de consommation des ménages, le pouvoir d'achat, mesuré par les dépenses de consommation corrigées des prix à la consommation pour chaque catégorie de ménages, nous donne un éclairage complémentaire : celui-ci a évolué plus favorablement pour les ménages aisés que pour les ménages les moins favorisés ; il est aussi particulièrement pénalisant pour les familles monoparentales par rapport aux autres types de ménage.

La distribution du patrimoine est plus inégalitaire

Les données sur le patrimoine sont susceptibles de changer la donne. Souvent réclamées, l'enquête EU/SILC/PSELL a récolté, à titre expérimental, des données de cette nature par voie d'enquête. Les résultats ont été présentés lors d'un colloque international organisé par la Luxembourg Income Study asbl en juin 2010, en présence des nombreuses pointures de la discipline, dont Paul Krugman, Prix Nobel d'Economie. Il ressort que le patrimoine est bien plus concentré (coefficient de Gini de 0.85 pour le patrimoine financier) que le revenu disponible des ménages (coefficient de Gini de 0.29). Selon une analyse économétrique, la probabilité d'avoir un patrimoine est l'apanage, toutes choses égales par ailleurs, des personnes plus âgées, situées parmi les 10% des personnes les plus aisées en termes de revenu disponible, de nationalité

luxembourgeoise et les personnes ayant atteint un niveau d'éducation moyen. Ce type de résultats doivent certes être corroborés par d'autres enquêtes plus développées – et par des statistiques administratives issues des administrations fiscales – avant de pouvoir compléter sensiblement le tableau de la distribution des ressources et des revenus au Grand-Duché du Luxembourg.

Disputio povertatis ad nauseam

L'année européenne de la pauvreté 2010 s'est soldée par une occasion manquée, celle de réfléchir à une définition utile et opérationnelle de la pauvreté (ou de la « précarité » ou de l'« exclusion ») pouvant servir de guide à la politique sociale. L'appareil statistique a fait des progrès très importants en matière de mesure et d'analyse des dimensions du risque de pauvreté et des déterminants qui gouvernent ce phénomène. Relevons, car cela fait l'objet d'un développement spécial dans la présente édition du TCS, la *pauvreté dynamique* et le taux de *pauvreté absolue* qui viennent compléter le tableau de bord déjà très fourni. Les multiples manières de mesurer statistiquement le risque de pauvreté a été débattu *ad nauseam*, ce qui manque est un débat politique et une décision sur les objectifs et les moyens d'une politique sociale visant à réduire le risque de pauvreté. La recherche économique et sociale pourra alors se focaliser plus utilement.

Le taux de risque de pauvreté est une mesure (imparfaite) de l'inégalité. Nous avons déjà insisté à de nombreuses reprises dans les Cahiers du STATEC que la statistique officielle ne fait qu'appliquer les définitions harmonisées au niveau communautaire. La nouvelle stratégie UE-2020, qui succède à la Stratégie de Lisbonne peine à fixer des critères qui devraient être pris au sérieux dans les politiques économiques et sociales. La taille de l'échantillon de l'enquête EU-SILC est trop réduite pour permettre une précision suffisante et le design de l'échantillon trop complexe pour pouvoir inférer avec une certitude raisonnable que le taux de pauvreté a augmenté en 2009 par rapport à 2008.

L'analyse de la pauvreté dynamique doit être privilégiée, car elle permet de distinguer les personnes temporairement classées comme défavorisées par rapport à celles qui sont pris au piège ou héritant d'un fardeau dont elles ont du mal à se dégager.

Dr Serge Allegrezza

Partie I: Marché du travail et salaires

1. Les effets de la crise sur le marché du travail et les salaires

1.1 Constat: l'effet de la crise sur l'emploi et le chômage a été moins important que prévu

Le PIB luxembourgeois a affiché un net recul de 3.4% sur l'année 2009. Si cette dégradation de l'activité économique reste en-dessous de celle enregistrée pour la zone euro (-4.1%), il faut néanmoins admettre que le Luxembourg a subi une forte récession au cours de l'année 2009.

Comme prévu, l'impact de cette crise a été très lourd au niveau de l'emploi en Europe. En effet, l'emploi de la zone euro a seulement progressé de 0.8% en 2008, et a même décliné d'environ 2% en 2009. En chiffres absolus, cela correspond à une perte de 3.1 millions d'emplois sur les deux années 2008 et 2009. Seuls quelques pays (l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, Malte et le Luxembourg) ont connu une progression nette de l'emploi malgré la crise. L'emploi intérieur au Luxembourg a en effet continué à augmenter en 2009, malgré la régression dramatique de l'activité.

L'effet de la crise s'est manifesté le plus clairement au niveau du taux de chômage qui a fait un bond de presque 2 points de pourcentage en deux ans pour se stabiliser autour de 6% au début de l'année 2010.

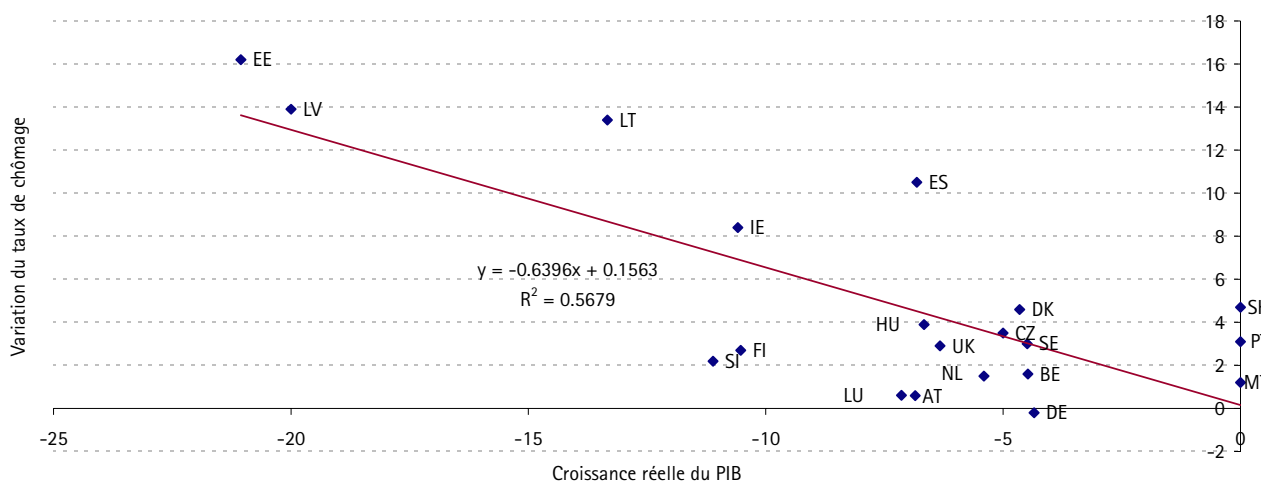
Le taux de chômage harmonisé selon la définition de l'Union Européenne, n'a progressé que de 0.6 points de pourcentage entre le premier trimestre 2008 et le premier trimestre 2010 (voir graphique 1). Le constat qui s'impose, c'est que le marché du travail du Grand-Duché a été bouleversé de manière moins importante qu'on n'aurait pu le craindre au vu de la gravité de la récession.

Emploi au Luxembourg: une progression historiquement faible

Avec +1% en 2009, la croissance de l'emploi au Luxembourg est restée certes positive, mais a été historiquement faible, en comparaison avec les taux de croissance auxquels le pays s'était habitué: +4% en moyenne sur les années 1998-2008.

En extrapolant la croissance de l'emploi de ces années-là, on peut simuler le niveau de l'emploi atteint si la crise n'avait pas eu lieu. Si on définit alors l'impact de la crise sur l'emploi comme étant la différence entre l'emploi effectif et l'emploi résultant de cette extrapolation, l'effet total de la crise sur l'emploi peut être estimé à -3%.

Graphique 1: Variation du taux de chômage (en points de %) et croissance réelle du PIB (en %) de 2008T1 à 2010T1 pour les pays de l'Union Européenne

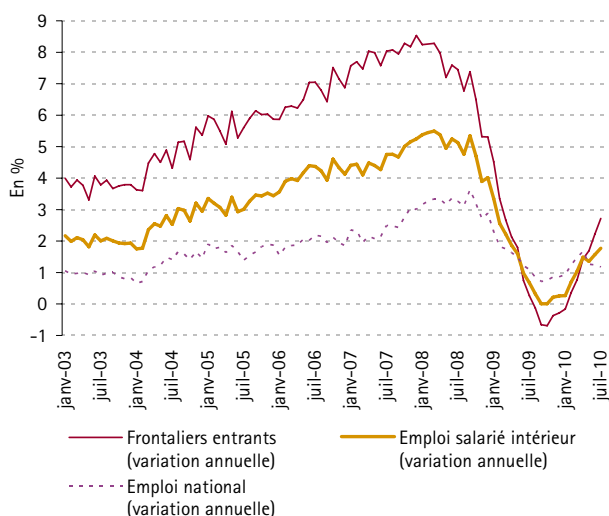


Source : EUROSTAT

Par rapport à la zone euro (+2% en moyenne sur la période 1998-2008 ; -2% en 2009, soit un effet total de la crise de -4%), la performance du marché du travail luxembourgeois reste tout de même remarquable.

Un revirement de tendance a été perceptible dès le quatrième trimestre de 2009, avec une légère croissance de l'emploi, qui se confirme dans les premiers mois de 2010. En juillet 2010, la croissance de l'emploi a de nouveau été de 2.3% sur un an.

Graphique 2: Emploi salarié intérieur, emploi national et frontaliers entrants (variations annuelles)



Sources: STATEC, ADEM, IGSS

* cvs: corrigé des variations saisonnières

Evolution de l'emploi par branche: de fortes inégalités

La crise financière étant dans une large mesure à l'origine de la crise économique, on aurait pu s'attendre à des effets dramatiques sur l'emploi dans le secteur financier, comme on a pu les constater lors de la crise précédente (2001-2004). Or, les effectifs dans les établissements du secteur financier ont même su progresser légèrement, de l'ordre de 0.7% en moyenne sur l'année 2009.

L'industrie est le secteur le plus affecté par la crise au Luxembourg (comme ailleurs dans la zone euro): l'emploi y affiche un recul de 2.5% en 2009, soit près de 950 salariés.

Le deuxième secteur le plus touché, après l'industrie, est celui des services aux entreprises, avec 0.7% en 2009 (ou 450 salariés), alors que l'emploi dans ce secteur avait fortement progressé au cours des 3 années précédentes.

Il faut tout de même nuancer cette baisse de l'emploi en la comparant à celle de la production dans ces mêmes branches. Ainsi p.ex., la valeur ajoutée brute de l'industrie a enregistré une chute brutale de 18% sur la même période.

On constate donc que les entreprises n'ont pas réagi au repli de l'activité par une réduction des effectifs de même importance. Il en résulte un recul très marqué de la productivité du travail.

Tableau 1: Evolution de l'emploi salarié par branches

	2008 T2	2008 T3	2008 T4	2009 T1	2009 T2	2009 T3	2009 T4	2010 T1
	Nombre de personnes							
Agriculture	1 972	1 984	1 944	1 956	2 062	2 135	2 139	2 117
Industrie	37 152	37 274	37 501	37 087	36 435	35 999	35 694	35 596
Construction	37 155	37 316	37 571	36 940	37 142	37 189	37 325	36 967
Commerce, hôtels, cafés, restaurants, transports et communications	82 710	83 295	84 062	83 456	83 848	83 875	84 091	84 300
Services aux entreprises	54 264	55 504	54 687	53 994	53 965	53 895	53 670	54 115
Services financiers	41 063	41 592	41 860	41 778	41 496	41 385	41 340	41 328
Autres services, services non-marchands	73 347	73 258	74 674	75 611	76 685	76 304	77 988	78 117
Economie entière	327 679	330 219	332 254	331 056	331 828	330 782	332 247	332 539
	Évolution en % par rapport au même trimestre de l'année précédente							
Agriculture	3.2	4.7	1.3	3.7	4.6	7.6	10.0	8.2
Industrie	1.4	1.2	1.1	0.2	-1.9	-3.4	-4.8	-4.0
Construction	3.8	3.4	2.7	0.9	0.0	-0.3	-0.7	0.1
Commerce, hôtels, cafés, restaurants, transports et communications	4.5	4.6	4.2	2.5	1.4	0.7	0.0	1.0
Services aux entreprises	9.5	9.2	6.2	1.5	-0.6	-2.9	-1.9	0.2
Services financiers	8.5	7.7	5.6	3.3	1.1	-0.5	-1.2	-1.1
Autres services, services non-marchands	3.4	3.5	3.9	4.1	4.6	4.2	4.4	3.3
Economie entière	5.1	4.9	4.1	2.4	1.3	0.2	0.0	0.4

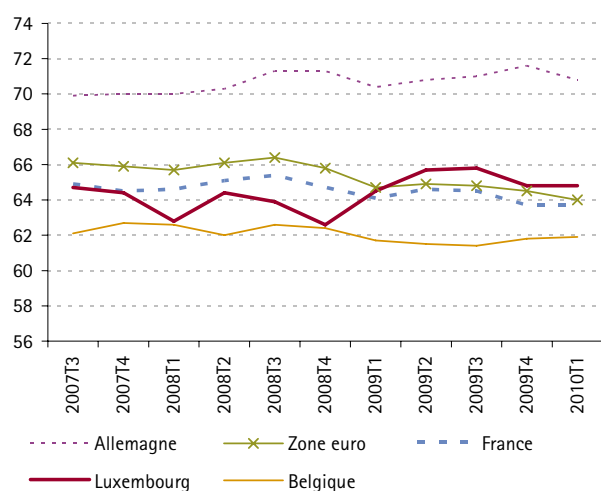
Source: STATEC, Comptes nationaux trimestriels

Dans la même logique, l'emploi dans la construction a stagné en 2009, alors que l'activité a diminué.

Les seuls secteurs, dans lesquels on a pu constater non pas un recul ou une stagnation de l'emploi, mais une véritable accélération, malgré la crise, ce sont les secteurs souvent qualifiés de « protégés » parce que les plus déconnectés des effets conjoncturels. Il s'agit en l'occurrence des secteurs de l'administration publique, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, des services collectifs, sociaux et personnels et des services domestiques.

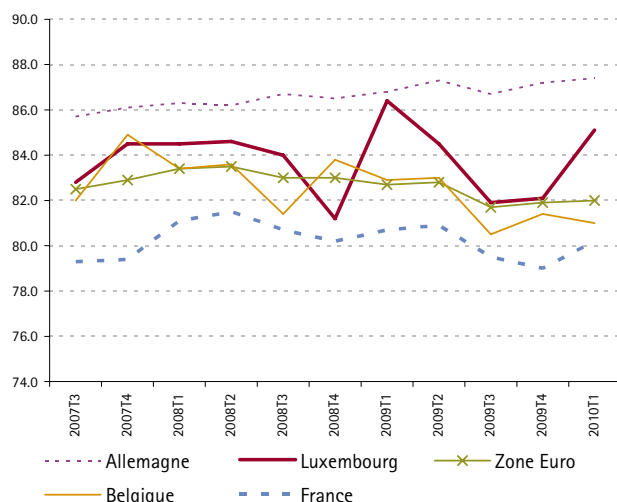
Taux d'emploi: une légère tendance à la hausse

Graphique 3: Taux d'emploi (des 15 à 64 ans)



Source : EUROSTAT

Graphique 4: Taux d'emploi chez les personnes de niveau d'éducation élevé

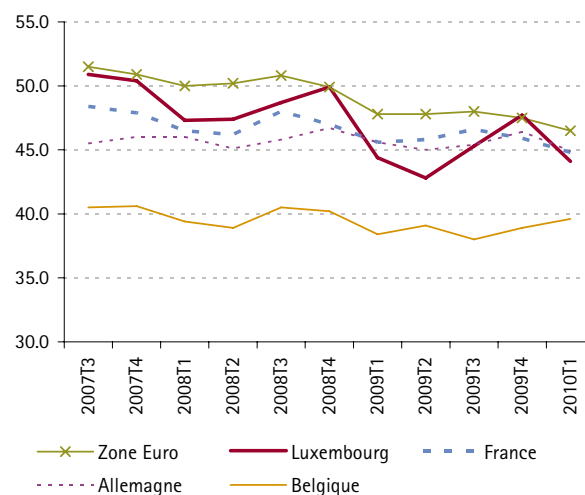


Source : EUROSTAT

Dans ces secteurs d'activité, l'emploi a progressé de 4,2% en 2009, ce qui correspond à une création nette de 3 200 emplois, ce qui est considérable sachant qu'on a enregistré une augmentation nette de 3 300 emplois sur l'ensemble de l'économie sur la même année.

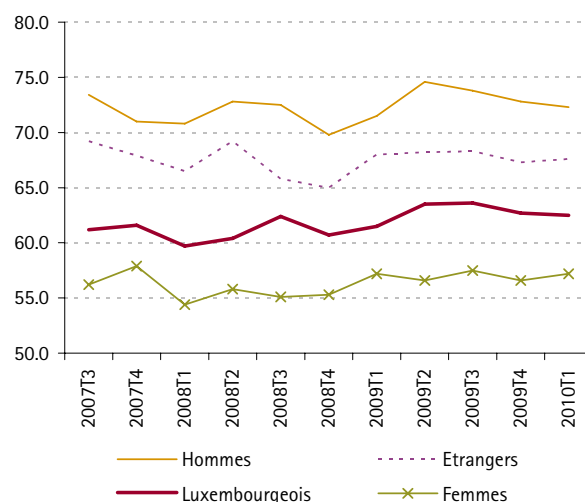
L'Allemagne a elle aussi connu une évolution comparable dans ces secteurs protégés, avec une forte création d'emplois en 2008 et 2009, ce qui lui a permis de mieux surmonter la crise que la France par exemple, constat largement commenté dans la presse économique.

Graphique 5: Taux d'emploi chez les personnes de niveau d'éducation faible



Source : EUROSTAT

Graphique 6: Taux d'emploi (des 15 à 64 ans) suivant la nationalité et le sexe



Source : EUROSTAT

En temps de crise, on pourrait s'attendre à ce que le taux d'emploi ait tendance à diminuer, suite à un taux de chômage plus élevé et une partie des actifs qui tournent le dos au marché du travail. Dans la zone euro, la France et la Belgique, le taux d'emploi a en effet diminué entre le troisième trimestre 2008 et le premier trimestre 2010.

Par contre, il montre une légère tendance à la hausse pendant la crise en Allemagne et même un rebond au Grand-Duché, où il passe de 62.6% au dernier trimestre 2008 à 65.8% au troisième trimestre 2009, pour revenir à 64.8% les deux trimestres suivants.

En ce qui concerne le taux d'emploi des personnes de niveau d'éducation faible (secondaire inférieur ou moins), le Luxembourg se situe en-dessous de la moyenne de la zone euro et montre des fluctuations plus importantes que ses pays voisins. Au début de la crise, la différence entre le Luxembourg et la zone euro s'est creusée.

Pour les personnes de niveau d'éducation élevé (tertiaire), le taux d'emploi du Luxembourg est tendanciellement supérieur à celui de la zone euro. Il présente également des fluctuations plus fortes que chez nos voisins. A l'inverse de ce qui a été observé chez les personnes de niveau d'éducation faible, la crise a d'abord provoqué un bond vers le haut du taux d'emploi des personnes de niveau d'éducation élevé.

On peut affirmer que le taux d'emploi a légèrement augmenté au cours de la crise aussi-bien pour les hommes que pour les femmes, pour les Luxembourgeois que pour les étrangers, sans qu'un changement de tendance clair et net ne puisse toutefois être décelé.

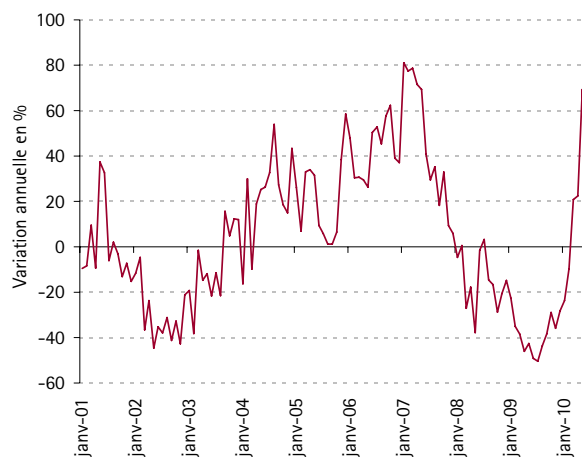
Offres d'emploi non satisfaites: net recul en 2008 et 2009

Les offres d'emploi non satisfaites enregistrées par l'ADEM, alors qu'elles étaient en progression depuis 2004, ont accusé des variations annuelles négatives au cours de 2008 et de 2009. La tendance a été inversée de nouveau au début de 2010.

Un autre indicateur montrant un déséquilibre croissant entre offre et demande de travail est celui du ratio demandes d'emploi non satisfaites sur offres

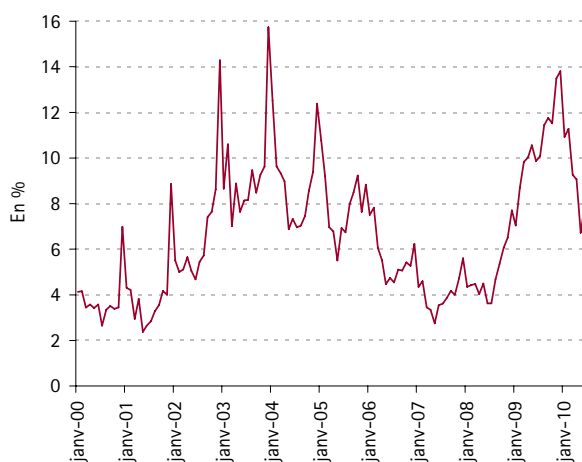
d'emploi non satisfaites. Ce ratio était d'environ 4 au début de l'année 2008 et montait jusqu'à 13.8 en décembre 2009.

Graphique 7: Offres d'emploi non satisfaites



Source: ADEM

Graphique 8: Ratio demandes/offres d'emploi non satisfaites



Source: ADEM

Finalement, le taux des postes vacants indique la proportion des postes vacants dans l'ensemble des postes (vacants et occupés). En analysant cet indicateur, on remarque qu'il est largement inférieur à Luxembourg en comparaison à la moyenne de la zone euro ou de l'UE (0.8 contre 2.3 en 2007). Deuxième constat: il descend considérablement pendant la crise (0.6 en 2008, 0.4 en 2009) pour remonter en 2010.

Tableau 2: Taux des postes vacants*

	Année				2008				2009	
	2005	2007	2008	2009 ¹	T1	T2	T3	T4	T1	T2
	En % du total des postes (vacants et occupés)									
UE27	1.7	2.2	2.0	1.4	2.2	2.1	1.9	1.7	1.4	1.4
Zone euro	1.6	2.3	2.0	1.6	2.2	2.0	1.8	1.8	1.6	1.6
Luxembourg										
Ensemble de l'économie	0.4	0.8	0.6	0.4	0.7	0.7	0.6	0.5	0.5	0.4
Industrie	0.4	0.8	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1
Construction	0.3	0.4	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.2
Commerce, horeca, réparations, transports et communications	0.3	0.4	0.5	0.4	0.5	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4
Intermédiation financière, immobilier, location, services aux entreprises	0.2	0.5	1.0	0.6	1.2	1.1	1.0	0.8	0.7	0.5
Autres services	0.8	1.5	0.6	0.4	0.6	0.7	0.6	0.5	0.5	0.4

Sources: Eurostat, ADEM, IGSS, STATEC

¹ 6 mois

* Le taux des postes vacants représente la proportion des postes vacants (poste nouvellement créé, inoccupé ou devenant vacant dans un proche avenir, pour lequel l'employeur a entrepris récemment des démarches actives, afin de trouver un collaborateur externe à l'entreprise, pour lequel il est disposé à entreprendre des démarches supplémentaires, et que l'employeur a l'intention d'occuper immédiatement ou dans un proche avenir) dans l'ensemble des postes (occupés et vacants).

Chômage

Taux de chômage: niveau record en 2009-2010

Si l'emploi a augmenté de manière historiquement faible en 2009, la population résidente a quant à elle continué d'augmenter à un rythme assez soutenu malgré la crise: +1.7%, soit une augmentation de 8 566 habitants (contre +2.0% en 2008). Parmi les résidents, la population en âge de travailler (20 à 64 ans) a même vu sa part progresser en 2009 (de 62.1 à 62.3%).

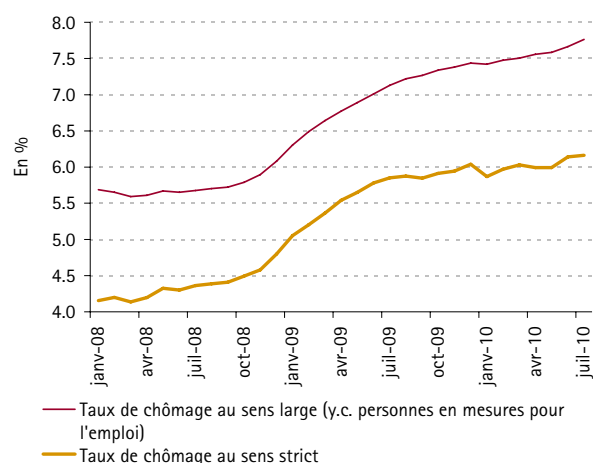
Cette hausse de la population résidente en âge de travailler, combinée à l'augmentation des frontaliers entrants (même si celle-ci a été plus faible que les années précédentes) explique que le taux de chômage ait pu s'accroître de manière significative au cours de la crise, parallèlement à un emploi en légère progression. Il s'agit là d'un phénomène bien connu des petites économies dynamiques et très ouvertes.

Alors que le taux de chômage au Luxembourg oscillait autour de 4.4% entre 2006 et 2008, il a augmenté au cours de l'année 2008, d'abord lentement, puis de manière plus importante au cours du dernier trimestre. Mais un véritable bond a eu lieu au cours de la première moitié de l'année 2009.

En moyenne annuelle, le taux de chômage atteint un niveau record de 5.7% en 2009.

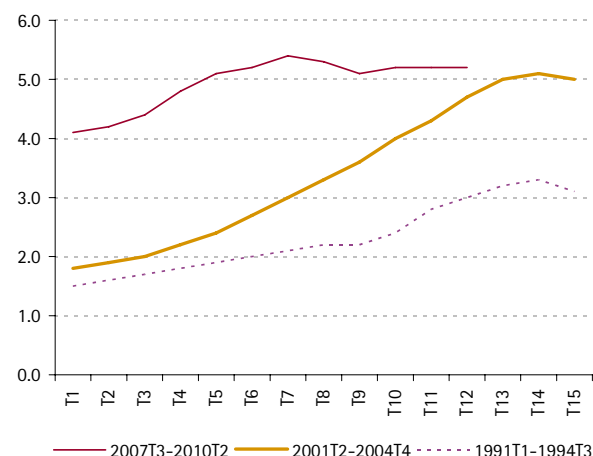
Entre la mi-2009 et juillet 2010, le taux mensuel désaisonnalisé ne montre plus qu'une légère tendance à la hausse en s'installant autour de 5.8 à 6.1%.

Graphique 9: Evolution du taux de chômage (désaisonnalisé)



Sources: ADEM, IGSS, STATEC

Graphique 10: Taux de chômage trimestriels désaisonnalisés au Luxembourg au cours des trois dernières récessions (taux de chômage harmonisé UE)



Source: EUROSTAT

Le taux de chômage au sens large, qui inclut également les personnes inscrites dans des mesures pour l'emploi, enregistre une évolution similaire en 2008 et 2009, mais continue par contre à s'accroître en 2010. Ainsi, sur base des données désaisonnalisées, le taux de chômage au sens large a augmenté de 5.7 en janvier 2008 à 7.4 en janvier 2010 pour atteindre 7.6 en mai et juin 2010 et même le chiffre record de 7.8% en juillet 2010.

Si on compare l'évolution du taux de chômage au cours de la dernière récession avec celle observée lors des deux récessions précédentes (voir le graphique 10), on peut remarquer que la hausse du taux de chômage a été

- plus courte (6 trim. contre 13 trim.)
- plus rapide (sur les 6 premiers trimestres: +1.3% contre +1.2% et 0.6%)
- moins importante (au total: +1.3% contre +3.3% et 1.8%)

Au niveau européen, on peut dire que le Grand-Duché figure parmi les pays qui sortent les plus indemnes de la crise (voir le graphique 11).

Le taux de chômage harmonisé (définition ILO) a augmenté de 2.5 points de % en moyenne dans

l'Union Européenne (et de 2.3% dans la zone euro) au cours des deux années allant de juin 2008 à juin 2010.

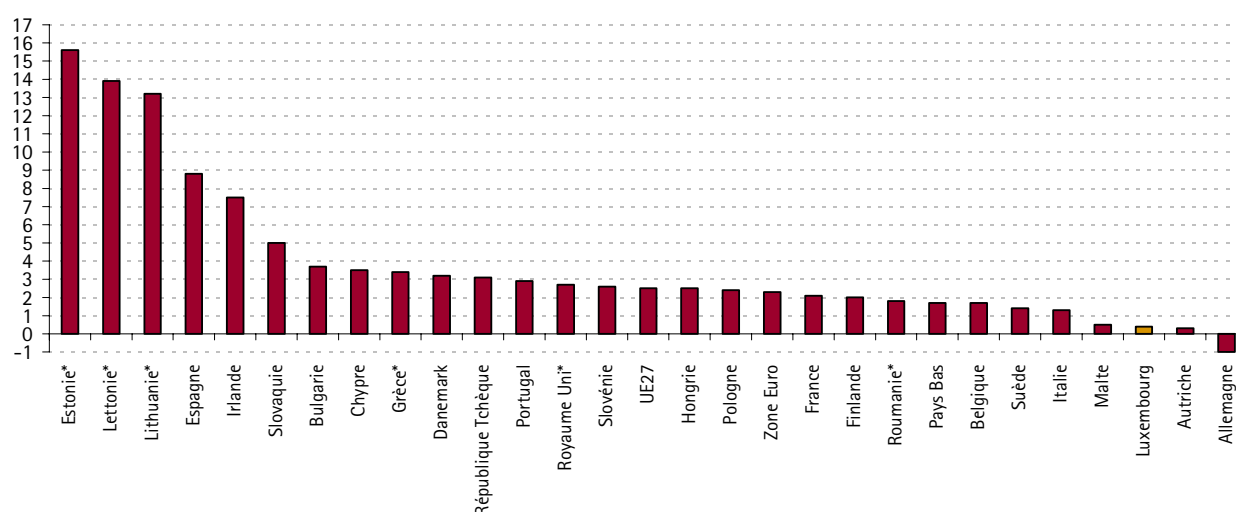
Avec l'Autriche (+0.3%) et Malte (+0.5%), le Luxembourg (+0.4%) se situe donc parmi les rares pays de l'Union Européenne où le taux de chômage n'a augmenté que très faiblement au cours des deux années en question, l'Allemagne étant le seul pays de l'Union ayant réussi à faire diminuer son taux de chômage malgré la crise (-1.0%).

Chômage par sexe: les hommes frappés plus fortement par la crise que les femmes

La hausse du nombre de chômeurs enregistrée à l'ADEM entre mars 2008 et mars 2010 concernait pour 2/3 des hommes. Cela s'explique par le fait que les hommes travaillent davantage dans les branches qui ont été particulièrement touchées par la crise, comme l'industrie et les transports, alors que les femmes sont plus représentées dans les secteurs plus « protégés » des effets de la conjoncture, comme l'administration, les soins de santé et les services sociaux.

Au total, sur ces deux années de crise, le nombre de chômeurs masculins a augmenté de 68%, celui des chômeurs féminins de 39%. Ces résultats sont confirmés par les chiffres européens: +58% de chômeurs pour les hommes, +32% pour les femmes (définition ILO).

Graphique 11: Hausse du taux de chômage harmonisé en Europe en points de % (de juin 2008 à juin 2010)

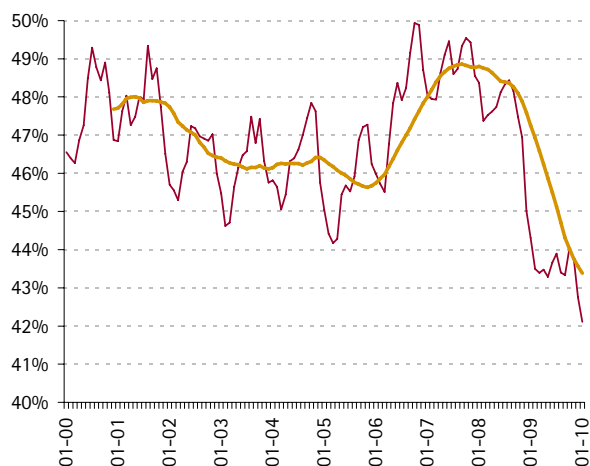


Source: EUROSTAT

* Données de mars 2008 à mars 2010

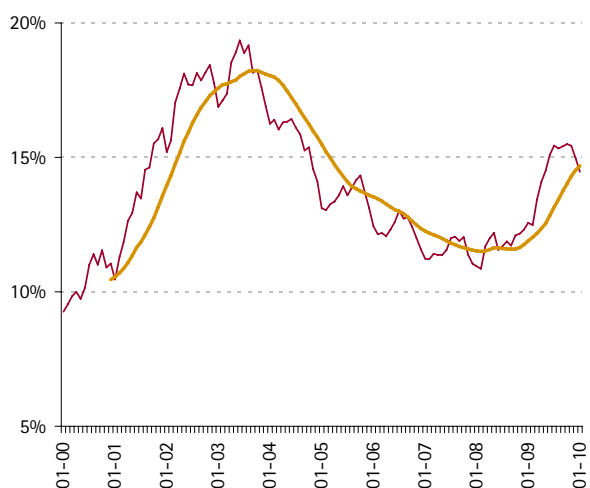
Ces effets de la crise se répercutent dans les parts relatives de chômeurs selon le sexe (graphique 12): en août 2008, 48% des chômeurs étaient des femmes, alors que ce pourcentage tombe à 42% en janvier 2010.

Graphique 12: Part des femmes parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM



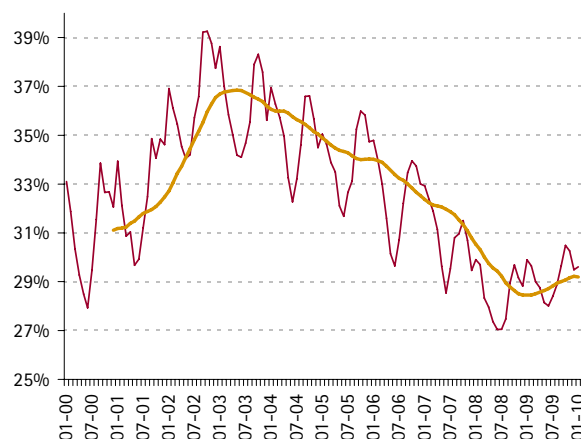
Source: ADEM, STATEC

Graphique 13: Part des personnes diplômées parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM



Source: ADEM, STATEC

Graphique 14: Part des jeunes parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM



Source: ADEM, STATEC

Tableau 3: Hausse du nombre de chômeurs selon la nationalité

	Nombre de chômeurs au 31.12.2007	Nombre de chômeurs au 31.12.2009	Croissance en %
Luxembourgeois	3.389	4.466	31.8
Etrangers	6.426	10.353	61.1
Total	9.815	14.819	51.0
<i>Pourcentage de Luxembourgeois dans le total</i>	34.5	30.1	

Source : ADEM

Chômage par niveau de formation: les formations supérieures relativement plus touchées par la crise

Sur la même période (mars 2008 à mars 2010), on constate des accroissements du chômage qui diffèrent fortement en fonction des niveaux de formation. Ainsi, on observe l'augmentation relative (en %) la plus importante de chômeurs auprès des personnes de formation supérieure, avec +96%, alors que le nombre de chômeurs de niveau inférieur n'a augmenté que de 43%.

Toutefois, en nombre absolu, les personnes de formation supérieure restent moins représentées parmi les chômeurs (avec + 1 069 personnes contre + 2 200 personnes pour ceux de niveau de formation inférieur).

Toujours est-il que d'après les données de l'ADEM, le pourcentage de personnes de formation supérieure dans le total des demandeurs d'emploi s'est accru de 11,1% fin 2007 à 15,0% fin 2009.

Chômage par classe d'âge: part des jeunes inchangée

La part des jeunes parmi les chômeurs avait augmenté au cours des années 2000 à 2003 pour retomber significativement au cours des années 2003 à 2007 (Graphique 14). Elle reste toutefois quasiment constante au cours de la crise actuelle. La crise ne touche pas davantage les jeunes que les autres catégories d'âge. En effet, le nombre de jeunes chômeurs a augmenté de 53% de mars 2008 à mars 2010, alors que la hausse du total des demandeurs d'emploi a été de 54%. Au niveau européen également, le chômage des jeunes augmente en moyenne dans les mêmes proportions que le chômage en général.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que les jeunes sont les plus touchés par les mesures pour l'emploi (voir plus loin). Certaines de ces mesures sont destinées uniquement à des personnes de moins de 30 ans. En 2009, ce type particulier de mesures touchait environ 28% du total des personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi.

Chômage par nationalité: les Luxembourgeois mieux armés contre la crise

Selon les chiffres publiés par l'ADEM (dans leur Rapport Annuel 2009), le pourcentage de Luxembourgeois parmi les demandeurs d'emploi est tombé de 34.5% au 31.12.2007 à 30.1% au 31.12.2009 (voir tableau 3).

Le nombre de demandeurs d'emploi étrangers a en effet augmenté sur cette période de 61.1% contre 31.8% d'augmentation pour les Luxembourgeois.

Le principal facteur permettant d'expliquer cette différence est le fait qu'une large part des Luxembourgeois travaillent dans le secteur public et les autres secteurs dits protégés (voir plus loin), dans lesquels l'emploi est moins soumis aux fluctuations conjoncturelles.

Salaires et coût de la main-d'œuvre: ralentissement de la progression dû à la crise

Le climat de crise économique, accompagné du niveau élevé du taux de chômage, qui renforce la concurrence sur le marché de l'emploi, crée des tensions sociales plus fortes, freine les revendications syndicales et limite les pressions à la hausse des salaires.

Afin d'illustrer et d'évaluer l'impact que la crise a pu avoir sur les salaires, deux indicateurs de salaires peuvent être utilisés. Il s'agit du salaire par travailleur (ou salaire moyen) issu des comptes nationaux trimestriels et de l'indice du coût de la main-d'œuvre, qui mesure l'évolution du salaire horaire. D'autres indicateurs existent, mais les deux indicateurs présentés ici sont disponibles à un rythme trimestriel et sont en principe disponibles entre 70 et 90 jours après la fin de chaque trimestre. Grâce à la disponibilité rapide et la fréquence trimestrielle ces deux indicateurs se prêtent donc bien à une analyse conjoncturelle à court terme telle que présentée ici.

Les comptes nationaux trimestriels renseignent les salaires et traitements versés au courant d'un trimestre donné¹. En outre, les comptes nationaux trimestriels indiquent le nombre de travailleurs salariés. Le salaire par travailleur est obtenu en divisant cette masse salariale par le nombre de salariés.

L'indice du coût de la main-d'œuvre rend compte de l'évolution du salaire horaire. Il s'agit plus précisément du salaire moyen par heure travaillée, obtenu en divisant la masse salariale versée au courant d'un trimestre, par le nombre d'heures travaillées au courant de ce trimestre².

Les masses salariales utilisées dans les calculs de ces deux indicateurs sont comparables. Il s'agit des salaires incluant primes et gratifications. Il s'agit de salaires bruts, contenant les impôts et cotisations à charge des salariés. Par contre, les cotisations patronales sont exclues. Les deux indicateurs couvrent les mêmes secteurs d'activité, à savoir la totalité des activités économiques, à l'exclusion de l'agriculture et des activités extraterritoriales.

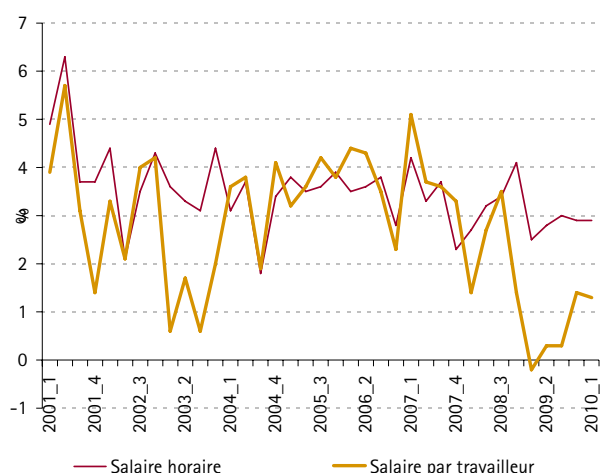
¹ Il s'agit de la variable D11 (Salaires et traitements bruts) du système européen des comptes de 1995 (SEC95).

² Pour les besoins de la présente étude, le sous-indice WAG (Rémunérations) a été utilisé.

Le graphique 15 ci-dessous retrace l'évolution de ces deux indicateurs sur la période allant de 2001 à 2010. L'évolution des salaires est sujette à d'importantes variations saisonnières. Cette saisonnalité provient du fait que beaucoup de primes sont versées à des moments très précis de l'année (exemple: le 13e mois versé à la fin de l'année). Pour cette raison, il est préférable d'exprimer les séries en variations annuelles.

D'après le graphique 15, le salaire par travailleur et le salaire par heure ont évolué de manière semblable entre le premier trimestre 2004 et le troisième trimestre 2008. En effet, sur cette période, les deux indicateurs ont connu des taux de croissance similaires. Par la suite, la croissance du salaire moyen atteint les 0% avant de se redresser légèrement. Au cours de cette même période, le salaire horaire continue à afficher des taux de croissance de 2.5% et plus.

Graphique 15: Salaire moyen et salaire horaire – variation annuelle (en %)



Source : STATEC

Cette évolution divergente ne signifie aucunement que les deux indicateurs sont contradictoires. Vers la fin de l'année 2008, les entreprises commencent à répondre à la baisse d'activité et à ajuster l'emploi. Néanmoins, cet ajustement ne doit pas forcément être opéré via des licenciements secs. Les entreprises disposent de plusieurs leviers. D'un côté, les entreprises en difficultés peuvent avoir recours au chômage partiel et résilier les contrats des travailleurs intérimaires. Ces deux aspects sont illustrés ailleurs dans ce chapitre. Un autre levier est l'ajustement des heures travaillées. En effet, avant de licencier, les entreprises préfèrent réduire le volume d'heures travaillées. Cette réduction des heures travaillées est accompagnée d'une réduction de la masse salariale. Au niveau du salaire moyen, cela se traduit par une baisse. La masse sala-

riale diminue, sans que l'emploi diminue. Au niveau du salaire horaire, il y a deux évolutions en sens contraire. D'un côté une baisse de la masse salariale a pour effet de faire baisser le salaire horaire, à volume d'heures inchangé. C'est ce qui se produit à partir de la fin de l'année 2008.

D'un autre côté, une baisse des heures travaillées a pour effet d'augmenter le salaire horaire, à masse salariale inchangée. Si les heures et les salaires changent tous les deux dans les mêmes proportions, la croissance du salaire horaire ne sera pas affectée. Dans le graphique 15 on peut constater que les taux de croissance du salaire horaire restent stables. Une évolution similaire, c'est-à-dire une divergence entre la croissance du salaire moyen et la croissance du salaire horaire, a été enregistrée en 2003, lors de la récession précédente.

Il est également intéressant de se pencher sur l'évolution des salaires dans les différentes branches d'activité. Le tableau 4 présente les taux de croissance du salaire moyen par secteur d'activité. Il s'agit des taux de croissance moyens par an. Avant 2008, les salaires ont augmenté en moyenne de 3.7% chaque trimestre. Ensuite, la croissance des salaires n'est plus que de 2.2% en 2008 et 0.4% en 2009. La croissance au premier trimestre de 2010 est supérieure à celle observée tout au long de l'année 2009.

Tableau 4: Evolution du salaire moyen par secteur d'activité (en %)

	2004- 2007	2008	2009	2010*
Industrie	4.2	1.9	-2.0	3.6
Construction	3.4	2.7	2.2	-2.0
Commerce, transports et communications	3.0	2.2	1.8	2.0
Activités financières et services aux entreprises	3.8	0.9	-1.2	0.6
Autres activités de services	3.4	2.8	2.5	2.0
Total	3.7	2.2	0.4	1.3

Source: STATEC

* 2010: 1er trimestre

Les secteurs dont les salaires ont été touchés le plus fortement durant la crise sont l'industrie et le secteur des activités financières et services aux entreprises. Il convient de noter que ce sont ces deux secteurs qui ont connu la croissance la plus forte sur la période précédant la récession (2004 à 2007). Durant les années 2008 et 2009, les salaires dans le secteur de la construction et dans celui des activités de services ont affiché les taux de croissance les plus importants.

1.2 Facteurs explicatifs: flexibilité de l'offre de travail et mesures publiques efficaces à court terme

Comme il a été relevé au point précédent, les effets de la crise au niveau du marché de l'emploi luxembourgeois sont importants mais moins graves que dans la plupart des autres pays européens, et moins prononcés que le repli de l'activité économique.

Il faut donc se demander quels facteurs ou politiques ont pu amortir le choc de la récession au niveau de l'emploi et du chômage au Luxembourg.

Plusieurs facteurs ont pu être identifiés, dont certains peuvent aussi être retrouvés dans d'autres pays (comme p.ex. la création d'emplois soutenue dans les secteurs protégés, phénomène qu'on a pu observer en Allemagne), alors que d'autres sont liés aux particularités du marché du travail très ouvert et hors norme qu'est celui du Luxembourg.

D'autres encore peuvent être attribués à des mesures politiques actives mises en œuvre afin de favoriser la mise au travail des demandeurs d'emploi ou alors le maintien à l'emploi de main-d'œuvre temporairement excédentaire en temps de crise.

En résumé, l'analyse a montré que l'impact de la crise sur le marché du travail a pu être limité grâce d'un côté, à la flexibilité de l'offre de travail frontalier et temporaire, et d'un autre côté grâce à l'efficacité des mesures publiques mises en œuvre: chômage partiel, mesures pour l'emploi et emploi dans le secteur public.

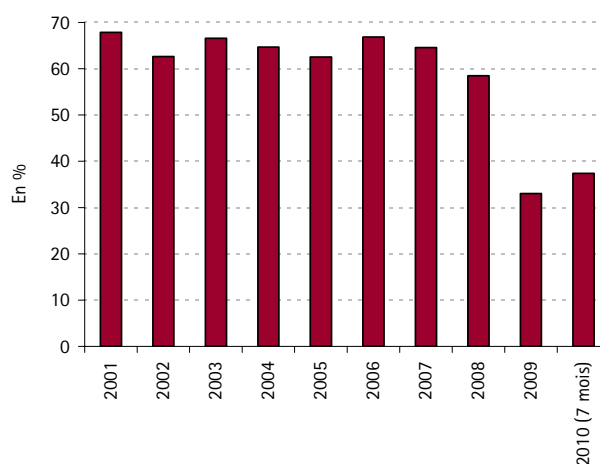
Par ailleurs, comme on l'a vu plus haut, la crise a particulièrement touché l'industrie, or l'importance de l'industrie dans l'emploi total est beaucoup plus faible au Luxembourg que dans les autres pays européens.

Emploi et chômage des frontaliers: net recul de l'afflux

Alors que la croissance de l'emploi au cours des dernières décennies a dans une large mesure profité aux travailleurs frontaliers, les effectifs des salariés résidents et des frontaliers ont progressé en moyenne annuelle à un rythme comparable en 2009 (+1.1% pour l'emploi frontalier, +1.3% pour l'emploi national).

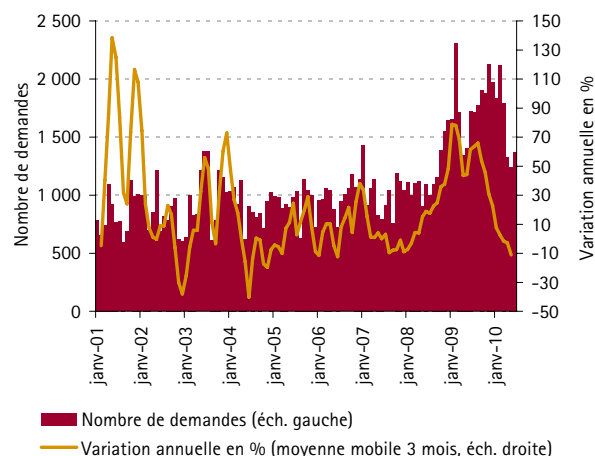
La part des frontaliers dans les nouveaux emplois créés a reculé de manière spectaculaire en 2009: si elle était près de 2/3 les années précédentes, elle n'a été que d'1/3 en 2009 (voir graphique 16).

Graphique 16: Part des frontaliers dans la création d'emploi intérieur



Source: IGSS, STATEC

Graphique 17: Evolution du nombre de demandes de formulaires E 301



Source: ADEM

L'explication de ce phénomène réside dans le fait que les frontaliers sont particulièrement présents dans les secteurs exposés à la concurrence. Ils sont également surreprésentés dans les franges les plus flexibles du marché de l'emploi, c. à d. les contrats à durée déterminée et le travail intérimaire (voir point suivant). En plus, ils sont en moyenne plus jeunes et ont moins d'ancienneté, ce qui les rend plus vulnérables que les résidents.

Les frontaliers ayant perdu leur emploi ne sont pas inscrits au Luxembourg comme demandeurs d'emploi. Nous ne disposons donc pas de statistiques quant à leur évolution. Pour pouvoir bénéficier de prestations de chômage dans leur pays d'origine, ils peuvent demander un formulaire E301 aux administrations luxembourgeoises attestant leur perte d'emploi à Luxembourg. Le nombre de ces demandes de formulaires peut donc servir d'indicateur pour l'évolution du chômage des frontaliers.

On constate (voir graphique 17) que le nombre de formulaires E301 demandés a subi une forte montée au cours des années 2008 et 2009. Depuis le début de 2010, leur nombre redescend vers leur niveau d'avant la crise.

Intérimaires: repli extraordinaire

Le travail intérimaire a connu un véritable boom au Luxembourg dans les dernières décennies. Ainsi le nombre d'intérimaires a augmenté en moyenne de 12.5% par année durant la période 1995-2000 et de 6.6% par année durant la période 2000-2005.

Cette forme de travail a toutefois été heurtée de plein fouet par la crise: plus que 1.8% de croissance en 2008 et une diminution de 25% du nombre d'intérimaires, soit près de 2 000 postes (et même de 28.5% du nombre d'heures travaillées) en 2009 (voir graphique 18).

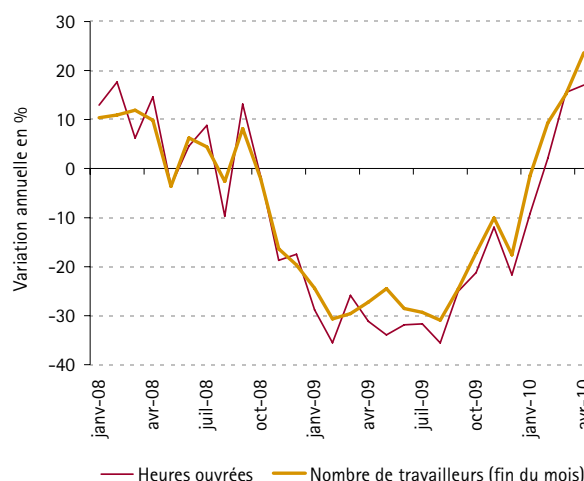
Or, près de 80% des intérimaires sont des frontaliers, surtout en provenance de France, ce qui explique en partie également le recul du nombre de frontaliers évoqué au point précédent.

La part de l'emploi intérimaire dans l'emploi salarié total est descendue de 2.4% en 2008 à 1.8% en 2009. Ainsi, la flexibilité de ce type de main-d'œuvre a pu absorber une part importante de la réduction de l'activité et éviter aux entreprises de licencier du personnel salarié propre, et donc une hausse du chômage.

La tendance à la baisse s'est toutefois ralentie dans la deuxième moitié de 2009 et la situation semblerait se normaliser à nouveau depuis mars 2010.

L'emploi intérimaire semble donc jouer le rôle d'une variable d'ajustement sur le marché du travail luxembourgeois.

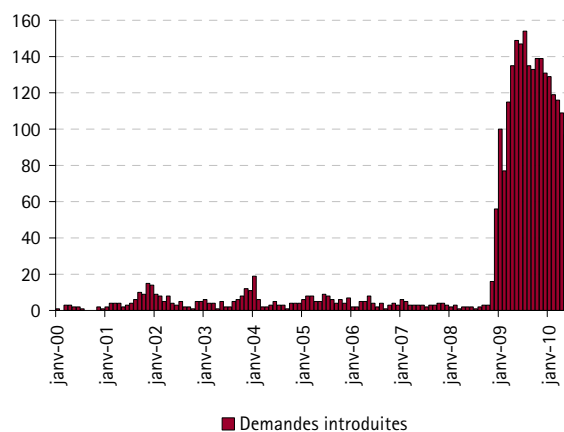
Graphique 18: Evolution de l'emploi intérimaire



Source: IGSS

Graphique 19: Evolution du chômage partiel 2000-2010

Nombre d'entreprises



* Les derniers mois ne sont pas encore définitifs et susceptibles d'être révisés
Source: Comité de conjoncture

Rétention de main-d'œuvre: l'explosion du chômage partiel a sauvé les emplois

Si le Luxembourg a pu éviter un repli de l'emploi salarié au cours de la crise, c'est essentiellement grâce au fait que les entreprises ont eu recours à des licenciements secs dans une bien moindre mesure que lors des revirements conjoncturels précédents. Elles ont préféré garder leur personnel expérimenté, phénomène connu sous le nom de rétention de main-d'œuvre (labour hoarding).

Plusieurs éléments permettant d'expliquer ce phénomène ont été relevés au niveau de la plupart des pays de l'OCDE:

1. des règles strictes de protection du travail rendant plus difficile ou plus coûteux les licenciements
2. le recours au chômage partiel
3. des aménagements du temps de travail et des salaires dans le cadre des négociations collectives

Dans le cas du Luxembourg, deux autres facteurs doivent être ajoutés à cette liste:

4. le manque chronique de main-d'œuvre qualifiée disponible sur le marché du travail luxembourgeois
5. la forte dominante de main-d'œuvre qualifiée dans les services entraînant des coûts et des durées de formation initiale importants de manière à ce que tout licenciement corresponde à une perte de capital humain important pour l'entreprise

Au Luxembourg, le premier élément, avec une législation du travail favorisant largement le recours à des contrats de travail à durée indéterminée, explique dans une large mesure la relative stabilité de l'emploi. Ce cadre législatif existe toutefois depuis de nombreuses années et n'a pas subi récemment de modifications importantes. De même, les facteurs 4 et 5 sont des éléments constants depuis l'envol de l'économie tertiaire au Grand-Duché.

Si tous ces facteurs ont bien eu leur influence dans le contexte de la crise des années 2008-2009, force est de constater que c'est surtout le recours massif à la diminution du temps de travail qui permet d'expliquer le maintien de l'emploi dans les entreprises malgré la crise. Et cette réduction du temps de travail a essentiellement pu être réalisée grâce à l'instrument du chômage partiel mis à la disposition des entreprises par l'Etat luxembourgeois.

Le nombre de demandes introduites par les entreprises pour pouvoir bénéficier du chômage partiel a véritablement explosé pendant la crise (voir graphique 19). Si pendant les années 2002 à 2007, le nombre de demandes avait été en moyenne de 5 par mois, les demandes ont commencé à affluer dès le troisième tri-

mestre de l'année 2008: 16 en novembre, 56 en décembre, pour atteindre un sommet de 154 demandes en juillet 2009. Avec la reprise de l'activité, une lente diminution du nombre de demandes est intervenue à partir du 3^e trimestre 2009 pour retomber en-dessous de la barre des 100 demandes par mois dès mai 2010.

L'impact du chômage partiel sur le taux de chômage est important. Pour mesurer correctement cet impact, il faut tenir compte du fait que le chômage partiel concerne aussi bien les résidents que les frontaliers, alors que le taux de chômage n'est établi qu'en prenant en considération les résidents. En éliminant des chiffres du chômage partiel les frontaliers (qui, dans les branches concernées représentaient en 2008 et 2009 en moyenne à peu près 57%), quelques 1 500 personnes résidentes, en équivalent chômage complet auraient été au chômage en 2009 sans les mesures de chômage partiel. Le taux de chômage en aurait été augmenté de 0.5 points de pourcentage et aurait été de 6.2% au lieu des 5.7% effectivement constatés.

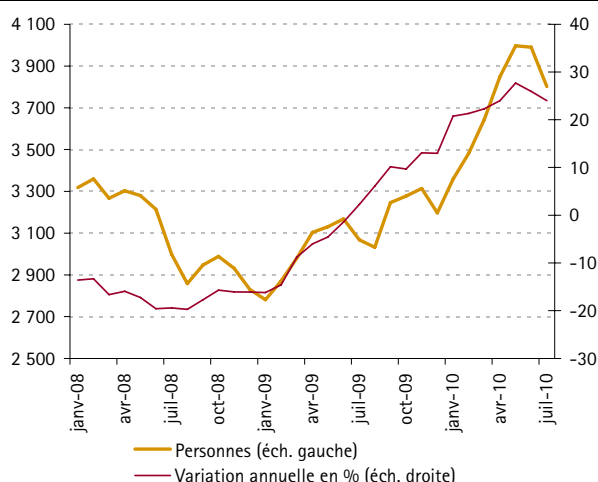
Le revers de la médaille de ce phénomène de rétention de main-d'œuvre observé au cours de la crise, c'est qu'il faudra s'attendre à ce que la reprise sera aussi moins créatrice d'emplois, et que le taux de chômage ne diminuera dès lors que lentement.

Mesures pour l'emploi: à la rescousse du taux de chômage

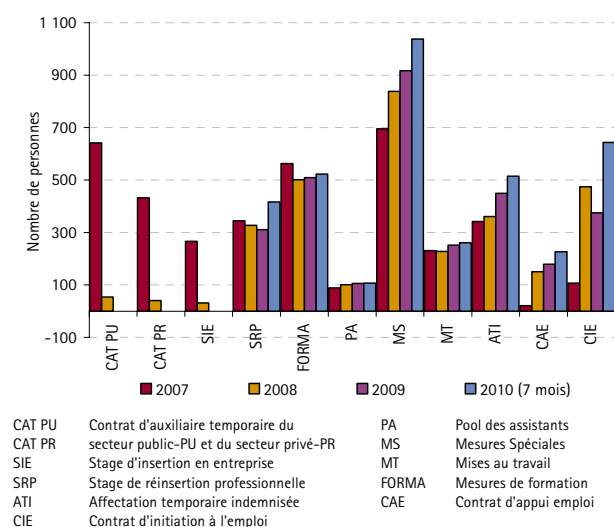
Suite à un remaniement des mesures pour l'emploi mises en œuvre par le législateur, le nombre de personnes inscrites dans de telles mesures avait atteint un minimum en janvier 2009, alors que le taux de chômage avait déjà amorcé sa hausse au dernier trimestre de l'année 2008.

Au cours de l'année 2009, le nombre de personnes bénéficiant d'une mesure pour l'emploi a recommencé à s'accroître. En moyenne annuelle, ce nombre est quasiment identique pour 2008 et 2009 et se situe à environ 3 100 personnes. La tendance à la hausse s'est toutefois accélérée au cours des premiers mois de 2010 (+25% en 5 mois) pour atteindre 3 997 personnes fin mai 2010.

Les mesures pour l'emploi avaient déjà connu une augmentation similaire au cours des années 2000 à 2006 (de 2 109 à 3 941 personnes). Il faut toutefois remarquer qu'à cette époque, l'envol des mesures pour l'emploi avait précédé celui du taux de chômage, alors que cette fois-ci, c'est l'inverse.

Graphique 20: Evolution du nombre de personnes inscrites dans une mesure pour l'emploi

Source: ADEM

Graphique 21: Evolution du nombre de personnes inscrites par mesure pour l'emploi

Source: ADEM

Quel a été l'effet de l'augmentation du nombre de personnes profitant de mesures pour l'emploi sur le taux de chômage ?

Si le nombre de personnes en mesures était resté à son niveau de janvier 2009 au lieu d'augmenter, le taux de chômage officiel n'aurait pas été de 6.0% en mars 2010, mais de 6.4%, soit une différence de 0.4 points de pourcentage.

Emploi dans les secteurs "protégés": crise ? - quelle crise ?

Selon une étude récente¹, les secteurs "protégés" sont essentiellement au nombre de trois:

- le secteur public, c. à d. les administrations de l'Etat et des communes, les établissements publics, les entreprises publiques et les sociétés de l'énergie
- le secteur « santé et action sociale »
- le secteur « activités associatives, récréatives, culturelles, sportives »

Selon la même étude, plus de 55% des salariés de nationalité luxembourgeoise travailleraient dans ces trois secteurs (voir tableau 5).

Tableau 5: Luxembourgeois et secteurs "protégés", situation au 31 mars 2008

	Pourcentage des salariés luxembourgeois qui travaillent dans ce secteur	Pourcentage des salariés de ce secteur qui sont des Luxembourgeois
Secteur public	42.30%	87.30%
Santé et action sociale (hors fonctionnaires)	10.90%	46.80%
Activités associatives, récréatives, culturelles, sportives (hors fonctionnaires)	2.00%	47.40%
Total de ces trois secteurs	55.20%	73.00%

Source : I. Pigeron-Piroth : Le secteur public (STATEC, Economie et statistiques n° 34, décembre 2009)

Comme il a déjà été évoqué plus haut, les secteurs dits « protégés » ont été les seuls où la création nette d'emploi a été soutenue au cours de la crise, avec +4.2% en 2009, correspondant à 3 200 personnes, soit 97% des emplois nets créés en 2009.

D'après les données de l'IGSS, la moitié de ces emplois nouveaux aurait été créée dans l'administration et l'enseignement public, alors qu'un autre quart serait localisé dans la santé et l'action sociale.

Au vu de ces chiffres, on peut donc aisément comprendre que dans la perception d'une large partie de la population luxembourgeoise, les effets de la crise ont été en fin de compte assez limités.

Le pourcentage élevé des Luxembourgeois travaillant dans les secteurs protégés explique aussi que la hausse du chômage les touche beaucoup moins que les étrangers (voir plus haut).

¹ Isabelle Pigeron-Piroth: Le secteur public (Economie et statistiques n° 34, décembre 2009) ; Université de Luxembourg, Statec, 33p.

2. La distribution des salaires au Luxembourg et en Europe

Les salaires au Luxembourg sont élevés. D'aucuns diront qu'ils sont très élevés, trop élevés, plus élevés que dans les pays voisins ou les autres pays européens, et ainsi de suite. La présente section se propose de fournir des chiffres qui permettent de valider respectivement de réfuter de tels propos. Ces chiffres sont issus de l'enquête sur la structure des salaires (ESS) de 2006. Il s'agit là d'une enquête communautaire coordonnée par Eurostat et effectuée dans tous les Etats membres de l'Union Européenne. Cette enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises, occupant au moins 10 salariés et actives dans les secteurs privé et parapublic¹. L'ESS fournit des informations détaillées sur les salaires individuels, les profils des salariés, les caractéristiques de leurs occupations et les profils de leurs employeurs².

Plutôt que de se borner à une comparaison de salaires moyens, nous proposons d'adopter une optique « distribution des salaires ». Hormis les salaires moyens (ou médians) nous allons également nous intéresser aux hauts et aux bas salaires.

Définitions

Le **salairé annuel** utilisé ici inclut les primes et gratifications uniques ou irrégulières qui ne sont pas versées à l'occasion de chaque paye comme p.ex. le 13e mois, ainsi que les primes de productivité ou de performance. Ce salaire n'inclut pas les avantages en nature.

Par **salairé brut** il faut entendre un salaire qui comprend les impôts et cotisations à charge du salarié. Les cotisations à charge de l'employeur ne sont pas incluses.

Le **salairé réel** correspond au salaire nominal ajusté par l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Le salaire réel mesure donc en quelque sorte le pouvoir d'achat du salaire nominal.

Le ***n*-ième percentile** (ou centile) des salaires est la valeur du salaire, telle que *n*% des salariés gagnent moins que cette valeur. Une distribution a 99 percentiles, qui la divisent en 100 parts égales. Parfois on retrouve la notion de quartile ou de décile. Chaque distribution a 3 quartiles, respectivement 9 déciles, qui la divisent en 4, respectivement 10 parts égales. Le 50e percentile (respectivement le 2e quartile ou le 5e décile) est aussi connu sous le nom de médiane. Exemple: Si le 10e percentile est de 2000 EUR, ceci signifie que 10% des salariés gagnent 2000 EUR ou moins.

Le **coefficient de Gini** permet de mesurer le degré d'inégalité entre salaires. Il prend des valeurs entre 0 (égalité parfaite) et 1 (polarisation parfaite). Plus le coefficient est élevé, plus la distribution est inégale.

L'évolution au Luxembourg

Néanmoins, avant de se lancer dans une comparaison internationale, il est intéressant d'analyser la distribution des salaires au Luxembourg. Une étude récente du STATEC³ s'est déjà penchée sur la distribution des salaires au Luxembourg, ses déterminants et son évolution au fil du temps. Cette étude a mis en évidence que sur la période allant de 1995 à 2006 les hauts salaires ont augmenté plus vite que les bas salaires et, dans une moindre mesure, que les salaires se situant au milieu de la distribution. Le tableau ci-dessous indique les moyennes annuelles les taux de croissance des salaires annuels bruts entre 1995 et 2006. Le tableau rapporte les taux de croissance nominaux et réels. D'après ce tableau, en termes nominaux, le 10e percentile des salaires a augmenté de 3.1% en moyenne annuelle. En termes réels, la croissance a été de 1.1%. Le salaire médian (50e percentile) a connu une croissance légèrement plus importante. En effet, il affiche une croissance annuelle moyenne de 3.4% en termes nominaux et 1.4% en termes réels. Finalement, le 90e percentile a augmenté en moyenne de 4.5% par an en termes nominaux et de 2.5% en termes réels.

¹ L'agriculture et le secteur public au sens strict ne sont pas couverts par l'enquête sur la structure des salaires de 2006.

² Pour de plus amples informations sur l'enquête, veuillez consulter le Bulletin du STATEC 1/2009 "La structure des salaires en 2006".

³ Economie et Statistiques N° 31/2009 « La distribution des salaires au Luxembourg en 1995 et en 2006: Structure et évolution », http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/Economie_et_statistiques/2009/31_2009/index.html.

Tableau 6: Taux de croissance du salaire annuel entre 1995 et 2006: moyenne annuelle

		nominal (%)	réel (%)
Percentiles	10	3.1	1.1
	50	3.4	1.4
	90	4.5	2.5

Source: STATEC - ESS 1995, ESS 2006

Le corollaire de cette évolution est une hausse des inégalités salariales, c'est-à dire la dispersion des salaires a augmenté. Ceci est illustré par le tableau 7 ci-dessous. Le tableau affiche à la fois les coefficients de Gini et les ratios de percentiles. Le coefficient de Gini a augmenté entre 1995 et 2006, en passant de 0.25 à 0.31, ce qui signifie que la distribution des salaires est devenue plus inégale au fil du temps. L'évolution du rapport entre le 90e et le 10e décile (ratio P90/P10), qui est passé de 2.99 à 3.48, confirme ce résultat. L'inspection des ratios P90/P50 et P50/P10 semble indiquer que c'est plutôt l'inégalité des hauts salaires qui a augmenté. En effet, d'un côté le ratio P90/P50, qui mesure l'écart entre le haut et le milieu de la distribution des salaires, a augmenté entre 1995 et 2006, en passant de 1.84 à 2.07. D'un autre côté, le ratio P50/P10, qui mesure l'écart entre le milieu et le bas de la distribution des salaires n'a quasiment pas changé: 1.63 en 1995 contre 1.68 en 2006.

Tableau 7: Dispersion des salaires annuels bruts en 1995 et en 2006

	1995	2006
Coefficient de Gini	0.25	0.31
P90/P10	2.99	3.48
P90/P50	1.84	2.07
P50/P10	1.63	1.68

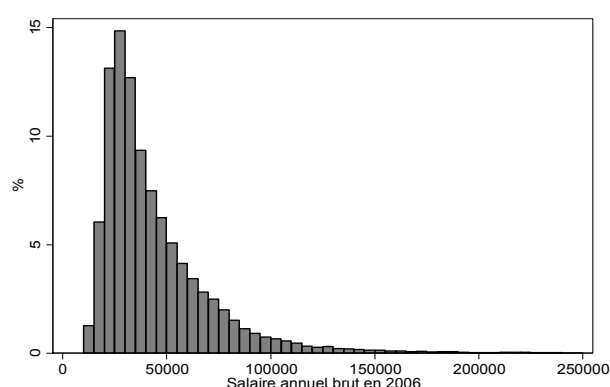
Source: STATEC - ESS 1995, ESS 2006

Comparaison européenne

A des fins de comparaison, il serait intéressant d'utiliser une dimension temporelle aussi bien que spatiale. Malheureusement, les données permettant de faire cette double comparaison font défaut. Aussi la comparaison spatiale va-t-elle se limiter à la seule année 2006.

Niveaux

Le graphique 22 présente la distribution du salaire annuel de 2006 au Luxembourg. Pour rappel, l'ESS de 2006 couvre uniquement les entreprises avec au moins 10 salariés et actives les secteurs privé et parapublic. Une restriction supplémentaire a dû être introduite afin de neutraliser les effets du temps de travail. Ont été retenus dans le cadre de cette section les salariés à temps plein qui ont travaillé pendant au moins 30 semaines au courant de l'année 2006.

Graphique 22: Distribution du salaire annuel brut au Luxembourg (2006)

Source: STATEC - ESS 2006

En 2006, 10% des salariés ont eu un salaire annuel inférieur ou égal à 22 767 EUR. Le salaire annuel médian a été de 37 128 EUR. Finalement, 10% des salariés ont gagné 78 540 EUR ou plus dans le courant de l'année 2006.

Comment cette distribution se compare-t-elle à celle des autres pays européens ? Plutôt que de juxtaposer des histogrammes, la comparaison portera sur les trois indicateurs suivants: le 10e percentile, la médiane (50e percentile) et le 90e percentile. Afin de faciliter la lecture des résultats, les salaires ont été normalisés de manière à ce qu'ils soient égaux à 100 pour le Luxembourg. Les résultats se trouvent dans le tableau 8.

Le 10e percentile est particulièrement élevé dans les pays scandinaves. En Norvège, ce percentile est de 42% plus élevé qu'au Luxembourg. L'écart entre le Danemark et le Luxembourg est de 31% et celui entre l'Islande et le Luxembourg est de 19%. Du côté des pays limitrophes il y a lieu de constater que le 10e percentile est de 6% plus élevé en Belgique qu'au Luxembourg. Par contre, en France et en Allemagne, le

10e percentile est de 21%, voire de 24% plus faible qu'au Luxembourg.

Les salaires médians en Norvège, Islande et au Danemark sont de 22%, 18% et de 16% plus élevés que le salaire médian luxembourgeois. Si le 10e percentile a été plus élevé en Belgique qu'au Luxembourg, l'ordre se renverse pour la médiane. Le salaire médian est de 7% moins élevé en Belgique qu'au Luxembourg. Cet écart est semblable à celui entre l'Allemagne et le Luxembourg (6%). Au niveau du salaire médian, la France reste également loin derrière le Luxembourg. L'écart par rapport au Luxembourg est de 29%. Finalement, l'Irlande et le Royaume-Uni ont des niveaux de salaires médians semblables à ceux du Luxembourg.

Dans le haut de la distribution des salaires, c'est-à-dire au 90e percentile, le Luxembourg occupe la position de tête en Europe, suivi de très près de l'Islande. En ce qui concerne les hauts salaires, le Luxembourg a donc dépassé les pays scandinaves. Parmi les pays limitrophes, l'écart avec l'Allemagne est de 18%. L'écart de la Belgique par rapport au Luxembourg est de 22%. Finalement, l'écart entre le Luxembourg et la France se creuse davantage dans le haut de la distribution et monte à 34%.

Il est utile de rappeler qu'il s'agit là de chiffres globaux. D'un côté, l'écart entre deux pays peut refléter un écart entre les niveaux de salaire pratiqués dans ces deux pays. D'un autre côté cet écart peut également refléter des différences entre les profils et qualifications des travailleurs, ainsi que des différences dans les tissus économiques de deux pays. Une étude économétrique plus poussée, à l'instar de celle évoquée ci-dessus, serait nécessaire afin d'identifier ces deux sources d'écarts.

Inégalités salariales

Le tableau 9 donne un aperçu sur les inégalités salariales en Europe. Les inégalités sont mesurées via les ratios de percentiles. Le ratio entre le 90e et le 10e percentile donne un aperçu sur l'inégalité totale, tandis que les ratios entre le 90e et le 50e percentile et entre le 50e et le 10e percentile informent sur les inégalités dans le haut, respectivement dans le bas de la distribution. Les pays sont classés par ordre croissant du ratio p90/p10.

Au Luxembourg, le ratio p90/p10 est de 3.4. Ceci signifie que celui au 90e percentile gagne 3.4 fois plus que celui qui est au 10e percentile.

Tableau 8: Distribution des salaires annuels en 2006 (Luxembourg = 100)

	10e percentile	Médiane	90e percentile
Allemagne	76	94	82
Autriche	80	83	77
Belgique	106	93	78
Bulgarie	5	5	6
Chypre	46	54	56
Danemark	131	116	89
Espagne	53	53	52
Estonie	14	18	18
Finlande	94	81	66
France	79	71	66
Grèce	52	53	54
Hongrie	14	16	18
Irlande	85	98	90
Islande	119	118	98
Italie	73	71	60
Lettonie	8	12	14
Lithuanie	10	12	13
<i>Luxembourg</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>
Malte	46	42	32
Norvège	142	122	94
Pays-Bas	90	90	77
Pologne	15	18	18
Portugal	28	31	43
République tchèque	21	22	19
Roumanie	6	8	10
Royaume-Uni	81	95	91
Slovaquie	14	15	14
Slovénie	34	35	33
Suède	90	82	64

Source: STATEC, Eurostat - ESS 2006

Il s'agit de l'écart minimal entre le « top 10 » et le « bottom 10 » de la distribution des salaires. Avec une valeur de 3.4 le Luxembourg se situe au milieu des autres pays européens. Les inégalités les plus faibles sont enregistrées dans les pays scandinaves (Danemark, Norvège, Suède, Finlande), ainsi qu'en Belgique et en Malte. En France, le ratio est de 2.9, tandis qu'il est de 3.7 en Allemagne. Les inégalités les plus fortes sont constatées en Lettonie, Roumanie et au Portugal.

En ce qui concerne les ratios p90/p50 et p50/p10, le Luxembourg se situe également autour de la moyenne européenne. Dans pratiquement tous les pays, les inégalités dans le haut de la distribution (ratio p90/p50) sont plus importantes que les inégalités dans le bas de la distribution (ratio p50/p10). Une exception notable à cette règle est l'Allemagne, où la dispersion parmi les bas salaires est plus importante que celle parmi les hauts salaires. Un élément d'explication peut être l'absence d'un salaire minimum généralisé en Allemagne.

Tableau 9: Inégalités salariales en 2006 – ratios de percentiles

	p90/p10	p90/p50	p50/p10
Danemark	2.3	1.6	1.4
Norvège	2.3	1.6	1.4
Suède	2.4	1.6	1.5
Finlande	2.4	1.7	1.4
Malte	2.5	1.6	1.5
Belgique	2.5	1.8	1.4
Italie	2.8	1.8	1.6
Islande	2.8	1.8	1.6
France	2.9	1.9	1.5
Pays-Bas	3.0	1.8	1.6
République tchèque	3.1	1.8	1.7
Autriche	3.3	2.0	1.7
Slovénie	3.3	2.0	1.7
Espagne	3.4	2.1	1.6
Luxembourg	3.4	2.1	1.6
Slovaquie	3.5	2.0	1.7
Irlande	3.6	1.9	1.9
Grèce	3.6	2.2	1.7
Allemagne	3.7	1.8	2.0
Royaume-Uni	3.9	2.0	1.9
Pologne	4.1	2.1	1.9
Chypre	4.2	2.2	1.9
Estonie	4.4	2.2	2.0
Hongrie	4.5	2.3	2.0
Bulgarie	4.5	2.5	1.8
Lithuanie	4.6	2.2	2.1
Portugal	5.3	3.0	1.8
Roumanie	5.6	2.5	2.3
Lettonie	6.0	2.4	2.5

Source: STATEC, Eurostat – ESS 2006

Bas salaires

Une autre façon pour examiner la distribution des salaires est via la proportion des travailleurs touchant des bas salaires. Un bas salaire est un salaire inférieur ou égal à 2/3 du salaire médian. Néanmoins, il ne faut pas confondre la notion de bas salaire avec celle du travailleur pauvre (« working poor »), qui est une personne ayant un emploi et vivant dans un ménage qui est considéré comme pauvre. Le cas des travailleurs pauvres est traité dans le chapitre 3 de la 2^e partie de ce rapport.

Le tableau 10 présente les résultats. La colonne intitulée « Total » indique la proportion de travailleurs qui touchent un bas salaire. Les deux colonnes qui suivent indiquent les proportions des travailleurs masculins et féminins touchant des bas salaires. Les pays sont classés dans l'ordre croissant de la proportion de travailleurs à bas salaires. Au Luxembourg, la proportion des bas salaires est de 15%. Ce chiffre correspond à la moyenne de la zone Euro et est légèrement inférieur à la moyenne au niveau de l'Union Européenne, qui est de 17%. Des faibles proportions de travailleurs à bas salaires sont constatées dans les pays scandinaves, en

Belgique, et en France. En Allemagne, un travailleur sur cinq touche un bas salaire.

Au Luxembourg, les bas salaires sont moins fréquents parmi les hommes (12%) que parmi les femmes (25%). Cette différence entre les hommes et les femmes est constatée dans la grande majorité des pays européens. Même dans les pays où les bas salaires sont peu fréquents, il y a des fortes disparités entre hommes et femmes.

Le classement des pays dans le tableau 10, c'est-à-dire la proportion des travailleurs touchant un bas salaire n'est pas sans rappeler celui du tableau 9, c'est-à-dire les inégalités salariales mesurées par les ratios de percentiles. Cette impression est confirmée par un calcul statistique. En effet, le taux de corrélation entre le ratio p90/p10 et la proportion de travailleurs touchant un bas salaire est de 0.92. Il y a donc un lien quasiment direct entre les inégalités et les bas salaires. Plus il y a des bas salaires, plus il y a des inégalités et vice-versa.

Tableau 10: Proportion de travailleurs touchant un bas salaire en 2006 (en %)

	Total	Hommes	Femmes
Finlande	6	3	9
Norvège	6	5	9
Belgique	7	5	13
Danemark	8	5	12
France	9	8	11
Suède	10	8	15
Malte	11	10	13
Italie	13	12	16
Islande	13	6	22
Pays-Bas	14	11	25
Autriche	14	9	29
Espagne	15	11	23
Luxembourg	15	12	25
République tchèque	16	10	26
Slovénie	16	12	21
Grèce	17	12	23
Slovaquie	17	11	25
Allemagne	20	16	28
Portugal	20	15	27
Chypre	21	11	33
Irlande	21	16	29
Royaume-Uni	22	16	31
Pologne	22	18	26
Estonie	23	12	29
Hongrie	23	25	22
Roumanie	27	26	28
Bulgarie	27	27	28
Lithuanie	28	25	30
Lettonie	31	29	32
Zone Euro	15	12	20
Union Européenne	17	14	23

Source: STATEC, Eurostat – ESS 2006

N.B.: Bas salaire = salaire inférieur ou égal à 2/3 du salaire médian

3. Les salaires par branches¹

La structure des salaires par branches peut être appréhendée sur la base de trois sources qui sont disponibles au STATEC: l'enquête (quadriennale) sur la structure des salaires, les comptes nationaux et l'enquête EU-SILC.

Les résultats de l'enquête structure des salaires de 2006 ont été publiés dans le bulletin n° 01/2009 du STATEC et on y revient également dans le présent rapport. A noter que l'enquête sur la structure des salaires fait abstraction du secteur de l'administration publique.

Dans ce qui suit, on s'appuiera, d'une part, sur les données des comptes nationaux qui permettent d'étudier l'évolution des salaires moyens des branches économiques, administration publique incluse.

D'autre part, l'enquête EU-SILC (« European Survey on Income and Living Conditions »), contient des variables permettant de calculer les revenus salariaux selon les branches. Comme il s'agit d'une enquête, la précision des chiffres n'est évidemment pas la même qu'en recourant à des fichiers administratifs ou encore aux comptes nationaux.

Néanmoins, l'enquête EU-SILC – qui est harmonisée au niveau européen – permet, tout comme les comptes nationaux, une comparaison avec les autres pays européens. Par ailleurs, EU-SILC a également l'avantage de contenir des variables potentiellement explicatives, comme le niveau d'éducation ou encore l'âge. Enfin, contrairement aux comptes nationaux, qui s'en tien-

nent aux salaires moyens, EU-SILC permet d'appréhender la dispersion et la distribution des salaires.

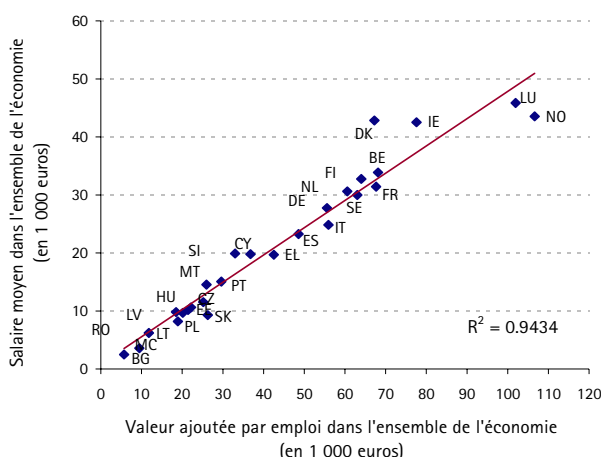
Le niveau des salaires est lié au niveau de la valeur ajoutée par emploi

A noter que le salaire moyen est défini ici par la somme des traitements et salaires bruts (variable D11 dans le système des comptes nationaux SEC95) divisée par le nombre de salariés. Ne sont pas inclus dans cet agrégat les charges patronales. En ajoutant les charges patronales aux salaires et traitements, on obtient la rémunération par salarié (variable D1 dans le SEC95), c'est-à-dire en fait le coût salarial.

En comparant les pays européens et en croisant le salaire moyen avec le niveau de la valeur ajoutée par emploi (en d'autres mots, le niveau de productivité de l'économie), on constate une corrélation extrêmement élevée ($r^2 = 0.9434$).

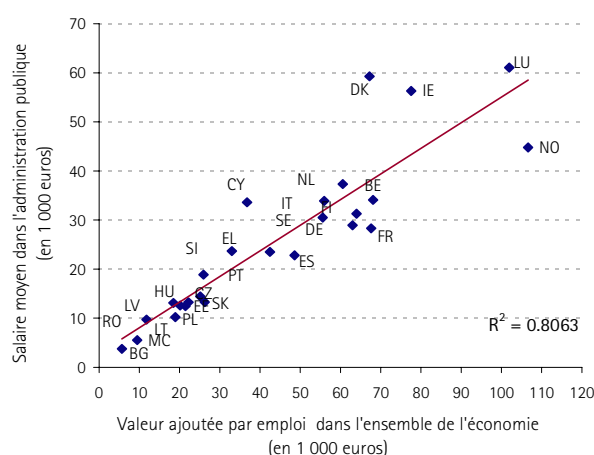
En d'autres mots, et sans surprise, plus la valeur ajoutée nominale par emploi est importante, plus le salaire moyen nominal dans un pays est élevé. En bas de l'échelle européenne, on trouve des pays comme la Bulgarie, la Roumanie, l'ancienne république yougoslave de Macédoine ; en haut de l'échelle se sont établis le Luxembourg, la Norvège, l'Irlande et le Danemark (voir graphique 23). A titre d'exemple, en 2008, la valeur ajoutée nominale par emploi au Luxembourg est de quelque 102 000 € et le salaire moyen de 45 800 €. En Bulgarie, la valeur ajoutée par emploi atteint à peine 5 700 € et le salaire moyen ne dépasse pas les 2 500 €.

Graphique 23: Salaire moyen de l'ensemble de l'économie et valeur ajoutée par emploi, 2008



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

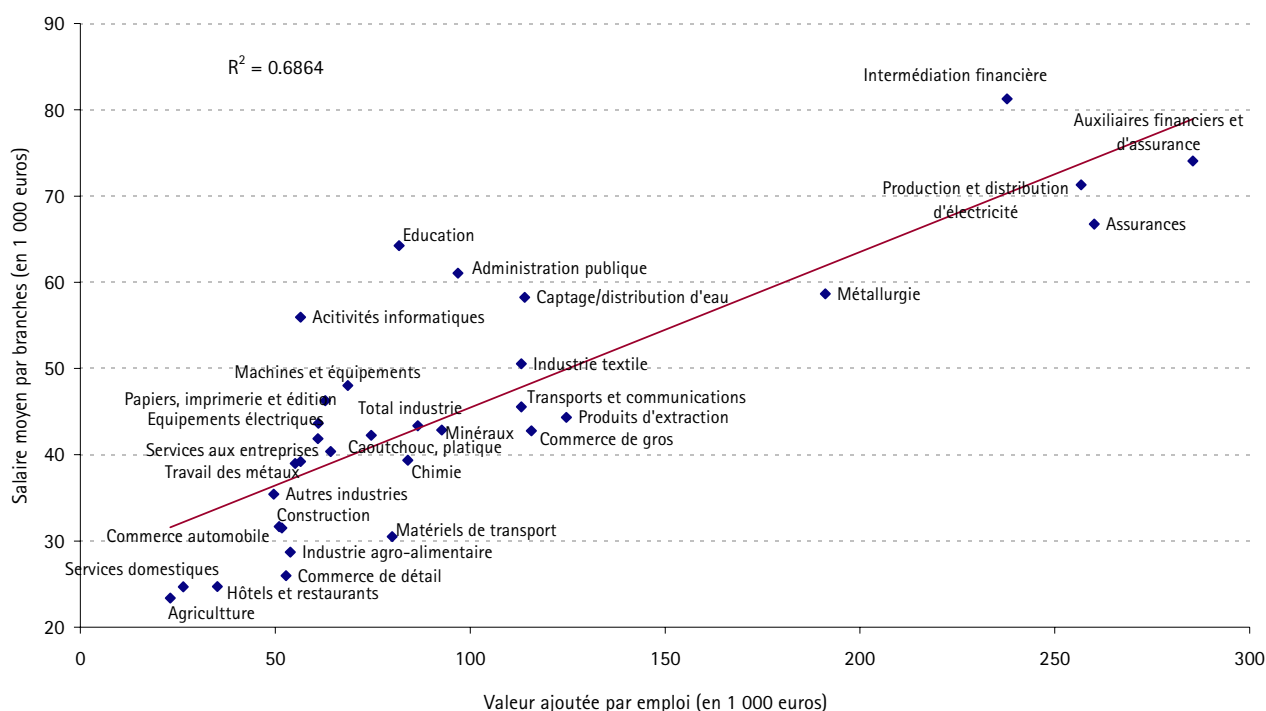
Graphique 24: Salaire moyen dans l'administration publique et valeur ajoutée par emploi, 2008



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux). N.B.: administration publique = NACE L

¹ Dans le contexte de la présente étude "secteurs" et "branches" sont utilisés de manière interchangeable. La notion de "secteur" ne correspond pas à celle du SEC.

Graphique 25: Valeur ajoutée par emploi et salaire moyen par branches au Luxembourg, 2008



Source: STATEC (comptes nationaux)

Est-ce que le lien entre salaire et valeur ajoutée par emploi que l'on a mis en évidence en comparant les pays se retrouve au niveau des branches au sein d'un pays, en l'occurrence le Luxembourg ? Un coefficient de corrélation élevé ($r^2 = 0.6864$) est le signe d'un lien clair entre le niveau du salaire moyen par branche et la valeur ajoutée par branche (voir graphique 25). D'un côté, on est en présence de branches à faible valeur ajoutée et à faible rémunération, et, d'un autre côté, de branches ayant un haut niveau de productivité (valeur ajoutée par emploi) et pouvant faire état de salaires élevés.¹

En bas de l'échelle des rémunérations des salariés on trouve l'agriculture, le secteur HORECA, le commerce de détail, l'industrie agro-alimentaire. Le secteur de la construction ne se trouve pas loin de ce groupe. En milieu de peloton, on trouve des branches industrielles, comme le textile, mais également des branches de services, comme les transports et communications et le commerce de gros. La métallurgie s'intercale entre ces branches et les secteurs économiques ayant la valeur ajoutée par emploi et les salaires les plus élevés que sont les services financiers (assurances, banques, auxiliaires financiers), mais également le secteur de la distribution d'électricité.

A titre d'exemple, en 2008, dans la branche des hôtels et restaurants (HORECA), la valeur ajoutée brute par emploi (VAB) est de quelque 35 000 € et le salaire moyen annuel de 24 700 €. Dans l'industrie textile, la VAB par emploi est d'environ 113 000 € et le salaire moyen avoisine les 51 000 € par an. Dans l'intermédiation financière, la VAB/emploi atteint 238 000 € en 2008 et le salaire moyen 81 000 €.

En ce qui concerne les salaires dans l'administration publique, on semble souvent penser que leur fixation se fait de façon indépendante du contexte économique. Il n'en est rien. Comme le salaire moyen de l'ensemble de l'économie, le salaire moyen dans l'administration publique est étroitement lié à la valeur ajoutée par emploi, c'est-à-dire le niveau de productivité d'une économie. Pour les pays européens, le coefficient de corrélation élevé ($r^2 = 0.8063$) entre le salaire moyen de l'administration publique et la valeur ajoutée par emploi en témoigne (voir graphique 24). Le coefficient est certes légèrement plus faible que pour le salaire moyen de l'ensemble de l'économie et on constate une certaine dispersion des pays autour de la droite de régression, mais le constat de base reste valable. On reviendra plus loin sur les salaires dans l'administration publique.

¹ A noter que, dans le secteur public, la valeur ajoutée correspond en grande partie aux salaires.

Globalement, l'évolution des salaires est parallèle à celle de la productivité

Depuis 1995, et dans la comparaison européenne, on note que le salaire moyen suit la valeur ajoutée par emploi, avec toutefois un décrochage (plus ou moins important selon les pays) des salaires à partir de 2004 et cela jusqu'en 2008 (voir graphique 26).

Au Luxembourg, le salaire moyen ne dévie que très peu de la trajectoire de la VAB/emploi jusqu'en 2005. Par la suite, la valeur ajoutée par emploi (en termes nominaux) s'envole, sans être accompagnée par une croissance similaire du salaire moyen.

S'en suit la formation d'un écart (un écart croissant entre VAB/emploi et salaire moyen) bien plus prononcé au Luxembourg que dans les autres pays européens (voir graphique 26). A noter que cet écart croissant entre VAB/emploi et salaire moyen jusqu'en 2008 se répercute sur le coût salarial unitaire réel qui tend à baisser, en d'autres mots dans une baisse de la part salariale de 2005 à 2008. On y reviendra plus loin.

A noter qu'en Allemagne, une croissance nominale faible de la valeur ajoutée (+20% de 1995 à 2008) va de pair avec une croissance tout aussi faible du salaire moyen (+ 11% de 1995 à 2008). Par ailleurs, contrairement à la France par exemple, l'écart entre la VAB par emploi et le salaire moyen tend à se creuser de manière considérable en Allemagne, résultat d'une modération salariale sans équivoque. Le coût salarial unitaire réel s'en ressent en s'orientant à la baisse et la part salariale y régresse fortement jusqu'en 2008.

Ajoutons que l'évolution de la rémunération moyenne par salarié (qui inclut les charges patronales) se superpose à celle du salaire moyen (salaires et traitements bruts par salarié à l'exclusion des charges patronales) dans la plupart des pays. Ce qui signifie que le poids des charges patronales est resté globalement stable en Europe depuis 1995. On remarque cependant

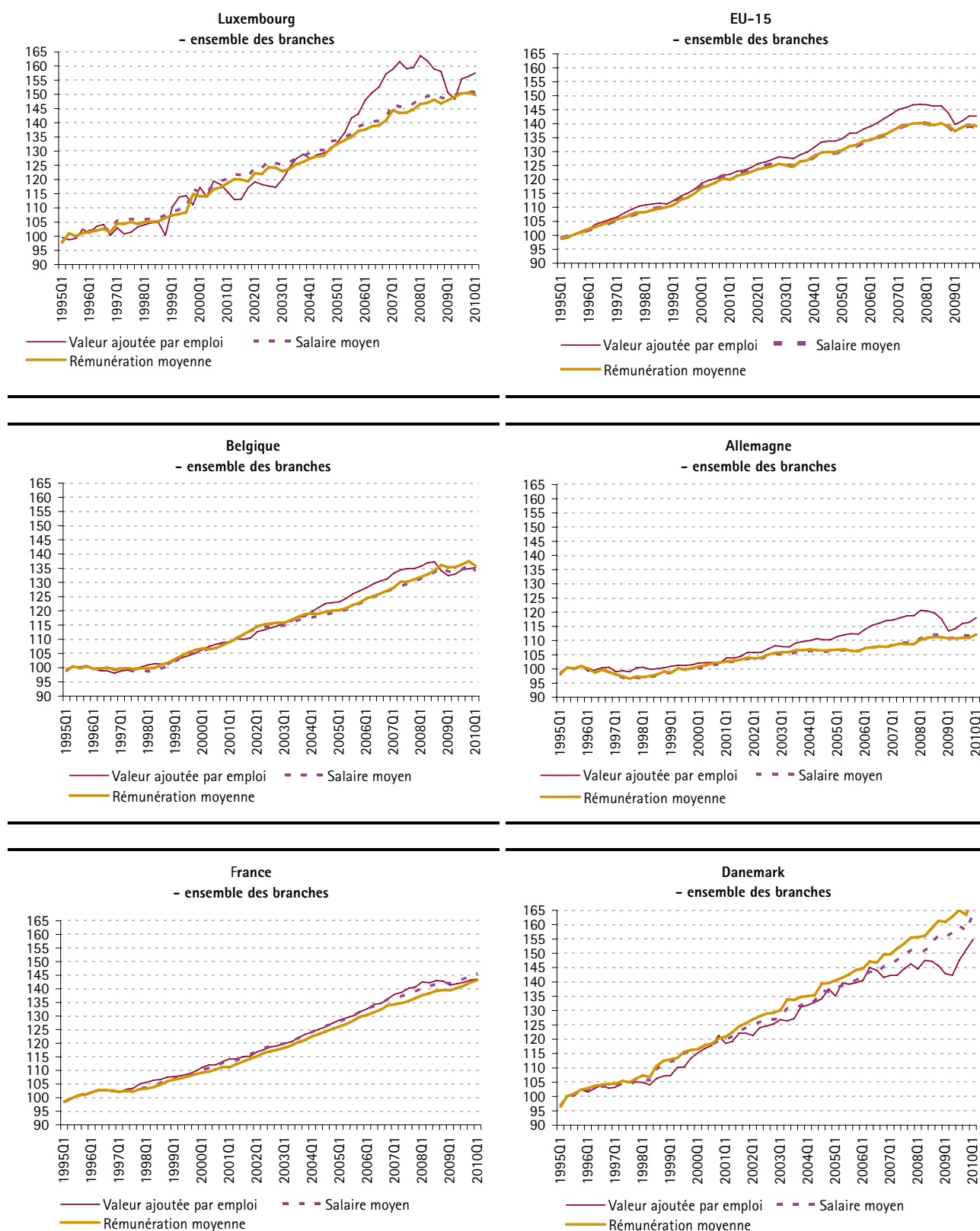
l'apparition d'un mince écart au Danemark, soit une légère augmentation de la part des charges patronales. A noter encore que le Danemark est un des seuls pays européens où l'évolution des salaires a continué sur sa lancée malgré la baisse de la valeur ajoutée par emploi due à la crise économique.

Le lien entre l'évolution des salaires et l'évolution de la valeur ajoutée par emploi se retrouve au niveau des branches économiques. On a déjà vu que, globalement, le niveau des salaires de branches est fonction de leur niveau de productivité, c'est-à-dire de la valeur ajoutée par emploi (voir graphique 25). L'évolution par branches des salaires (nominaux) et de la VAB par emploi confirme ce lien.

L'évolution à la hausse plus rapide de la valeur ajoutée par emploi comparée au salaire moyen (resp. la rémunération moyenne) de 2005 à 2008 – qu'on a décelé au niveau de l'économie dans son ensemble – apparaît également très clairement dans l'industrie, ainsi que dans le secteur « Commerce, HORECA, transports et communications » (voir graphique 27). Dans la construction, le parallélisme de la VAB/emploi et du salaire moyen est également patent, mais il faut noter que, de 2005 à 2008, la valeur ajoutée par emploi y a moins favorablement évolué que dans les autres secteurs.

En ce qui concerne le secteur des services financiers et des services aux entreprises, l'évolution est plus complexe: de 1995 à 2005, la valeur ajoutée par emploi (en valeur nominale) évolue moins favorablement que le salaire moyen (voir graphique 27). Il en résulte une tendance à la hausse du coût salarial unitaire réel au cours de cette période et une élévation du niveau de la part salariale dans ce secteur (voir plus loin). A partir de 2005 et jusqu'en 2007, la valeur ajoutée par emploi y croît de manière importante (même plus fortement que dans les autres branches, mais en partant d'un niveau relatif plus faible), alors que la cadence à la hausse du salaire moyen marque le pas.

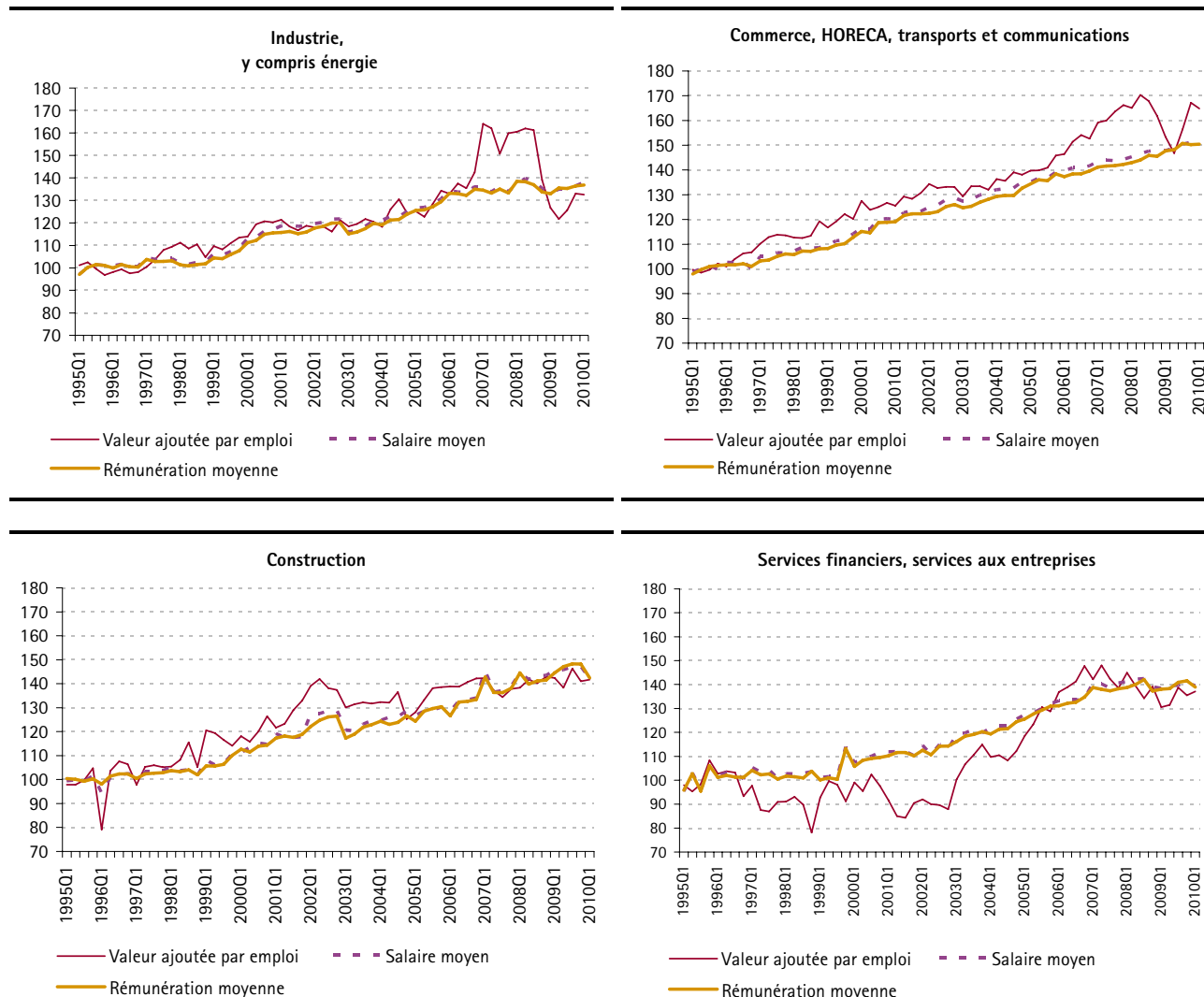
Graphique 26: Evolution de la valeur ajoutée par emploi (en valeur nominale), des salaires et des rémunérations par salarié, 1^{er} trimestre 1998 – 1^{er} trimestre 2010 (indices: 100 = moyenne 1995)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes trimestriels)

N.B.: Salaire moyen = salaires et traitements bruts / nombre de salariés; rémunération moyenne = salaires et traitements bruts + charges patronales / nombre de salariés

Graphique 27: Evolution par secteurs économiques de la valeur ajoutée par emploi (en valeur nominale), des salaires et des rémunérations par salarié au Luxembourg, 1^{er} trimestre 1995 – 1^{er} trimestre 2010 (indices: 100 = moyenne 1995)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes trimestriels)

N.B.: Salaire moyen = salaires et traitements bruts / nombre de salariés; rémunération moyenne = salaires et traitements bruts + charges patronales / nombre de salariés

Les effets de la crise économique

La crise financière et économique s'exprime dans une chute très prononcée de la valeur ajoutée par emploi dans l'ensemble de l'Europe à partir du milieu de l'année 2008 (voir graphique 26). Au Luxembourg la baisse de la valeur ajoutée par emploi est d'autant plus prononcée que d'écart (une exceptionnelle croissance de la valeur ajoutée par emploi qui ne se traduit pas par une croissance parallèle du salaire moyen) qui s'était formée de 2005 à 2008 était importante.

La chute très forte de la valeur ajoutée par emploi au Luxembourg s'explique à la fois par le recul de la valeur ajoutée et par un « labour hoarding » important (c'est-à-dire en fait un maintien de l'emploi, malgré la baisse de la VAB)¹. Le total de la valeur ajoutée, en

données désaisonnalisées, est passé de 8 845.9 millions d'euros au 4^{ème} trimestre 2008 à 8 272.7 millions d'euros au deuxième trimestre 2009 (une baisse de -6%). Par contre l'emploi salarié intérieur total du Luxembourg est resté relativement stable: 332 100 salariés au 4^{ème} trimestre 2008, contre 331 100 salariés au 2^{ème} trimestre 2009 (soit une baisse de seulement -0.3% en données désaisonnalisées). Dans l'EU-15, en moyenne, la baisse de la valeur ajoutée, dans la même période, n'était que de -3.4%, mais celle de l'emploi salarié de -1.4%.

¹ Voir à ce sujet: Note de conjoncture du STATEC, n° 1/2010

Ce recul de la VAB par emploi concerne tous les secteurs économiques au Luxembourg à l'exception de la construction (voir graphique 27). A noter finalement que la hausse de la VAB par emploi dans les services financiers et dans les services aux entreprises semble avoir marqué le pas dès 2007.

Par ailleurs, à partir du début de la crise, le salaire moyen semble être l'objet d'une relative stabilisation en Europe comme au Luxembourg. Néanmoins, comme la dégringolade de la valeur ajoutée par emploi était très importante, le coût salarial unitaire réel rebondit assez violemment à partir de la 2^{ème} moitié de l'année 2008 (voir plus loin).

Signalons finalement que - signe de la reprise - la valeur ajoutée par emploi au Luxembourg s'oriente à la hausse à partir du 3^{ème} trimestre 2009 sans pour autant atteindre le niveau d'avant-crise, ni au Luxembourg, ni dans l'EU-15 d'ailleurs.

Ecart de 1 à 3.5 entre les salaires moyen des secteurs économiques au Luxembourg

En comparant le niveau du salaire moyen des différentes branches au salaire moyen du secteur concurrentiel (c'est-à-dire le salaire moyen des branches agriculture, industrie, commerce, HORECA, transports et communications, services financiers, services aux entreprises), on constate que les salariés de l'agriculture, des hôtels et restaurants et des services domestiques sont les moins bien lotis (voir tableau 12). En 2008, le salaire moyen dans ces branches représentait entre 52% et 55% du salaire moyen du secteur concurrentiel.

Tableau 11: Salaire moyen par branches au Luxembourg, 1995-2008 (en 1000 € par an)

	1995	2000	2007	2008
Agriculture	16.8	25.6	22.9	23.4
Produits d'extraction	31.3	33.0	46.0	44.3
Industrie manufacturière	31.8	36.6	42.5	43.4
Électricité, gaz et eau	44.1	51.3	64.2	68.2
Construction	22.1	25.2	30.9	31.7
Commerce	21.9	25.0	31.6	33.0
Hôtellerie et restauration	17.4	20.3	24.3	24.7
Transports et communications	33.8	40.0	46.0	45.6
Services financiers	54.1	65.1	80.1	78.8
Services aux entreprises, location, immobilier	25.4	29.1	40.5	42.5
Administration publique	39.7	46.1	59.3	61.1
Éducation	41.8	48.6	61.8	64.2
Santé et action sociale	27.4	32.5	40.8	41.9
Services collectifs, sociaux et personnels	27.9	31.6	38.1	39.0
Services domestiques	13.5	15.8	23.8	24.7
Total Branches	30.7	36.0	44.9	45.8
Total Secteur concurrentiel	30.1	35.5	43.8	44.6

Source: STATEC (comptes nationaux)

Tableau 12: Ecart du salaire moyen des branches par rapport au secteur concurrentiel au Luxembourg, 1995-2008 (indices; secteur concurrentiel = 100)

	1995	2000	2007	2008
Agriculture	56.0	72.2	52.4	52.4
Services domestiques	45.0	44.6	54.3	55.3
Hôtellerie et restauration	57.9	57.3	55.4	55.4
Construction	73.5	71.1	70.6	71.0
Commerce	72.8	70.6	72.3	73.9
Services collectifs, sociaux et personnels	92.8	89.2	87.1	87.4
Santé et action sociale	91.0	91.8	93.3	93.8
Services aux entreprises, location, immobilier	84.5	82.0	92.6	95.3
Industrie manufacturière	105.6	103.1	97.1	97.2
Produits d'extraction	104.2	93.1	105.1	99.3
Total Secteur concurrentiel	100.0	100.0	100.0	100.0
Transports et communications	112.5	113.0	105.0	102.1
Total Branches	102.1	101.5	102.5	102.7
Administration publique	132.1	130.0	135.5	136.8
Éducation	139.0	137.0	141.2	143.9
Électricité, gaz et eau	146.5	144.8	146.6	152.9
Services financiers	179.9	183.7	182.9	176.7

Source: STATEC (comptes nationaux)

Tableau 13: Evolution du salaire moyen par branches au Luxembourg, 1995-2008 (base 1995=100)

	1995	2000	2007	2008
Transports et communications	100.0	118.4	135.9	134.7
Industrie manufacturière	100.0	115.1	133.9	136.5
Agriculture	100.0	152.1	136.3	138.8
Services collectifs, sociaux et personnels	100.0	113.4	136.6	139.8
Produits d'extraction	100.0	105.3	146.8	141.5
Hôtellerie et restauration	100.0	116.7	139.3	141.9
Construction	100.0	114.0	139.9	143.2
Services financiers	100.0	120.4	148.0	145.8
Total Secteur concurrentiel	100.0	117.9	145.6	148.4
Total Branches	100.0	117.2	146.1	149.3
Commerce	100.0	114.3	144.4	150.6
Santé et action sociale	100.0	118.9	149.1	152.9
Administration publique	100.0	116.1	149.3	153.7
Éducation	100.0	116.2	147.9	153.7
Électricité, gaz et eau	100.0	116.5	145.6	154.8
Services aux entreprises, location, immobilier	100.0	114.3	159.4	167.3
Services domestiques	100.0	116.8	175.4	182.2

Source: STATEC (comptes nationaux)

Tableau 14: Emploi salarié par branches au Luxembourg, 1995-2008 (en 1 000)

Libellé	1995	2000	2007	2008
Agriculture	1.2	1.0	1.9	1.9
Produits d'extraction	0.3	0.3	0.3	0.3
Industrie manufacturière	32.4	32.6	34.8	35.2
Électricité, gaz et eau	1.5	1.5	1.7	1.7
Construction	23.1	24.9	35.8	37.2
Commerce	29.4	32.9	40.0	41.3
Hôtellerie et restauration	9.2	10.0	13.2	13.7
Transports et communications	14.6	19.2	26.1	27.9
Services financiers	22.1	29.5	38.3	41.2
Services aux entreprises, location, immobilier	18.2	37.0	50.0	54.4
Administration publique	11.6	13.8	17.4	17.8
Éducation	9.9	12.0	14.8	15.2
Santé et action sociale	12.6	15.4	23.5	24.8
Services collectifs, sociaux et personnels	6.9	8.2	10.5	10.7
Services domestiques	4.6	5.9	4.8	5.0
Total Branches	197.5	244.4	313.1	328.4
Total Secteur concurrentiel	150.5	187.4	240.4	253.1

Source: STATEC (comptes nationaux)

Tableau 15: Part des branches dans l'emploi salarié total au Luxembourg, 1995-2008 (en %)

Libellé	1995	2000	2007	2008
Produits d'extraction	0.2	0.1	0.1	0.1
Électricité, gaz et eau	0.8	0.6	0.5	0.5
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	0.6	0.4	0.6	0.6
Services domestiques	2.3	2.4	1.5	1.5
Services collectifs, sociaux et personnels	3.5	3.4	3.4	3.3
Hôtellerie et restauration	4.7	4.1	4.2	4.2
Éducation	5.0	4.9	4.7	4.6
Administration publique	5.9	5.6	5.6	5.4
Santé et action sociale	6.4	6.3	7.5	7.6
Transports et communications	7.4	7.9	8.3	8.5
Industrie manufacturière	16.4	13.3	11.1	10.7
Construction	11.7	10.2	11.4	11.3
Services financiers	11.2	12.1	12.2	12.5
Commerce	14.9	13.5	12.8	12.6
Services aux entreprises, location, immobilier	9.2	15.1	16.0	16.6
Total Branches	100.0	100.0	100.0	100.0
Total Secteur concurrentiel	76.2	76.68	76.78	77.07

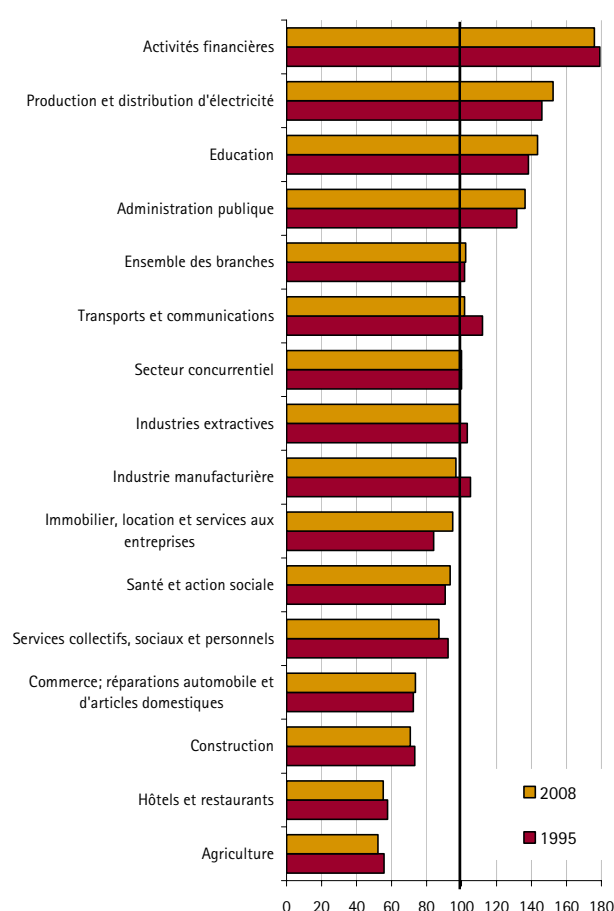
Source: STATEC (comptes nationaux)

Tableau 16: Evolution de l'emploi salarié par branches au Luxembourg, 1995-2008 (base 1995 = 100)

Libellé	1995	2000	2007	2008
Produits d'extraction	100.0	100.0	100.0	100.0
Industrie manufacturière	100.0	100.6	107.4	108.6
Services domestiques	100.0	128.3	104.3	108.7
Électricité, gaz et eau	100.0	100.0	113.3	113.3
Commerce	100.0	111.9	136.1	140.5
Hôtellerie et restauration	100.0	108.7	143.5	148.9
Administration publique	100.0	119.0	150.0	153.4
Éducation	100.0	121.2	149.5	153.5
Services collectifs, sociaux et personnels	100.0	118.8	152.2	155.1
Agriculture	100.0	83.3	158.3	158.3
Construction	100.0	107.8	155.0	161.0
Total Branches	100.0	123.7	158.5	166.3
Total Secteur concurrentiel	100.0	124.5	159.7	168.2
Services financiers	100.0	133.5	173.3	186.4
Transports et communications	100.0	131.5	178.8	191.1
Santé et d'action sociale	100.0	122.2	186.5	196.8
Services aux entreprises, location, immobilier	100.0	203.3	274.7	298.9

Source: STATEC (comptes nationaux)

A titre d'exemple, le salaire moyen annuel dans la branche HORECA était de 24 700 € en 2008, contre 44 600 € dans le secteur concurrentiel en moyenne. Viennent ensuite les branches de la construction (71% du salaire moyen du secteur concurrentiel en 2008) et du commerce (73%). Les salaires dans le secteur « immobilier, location et services aux entreprises » et dans le secteur de l'industrie manufacturière se situent légèrement en dessous du niveau salarial moyen du secteur concurrentiel (95%, resp. 97%).

Graphique 28: Niveau du salaire moyen des branches par rapport au salaire moyen du secteur concurrentiel, 2008 (indices: 100 = salaire moyen dans le secteur concurrentiel)

Source: STATEC (comptes nationaux)

N.B. Secteur concurrentiel = NACE A à K à l'exception de E (énergie et eau)

D'une manière générale, les salariés des branches concurrentielles où le salaire se situe en dessous du niveau moyen du secteur concurrentiel, représentent quelque 65% du total des salariés au Luxembourg en 2008: 16.6% du total des salariés travaillent dans les services aux entreprises, l'immobilier et la location sans opérateur, 12.6% dans le commerce, 11.3% dans la construction, 10.7% dans l'industrie manufacturière, 4.2 % dans le secteur HORECA (voir tableau 15).

Le salaire moyen dans les transports et communications est légèrement supérieur à la moyenne du secteur concurrentiel (45 600 € en moyenne en 2008, contre 44 600 € pour l'ensemble du secteur concurrentiel). A signaler toutefois une certaine hétérogénéité dans ce secteur, comme d'ailleurs dans l'industrie manufacturière et dans le secteur « immobilier, location et services aux entreprises » (voir encadré 1).

Les services financiers sont en fait la seule branche du secteur concurrentiel dont le niveau de salaire dépasse largement la moyenne: +77% par rapport à l'ensemble du secteur concurrentiel (voir tableau 12). C'est d'ailleurs, sans surprise, le secteur dont le salaire

moyen est le plus élevé de l'ensemble des secteurs économiques. Il est de 78 800 € dans l'ensemble du secteur financier: 81 300 € par an dans les banques, 66 700 € dans les assurances et 74 100 € chez les auxiliaires financiers et d'assurance (voir annexe 4). Dans son ensemble, le secteur financier employait 12.5% du total des salariés au Luxembourg (voir annexe 3 et tableau 15).

Globalement, l'écart entre les branches où le salaire moyen est le plus faible (agriculture et HORECA) et les services financiers où le salaire moyen est le plus élevé est d'environ 3.5.

Encadré 1: Une hétérogénéité non négligeable dans l'industrie manufacturière, le secteur « Immobilier, location et services aux entreprises » et le secteur des « transports et communications »

Les transports terrestres occupent la majorité des salariés du secteur « Transports et communications » (15 500 sur 27 900 en 2008). Le salaire moyen se situe à 40 600 € par an soit assez largement en dessous des 45 600 € de la branche « transports et communications » dans son ensemble. Dans les transports aériens (occupant 4 200 salariés sur les 27 900 du secteur) le salaire moyen est de 58 800 € en 2008, plaçant les salariés de cette branche largement au dessus de la moyenne du secteur. Cela vaut aussi pour les postes et télécommunications (occupant 4 700 salariés sur les 27 900 du secteur) où le salaire moyen est de 52 900 € en 2008.

Dans le secteur « Immobilier, location et services aux entreprises », dans lequel l'emploi salarié total est de 54 400 unités (soit le secteur le plus développé et ayant connu la plus forte progression en termes d'emploi depuis 1995), les salaires varient également assez fortement entre les branches: 37 200 € par an et par salarié dans les services de location sans opérateur (qui occupe seulement 900 salariés), 40 800 € dans la branche de l'immobilier (qui occupe 2 800 salariés), 56 000 € dans les activités informatiques (6 700 salariés), 56 700 € dans la R&D (2 800 salariés) et 39 200 € dans les services fournis principalement aux entreprises (40 300 salariés). A noter que cette dernière branche

mêle elle-même des services d'appui (activités juridiques, comptables et de conseil de gestion, activités d'architecture, ingénierie, études techniques, prospection, analyses et contrôles, activités publicitaires) et des services opérationnels (fourniture et sélection de personnel, activités liées à la sécurité ou au nettoyage, multiples activités opérationnelles comme la photographie, le conditionnement, le routage, la traduction, ...) au service principalement des entreprises. Ces activités nécessitent donc des niveaux de qualification très différents et la moyenne cache donc certainement des disparités de salaires importantes.

On trouve encore des divergences assez fortes à l'intérieur du secteur de l'industrie manufacturière. La métallurgie (sidérurgie) y occupe une position un peu à part. A une valeur ajoutée par emploi élevée correspond aussi un salaire moyen qui se situe au-dessus de la moyenne. En 2008, il y atteint près de 60 000 € par an et par salarié ; chiffre qui est à comparer à la moyenne du salaire de l'industrie manufacturière (43 400 € en 2008). Pour les autres branches industrielles, les salaires moyens vont de 30 500 € par salarié et par an dans la production de matériel de transport à 50 500 € dans l'industrie textile en passant par 42 300 € dans l'industrie du caoutchouc et du plastique.

Les branches du domaine public et « parapublic » : plutôt en haut de la hiérarchie des salaires

Le secteur de l'administration publique (NACE L) reprend, d'une part, les activités régaliennes, c'est-à-dire défense, justice, police, affaires étrangères, d'autre part, les activités d'administration générale (exécutif, législatif, administration financière, ... à tous les niveaux territoriaux) ou de tutelle dans le domaine de la vie économique et sociale, et enfin, la gestion des régimes obligatoires de protection sociale. Le salaire moyen dans cette branche, avec 61 100 € en 2008, est de 37% plus élevé que le salaire moyen du secteur concurrentiel.

Le secteur de l'éducation (NACE M) couvre, d'une part, l'enseignement délivré par les différentes institutions composant le système scolaire traditionnel à ses différents niveaux (enseignement initial), quel que soit le type d'unité dispensatrice (enseignement public ou privé, marchand ou non marchand, en établissement ou par professeurs indépendants). Ce secteur couvre, d'autre part, tout ce qui ne relève pas de l'enseignement initial, comme l'apprentissage de la conduite automobile, la formation permanente, l'alphabétisation des adultes, etc. Comme la plupart des activités d'enseignement scolaire sont conventionnées au Luxembourg, le secteur fait largement partie d'un secteur qu'on pourrait qualifier de parapublic. Le salaire moyen dans ce secteur est de 64 200 € en 2008, soit 44% de plus que dans la moyenne du secteur concurrentiel (voir tableaux 11 et 12).

On note que, mis à part le secteur financier, les branches dont le salaire moyen se situe au-dessus du niveau moyen du secteur concurrentiel appartiennent au domaine public ou parapublic. En effet, on peut y ajouter le secteur de l'électricité, du gaz et de l'eau (qui, quoiqu'en phase de libéralisation, conserve certains attributs du secteur public, notamment au niveau du statut de certains salariés) dans lequel le salaire moyen est de 68 200 € et qui est donc de 53% plus élevé que celui du secteur concurrentiel dans son ensemble. Ces niveaux salariaux sont souvent expliqués par les niveaux de qualification requis dans ces secteurs. On y reviendra plus loin.

Le secteur de la santé et de l'action sociale couvre les activités pour la santé humaine, les activités vétérinaires et l'action sociale. Les activités pour la santé humaine s'exercent sous des formes variées, publiques ou privées, en pratique libérale ou en établissement, sous la responsabilité de médecins ou de personnel paramédical. L'action sociale – publique, privée ou associative – recouvre une fonction d'assistance ou

d'appui à des personnes pour les aider à surmonter les difficultés de la vie (des crèches aux maisons de retraite, en passant par la réinsertion des handicapés), sans que les prestations sanitaires ou éducatives soient prépondérantes. Comme ces activités sont largement « conventionnées » par l'État et financées par les deniers publics au Luxembourg (plus de 90% des dépenses de santé sont publiques), on considère ici qu'elles font partie du domaine « parapublic ». Avec environ 42 000 €, le salaire moyen dans ce secteur se situe légèrement en dessous du niveau moyen du secteur concurrentiel. Mais, comme on le verra, la distribution des salaires dans ce secteur est relativement large.

Retenons toutefois dès à présent que les salaires élevés dans l'administration publique et dans l'éducation (par rapport à la moyenne) au Luxembourg n'ont qu'un impact limité sur le niveau salarial global dans le pays. L'administration publique et l'éducation ne représentent que 10% de l'emploi salarié total dans le pays (voir tableau 15). Il s'en suit que le salaire moyen de l'ensemble des branches (administration publique et éducation incluses) n'est que de 2% plus élevé que celui des branches concurrentielles.

Une structure des salaires par branches qui reste relativement stable

Les données de la comptabilité nationale montrent que la structure des salaires par branches au Luxembourg a relativement peu évolué depuis 1995 (voir graphique 28). Cette appréciation d'ensemble doit cependant être nuancée.

L'écart entre le salaire moyen dans les services financiers et celui du secteur concurrentiel dans son ensemble (défini ici par la NACE A à K à l'exception de E) a faiblement diminué depuis 1995 (l'écart passant de +80% en 1995 à +77% en 2008).

Le rétrécissement de l'écart salarial entre le secteur « transports et communications » et la moyenne du secteur concurrentiel est plus significatif. Si l'écart était de quelque +13%, en 1995, il n'est plus que de 2% en 2008. Cette réduction du différentiel est d'ailleurs surtout intervenu à partir de 2000 et est plus largement imputable au secteur des transports qu'aux postes et télécommunications.

Le salaire moyen dans l'industrie a également évolué de façon plutôt négative depuis 1995. De +6% par rapport à la moyenne du secteur concurrentiel on passe à -3%.

Parmi les grands secteurs concurrentiels, c'est dans l'« immobilier, location sans opérateur et services aux entreprises » que l'évolution des salaires à la hausse est la plus importante (voir tableau 13). Le salaire moyen (en valeur nominale) y a augmenté de plus de 67% (contre 48% dans le secteur concurrentiel en moyenne) en partant d'un niveau relativement faible. L'écart par rapport à la moyenne du secteur concurrentiel passe de -15% à -5%. A noter que les services aux entreprises sont également le secteur économique dans lequel l'emploi salarié s'est développé le plus. Il y a été multiplié par trois, alors que l'emploi salarié intérieur total n'a augmenté que de quelque 65% (voir tableau 16).

La hausse des salaires dans l'administration publique et dans l'éducation est un peu plus importante que le secteur concurrentiel dans son ensemble: dans l'administration publique l'écart par rapport à la moyenne du secteur concurrentiel passe de +32% à +37% et dans l'éducation de +39% à +44%.

Une distribution des salaires très variable selon les secteurs

Jusqu'ici, on s'est focalisé sur le niveau des salaires par branches et leur évolution à partir de 1995. Qu'en est-il de la dispersion et de la distribution des salaires à l'intérieur des branches.

L'enquête EU-SILC auprès des ménages collecte les revenus salariaux selon l'appartenance des salariés aux secteurs de la NACE (Nomenclature des activités économiques des Communautés européennes) et permet en conséquence de donner un aperçu de la distribution des salaires au sein des secteurs. A noter que l'enquête EU-SILC ne s'adresse qu'aux résidents (à l'exclusion donc des frontaliers). Les données d'EU-SILC ne sont pas directement comparables à celles de la comptabilité nationale qui utilise des sources de données diverses et plus particulièrement les fichiers administratifs de l'Inspection générale de la sécurité sociale qui incluent d'ailleurs les frontaliers.

Dans les résultats d'EU-SILC on retrouve néanmoins les grandes lignes de ce que les données de la comptabilité nationale ont permis de déceler: des secteurs comme la construction, le commerce, les hôtels et restaurants où les salaires se situent plutôt en dessous de la moyenne, les services financiers qui se situent en haut de l'échelle des salaires.

Comme les données de la comptabilité nationale, l'enquête EU-SILC montre également que les salaires dans l'administration publique et dans l'éducation se situent largement au-dessus de la moyenne. La médiane des revenus salariaux dans l'éducation est même la plus élevée de tous les secteurs économiques.

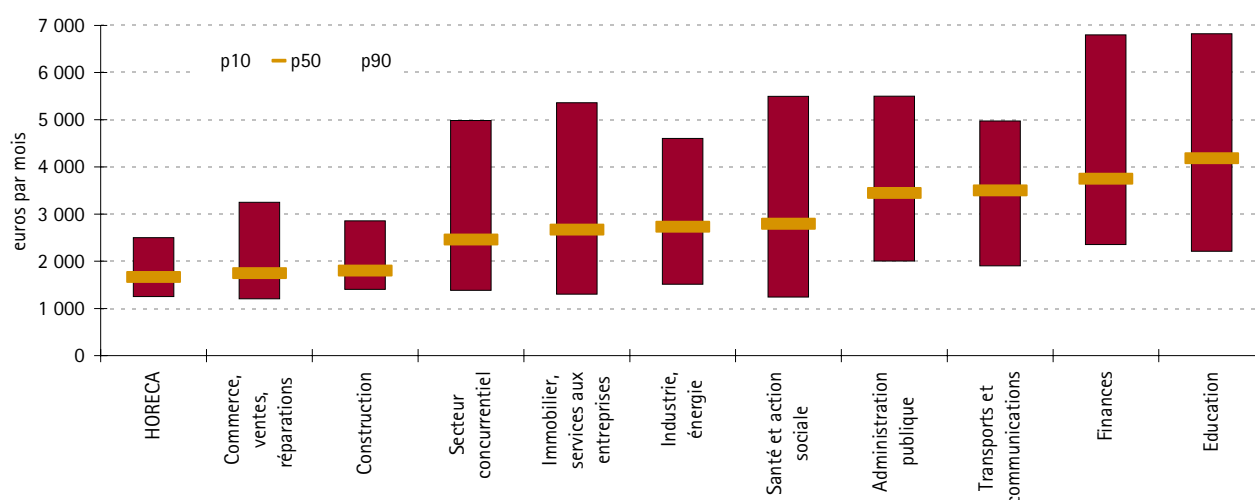
Ajoutons que, dans le premier décile ($D1=P10$), c'est dans l'administration publique et dans l'éducation que les revenus salariaux sont les plus élevés, ensemble avec les services financiers. Dans le 9^{ème} décile (c'est-à-dire les 10% des personnes ayant les salaires les plus élevés), ce sont les services financiers qui arrivent en tête, suivis de près par l'éducation.

A signaler encore que les revenus salariaux les plus élevés (9^{ème} décile) dans le secteur HORECA ne dépassent que très modérément les salaires les plus faibles (1^{er} décile) dans le secteur financier.

En ce qui concerne la dispersion des salaires, on peut d'abord noter que dans deux des secteurs au sein desquels les revenus salariaux sont parmi les plus faibles (construction, HORECA), la dispersion des salaires est également faible (voir graphique 30).

Il n'est pas étonnant que c'est dans les services aux entreprises – secteur qui regroupe des services très variés allant du conseil juridique au nettoyage – que la dispersion des revenus salariaux soit la plus importante, le rapport $P95/P5$ (c'est-à-dire le rapport entre les 5% des salaires les plus élevés et les 5% les plus faibles) y est de 7. C'est d'ailleurs dans le haut de la distribution ($p95/p50$) que la dispersion est la plus forte dans ce secteur (voir graphiques 28 et 29).

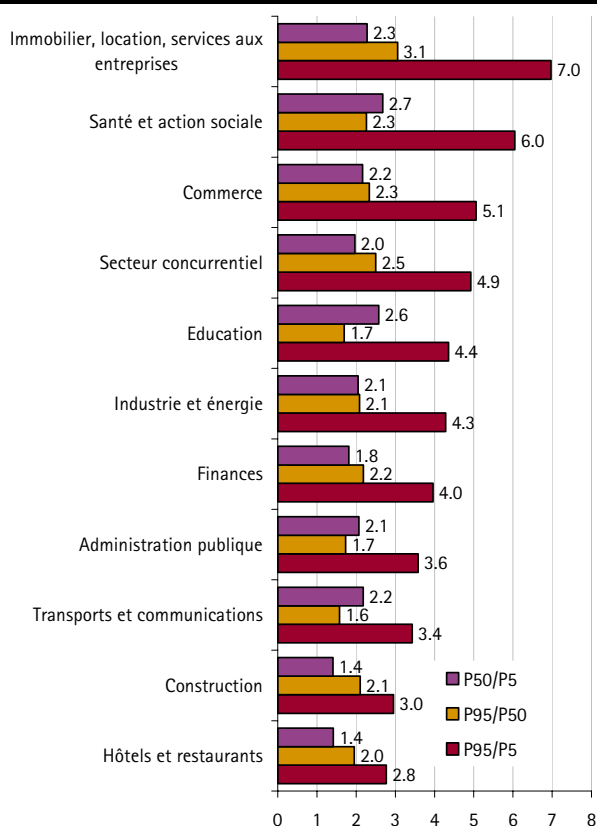
Graphique 29: Distribution des revenus salariaux par secteurs économiques au Luxembourg, EU-SILC (échantillons cumulés 2004-2007)



Source: STATEC (EU-SILC)

N.B.: Le bord inférieur de la barre représente le décile inférieur (D1=p10) de la distribution des salaires, le bord supérieur le décile supérieur (D9=p90). Le trait jaune correspond à la médiane. Secteur concurrentiel = NACE A à K.

Graphique 30: Dispersion des salaires par secteurs économiques au Luxembourg, EU-SILC (rapports interquantiles, échantillons cumulés 2004-2007)



Source: STATEC (comptes nationaux)

N.B. Secteur concurrentiel = NACE A à K à l'exception de E (énergie et eau)

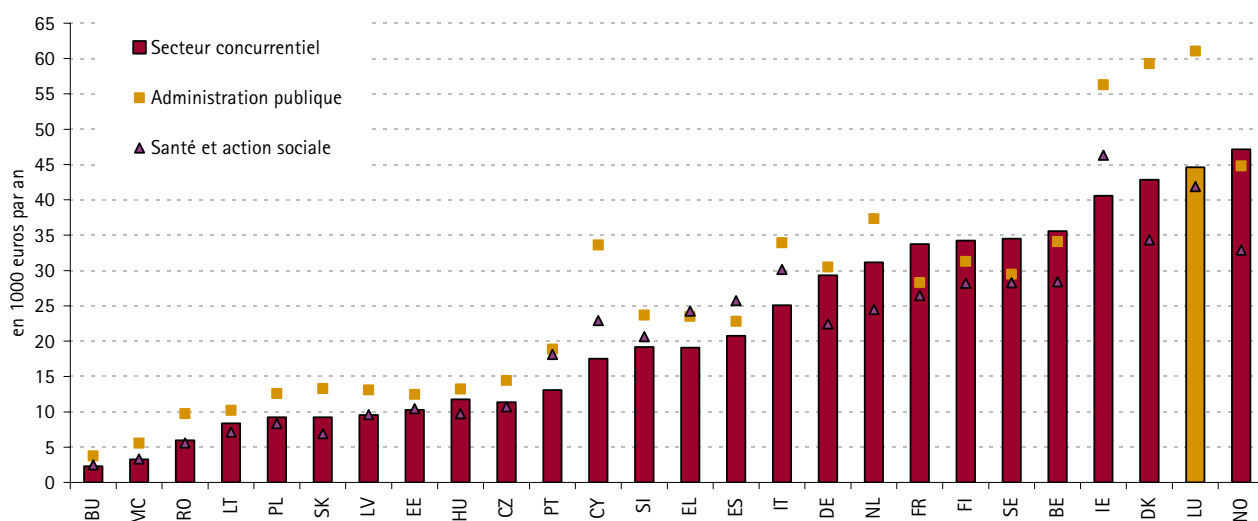
Selon l'enquête EU-SILC, la dispersion des salaires dans l'administration publique est beaucoup plus faible (le rapport p95/p5 est de 3.6) que dans le secteur concurrentiel (NACE A à K) où le rapport p95/p5 atteint 4.9 (voir graphique 30). Par contre, dans le secteur « Santé et action sociale », la dispersion des salaires est élevée (rapport p95/p5 = 6). Dans ce secteur, se côtoient en fait des activités requérant des qualifications faibles et des activités hautement qualifiées dans le domaine médical ou paramédical.

Coup de projecteur sur les salaires de l'administration publique et du secteur de la santé et de l'action sociale

La définition détaillée du secteur de l'administration publique a été donnée plus haut. Il s'agit en quelque sorte du cœur du secteur public.

On a déjà vu que, dans la comparaison européenne, le niveau global des salaires de l'administration publique n'est pas indépendant du contexte économique. Le salaire moyen est fortement corrélé à la valeur ajoutée par emploi produite dans une économie, comme le montre le graphique 24. Mais on constate aussi que le niveau du salaire dans l'administration publique au Luxembourg se situe au-dessus de la droite de régression.

Graphique 31: Salaire moyen dans le secteur concurrentiel, dans l'administration publique et dans le secteur la santé et l'action sociale, 2008*



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux) * 2008 ou dernière année disponible.

N.B.: Secteur concurrentiel = NACE A à K à l'exception de E (énergie et eau)

En comparant le graphique 24 au graphique 23 – qui concerne le salaire moyen dans l'ensemble de l'économie et où on constate que le Luxembourg se trouve en dessous de la droite de régression – on peut supposer que les salaires dans l'administration publique au Luxembourg sont élevés par rapport à la moyenne de l'économie. C'est également le cas en Irlande, au Danemark et en Chypre, par exemple.

Sur la base des données de la comptabilité nationale, il est possible de comparer le salaire moyen dans le secteur de l'administration publique et dans le secteur de la santé et de l'action sociale avec celui de la moyenne des branches qui constituent l'essentiel du secteur qu'on peut qualifier de concurrentiel, à savoir les NACE A à K à l'exclusion du secteur de l'énergie et de l'eau.

Dans pratiquement tous les pays d'Europe, le salaire moyen de l'administration publique dépasse celui du secteur concurrentiel dans son ensemble (voir graphique 31). C'est notamment le cas au Luxembourg. La France, la Finlande, la Suède, la Norvège et la Belgique font exception dans ce domaine. Rappelons qu'au Luxembourg, le salaire moyen de l'administration publique est de 61 000 € par an, contre 44 600 € dans le secteur concurrentiel. Dans l'administration publique, le salaire moyen est donc de 37% plus élevé que dans le secteur concurrentiel.

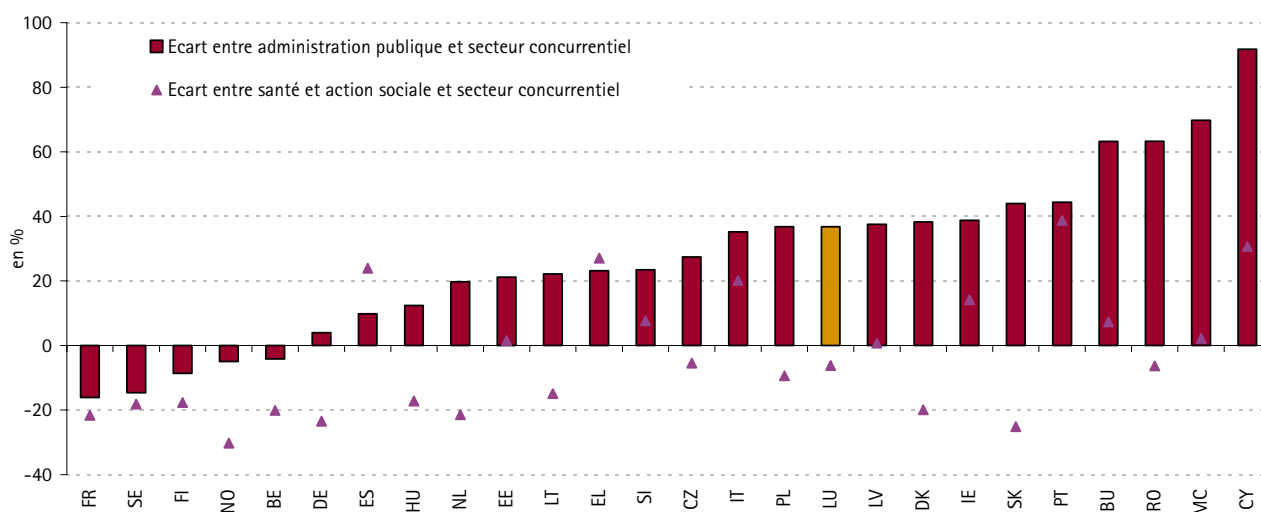
Pour le secteur de la santé et de l'action sociale, il n'y pas de véritable constante. Dans de nombreux pays, le

salaire moyen dans ce secteur se situe en dessous de la moyenne du secteur concurrentiel, dans d'autres pays c'est le contraire. Au Luxembourg, avec quelque 42 000 € par an, le salaire moyen dans le secteur de la santé et de l'action sociale se situe légèrement en dessous de la moyenne du secteur concurrentiel (44 600 €). Mais on a déjà vu que la dispersion des salaires dans ce secteur est importante.

L'ampleur de l'écart salarial entre l'administration publique et le secteur concurrentiel est cependant assez variable selon les pays. Au Luxembourg, l'écart est de 37% en faveur de l'administration publique. Dans de nombreux pays de l'Est de l'Europe, p.ex. en Roumanie, en Bulgarie, en Slovaquie ou encore dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine, les écarts sont encore plus importants. Parmi les pays du Sud de l'Europe, c'est en Chypre et au Portugal que les écarts sont les plus importants (voir graphique 32).

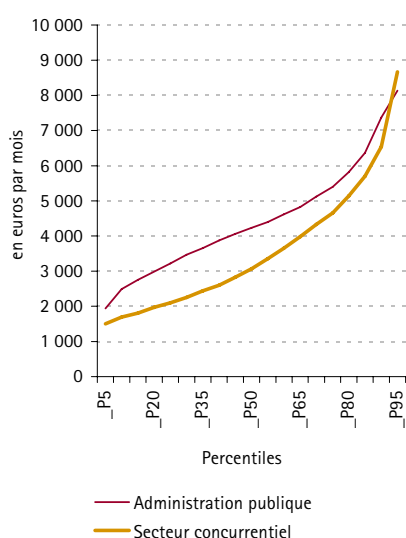
L'Italie, la Pologne, la Lettonie et le Danemark se situent dans le voisinage du Luxembourg. Parmi les pays nordiques, le Danemark est d'ailleurs le seul pays qui montre un écart de salaire positif pour l'administration publique, alors qu'en Finlande, en Suède et en Norvège les écarts sont négatifs. A noter finalement qu'en France et en Belgique le salaire moyen de l'administration publique se situe en dessous de la moyenne du secteur concurrentiel, alors qu'en Allemagne il n'y a qu'un écart positif minime.

Graphique 32: Ecart du salaire moyen de l'administration publique (NACE L) et du secteur de la santé et de l'action sociale (NACE N) par rapport au salaire moyen du secteur concurrentiel (NACE A à K), 2008*

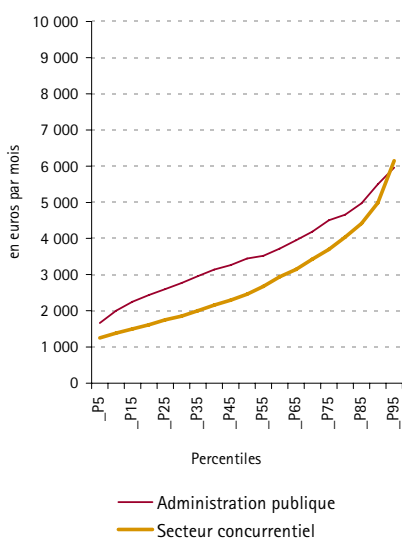


Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux) * 2008 ou dernière année disponible

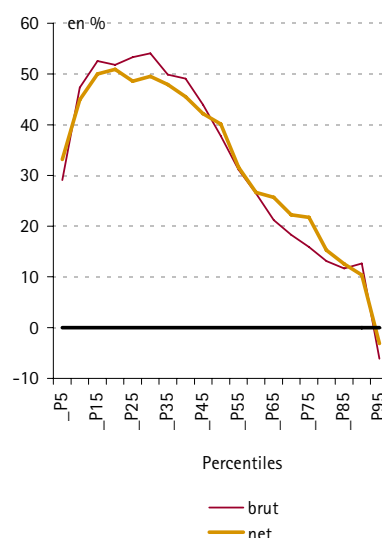
Graphique 33: Revenu salarial brut dans l'administration publique¹¹⁰ (NACE L) et dans le secteur concurrentiel (NACE A à K) au Luxembourg, par percentiles



Graphique 34: Revenu salarial net dans l'administration publique (NACE L) et dans le secteur concurrentiel (NACE A à K) au Luxembourg, par percentiles



Graphique 35: Ecart salarial brut et net entre l'administration publique (NACE L) et le secteur concurrentiel (NACE A à K)



Source: STATEC (EU-SILC, Échantillons cumulés 2003-2007)

L'écart salarial entre l'administration publique et le secteur concurrentiel à travers l'enquête EU-SILC

L'enquête EU-SILC permet d'appréhender la distribution des salaires dans les branches à travers des variables comme le niveau de qualification, l'âge ou le sexe.

Une vue globale sur les salaires du secteur concurrentiel (NACE A à K) et l'administration publique (NACE L) confirme les résultats obtenus sur la base des comptes nationaux. Au Luxembourg, les revenus salariaux dans l'administration publique dépassent les revenus salariaux du secteur concurrentiel et cela sur pratiquement l'ensemble de la distribution des revenus. L'écart est le plus important dans la moitié inférieure de la distribution (voir graphiques 33 à 35). A partir du

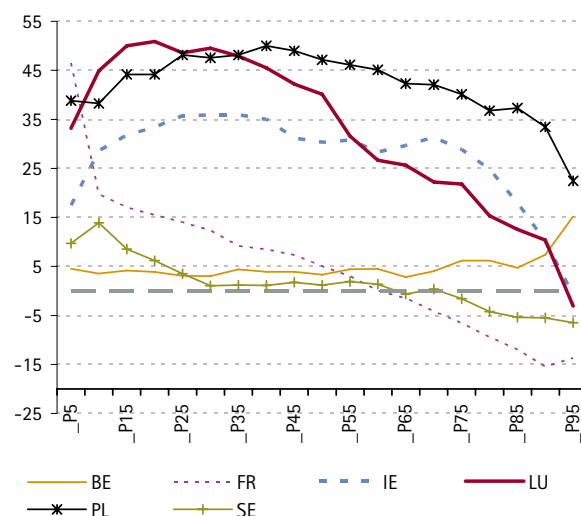
4^{ème} décile, l'écart se rétrécit et, dans le percentile le plus élevé (p95), l'écart du revenu salarial est même favorable au secteur concurrentiel. Par ailleurs, si les impôts et cotisations font évidemment que les niveaux des salaires nets sont moins élevés que les salaires bruts (plus particulièrement à partir du 4^{ème} décile), cela n'affecte en rien les écarts entre l'administration publique et le secteur concurrentiel. Les courbes de l'écart brut et de l'écart net se superposent pratiquement (voir graphique 35).

D'une manière générale, EU-SILC confirme également les écarts positifs en faveur de l'administration publique dans des pays comme la Pologne ou l'Irlande et d'autres pays non repris dans le graphique 36, comme le Portugal notamment. En France l'écart salarial de l'administration publique par rapport au secteur concurrentiel devient négatif à partir du 6^{ème} décile de la distribution. En Suède, la situation est comparable.

On attribue souvent le niveau élevé des salaires au niveau de qualification requis dans l'administration publique. On peut présenter l'écart salarial entre la NACE L (administration publique) et la moyenne des NACE A à K selon le niveau de qualification des salariés. Pour ce faire, on recourt à la classification internationale type de l'éducation ou CITE (resp. *ISCED* pour *International Standard Classification of Education*). Sont considérés comme ayant un niveau d'éducation faible, les salariés ayant accompli les types d'enseignement CITE 0 à 2 (préprimaire, primaire, premier cycle de l'enseignement secondaire). Le niveau d'éducation moyen est défini par la CITE 3 à 4 (deuxième cycle de l'enseignement secondaire, enseignement post-secondaire non-supérieur), alors que le niveau d'éducation supérieur est défini par la CITE 5 à 6 (premier et deuxième cycle de l'enseignement supérieur).

La désagrégation de l'écart salarial par niveaux d'éducation (voir graphique 37) montre que – pour l'essentiel – la différence en faveur de l'administration publique au Luxembourg provient du différentiel positif pour les salariés faiblement ou moyennement qualifiés.

Graphique 36: Ecart de revenu salarial net entre l'administration publique (NACE L) et le secteur concurrentiel (NACE A à K) par percentiles, en %



Source: STATEC, EUROSTAT (EU-SILC, Echantillons cumulés 2003–2007)

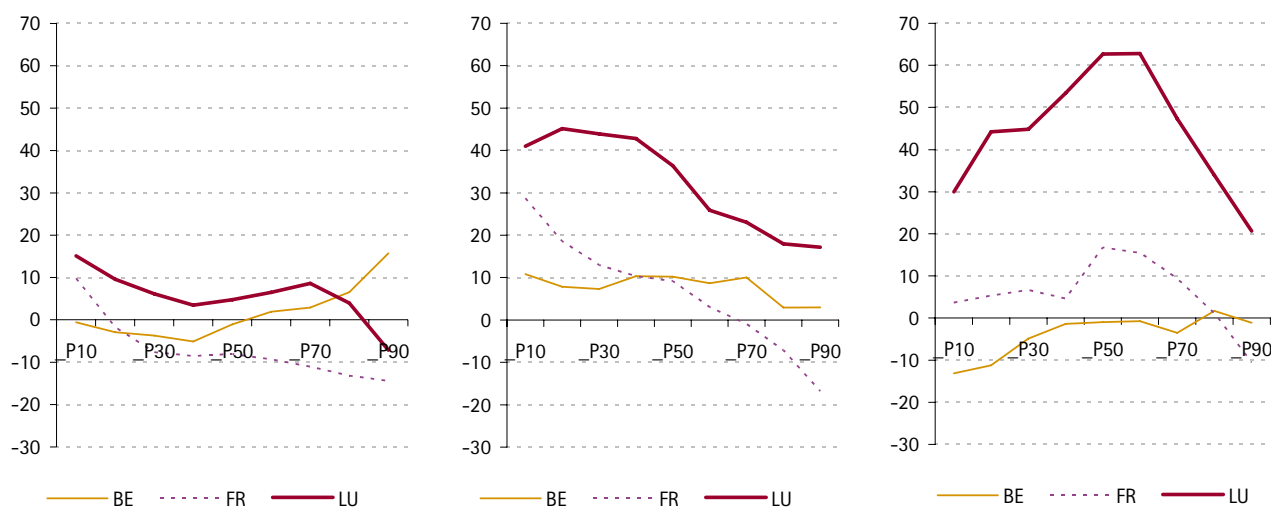
N.B.: Données de DE non disponibles

Suivant les résultats de EU-SILC, pour les salariés ayant un niveau d'éducation moyen, le salaire dans l'administration publique serait, jusqu'au 4^{ème} décile, de quelque 40% plus élevé qu'en moyenne dans le secteur concurrentiel. Puis l'écart se rétrécit, tout en restant de 20% supérieur dans le décile supérieur.

Ceux ayant un niveau de qualification faible et travaillant dans l'administration publique auraient un salaire de 30% supérieur à leurs homologues du secteur concurrentiel dans le 1^{er} décile. Cet écart monte même à 60% dans le 5^{ème} décile, avant de régresser tout en restant supérieur de 20% au secteur concurrentiel dans le décile supérieur.

Pour les salariés ayant un niveau d'éducation supérieur, l'écart en faveur de l'administration publique est de quelque +15% dans le premier décile. Entre le 3^{ème} décile et le 8^{ème} décile, l'écart est légèrement favorable à l'administration publique. Mais dans les déciles supérieurs, l'écart devient négatif. En d'autres mots, pour les salariés dont le niveau d'éducation est haut, les salaires dans le haut de l'échelle sont plus élevés en moyenne dans le secteur concurrentiel que dans l'administration publique.

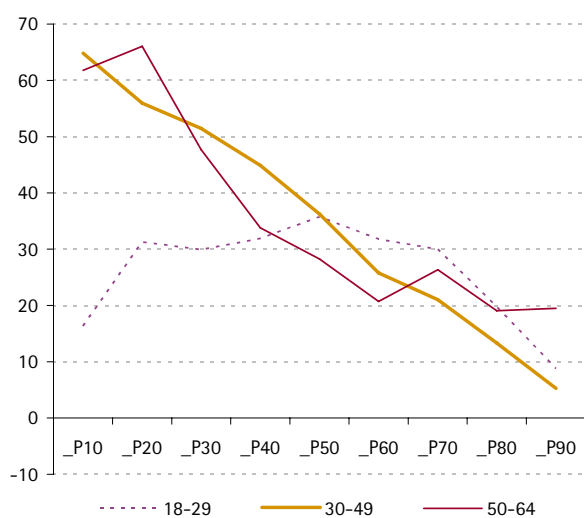
Graphique 37: Ecart salarial net entre l'administration publique (NACE L) et le secteur concurrentiel (NACE A à K) par déciles selon le niveau d'éducation, en %



Source: STATEC, EUROSTAT (EU-SILC, Echantillons cumulés 2003-2007)

N.B.: Données de DE non disponibles

Graphique 38: Ecart de revenu salarial net entre l'administration publique (NACE L) et le secteur concurrentiel (NACE A à K), par déciles selon l'âge, en %



Source: STATEC (EU-SILC, Echantillons cumulés 2003-2007)

Graphique 39: Ecart de revenu salarial net entre l'administration publique (NACE L) et le secteur concurrentiel (NACE A à K), par déciles selon le sexe, en %



Source: STATEC (EU-SILC, Echantillons cumulés 2003-2007)

En ce qui concerne l'écart par âge, on note qu'il est positif pour l'administration publique pour les trois classes d'âge prises en considération et cela sur l'ensemble des déciles de la distribution. L'écart est cependant le plus important dans les déciles inférieurs et pour les classes d'âge de 30 à 49 ans et de 50 à 64 ans. A partir du 5^{ème} décile, l'écart par rapport au secteur concurrentiel se réduit pour les trois classes d'âge (voir graphique 38).

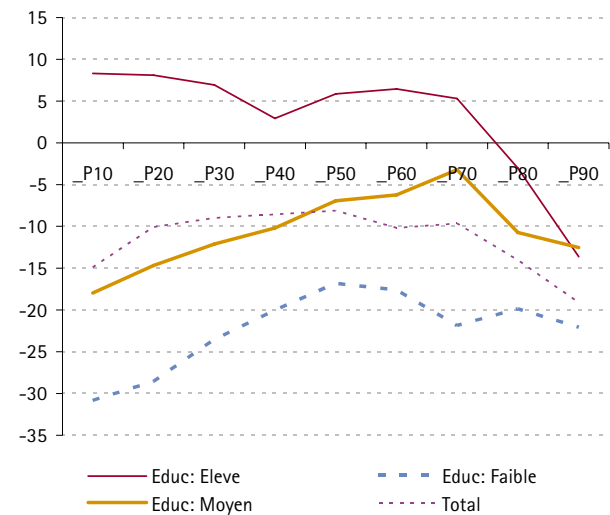
En ce qui concerne l'écart salarial selon le sexe, c'est dans les deux premiers déciles que l'écart des salaires des femmes travaillant dans l'administration publique par rapport à celles travaillant dans le secteur concurrentiel est plus important que celui des hommes. A partir du 4^{ème} décile, pour les femmes, comme pour les hommes, l'écart par rapport au salaire du secteur concurrentiel diminue parallèlement, avec toutefois un différentiel un peu moins élevé pour les femmes (voir graphique 39). A signaler finalement que dans le dernier décile – celui des salaires les plus élevés –, l'écart de salaire en faveur des femmes travaillant dans l'administration publique s'accroît. Est-ce le signe que, dans l'administration publique, les femmes occuperaient plus souvent que dans le secteur concurrentiel des postes à responsabilité et bien rémunérés ?

La comparaison entre l'administration publique (NACE L) et la moyenne du secteur concurrentiel (NACE A à K) apporte des éléments contribuant à la compréhension des différences de la structure salariale entre le secteur public et le secteur concurrentiel. On est néanmoins amené à nuancer les lignes générales esquissées en comparant les salaires dans l'administration publique avec ceux du secteur financier (NACE J).

Sur la base des données de la comptabilité nationale, on a pu se rendre compte que le secteur financier est la seule branche concurrentielle dans lequel le niveau salarial est plus élevé que dans l'administration publique, l'éducation et le secteur de l'énergie et de l'eau (voir notamment le tableau 12). Les résultats d'EU-SILC le corroborent. Sur l'ensemble de la distribution, le salaire dans l'administration publique est inférieur à celui du secteur financier (voir graphique 40). A l'inverse de ce qu'on a trouvé en comparant l'ensemble du secteur concurrentiel à l'administration publique, c'est pour les salariés les moins qualifiés que le différentiel négatif de l'administration publique est le plus important. Pour les salariés ayant un niveau de qualification élevé, le différentiel en faveur de l'administration publique est légèrement positif jusqu'au 7^{ème} décile. Pour les déciles supérieurs l'écart devient assez fortement négatif. En d'autres mots,

dans la partie de la distribution où les salaires sont les plus élevés, les salariés ayant un niveau de qualification supérieur sont mieux lotis dans le secteur financier que dans l'administration publique.

Graphique 40: Ecart salarial net entre l'administration publique (NACE L) et le secteur financier (NACE J) par déciles selon le niveau d'éducation, en % (EU-SILC, échantillons cumulés 2004-2007)



L'évolution du salaire moyen dans l'administration publique depuis 1995

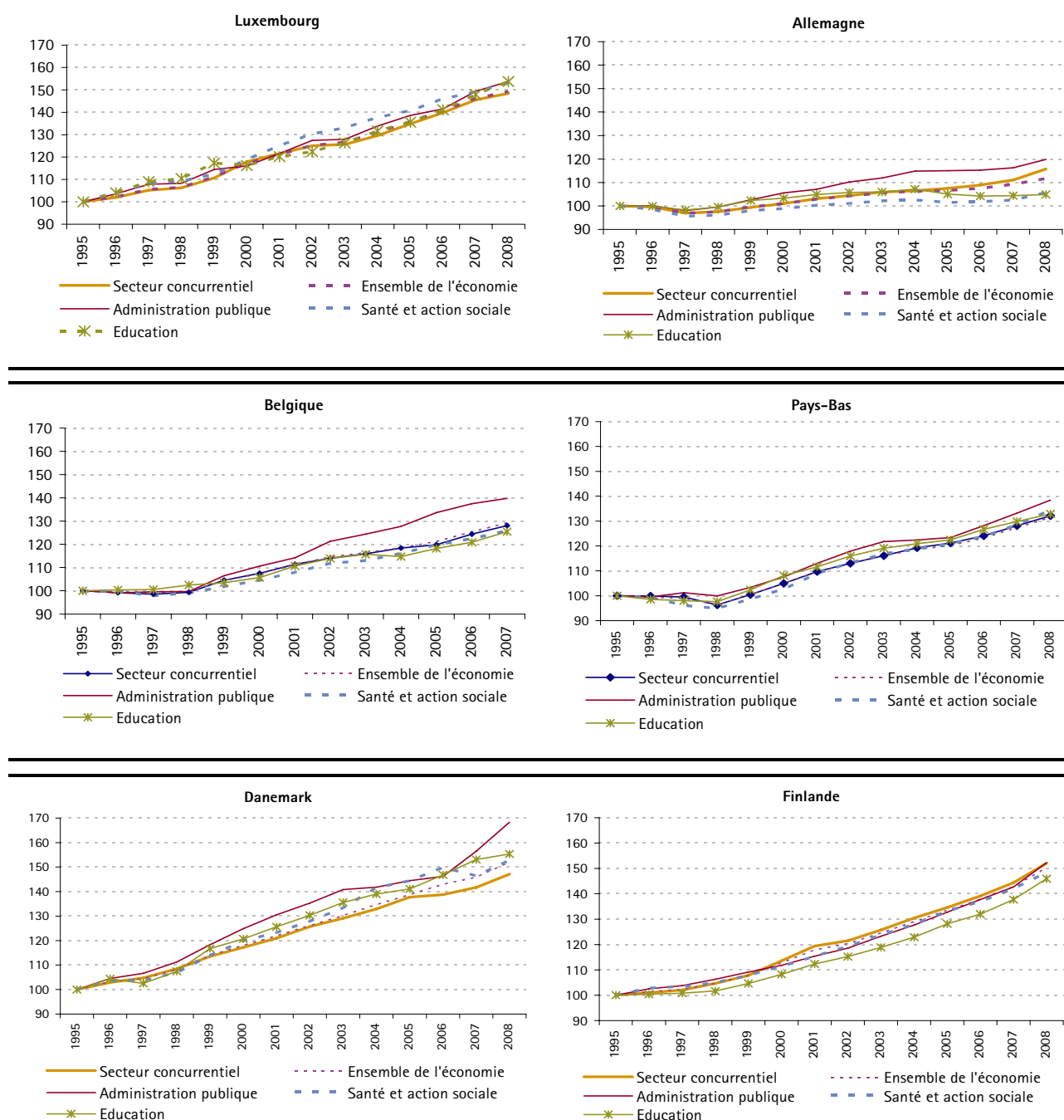
Les comptes nationaux permettent de suivre l'évolution du salaire moyen par secteurs NACE et par pays depuis 1995. Quelle est l'évolution du salaire moyen de l'administration publique au Luxembourg par rapport aux autres secteurs économiques ? En fait, entre 1995 et 2008, le salaire moyen de l'administration publique a augmenté (en valeur nominale) de 53.7%, alors que dans l'ensemble des branches l'augmentation est de seulement 49.3%. Dans le secteur concurrentiel (NACE A à K, à l'exception de E) elle atteint 48.4% (voir tableau 13 et graphique 41). Sur la quinzaine d'années prises en compte, le différentiel qui s'est creusé entre l'administration publique (NACE L) et la moyenne de l'ensemble des branches est donc de quelque 4.5 points de %.

A titre de comparaison, deux autres branches largement dépendantes du financement public (par le biais de la sécurité sociale et de conventions) ont été prises en considération: l'éducation et le secteur de la santé et de l'action sociale. On constate qu'à moyen terme, la croissance du salaire nominal dans ces deux branches est tout-à-fait comparable à celle de l'administration publique: dans le secteur de la santé

et de l'action sociale, l'augmentation est de 52.9% entre 1995 et 2008 ; dans le secteur de l'éducation, le salaire moyen augmente de 53.7%, c'est-à-dire un taux identique à celui de l'administration publique (voir tableau 13 et graphique 41). Ajoutons que dans le secteur de l'énergie et de l'eau (NACE E), autre secteur encore partiellement lié au secteur public, le salaire moyen a même augmenté de 54.8%.

On peut en conclure que, dans le secteur public et parapublic, les salaires ont connu une augmentation supérieure à la moyenne de l'économie luxembourgeoise. Le Luxembourg constitue-t-il une exception dans ce domaine ? D'après les chiffres des comptes nationaux harmonisés au niveau européen, il semble qu'une évolution similaire ait eu lieu dans la plupart des pays européens. Au Danemark, en Belgique et en Allemagne le différentiel qui s'est creusé en faveur de l'administration publique est même plus important qu'au Luxembourg (voir graphique 41).

Graphique 41 : Evolution du salaire moyen de l'administration publique (NACE L) dans la comparaison avec les autres secteurs depuis 1995 (indices: 1995 = 100)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

N.B.: Secteur concurrentiel: NACE A à K (à l'exception de E énergie et eau)

Ajoutons que l'effet du secteur public sur le salaire moyen de l'ensemble de l'économie reste limité dans la plupart des pays. Les courbes de l'évolution du salaire moyen du secteur concurrentiel (NACE A à K sans E) et du salaire moyen de l'ensemble de l'économie se superposent pratiquement, à l'exception du Danemark. L'élargissement important du différentiel en faveur de l'administration publique dans ce pays a conduit au creusement de l'écart entre le salaire moyen de l'ensemble de l'économie et le salaire moyen du secteur concurrentiel.

Enfin, il y a lieu de noter qu'au Luxembourg les secteurs de l'éducation et de la santé et de l'action sociale semblent s'orienter à l'évolution des salaires dans l'administration publique. Tel n'est pas le cas dans les autres pays où ces secteurs s'orientent plutôt à l'évolution salariale du secteur concurrentiel. En Allemagne, la croissance des salaires dans l'éducation et la santé et l'action sociale est d'ailleurs extrêmement faible, même dans la comparaison avec l'ensemble de l'économie.

Le coût salarial par branches de 1995 à 2010

Le coût salarial peut être présenté en termes de coût salarial moyen nominal, de coût salarial unitaire et de coût salarial unitaire réel.

Le coût salarial moyen

Le coût salarial moyen nominal est obtenu à partir des comptes nationaux en divisant le total des rémunérations (qui incluent les charges sociales patronales) par le total des salariés. Le coût salarial moyen nominal au Luxembourg évolue plus rapidement que dans les pays voisins et dans l'EU-15 à partir de 1995 (voir graphique 42). Très schématiquement, dans l'ensemble de l'économie, le coût salarial nominal au Grand-Duché a augmenté de 52.7% de 1995 à 2009, alors que le taux correspondant se situe entre 35 et 40% en Belgique, en France et dans l'EU-15. En Allemagne, l'augmentation du coût salarial ne dépasse que légèrement les 10%.

Dans le secteur concurrentiel, c'est surtout dans le « commerce, HORECA, transports et communications »

et, à un degré moindre, dans la construction que l'écart par rapport aux pays voisins et à l'EU-15 est significatif, alors que dans l'industrie l'évolution est comparable aux autres pays pris en considération.

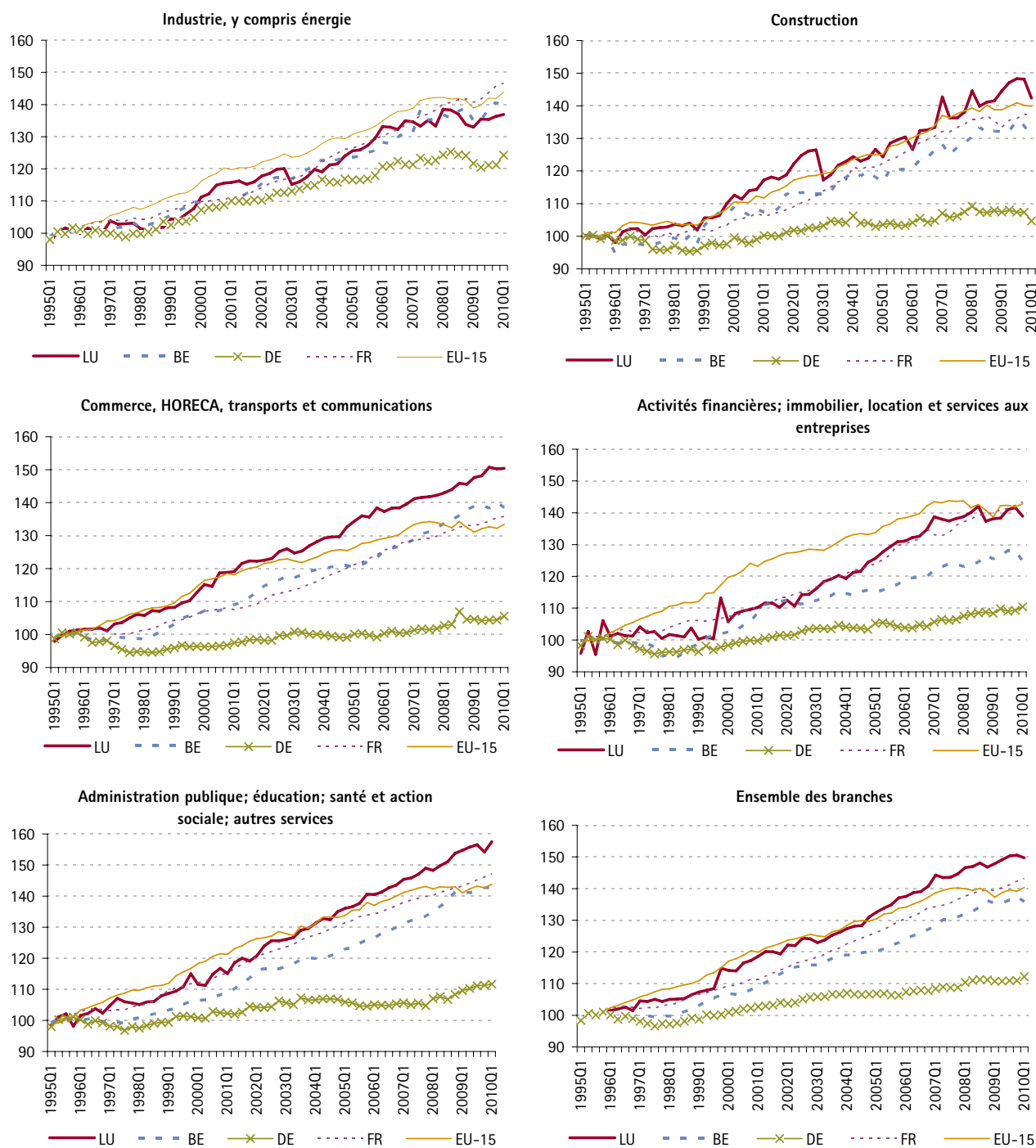
Dans l'administration publique, l'éducation, la santé et l'action sociale et autres services (en gros, le secteur non concurrentiel), l'augmentation du coût salarial nominal est également plus importante au Luxembourg que dans les pays voisins.

Comment interpréter ces chiffres ? En ce qui concerne le secteur des services non-concurrentiels, on a déjà noté que leur évolution ne peut être considérée isolément, mais doit être mise en relation avec l'évolution de la valeur ajoutée dans le secteur concurrentiel et avec le niveau de productivité général de l'économie (voir graphique 24). On a vu en outre que le différentiel entre l'augmentation du coût salarial dans le secteur de l'administration publique et dans le secteur concurrentiel n'est pas plus important au Luxembourg que dans les autres pays européens (voir graphique 41).

Par ailleurs, on a également constaté que l'évaluation du coût salarial est corrélée à l'évolution de la valeur ajoutée par emploi produite dans l'économie (voir graphique 26). Au Luxembourg, l'augmentation du coût salarial nominal entre 1995 et 2009 est de quelque 10 points de % plus élevée que dans l'EU-15 (+49.5% au Luxembourg contre +38.7% dans EU-15). La valeur ajoutée par emploi au Luxembourg a également connu une augmentation plus substantielle que dans l'EU-15 entre 1995 et 2009 (+52.7% au Luxembourg contre 42.7% dans l'EU-15), soit également un écart de quelque 10%.

Le coût salarial unitaire

Le coût salarial moyen nominal n'est en fait qu'un indicateur très imparfait pour effectuer des comparaisons internationales en matière de coût de la main d'œuvre. Il ne prend en compte ni le volume, ni la valeur produite par cette main-d'œuvre. C'est le coût salarial unitaire (CSU) qui est le plus souvent utilisé pour des comparaisons entre pays. Le CSU constitue un indicateur de référence en termes de compétitivité.

Graphique 42: Evolution du coût salarial moyen nominal, 1^{er} trimestre 2010 (base 1995 = 100)

Source: STATEC, EUROSTAT (comptes nationaux)

Le coût salarial unitaire (CSU) peut être exprimé de deux manières:

- le CSU **nominal** – qui est le plus souvent utilisé pour mesurer la compétitivité-coût – compare la rémunération par salarié à la productivité en volume (en d'autres mots à la VAB en volume divisée par l'emploi);
- le CSU **réel** compare la rémunération par salarié à la productivité en valeur (en d'autres mots à la VAB en valeur divisée par l'emploi). Dans sa forme inversée (rapport entre les prix de la valeur ajoutée et le CSU nominal), il constitue un indicateur de marge sur coût salarial unitaire ou encore du partage de la valeur ajoutée.

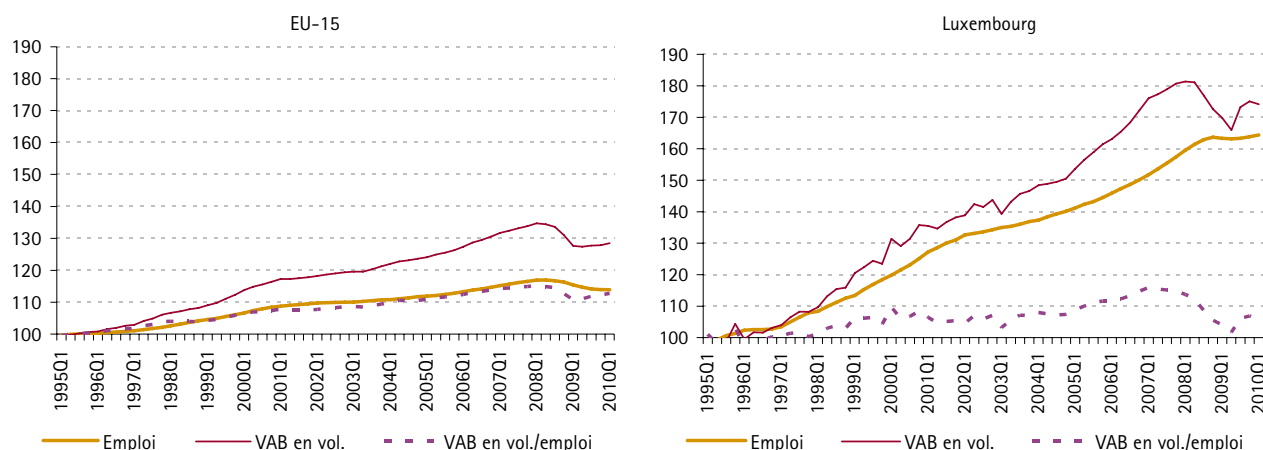
On constate que dans l'ensemble des pays, et notamment dans les pays voisins, le CSU nominal est entraîné dans une forte hausse par la crise économique. Au

Luxembourg, l'évolution à la hausse du CSU nominal est particulièrement virulente dans la branche de l'industrie et dans celle des services financiers et services aux entreprises (voir graphique 44).

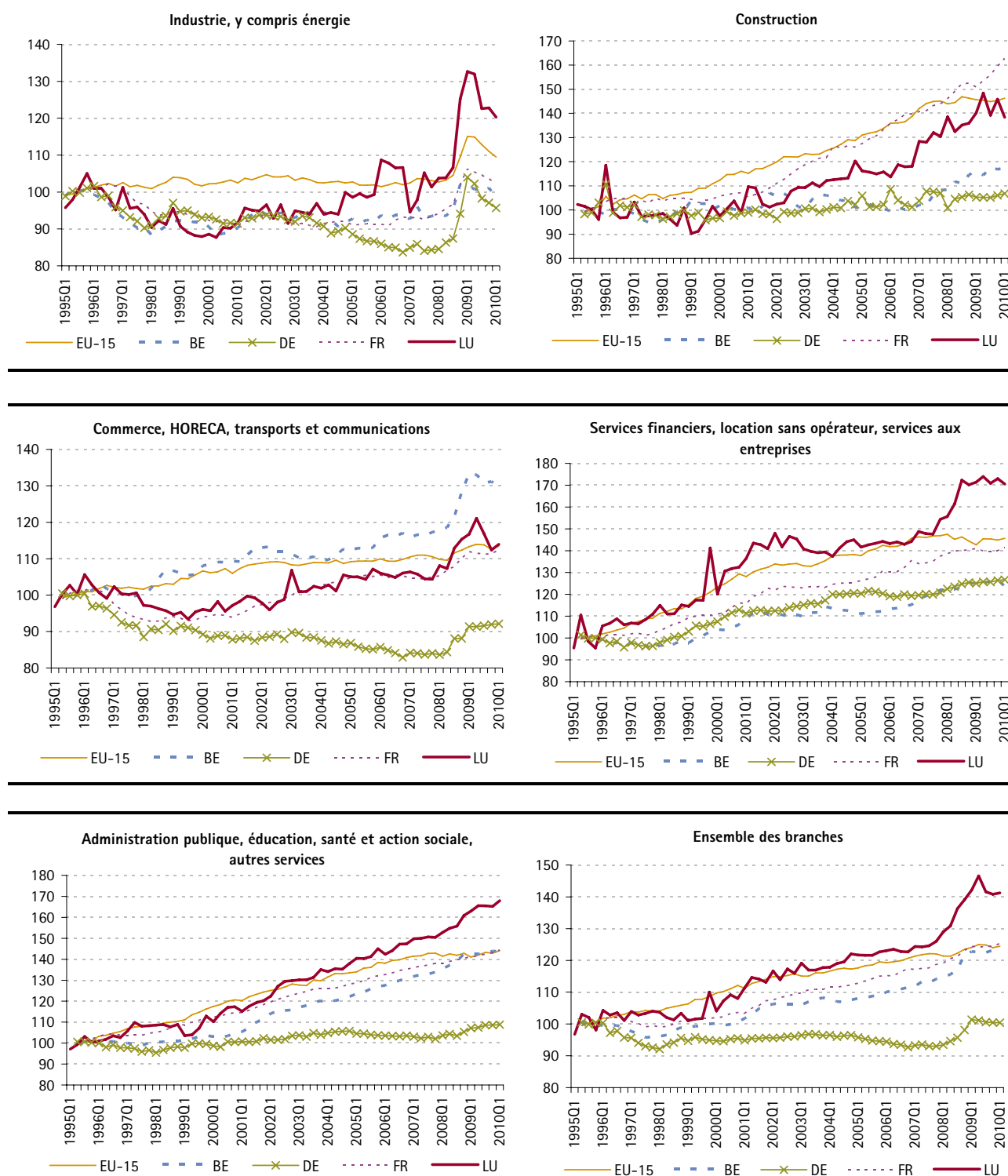
D'une manière générale et sur l'ensemble de la période prise en compte (1995-2010), l'Allemagne se « détache » des autres pays européens. Depuis 2000, le coût salarial unitaire nominal est en diminution, alors qu'il est orienté à la hausse dans les autres pays (cf. graphique 44). En termes de compétitivité-coûts, l'Allemagne améliore donc sa position. Néanmoins, même l'Allemagne n'échappe pas à la remontée du CSU nominal depuis le début de la crise en 2008.

Le CSU nominal est en quelque sorte un indicateur du salaire ajusté par la productivité. La croissance du CSU nominal, perceptible à partir du début de l'année 2008, résulte surtout de l'affaissement de la productivité qui est d'ailleurs particulièrement sévère au Luxembourg.

Graphique 43: Emploi et productivité au Luxembourg et dans l'EU-15 , 1995-2010 (base 100 = 1995)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes trimestriels)

Graphique 44: Evolution du coût salarial unitaire nominal, 1^{er} trimestre 1995 – 1^{er} trimestre 2010 (base 1995 = 100)

Source: STATEC, EUROSTAT (comptes trimestriels)

Le graphique 43 donne un aperçu intéressant des spécificités de l'évolution de l'économie luxembourgeoise depuis 1995. Reflet des taux de croissance exceptionnels au Luxembourg, la VAB en volume a augmenté de quelque 80% jusqu'au début de l'année 2008, contre seulement 35% dans l'EU-15. L'emploi dans l'économie luxembourgeoise a augmenté de quelque 64% au cours de la même période, alors que dans l'EU-15, l'augmentation n'était que de 17%.

La crise fait qu'au Luxembourg la VAB (en vol.) s'effondre littéralement: au début de l'année 2008, elle était de 80% plus élevée qu'en 1995, au 2^{ème} trimestre 2009 l'écart par rapport à 1995 n'est plus que de 65%. Dans l'EU-15, la VAB (en vol.) connaît également un recul, mais il est beaucoup moins fort (quelque 5 points de %). L'ampleur de l'effondrement de la productivité (VAB en vol./ emploi) au Luxembourg est la résultante de cette chute considérable de la VAB en volume qui n'est pas accompagnée par une réduction proportionnelle de l'emploi (voir graphique 43). L'emploi total reste pratiquement stable dans notre pays (une diminution de 0.3%, soit un millier de personnes entre le dernier trimestre de l'année 2008 et le 2^{ème} trimestre de 2009), alors qu'il diminue de façon assez conséquente dans l'EU-15 (une réduction de 1.4% au cours de la même période).

A partir du 3^{ème} trimestre 2009, on assiste à un rebond de la VAB en vol. au Luxembourg qui est plus conséquent que celui qu'on observe dans l'EU-15. Etant donné que cette hausse de la VAB au Luxembourg ne se traduit pas par une augmentation similaire de l'emploi, la productivité rebondit également.

L'aire située entre la courbe de la VAB en vol. et celle de l'emploi représente les gains de productivité. Le rapport VAB en vol./emploi en est l'expression. Si le différentiel de croissance de la VAB et de l'emploi entre l'EU-15 et le Luxembourg est saisissant, tel n'est pas le cas pour la productivité dont l'évolution est tout à fait comparable, avec toutefois quelques nuances: entre 2000 et 2004, le tassement de la croissance économique au Luxembourg va de pair avec une évolution moins favorable de la productivité; de 2005 à 2007, période de croissance économique substantielle, l'évolution de la productivité est un peu plus favorable au Luxembourg.

Quant au **coût salarial unitaire (CSU) réel** (i.e. la part des salaires dans la valeur ajoutée) au Luxembourg, il

est inférieur à la moyenne européenne sur l'ensemble de la période. Par ailleurs, de 2003 à 2008, il était en très nette diminution (voir graphique 45). Cette diminution – qui correspond à une augmentation de la marge des entreprises – est même plus importante qu'en Allemagne où la modération salariale depuis le tournant du siècle est évidente. Il est vrai qu'au Luxembourg, la valeur ajoutée (en valeur) a connu une croissance de loin supérieure à la moyenne européenne, plus particulièrement de 2005 à 2007 (voir graphique 26).

A partir du début de la crise au deuxième semestre 2008, le CSU réel a subi un mouvement à la hausse très brusque et de forte ampleur dû à la baisse de la valeur ajoutée (en valeur) qui n'est pas compensée par une réduction proportionnelle de l'emploi. Au Luxembourg, l'envol du CSU réel est encore plus spectaculaire que dans les pays voisins. On a déjà mentionné que cette caractéristique résulte d'une chute plus brutale de la valeur ajoutée brute (qui suit, rappelons-le, une période de très forte croissance de la VAB) que dans les pays voisins et du fait que l'emploi n'a pratiquement pas reculé au Luxembourg.

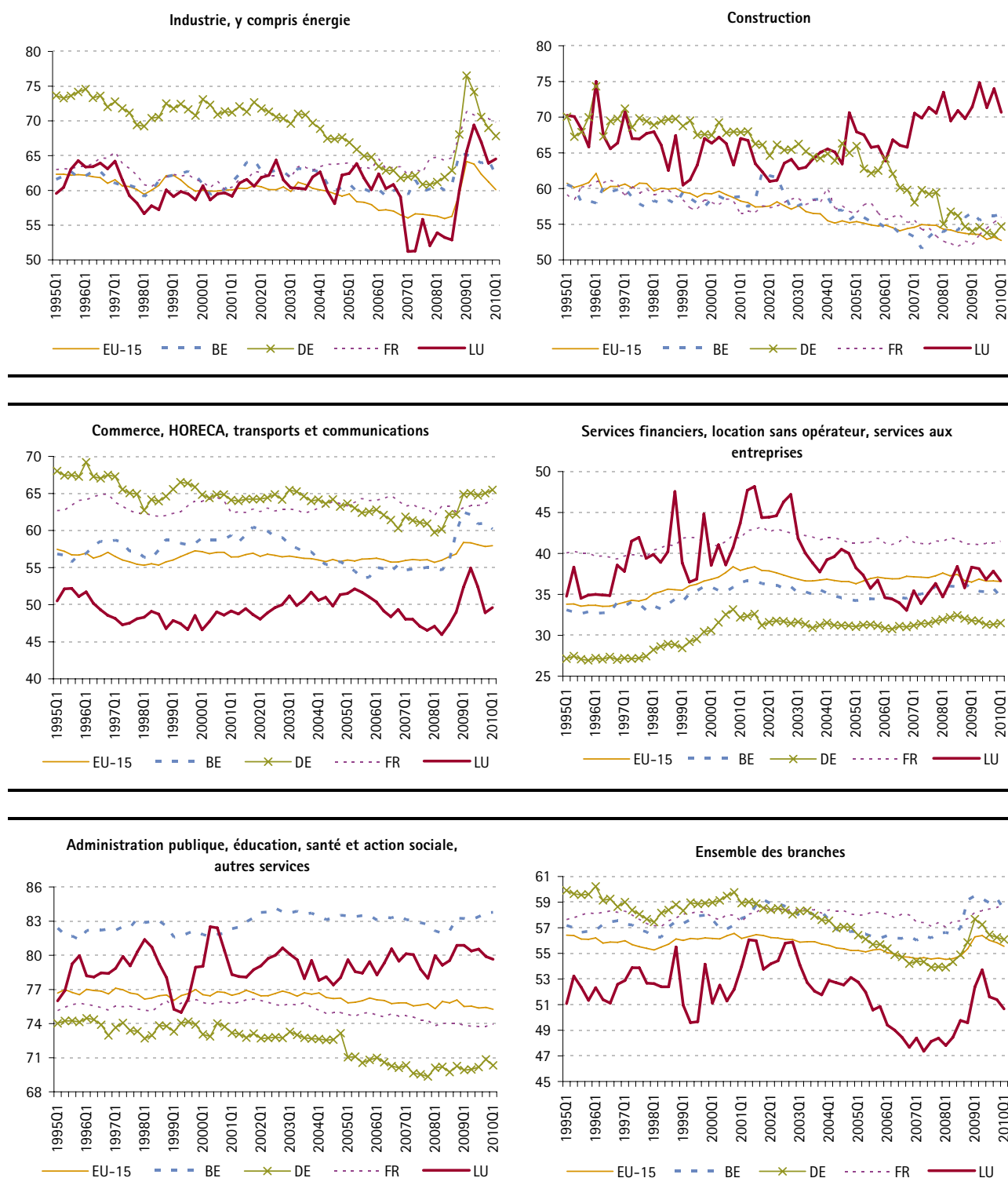
Finalement, à partir du 3^{ème} trimestre 2009, la valeur ajoutée se réoriente à la hausse et la part salariale (le CSU réel) a commencé à se réorienter à la baisse, plus particulièrement dans l'industrie et dans le secteur du commerce, HORECA et transports et communication (voir graphique 45).

L'impact des charges sociales patronales sur le CSU réel

Comment expliquer que la part salariale au Luxembourg se situe structurellement en dessous du niveau des pays voisins et de l'EU-15. Trois raisons peuvent être évoquées:

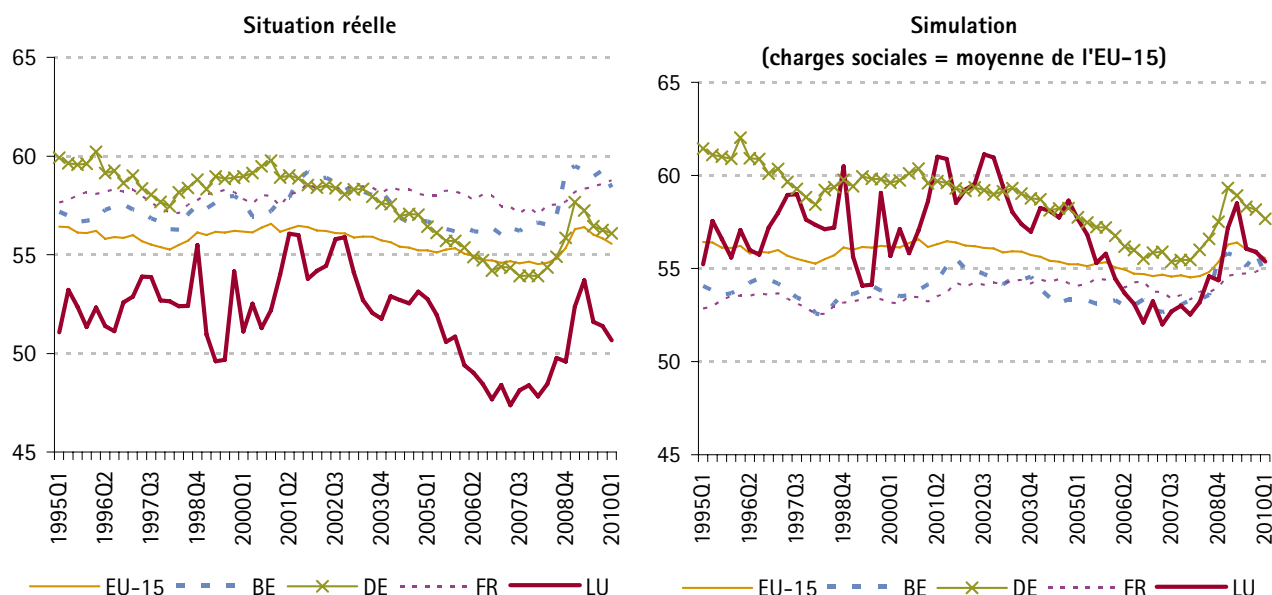
- une part salariale relativement faible dans le secteur « Commerce, HORECA, Transports et communications » ;
- un poids bien plus important au Luxembourg de la branche « Services financiers, immobilier, location sans opérateur et services aux entreprises » ;
- un poids des contributions sociales versées par les employeurs plus faible au Luxembourg.

Graphique 45: Evolution du coût salarial unitaire réel (part salariale), 1^{er} trimestre 1995 – 1^{er} trimestre 2010 (base 1995 = 100)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes trimestriels)

Graphique 46: Simulation de l'impact des charges patronales sur le coût salarial unitaire réel (part salariale) en supposant que ces charges correspondent à la moyenne de l'EU-15, 1^{er} trimestre 1995-1^{er} trimestre 2010 (en % de la valeur ajoutée brute)



Source: STATEC, EUROSTAT (comptes trimestriels)

On peut préciser l'impact du différentiel des charges sociales, en simulant l'application d'un taux unique de charges à tous les pays de l'EU-15, dont le Luxembourg (voir graphique 46).

Concrètement, on se base sur les salaires et traitements bruts (variable D11 dans le système des comptes nationaux SEC) dont les charges patronales sont exclues. On calcule ensuite, pour l'EU-15 dans son ensemble, le rapport entre les rémunérations qui incluent les charges sociales (variable D1 dans le système des comptes nationaux SEC) et les salaires et traitements bruts. Finalement, on multiplie les salaires et traitements bruts de tous les pays par ce rapport D1/D11 de l'EU-15.

La simulation montre clairement que l'impact de la faiblesse des charges sociales sur le CSU réel au Luxembourg est non négligeable. En supposant que les charges sociales patronales soient identiques dans tous les pays et correspondent à la moyenne observée de l'EU-15, la part salariale dans l'économie luxembourgeoise aurait été légèrement supérieure à la moyenne européenne jusqu'en 2005 et se situerait dans la moyenne européenne depuis. Précisons

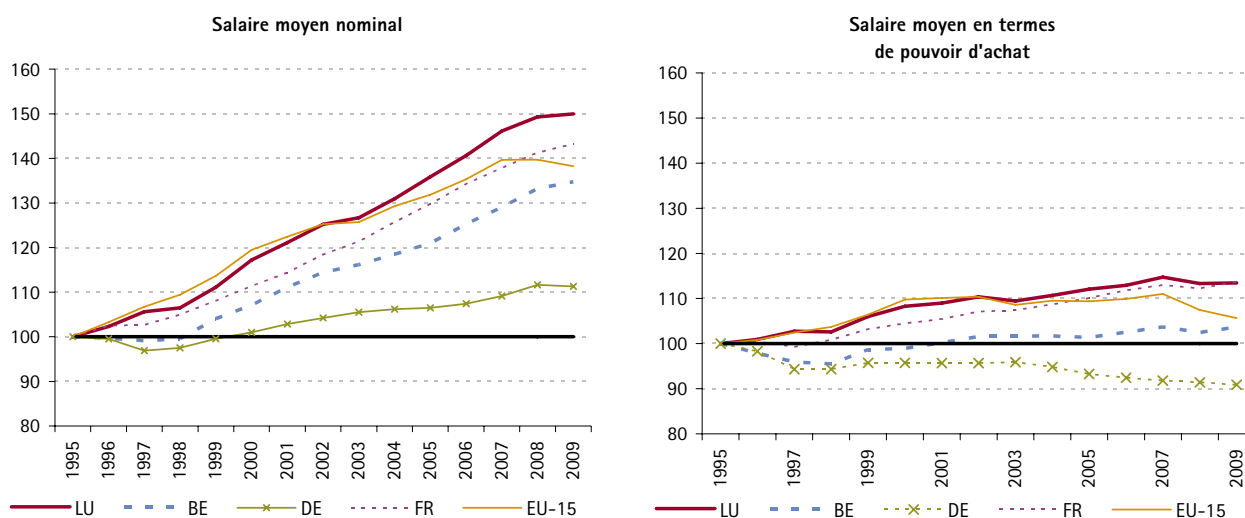
qu'actuellement le rapport D1/D11 au Luxembourg est de 1.16 contre 1.27 dans l'EU-15 en moyenne. Depuis 1995, ces rapports n'ont pratiquement pas subi de modification.

Le salaire moyen en termes de pouvoir d'achat

Dans ce qui a été dit ci-devant, les salaires sont appréhendés en termes nominaux et de structure par branches, ainsi qu'en termes de coût salarial. Il convient néanmoins de ne pas perdre de vue que les salaires peuvent également être approchés par le pouvoir d'achat. On se limitera à jeter un regard sur l'évolution du salaire moyen de l'ensemble des branches.

L'inflation fait que l'évolution du pouvoir d'achat des salaires est évidemment beaucoup moins importante qu'en valeur nominale. En 2007, le salaire moyen nominal dans l'EU-15 est de 40% plus élevé qu'en 1995. En termes de pouvoir d'achat l'écart entre 2007 et 1995 n'est que d'environ 10%. Pour le Luxembourg, on passe d'un écart de 50% en valeur nominale, à environ 15% en termes de pouvoir d'achat (voir graphique 47).

Graphique 47: Evolution du salaire moyen nominal et du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat, 1995-2009 (base 1995 = 100)



Source: STATEC, EUROSTAT

N.B.: Pouvoir d'achat: déflateur IPCN pour le Luxembourg, IPCH pour les autres pays)

A partir de 2008, on note une stagnation relative du salaire moyen nominal qui s'exprime par un tassement et, dans un certain nombre de pays, d'une diminution du pouvoir d'achat du salaire moyen. A noter qu'en Allemagne le pouvoir d'achat du salaire moyen ne cesse de se contracter depuis 1995.

D'une manière générale, le différentiel entre les pays est beaucoup moindre pour le pouvoir d'achat que pour le salaire nominal. En 2009, le salaire moyen nominal au Luxembourg est de 66% plus élevé qu'en Allemagne. En termes réels le différentiel n'est que de 46%.

Annexe 1

Emploi salarié par branches au Luxembourg, 1995–2008

Libellé	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	1.2	1.0	1.5	1.8	1.9	1.9
Produits d'extraction	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Produits manufacturés	32.4	32.6	35.0	35.0	34.8	35.2
<i>Produits des industries agricoles et alimentaires</i>	3.8	4.1	4.6	4.6	4.6	4.6
<i>Produits de l'industrie textile et de l'habillement</i>	1.0	0.7	1.4	1.4	1.5	1.5
<i>Papiers et cartons; produits édités, imprimés ou reproduits</i>	2.0	2.6	3.0	3.0	2.7	2.6
<i>Produits chimiques</i>	1.3	1.5	1.4	1.1	0.8	0.8
<i>Produits en caoutchouc ou en plastique</i>	3.7	4.1	4.3	4.3	4.3	4.3
<i>Autres produits minéraux non métalliques</i>	2.9	2.9	3.0	2.9	2.8	2.8
<i>Métallurgie</i>	8.1	6.2	5.4	5.3	5.3	5.4
<i>Travail des métaux</i>	4.0	4.6	4.9	5.0	5.1	5.3
<i>Machines et équipements</i>	2.6	2.4	2.8	2.9	3.0	3.1
<i>Équipements électriques et électroniques</i>	1.8	2.1	2.9	2.9	3.0	3.0
<i>Matériels de transport</i>	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6
<i>Autres produits manufacturés</i>	1.0	1.2	1.1	1.1	1.1	1.2
Électricité, gaz et eau	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	1.7
<i>Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur</i>	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.3
<i>Captage, traitement et distribution d'eau</i>	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Construction	23.1	24.9	32.5	34.0	35.8	37.2
Ventes; réparations automobiles et d'articles domestiques	29.4	32.9	38.4	39.0	40.0	41.3
<i>Commerce et réparation automobile</i>	4.8	5.6	7.4	7.7	8.0	8.2
<i>Commerce de gros et intermédiaires du commerce</i>	10.9	12.2	14.0	13.8	14.2	14.7
<i>Commerce de détail et réparation d'articles domestiques</i>	13.7	15.2	17.0	17.4	17.7	18.3
Services d'hôtellerie et de restauration	9.2	10.0	12.4	12.8	13.2	13.7
Transports et communications	14.6	19.2	23.8	24.7	26.1	27.9
Services financiers	22.1	29.5	34.0	35.7	38.3	41.2
<i>Intermédiation financière</i>	18.3	22.7	24.4	25.7	27.3	29.4
<i>Assurance</i>	1.2	2.1	2.6	2.7	2.8	3.1
<i>Auxiliaires financiers et d'assurance</i>	2.6	4.7	7.0	7.3	8.2	8.8
Services immobiliers, de location et aux entreprises	18.2	37.0	40.8	45.1	50.0	54.4
<i>Activités immobilières</i>	0.9	1.3	2.0	2.2	2.5	2.8
<i>Location sans opérateur</i>	0.4	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9
<i>Activités informatiques</i>	0.6	3.9	5.0	5.9	6.9	7.6
<i>Services fournis principalement aux entreprises, R&D</i>	16.3	31.2	33.1	36.2	39.7	43.1
Administration publique	11.6	13.8	17.1	17.4	17.4	17.8
Éducation	9.9	12.0	14.2	14.5	14.8	15.2
Santé et d'action sociale	12.6	15.4	21.7	22.4	23.5	24.8
Services collectifs, sociaux et personnels	6.9	8.2	9.7	10.1	10.5	10.7
<i>Assainissement, voirie et gestion des déchets</i>	1.1	1.4	1.6	1.6	1.6	1.7
<i>Activités associatives</i>	1.5	1.8	2.1	2.1	2.1	2.2
<i>Activités récréatives, culturelles et sportives</i>	2.3	3.0	3.3	3.6	3.8	3.8
<i>Services personnels</i>	2.0	2.2	2.7	2.8	3.0	3.0
Services domestiques	4.6	5.9	4.7	4.7	4.8	5.0
Total Branches	197.5	244.4	287.8	299.1	313.1	328.4
Secteur concurrentiel	150.5	187.4	218.7	228.4	240.4	253.1

Source: STATEC (comptes nationaux)

Annexe 2

Evolution de l'emploi par branches au Luxembourg (indices, 1995 = 100)

Libellé	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	100.0	83.3	125.0	150.0	158.3	158.3
Produits d'extraction	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Produits manufacturés	100.0	100.6	108.0	108.0	107.4	108.6
<i>Produits des industries agricoles et alimentaires</i>	<i>100.0</i>	<i>107.9</i>	<i>121.1</i>	<i>121.1</i>	<i>121.1</i>	<i>121.1</i>
<i>Produits de l'industrie textile et de l'habillement</i>	<i>100.0</i>	<i>70.0</i>	<i>140.0</i>	<i>140.0</i>	<i>150.0</i>	<i>150.0</i>
<i>Papiers et cartons; produits édités, imprimés ou reproduits</i>	<i>100.0</i>	<i>130.0</i>	<i>150.0</i>	<i>150.0</i>	<i>135.0</i>	<i>130.0</i>
<i>Produits chimiques</i>	<i>100.0</i>	<i>115.4</i>	<i>107.7</i>	<i>84.6</i>	<i>61.5</i>	<i>61.5</i>
<i>Produits en caoutchouc ou en plastique</i>	<i>100.0</i>	<i>110.8</i>	<i>116.2</i>	<i>116.2</i>	<i>116.2</i>	<i>116.2</i>
<i>Autres produits minéraux non métalliques</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>	<i>103.4</i>	<i>100.0</i>	<i>96.6</i>	<i>96.6</i>
<i>Métallurgie</i>	<i>100.0</i>	<i>76.5</i>	<i>66.7</i>	<i>65.4</i>	<i>65.4</i>	<i>66.7</i>
<i>Travail des métaux</i>	<i>100.0</i>	<i>115.0</i>	<i>122.5</i>	<i>125.0</i>	<i>127.5</i>	<i>132.5</i>
<i>Machines et équipements</i>	<i>100.0</i>	<i>92.3</i>	<i>107.7</i>	<i>111.5</i>	<i>115.4</i>	<i>119.2</i>
<i>Équipements électriques et électroniques</i>	<i>100.0</i>	<i>116.7</i>	<i>161.1</i>	<i>161.1</i>	<i>166.7</i>	<i>166.7</i>
<i>Matériels de transport</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>	<i>133.3</i>	<i>166.7</i>	<i>200.0</i>	<i>200.0</i>
<i>Autres produits manufacturés</i>	<i>100.0</i>	<i>120.0</i>	<i>110.0</i>	<i>110.0</i>	<i>110.0</i>	<i>120.0</i>
Électricité, gaz et eau	100.0	100.0	106.7	113.3	113.3	113.3
<i>Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>	<i>109.1</i>	<i>118.2</i>	<i>118.2</i>	<i>118.2</i>
<i>Captage, traitement et distribution d'eau</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>	<i>100.0</i>
Construction	100.0	107.8	140.7	147.2	155.0	161.0
Ventes; réparations automobiles et d'articles domestiques	100.0	111.9	130.6	132.7	136.1	140.5
<i>Commerce et réparation automobile</i>	<i>100.0</i>	<i>116.7</i>	<i>154.2</i>	<i>160.4</i>	<i>166.7</i>	<i>170.8</i>
<i>Commerce de gros et intermédiaires du commerce</i>	<i>100.0</i>	<i>111.9</i>	<i>128.4</i>	<i>126.6</i>	<i>130.3</i>	<i>134.9</i>
<i>Commerce de détail et réparation d'articles domestiques</i>	<i>100.0</i>	<i>110.9</i>	<i>124.1</i>	<i>127.0</i>	<i>129.2</i>	<i>133.6</i>
Services d'hôtellerie et de restauration	100.0	108.7	134.8	139.1	143.5	148.9
Transports et communications	100.0	131.5	163.0	169.2	178.8	191.1
Services financiers	100.0	133.5	153.8	161.5	173.3	186.4
<i>Intermédiation financière</i>	<i>100.0</i>	<i>124.0</i>	<i>133.3</i>	<i>140.4</i>	<i>149.2</i>	<i>160.7</i>
<i>Assurance</i>	<i>100.0</i>	<i>175.0</i>	<i>216.7</i>	<i>225.0</i>	<i>233.3</i>	<i>258.3</i>
<i>Auxiliaires financiers et d'assurance</i>	<i>100.0</i>	<i>180.8</i>	<i>269.2</i>	<i>280.8</i>	<i>315.4</i>	<i>338.5</i>
Services immobiliers, de location et aux entreprises	100.0	203.3	224.2	247.8	274.7	298.9
<i>Activités immobilières</i>	<i>100.0</i>	<i>144.4</i>	<i>222.2</i>	<i>244.4</i>	<i>277.8</i>	<i>311.1</i>
<i>Location sans opérateur</i>	<i>100.0</i>	<i>150.0</i>	<i>175.0</i>	<i>200.0</i>	<i>200.0</i>	<i>225.0</i>
<i>Activités informatiques</i>	<i>100.0</i>	<i>650.0</i>	<i>833.3</i>	<i>983.3</i>	<i>1 150.0</i>	<i>1 266.7</i>
<i>Services fournis principalement aux entreprises, R&D</i>	<i>100.0</i>	<i>191.4</i>	<i>203.1</i>	<i>222.1</i>	<i>243.6</i>	<i>264.4</i>
Administration publique	100.0	119.0	147.4	150.0	150.0	153.4
Éducation	100.0	121.2	143.4	146.5	149.5	153.5
Santé et d'action sociale	100.0	122.2	172.2	177.8	186.5	196.8
Services collectifs, sociaux et personnels	100.0	118.8	140.6	146.4	152.2	155.1
<i>Assainissement, voirie et gestion des déchets</i>	<i>100.0</i>	<i>127.3</i>	<i>145.5</i>	<i>145.5</i>	<i>145.5</i>	<i>154.5</i>
<i>Activités associatives</i>	<i>100.0</i>	<i>120.0</i>	<i>140.0</i>	<i>140.0</i>	<i>140.0</i>	<i>146.7</i>
<i>Activités récréatives, culturelles et sportives</i>	<i>100.0</i>	<i>130.4</i>	<i>143.5</i>	<i>156.5</i>	<i>165.2</i>	<i>165.2</i>
<i>Services personnels</i>	<i>100.0</i>	<i>110.0</i>	<i>135.0</i>	<i>140.0</i>	<i>150.0</i>	<i>150.0</i>
Services domestiques	100.0	128.3	102.2	102.2	104.3	108.7
Total Branches	100.0	123.7	145.7	151.4	158.5	166.3
Secteur concurrentiel	100.0	124.5	145.3	151.8	159.7	168.2

Source: STATEC (comptes nationaux)

Annexe 3

Part des branches dans l'emploi total au Luxembourg, 1995-2008

Libellé	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	0.6	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6
Produits d'extraction	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Produits manufacturés	16.4	13.3	12.2	11.7	11.1	10.7
<i>Produits des industries agricoles et alimentaires</i>	1.9	1.7	1.6	1.5	1.5	1.4
<i>Produits de l'industrie textile et de l'habillement</i>	0.5	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5
<i>Papiers et cartons; produits édités, imprimés ou reproduits</i>	1.0	1.1	1.0	1.0	0.9	0.8
<i>Produits chimiques</i>	0.7	0.6	0.5	0.4	0.3	0.2
<i>Produits en caoutchouc ou en plastique</i>	1.9	1.7	1.5	1.4	1.4	1.3
<i>Autres produits minéraux non métalliques</i>	1.5	1.2	1.0	1.0	0.9	0.9
<i>Métallurgie</i>	4.1	2.5	1.9	1.8	1.7	1.6
<i>Travail des métaux</i>	2.0	1.9	1.7	1.7	1.6	1.6
<i>Machines et équipements</i>	1.3	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9
<i>Équipements électriques et électroniques</i>	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9
<i>Matériels de transport</i>	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
<i>Autres produits manufacturés</i>	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4
Électricité, gaz et eau	0.8	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5
<i>Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur</i>	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4
<i>Captage, traitement et distribution d'eau</i>	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Construction	11.7	10.2	11.3	11.4	11.4	11.3
Ventes; réparations automobiles et d'articles domestiques	14.9	13.5	13.3	13.0	12.8	12.6
<i>Commerce et réparation automobile</i>	2.4	2.3	2.6	2.6	2.6	2.5
<i>Commerce de gros et intermédiaires du commerce</i>	5.5	5.0	4.9	4.6	4.5	4.5
<i>Commerce de détail et réparation d'articles domestiques</i>	6.9	6.2	5.9	5.8	5.7	5.6
Services d'hôtellerie et de restauration	4.7	4.1	4.3	4.3	4.2	4.2
Transports et communications	7.4	7.9	8.3	8.3	8.3	8.5
Services financiers	11.2	12.1	11.8	11.9	12.2	12.5
<i>Intermédiation financière</i>	9.3	9.3	8.5	8.6	8.7	9.0
<i>Assurance</i>	0.6	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
<i>Auxiliaires financiers et d'assurance</i>	1.3	1.9	2.4	2.4	2.6	2.7
Services immobiliers, de location et aux entreprises	9.2	15.1	14.2	15.1	16.0	16.6
<i>Activités immobilières</i>	0.5	0.5	0.7	0.7	0.8	0.9
<i>Location sans opérateur</i>	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3
<i>Activités informatiques</i>	0.3	1.6	1.7	2.0	2.2	2.3
<i>Services fournis principalement aux entreprises, R&D</i>	8.3	12.8	11.5	12.1	12.7	13.1
Administration publique	5.9	5.6	5.9	5.8	5.6	5.4
Éducation	5.0	4.9	4.9	4.8	4.7	4.6
Santé et d'action sociale	6.4	6.3	7.5	7.5	7.5	7.6
Services collectifs, sociaux et personnels	3.5	3.4	3.4	3.4	3.4	3.3
<i>Assainissement, voirie et gestion des déchets</i>	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
<i>Activités associatives</i>	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
<i>Activités récréatives, culturelles et sportives</i>	1.2	1.2	1.1	1.2	1.2	1.2
<i>Services personnels</i>	1.0	0.9	0.9	0.9	1.0	0.9
Services domestiques	2.3	2.4	1.6	1.6	1.5	1.5
Total Branches	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Secteur concurrentiel	76.2	76.7	76.0	76.4	76.8	77.1

Source: STATEC (comptes nationaux)

Annexe 4

Salaire moyen par branches au Luxembourg, 1995–2008 (en 1000 € par an)

Libellé	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	16.8	25.6	21.9	22.4	22.9	23.4
Produits d'extraction	31.3	33.0	39.7	39.3	46.0	44.3
Produits manufacturés	31.8	36.6	40.5	42.5	42.5	43.4
<i>Produits des industries agricoles et alimentaires</i>	21.8	26.4	27.5	27.4	28.2	28.7
<i>Produits de l'industrie textile et de l'habillement</i>	47.5	65.4	51.6	52.3	49.9	50.5
<i>Papiers et cartons; produits édités, imprimés ou reproduits</i>	32.1	36.2	41.5	43.2	45.2	46.3
<i>Produits chimiques</i>	32.2	37.3	41.1	37.6	34.6	39.4
<i>Produits en caoutchouc ou en plastique</i>	38.8	45.0	44.1	42.3	42.7	42.3
<i>Autres produits minéraux non métalliques</i>	29.2	35.7	38.0	42.7	41.6	42.9
<i>Métallurgie</i>	33.7	40.4	50.8	58.8	57.7	58.7
<i>Travail des métaux</i>	29.3	32.9	36.1	39.1	38.8	39.2
<i>Machines et équipements</i>	41.3	41.3	44.5	45.1	45.1	48.0
<i>Équipements électriques et électroniques</i>	22.6	27.0	38.0	41.6	43.2	43.6
<i>Matériels de transport</i>	19.0	23.3	31.5	32.2	29.5	30.5
<i>Autres produits manufacturés</i>	20.9	29.4	31.2	34.7	35.9	35.4
Électricité, gaz et eau	44.1	51.3	61.4	60.9	64.2	68.2
<i>Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur</i>	46.2	52.4	64.3	62.7	66.6	71.3
<i>Captage, traitement et distribution d'eau</i>	38.3	48.3	52.8	54.8	56.5	58.3
Construction	22.1	25.2	28.5	29.3	30.9	31.7
Ventes; réparations automobiles et d'articles domestiques	21.9	25.0	29.5	30.3	31.6	33.0
<i>Commerce et réparation automobile</i>	21.4	24.8	29.1	29.8	30.8	31.5
<i>Commerce de gros et intermédiaires du commerce</i>	27.9	31.5	37.7	38.6	40.5	42.8
<i>Commerce de détail et réparation d'articles domestiques</i>	17.3	19.7	23.0	24.0	25.1	26.0
Services d'hôtellerie et de restauration	17.4	20.3	22.8	23.4	24.3	24.7
Transports et communications	33.8	40.0	45.3	46.6	46.0	45.6
Services financiers	54.1	65.1	72.0	75.4	80.1	78.8
<i>Intermédiation financière</i>	54.9	66.8	74.8	78.6	83.3	81.3
<i>Assurance</i>	50.6	60.7	62.6	61.3	65.5	66.7
<i>Auxiliaires financiers et d'assurance</i>	49.8	58.9	65.9	69.0	74.3	74.1
Services immobiliers, de location et aux entreprises	25.4	29.1	37.6	38.8	40.5	42.5
<i>Activités immobilières</i>	25.2	29.4	34.8	38.4	40.9	40.8
<i>Location sans opérateur</i>	25.3	32.0	31.9	32.5	36.4	37.2
<i>Activités informatiques</i>	37.8	42.5	52.3	52.1	54.6	56.0
<i>Services fournis principalement aux entreprises, R&D</i>	25.0	27.3	35.7	36.8	38.2	40.4
Services d'administration publique	39.7	46.1	55.1	56.2	59.3	61.1
Éducation	41.8	48.6	56.7	59.0	61.8	64.2
Services de santé et d'action sociale	27.4	32.5	38.5	40.0	40.8	41.9
Services collectifs, sociaux et personnels	27.9	31.6	36.8	37.5	38.1	39.0
<i>Assainissement, voirie et gestion des déchets</i>	29.2	34.4	38.8	40.6	42.7	42.1
<i>Activités associatives</i>	30.1	34.9	44.8	44.8	46.3	47.7
<i>Activités récréatives, culturelles et sportives</i>	37.1	36.5	43.6	44.1	44.3	45.2
<i>Services personnels</i>	15.0	17.6	21.0	21.9	22.1	23.0
Services domestiques	13.5	15.8	22.1	22.5	23.8	24.7
Total Branches	30.7	36.0	41.7	43.2	44.9	45.8
Secteur concurrentiel	30.1	35.5	40.5	42.1	43.8	44.6

Source: STATEC (comptes nationaux)

Annexe 5

Evolution du salaire moyen par branches au Luxembourg, 1995–2008 (indices, 1995=100)

Libellé	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	100.0	152.1	130.3	133.0	136.3	138.8
Produits d'extraction	100.0	105.3	126.6	125.5	146.8	141.5
Produits manufacturés	100.0	115.1	127.5	133.9	133.9	136.5
<i>Produits des industries agricoles et alimentaires</i>	100.0	120.7	126.1	125.4	129.2	131.4
<i>Produits de l'industrie textile et de l'habillement</i>	100.0	137.7	108.7	110.1	105.0	106.4
<i>Papiers et cartons; produits édités, imprimés ou reproduits</i>	100.0	112.6	129.3	134.5	140.9	144.1
<i>Produits chimiques</i>	100.0	115.6	127.7	116.8	107.4	122.2
<i>Produits en caoutchouc ou en plastique</i>	100.0	116.1	113.7	109.0	110.0	109.0
<i>Autres produits minéraux non métalliques</i>	100.0	122.3	130.3	146.2	142.5	146.9
<i>Métallurgie</i>	100.0	120.1	150.9	174.8	171.3	174.3
<i>Travail des métaux</i>	100.0	112.5	123.6	133.7	132.8	134.0
<i>Machines et équipements</i>	100.0	100.1	107.9	109.2	109.2	116.4
<i>Équipements électriques et électroniques</i>	100.0	119.4	168.2	184.1	190.9	193.0
<i>Matériels de transport</i>	100.0	122.8	165.8	169.5	155.3	160.5
<i>Autres produits manufacturés</i>	100.0	140.7	149.2	166.2	171.8	169.5
Électricité, gaz et eau	100.0	116.5	139.4	138.2	145.6	154.8
<i>Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur</i>	100.0	113.4	139.1	135.8	144.2	154.4
<i>Captage, traitement et distribution d'eau</i>	100.0	126.1	137.9	143.1	147.7	152.3
Construction	100.0	114.0	128.7	132.4	139.9	143.2
Ventes; réparations automobiles et d'articles domestiques	100.0	114.3	134.9	138.2	144.4	150.6
<i>Commerce et réparation automobile</i>	100.0	116.0	135.9	139.2	144.0	147.2
<i>Commerce de gros et intermédiaires du commerce</i>	100.0	112.9	135.2	138.5	145.0	153.3
<i>Commerce de détail et réparation d'articles domestiques</i>	100.0	114.0	132.9	138.6	145.1	150.1
Services d'hôtellerie et de restauration	100.0	116.7	131.0	134.1	139.3	141.9
Transports et communications	100.0	118.4	133.9	137.7	135.9	134.7
Services financiers	100.0	120.4	133.2	139.3	148.0	145.8
<i>Intermédiation financière</i>	100.0	121.7	136.2	143.2	151.7	148.0
<i>Assurance</i>	100.0	119.9	123.8	121.1	129.6	131.9
<i>Auxiliaires financiers et d'assurance</i>	100.0	118.2	132.1	138.5	149.0	148.6
Services immobiliers, de location et aux entreprises	100.0	114.3	147.9	152.5	159.4	167.3
<i>Activités immobilières</i>	100.0	116.5	138.0	152.1	162.2	161.7
<i>Location sans opérateur</i>	100.0	126.7	126.2	128.7	144.1	147.4
<i>Activités informatiques</i>	100.0	112.2	138.1	137.7	144.3	147.9
<i>Services fournis principalement aux entreprises, R&D</i>	100.0	109.4	142.8	147.2	153.1	161.6
Services d'administration publique	100.0	116.1	138.6	141.5	149.3	153.7
Éducation	100.0	116.2	135.6	141.1	147.9	153.7
Services de santé et d'action sociale	100.0	118.9	140.7	146.0	149.1	152.9
Services collectifs, sociaux et personnels	100.0	113.4	131.8	134.5	136.6	139.8
<i>Assainissement, voirie et gestion des déchets</i>	100.0	118.0	133.0	139.0	146.3	144.1
<i>Activités associatives</i>	100.0	116.0	148.9	149.0	153.9	158.7
<i>Activités récréatives, culturelles et sportives</i>	100.0	98.5	117.6	118.9	119.5	121.8
<i>Services personnels</i>	100.0	118.0	140.5	146.2	147.8	153.8
Services domestiques	100.0	116.8	163.1	166.1	175.4	182.2
Total Branches	100.0	117.2	135.8	140.6	146.1	149.3
Secteur concurrentiel	100.0	117.9	134.8	139.8	145.6	148.4

Source: STATEC (comptes nationaux)

Annexe 6

Ecart du salaire moyen des branches par rapport au secteur marchand, 1995–2008 (indices; secteur marchand = 100)

Libellé	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	56.0	72.2	54.1	53.2	52.4	52.4
Produits d'extraction	104.2	93.1	97.8	93.5	105.1	99.3
Produits manufacturés	105.6	103.1	99.9	101.1	97.1	97.2
<i>Produits des industries agricoles et alimentaires</i>	72.6	74.4	67.9	65.1	64.5	64.3
<i>Produits de l'industrie textile et de l'habillement</i>	158.0	184.6	127.4	124.3	113.9	113.2
<i>Papiers et cartons; produits édités, imprimés ou reproduits</i>	106.7	102.0	102.4	102.7	103.3	103.7
<i>Produits chimiques</i>	107.2	105.1	101.5	89.5	79.1	88.2
<i>Produits en caoutchouc ou en plastique</i>	129.0	127.0	108.8	100.5	97.5	94.7
<i>Autres produits minéraux non métalliques</i>	97.0	100.7	93.7	101.4	95.0	96.0
<i>Métallurgie</i>	112.0	114.0	125.3	139.9	131.7	131.4
<i>Travail des métaux</i>	97.3	92.8	89.1	93.0	88.7	87.8
<i>Machines et équipements</i>	137.2	116.5	109.9	107.2	103.0	107.6
<i>Équipements électriques et électroniques</i>	75.2	76.2	93.8	99.0	98.6	97.8
<i>Matériels de transport</i>	63.2	65.8	77.7	76.6	67.4	68.3
<i>Autres produits manufacturés</i>	69.5	83.0	76.9	82.6	82.0	79.4
Électricité, gaz et eau	146.5	144.8	151.5	144.8	146.6	152.9
<i>Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur</i>	153.6	147.7	158.5	149.1	152.2	159.8
<i>Captage, traitement et distribution d'eau</i>	127.2	136.1	130.1	130.2	129.1	130.5
Construction	73.5	71.1	70.2	69.6	70.6	71.0
Ventes; réparations automobiles et d'articles domestiques	72.8	70.6	72.9	72.0	72.3	73.9
<i>Commerce et réparation automobile</i>	71.2	70.0	71.7	70.8	70.4	70.6
<i>Commerce de gros et intermédiaires du commerce</i>	92.8	88.9	93.1	91.9	92.4	95.8
<i>Commerce de détail et réparation d'articles domestiques</i>	57.6	55.7	56.7	57.1	57.4	58.2
Services d'hôtellerie et de restauration	57.9	57.3	56.3	55.6	55.4	55.4
Transports et communications	112.5	113.0	111.8	110.7	105.0	102.1
Services financiers	179.9	183.7	177.6	179.2	182.9	176.7
<i>Intermédiation financière</i>	182.6	188.5	184.5	187.0	190.3	182.1
<i>Assurance</i>	168.2	171.1	154.4	145.7	149.7	149.5
<i>Auxiliaires financiers et d'assurance</i>	165.8	166.1	162.4	164.1	169.7	166.0
Services immobiliers, de location et aux entreprises	84.5	82.0	92.7	92.2	92.6	95.3
<i>Activités immobilières</i>	83.9	82.9	85.8	91.2	93.5	91.4
<i>Location sans opérateur</i>	84.0	90.3	78.6	77.3	83.1	83.4
<i>Activités informatiques</i>	125.8	119.8	128.9	123.9	124.7	125.4
<i>Services fournis principalement aux entreprises, R&D</i>	83.1	77.1	88.0	87.4	87.4	90.5
Services d'administration publique	132.1	130.0	135.8	133.6	135.5	136.8
Éducation	139.0	137.0	139.8	140.2	141.2	143.9
Services de santé et d'action sociale	91.0	91.8	95.0	95.0	93.3	93.8
Services collectifs, sociaux et personnels	92.8	89.2	90.7	89.2	87.1	87.4
<i>Assainissement, voirie et gestion des déchets</i>	97.0	97.1	95.7	96.5	97.5	94.2
<i>Activités associatives</i>	100.0	98.4	110.4	106.6	105.7	106.9
<i>Activités récréatives, culturelles et sportives</i>	123.3	103.1	107.6	104.9	101.2	101.2
<i>Services personnels</i>	49.7	49.7	51.8	52.0	50.5	51.5
Services domestiques	45.0	44.6	54.5	53.5	54.3	55.3
Total Branches	102.1	101.5	102.9	102.7	102.5	102.7
Secteur concurrentiel	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: STATEC (comptes nationaux)

4. La structure de l'emploi national

Le présent chapitre se penche sur la structure de l'emploi national au Luxembourg. Contrairement au chapitre 1 qui s'est penché sur les effets de la récente crise sur le marché de l'emploi, le présent chapitre adopte un point de vue plus structurel. Il propose une analyse de l'emploi en fonction des caractéristiques des travailleurs. Ce chapitre se penche également sur l'évolution des taux d'emploi au courant de la dernière décennie.

Lors du Conseil européen, qui a eu lieu les 25 et 26 mars 2010, la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'emploi et la croissance a été discutée. Un des objectifs que le Conseil a fixés concerne le taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans. En 2020, ce taux devrait atteindre 75% au niveau de l'Union européenne. Selon le Conseil, l'Union Européenne et ses Etats membres doivent:

« s'employer à porter à 75 % le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans, notamment grâce à une plus grande participation des jeunes, des travailleurs âgés et des travailleurs peu qualifiés, ainsi qu'à une meilleure intégration des migrants légaux »¹

Les efforts que les pays membres doivent fournir afin d'atteindre cet objectif communautaire n'ont pas encore été clairement définis. Néanmoins, il est intéressant de voir comment les taux d'emploi au Luxembourg se situent par rapport à cet objectif, et comment ces taux ont évolué dans le passé.

Les résultats présentés ici proviennent de l'enquête sur les forces de travail (EFT). Il s'agit d'une enquête téléphonique menée auprès de quelque 8000 ménages résidents au Luxembourg. L'enquête sur les forces de travail est une enquête harmonisée et réglementée au niveau de l'Union européenne. Cette enquête ne permet donc pas uniquement de fournir des statistiques pour le Luxembourg, mais aussi de comparer ces statistiques à celles issues des autres pays européens. L'enquête sur les forces de travail fournit des informations sur l'activité des personnes interrogées ainsi que sur leurs profils socio-économiques. Dans ce contexte il est important de souligner que l'enquête sur les forces de travail ne concerne que les travailleurs qui résident sur le territoire du Luxembourg. Le concept d'emploi utilisé dans cette enquête est donc celui d'emploi national.

4.1 Evolution des taux d'emploi entre 2000 et 2009

Le taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans est fourni dans le tableau 17. Le taux d'emploi a progressé de 67.5% en 2000 jusqu'à 70.2% en 2009. Ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 0.4%. Cette croissance a été nourrie par le taux d'emploi des femmes, qui est passé de 53.8% en 2000 à 61.3% en 2009, tandis que le taux d'emploi des hommes a baissé de 80.8% à 79.0%.

Tableau 17: Taux d'emploi des personnes âgées entre 20 et 64 ans

	2000	2009	Taux de croissance annuel moyen
Total	67.5	70.2	0.4
Hommes	80.8	79.0	-0.3
Femmes	53.8	61.3	1.5

Source: STATEC, Enquêtes sur les forces de travail

Le tableau 18 présente le taux d'emploi pour trois classes d'âges, les personnes âgées de 20 à 29 ans, celles âgées de 30 à 54 ans et celles âgées de 55 à 64 ans. De manière générale, les taux d'emploi les plus élevés sont observés dans le deuxième groupe, à savoir 92.5% pour les hommes et 70.2% pour les femmes. Contrairement aux individus des deux autres groupes, ces personnes se trouvent en plein milieu de leur vie active. Dans le premier groupe, un certain nombre de personnes n'ont pas encore fait ou sont en train de faire leurs transitions de l'école vers l'emploi. L'écart entre les taux d'emploi des hommes (66.1%) et des femmes (60.6%) est plus petit que dans le groupe des 30 à 54 ans. Dans le troisième groupe, les personnes commencent à se retirer de la vie professionnelle. C'est ce groupe qui affiche de loin les taux d'emploi les plus faibles: 29.1% pour les femmes en 2009 et 45.6% pour les hommes.

¹ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/press_data/fr/ec/113602.pdf

Tableau 18: Taux d'emploi des personnes âgées entre 20 et 64 ans – répartition selon l'âge

		Taux de croissance		
		2000	2009	annuel moyen
20-29	Total	68.2	63.4	-0.8
	Hommes	73.9	66.1	-1.2
	Femmes	62.4	60.6	-0.3
30-54	Total	77.8	81.4	0.5
	Hommes	94.0	92.5	-0.2
	Femmes	60.9	70.2	1.6
55-64	Total	27.4	37.6	3.6
	Hommes	38.1	45.6	2.0
	Femmes	17.0	29.1	6.2

Source: STATEC, Enquêtes sur les forces de travail

Les évolutions entre 2000 et 2009 sont intéressantes. Parmi les plus jeunes, les taux d'emploi ont baissé au fil du temps, et ceci davantage pour les hommes que pour les femmes. Cela vient probablement du fait que les jeunes gens restent plus longtemps à l'école et suivent des études de plus en plus longues. Parmi le groupe du milieu on retrouve plus ou moins la même tendance que dans le tableau 17. Parmi les travailleurs âgés entre 55 et 64 ans, le taux d'emploi a augmenté de 3.6% en moyenne annuelle. La progression a été nettement plus prononcée chez les femmes (6.2%) que chez les hommes. Cette évolution vient du fait que les travailleurs prennent de plus en plus tard leur retraite.

Le tableau 19 fait état d'une très forte corrélation entre le niveau d'éducation et le taux d'emploi. Plus le niveau d'éducation est élevé, plus le taux d'emploi est élevé. Parmi les personnes qui n'ont atteint que le niveau de l'enseignement secondaire inférieur, 58.5% ont eu un emploi en 2009. Cette proportion est de 66.8% pour celles qui ont atteint le niveau du secondaire supérieur et de 83.4% pour celles qui ont fait des études post-secondaires. Les écarts entre les taux d'emploi des hommes et ceux des femmes diminuent avec le niveau d'éducation des travailleurs.

Les taux d'emploi des hommes diplômés du secondaire inférieur et supérieur ont diminué à raison de 0.8%, respectivement 1% en moyenne par an. Les taux d'emploi des femmes des trois niveaux, ainsi que le taux d'emploi des hommes diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté au courant de la dernière décennie.

Tableau 19: Taux d'emploi des personnes âgées entre 20 et 64 ans – répartition selon le niveau d'éducation

		Taux de croissance		
		2000	2009	annuel moyen
Secondaire inférieur	Total	58.7	58.5	0.0
	Hommes	75.4	70.3	-0.8
	Femmes	44.8	49.2	1.0
Secondaire supérieur	Total	70.1	66.8	-0.5
	Hommes	82.6	75.1	-1.0
	Femmes	56.3	58.3	0.4
Post-secondaire	Total	80.5	83.4	0.4
	Hommes	86.2	89.1	0.4
	Femmes	72.8	76.7	0.6

Source: STATEC, Enquêtes sur les forces de travail

Le tableau 20 propose les taux d'emploi en fonction de la nationalité des travailleurs. Ce tableau distingue trois groupes: les ressortissants luxembourgeois, les ressortissants d'un des 15 pays membres de l'Union Européenne de 2000 (UE-15) et les ressortissants des autres pays (Hors UE-15).

D'après le tableau 20, en 2009, 68.3% des ressortissants luxembourgeois âgés de 20 à 64 ans ont occupé un emploi. Parmi les ressortissants de l'UE-15, ce taux a été 74.4%. Le taux d'emploi des ressortissants des pays en dehors de l'UE-15 a seulement été de 62.0%. La hiérarchie entre ces trois groupes est la même pour les hommes que pour les femmes. En 2009, l'écart entre les femmes et les hommes a eu la même ampleur du côté des étrangers UE-15 que du côté des ressortissants luxembourgeois. Parmi les autres ressortissants étrangers, cet écart a été sensiblement plus élevé en 2009. Pour les trois groupes, ce sont essentiellement les femmes qui ont été à l'origine de la dynamique des taux d'emploi. Leurs taux d'emploi ont affiché un taux de croissance moyen entre 1.0% et 2.3% par an, tandis que les taux d'emploi des hommes ont quasi stagné, voire légèrement reculé entre 2000 et 2009.

Tableau 20: Taux d'emploi des personnes âgées entre 20 et 64 ans – répartition selon la nationalité

		Taux de croissance		
		2000	2009	annuel moyen
Luxembourgeoise	Total	66.6	68.3	0.3
	Hommes	81.1	76.9	-0.6
	Femmes	50.5	59.5	1.8
UE-15	Total	70.3	74.4	0.6
	Hommes	81.0	82.4	0.2
	Femmes	60.4	65.8	1.0
Hors UE-15	Total	57.3	62.0	0.9
	Hommes	76.0	74.3	-0.3
	Femmes	42.6	52.3	2.3

Source: STATEC, Enquêtes sur les forces de travail

Le tableau 21a donne les taux d'emploi selon le pays de naissance des travailleurs. Pour l'année 2000, l'enquête sur les forces de travail permet seulement d'identifier si un travailleur est né au Luxembourg ou non. Pour l'année 2009, il est possible de créer des groupes plus fins et de distinguer parmi les travailleurs nés dans un pays de l'UE et ceux qui ne le sont pas. Qualitativement, les résultats du tableau 21a ressemblent à ceux du tableau 20. Les personnes nées dans un pays de l'UE-15 autre que le Luxembourg affichent les taux d'emploi les plus élevés, suivies des personnes nées au Luxembourg. Les personnes nées dans un pays en dehors de l'UE-15 affichent les taux d'emploi les plus faibles.

Tableau 21a: Taux d'emploi des personnes âgées entre 20 et 64 ans – répartition selon le pays de naissance

				Taux de croissance
		2000	2009	annuel moyen
Luxembourg	Total	66.5	68.7	0.4
	Hommes	80.5	77.1	-0.5
	Femmes	51.3	60.2	1.8
Autre	Total	69.0		
	Hommes	81.3		
	Femmes	57.4		
UE-15	Total		73.7	
	Hommes		82.1	
	Femmes		64.6	
Hors UE-15	Total		65.2	
	Hommes		77.5	
	Femmes		55.3	

Source: STATEC, Enquêtes sur les forces de travail

Le tableau 21b renseigne les taux d'emploi en fonction de la durée de résidence. Les travailleurs ont été répartis en deux catégories selon qu'ils résident depuis 10 ans ou moins au Luxembourg ou selon qu'ils y résident depuis plus de 10 ans. Il s'agit là d'une façon alternative de définir les « étrangers », respectivement l'immigration. A l'exception des femmes en 2000, les taux d'emploi sont plus élevés parmi les personnes présentes depuis 10 ans ou moins que parmi les autres. Entre 2000 et 2009, l'écart s'est creusé davantage en faveur des immigrants récents. Dans les deux groupes, ce sont de nouveau les femmes qui ont connu les augmentations les plus fortes des taux d'emploi.

Tableau 21b: Taux d'emploi des personnes âgées entre 20 et 64 ans – répartition selon la durée de résidence

				Taux de croissance
		2000	2009	annuel moyen
10 ans ou moins	Total	67.9	75.9	1.2
	Hommes	81.8	87.1	0.7
	Femmes	53.4	63.9	2.0
plus de 10 ans	Total	66.2	69.1	0.5
	Hommes	77.7	76.8	-0.1
	Femmes	55.1	61.4	1.2

Source: STATEC, Enquêtes sur les forces de travail

4.2 Comparaison internationale

Les tableaux 22 et 23 proposent une comparaison internationale des taux d'emploi des personnes âgées entre 20 et 64 ans. Cette comparaison est possible grâce au caractère harmonisé de l'enquête sur les forces de travail. Elle permet de situer les résultats luxembourgeois dans leur contexte européen.

Le tableau 22 s'intéresse à l'évolution des taux d'emploi entre 2000 et 2009. Ce tableau présente les taux d'emploi en 2000 et 2009, ainsi que les taux de croissance annuels moyens. Les pays sont classés par ordre décroissant des taux d'emploi de 2009. Les Pays-Bas (78.8%), la Suède (78.3%) et le Danemark (77.8%) ont eu les taux d'emploi les plus élevés en 2009. Ces pays, dans un ordre différent, ont également occupé les trois premières positions en 2000. En 2000 et en 2009, le Luxembourg, avec 67.5% et 70.2% a affiché des taux d'emploi supérieurs à la moyenne européenne (66.5% et 69.1%). Pendant les deux années considérées, le Luxembourg a affiché des taux d'emploi inférieurs à ceux de l'Allemagne et supérieurs à ceux de la France et de la Belgique.

La croissance moyenne du taux d'emploi au Luxembourg a été de 0.4% par an. Cette croissance correspond à celle affichée par la France et celle affichée par les 27 pays membres de l'Union européenne. En Allemagne les taux d'emploi ont augmenté plus fortement (0.9%) et en Belgique moins fortement (0.1%) qu'au Luxembourg.

Tableau 22: Comparaison internationale des taux d'emploi des personnes âgées entre 20 et 64 ans

	2009	2000	Taux de croissance annuel moyen
Pays-Bas	78.8	74.2	0.7
Suède	78.3	76.3	0.3
Danemark	77.8	77.9	0.0
Chypre	75.7	72.0	0.6
Allemagne	74.8	68.7	0.9
Autriche	74.7	70.7	0.6
Royaume-Uni	73.9	73.9	0.0
Finlande	73.5	72.3	0.2
Slovénie	71.9	68.5	0.5
Portugal	71.2	73.4	-0.3
République tchèque	70.9	70.9	0.0
Luxembourg	70.2	67.5	0.4
Estonie	69.9	67.4	0.4
France	69.6	67.4	0.4
<i>Union européenne</i>	<i>69.1</i>	<i>66.5</i>	<i>0.4</i>
Bulgarie	68.8	56.5	2.2
Lituanie	67.2	66.1	0.2
Belgique	67.1	66.3	0.1
Lettonie	67.1	63.4	0.6
Irlande	66.7	70.1	-0.6
Slovaquie	66.4	63.0	0.6
Grèce	65.8	62.1	0.6
Pologne	64.9	61.1	0.7
Espagne	63.7	60.6	0.6
Roumanie	63.5	70.5	-1.2
Italie	61.7	57.1	0.9
Hongrie	60.5	60.9	-0.1
Malte	58.8	57.5	0.2

Source: STATEC, Eurostat - Enquêtes sur les forces de travail

Le tableau 23 rend compte des taux d'emploi des hommes et des femmes au Luxembourg et en Europe. Hormis les taux proprement dits, le tableau affiche également la différence en points de pourcentage entre les taux d'emploi des hommes et ceux des femmes. Dans le tableau 23, les pays sont classés par ordre croissant de cet écart. Les écarts les plus faibles sont constatés dans les trois pays baltes, ainsi qu'en Finlande. Dans l'ensemble de l'Union européenne l'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes a été de 13,3% en 2009. Au Luxembourg, cet écart a été de 17,7% en 2009. Par ailleurs, il y a été plus grand que dans les trois pays limitrophes. En inspectant le tableau 23, il apparaît que ce grand écart provient plutôt d'un taux d'emploi féminin relativement « faible » et d'un taux d'emploi masculin relativement « fort ».

Tableau 23: Comparaison internationale des taux d'emploi des personnes âgées entre 20 et 64 ans – hommes et femmes en 2009

	Hommes	Femmes	Ecart (H-F)
Lituanie	66.9	67.5	-0.6
Lettonie	67.4	66.8	0.6
Estonie	71.0	68.8	2.2
Finlande	74.7	72.4	2.3
Suède	80.9	75.7	5.2
Danemark	80.8	74.8	6.0
Slovénie	75.6	67.9	7.7
France	74.2	65.1	9.1
Bulgarie	73.8	64.0	9.8
Allemagne	79.7	69.8	9.9
Irlande	71.8	61.7	10.1
Portugal	76.5	66.1	10.4
Autriche	80.1	69.4	10.7
Royaume-Uni	79.6	68.2	11.4
Belgique	73.2	61.0	12.2
Pays-Bas	84.9	72.7	12.2
Hongrie	67.0	54.4	12.6
<i>Union européenne</i>	<i>75.8</i>	<i>62.5</i>	<i>13.3</i>
Roumanie	70.7	56.3	14.4
Espagne	71.0	56.3	14.7
Pologne	72.6	57.6	15.0
Chypre	83.5	68.1	15.4
Slovaquie	74.6	58.2	16.4
Luxembourg	79.0	61.3	17.7
République tchèque	80.2	61.4	18.8
Italie	73.8	49.7	24.1
Grèce	78.8	52.7	26.1
Malte	76.9	39.8	37.1

Source: STATEC, Eurostat - Enquêtes sur les forces de travail

5. Le travail "atypique" des résidents

Le travail atypique est défini ici comme tout travail qui n'est pas exercé à plein temps, à durée indéterminée et à des horaires qu'on pourrait considérer comme typiques (du lundi au vendredi pendant la journée). Le travail « atypique » comprend donc, sur la base de cette définition, en dehors du travail à temps partiel, le travail temporaire, c'est-à-dire à durée déterminée (CDD), le travail de nuit et du « week-end ». Les indicateurs y relatifs sont issus de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT) menée au Luxembourg par le STATEC. Cette enquête ne concerne par ailleurs que les résidents, à l'exclusion des frontaliers.

Plus de la moitié de l'augmentation de l'emploi des résidents depuis 1996 est due au temps partiel

Selon l'enquête sur les forces de travail (qui ne concerne que les résidents à l'exclusion des frontaliers) sur un emploi total de 217 000 en 2009, 39 600 personnes travaillaient à temps partiel au Luxembourg. Alors qu'en 1983 le temps partiel ne constituait qu'à peine 7 % de l'emploi total, sa part passe à 18% en 2009. A noter que le début de la véritable extension du temps partiel se situe cependant dans la deuxième moitié des années 1990.

Tableau 24: Emploi des résidents à temps complet et à temps partiel, 1983-2009 (en 1000)

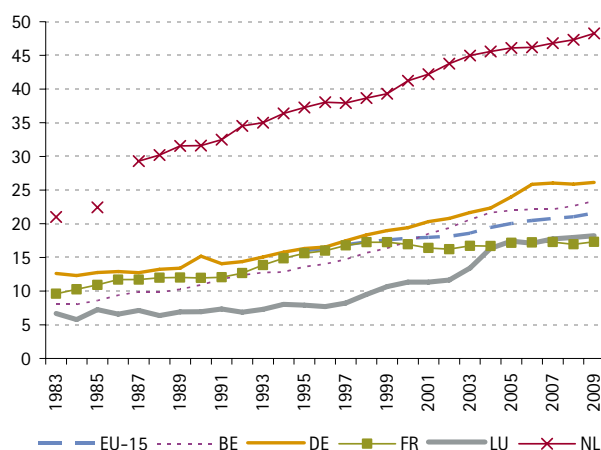
	1983	1990	1996	2000	2009
Total	145.2	157.1	165.1	180.9	217.2
Temps complet	134.5	146.1	152.4	160.4	177.6
Temps partiel	9.7	10.9	12.7	20.5	39.6
Temps partiel en % de l'emploi total	6.7	6.9	7.7	11.3	18.2

Source : STATEC (EFT)

Sur les 52 000 emplois « résidents » créés depuis 1996 au Luxembourg, quelque 27 000, c'est-à-dire plus de 50%, sont des emplois à temps partiel. Le Luxembourg suit le mouvement qui se dessine en Europe sans pour autant atteindre les chiffres de l'emploi à temps partiel de la plupart des pays voisins.

En 2009, la part du temps partiel dans l'emploi total était de 23% en Belgique, de 26 % en Allemagne et même de 48% aux Pays-Bas. Parmi les voisins, seule la France, avec un taux de quelque 17% se situe au même niveau que le Luxembourg (voir graphique 48).

Graphique 48: Part du travail à temps partiel dans l'emploi total, 1983-2009 (en %)

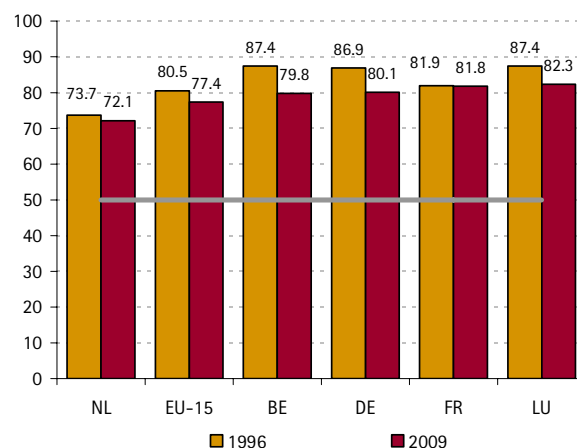


Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Le temps partiel: une forme de travail qui continue à se décliner au féminin

Le nombre de résidents masculins en emploi à temps partiel est passé de 1 600 en 1996 à quelque 7 000 en 2009. Les femmes travaillant à temps partiel étaient au nombre de 32 600 en 2009, contre 11 100 en 1996. Malgré la forte augmentation du temps partiel masculin au cours des dernières années, le phénomène reste essentiellement féminin ... et cela encore plus au Luxembourg que dans les pays voisins. Dans notre pays, la part des femmes dans l'emploi à temps partiel était de 82% en 2009, contre 80% dans l'EU-15. Les Pays-Bas se distinguent dans ce domaine avec une part d'hommes travaillant à temps partiel de près de 30% de l'emploi partiel total.

Graphique 49: Part des femmes dans l'emploi à temps partiel, 1996 et 2009



Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

La part du travail à temps partiel involontaire est d'environ 10%

Le travail à temps partiel involontaire est défini par la proportion des personnes travaillant à temps partiel et qui disent ne pas avoir trouvé un travail à temps plein. Au Luxembourg, la part du temps partiel involontaire est de 9.4 % en 2008. Dans la comparaison européenne ce taux est faible. En effet, il atteint 24.4% dans l'EU-15, plus de 30% en France, 21.9% en Allemagne et 14.3% en Belgique. A noter les taux faibles des Pays-Bas (autour de 4%) et de la Suisse (quelque 5%).

Au Luxembourg, c'est surtout l'assistance d'enfants et d'adultes incapables de travailler (24.8%) et les autres responsabilités familiales ou personnelles (48.5%) qui expliquent le choix du temps partiel.

Tableau 25: Raisons pour l'emploi à temps partiel, 2008 (en %)

	Assistance d'enfants ou d'adultes incapables de travailler	Autres responsabi- lités familiales ou personnelles	N'a pas trouvé un emploi à temps plein	Autres raisons	Total
EU-27	22.8	15.7	24.4	37.1	100.0
EU-15	24.4	16.7	24.3	34.6	100.0
BE	17.6	38.2	14.3	29.9	100.0
DE	22.5	22.1	21.9	33.5	100.0
FR	33.2	14.9	34.8	17.1	100.0
LU	24.6	48.5	9.4	17.5	100.0
NL	34.3	7.0	4.4	54.3	100.0

Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Le temps partiel très répandu dans l'administration publique, l'éducation et la santé

Sur un total de 39 600 emplois à temps partiel (de résidents) dans l'économie luxembourgeoise en 2009, 16 400 (soit 41%) se trouvent dans le domaine « Administration publique, défense, éducation, santé humaine et action sociale ». Viennent ensuite le secteur « Arts, spectacles et activités récréatives; autres activités de services; activités des ménages et extra-territoriales » avec 15.4% du total de l'emploi à temps partiel, puis le commerce et le secteur HORECA (13.4%). Finalement, les branches « Activités financières » (banques, PSF, ...) et « Activités spécialisées scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien » contribuent chacune avec quelque 10% au travail à temps partiel total.

En jetant en regard sur le poids du temps partiel dans chaque branche économique, on note qu'un quart de l'emploi des branches « Arts et spectacles, activités récréatives, ... » (27.5%) et « Administration publique, éducation, santé et action sociale » (25%) est du temps partiel. Ce sont également les branches les plus féminisées. La part des femmes dans l'emploi y dépasse les 50% (60% d'emploi féminin dans la branche « Arts et spectacles, ... » et 55% dans l'« Administration publique ... »).

Tableau 26: L'emploi à temps partiel par branches, 2009

	En % du total de l'emploi à temps partiel (ensemble des branches)	En % de l'emploi total de la branche
Commerce, transport, hébergement et activités de restauration	13.4	14.0
Information et communication	3.0	16.4
Activités financières	9.6	13.8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités de services administratifs et de soutien	9.6	19.2
Administration publique, défense, éducation, santé humaine et action sociale	41.4	25.0
Arts, spectacles et activités récréatives; autres activités de services; activités des ménages et extra-territoriales	15.4	27.5
Autres branches	7.6	8.1
Toutes branches	100.0	18.2

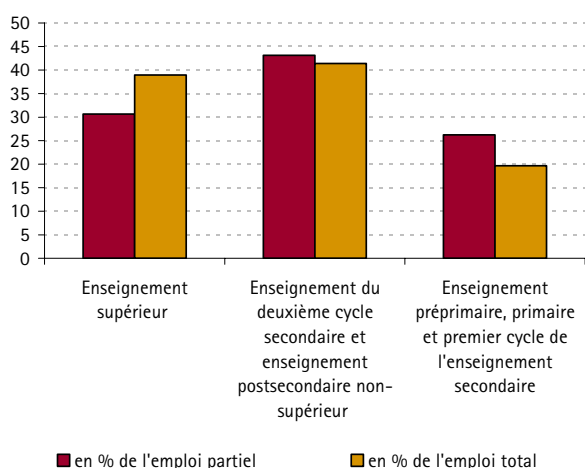
Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Un niveau d'éducation faible augmente la probabilité de travailler à temps partiel

Au Luxembourg, la part de ceux ayant un niveau d'éducation faible (préprimaire, primaire, 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire codes 0 à 2 de la CITE, Classification Internationale Type de l'Educa-tion) dans l'emploi total est d'environ 20% en 2009. Dans l'emploi partiel, cette part est de plus de 25%.

A l'inverse, le temps partiel est moins fréquent parmi les travailleurs ayant un niveau d'éducation élevé. La part des travailleurs ayant un niveau d'enseignement supérieur (CITE 5-6) dans l'emploi total approche les 40%, alors que leur part dans l'emploi à temps partiel dépasse à peine les 30%.

Ces caractéristiques se retrouvent dans la plupart des autres pays européens et notamment dans les pays voisins.

Graphique 50: Emploi total et emploi partiel selon le niveau d'éducation, 2009

Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Le temps partiel par âges: une répartition assez homogène, à première vue

En prenant en considération les deux sexes, on constate qu'au Luxembourg la part du temps partiel dans l'emploi atteint des niveaux assez similaires pour les trois classes d'âge prises en considération (18.4% de l'emploi total des 15-24 ans, 17.2% des 25-49 ans et 18.7% pour les 50-64 ans). Dans l'EU-15, c'est chez les 15-24 ans que l'emploi à temps partiel est le plus répandu (30.9% de l'emploi dans cette classe d'âge). Aux Pays-Bas, le taux pour cette classe d'âge est même de plus de 70%.

Par contre, dans deux des pays voisins du Luxembourg, le temps partiel est significativement plus élevé chez les plus âgés. En Belgique, il est de 29.3% de l'emploi des 50-64 ans (contre 23.7% pour les 15-24 ans), en Allemagne, le taux pour les 50-64 ans atteint les 27% (contre 20.7% pour les 15-24 ans).

En y regardant de plus près, c'est-à-dire en distinguant entre les deux sexes, l'appréciation générale doit être nuancée. On a dit qu'au Luxembourg la part de l'emploi partiel est relativement similaire dans les classes d'âge prises en considération. Cette moyenne cache néanmoins deux évolutions qui vont dans des sens opposés. Pour les femmes, le temps partiel au Luxembourg augmente avec l'âge (en passant de 24.3% chez les 25-24 ans à 35% pour les 25-49 ans et à 38.4% pour les 50-64 ans). Par contre, pour les hommes, le taux passe de 13.8% pour les 15-24 ans à 3.2% (25-49 ans) avant de remonter légèrement à 6.1% pour les 50-64 ans.

Ajoutons qu'en Allemagne et en Belgique, la part du temps partiel chez les femmes tend à augmenter de façon encore plus significative avec l'âge qu'au Luxembourg (en Belgique, le taux passe de 34.4% pour les 15-24 ans à 51.4% pour les 50-64 ans). Notons finalement qu'aux Pays-Bas, la part du temps partiel extrêmement élevé chez les plus jeunes – près de 82% de l'emploi féminin de la classe d'âge des 15-24 ans – est plus faible chez les 25-49 ans tout en se situant à un niveau de loin supérieur à la moyenne européenne (71.9% de l'emploi féminin dans cette classe d'âge).

En ce qui concerne l'emploi masculin, la diminution du temps partiel entre la classe d'âge des 15-24 ans et celle des 25-49 ans est un phénomène généralisé en Europe, de même que la légère augmentation observée pour les 50-64 ans. Même aux Pays-Bas, où le temps partiel masculin est très développé chez les 15-24 ans (près de 65% de l'emploi masculin dans cette classe d'âge), on note un recul spectaculaire du temps partiel dans la classe d'âge des 25-49 ans (13.4%).

Tableau 27: Part du temps partiel dans l'emploi pour un sexe et une tranche d'âge donnés, 2009 (%)

	Femmes		
	50-64 ans	25-49 ans	15-24 ans
EU-15	39.0	35.1	39.6
BE	51.4	39.1	34.4
DE	49.5	46.2	26.0
FR	31.3	28.6	33.0
LU	38.4	35.0	24.3
NL	80.8	71.9	81.8
	Hommes		
	50-64 ans	25-49 ans	15-24 ans
EU-15	8.6	5.6	23.1
BE	13.4	5.6	14.8
DE	8.6	7.4	15.8
FR	7.0	4.3	12.5
LU	6.1	3.2	13.8
NL	22.4	13.4	64.9
	Les 2 sexes		
	50-64 ans	25-49 ans	15-24 ans
EU-15	22.0	19.1	30.9
BE	29.3	21.1	23.7
DE	27.2	25.5	20.7
FR	18.8	15.8	22.0
LU	18.7	17.2	18.4
NL	47.3	40.9	73.3

Source : STATEC, EUROSTAT (EFT)

La population ayant un deuxième travail: un phénomène encore marginal, mais en forte progression

D'après l'enquête sur les forces de travail, au Luxembourg, la population résidente en emploi ayant un deuxième travail serait passée de quelque 1 500 en 1996 à 6 900 en 2009. La part relative de cette catégorie de travailleurs dans l'emploi total serait donc passée d'à peine 1% à plus de 3%. Avec ce taux le Luxembourg se situe désormais très près des pays voisins dans ce domaine. A noter que le taux de personnes ayant un deuxième emploi est particulièrement élevé aux Pays-Bas. On peut penser que le temps partiel – qui y est très développé – va parfois de pair avec la nécessité de cumuler des emplois.

Tableau 28: Part de la population en emploi ayant un deuxième travail (en %)

	1996	2009
EU-15	3.3	3.7
Belgique	2.6	4.0
Allemagne	2.4	3.7
France	3.4	3.4
Luxembourg	0.9	3.2
Pays-Bas	5.2	7.3

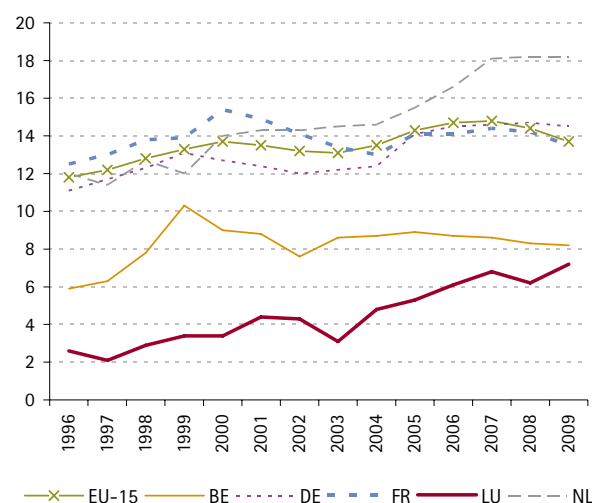
Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Jusqu'ici, nous nous sommes intéressés essentiellement au temps partiel. Dans ce qui suit, on présentera quelques données sur le travail temporaire et les horaires de travail en dehors des heures de bureau « normales », à savoir le travail posté, le travail de nuit et de fin de semaine. S'il est vrai qu'individuellement ces horaires peuvent constituer un choix raisonnable et positif, il n'en demeure pas moins que ces conditions de travail peuvent également amener des contraintes et limiter la vie sociale des concernés. Les indicateurs présentés dans la suite sont également issus de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT) menée au Luxembourg par le STATEC et qui ne concerne que les résidents à l'exclusion des frontaliers.

Le travail temporaire reste très minoritaire ...

Les salariés qui ont un contrat à durée déterminée (donc aussi ceux en intérim) effectuent un travail dit temporaire. Au Luxembourg, le contrat à durée indéterminée reste la norme. En 2009, la part du travail salarié temporaire des résidents n'était que de 7.2%.

Graphique 51: Part de l'emploi temporaire dans l'emploi salarié total, 1996-2009 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

... avec, toutefois, une tendance claire à la hausse

Avec ce taux, le Grand-Duché se situe loin en dessous de la moyenne européenne. Le travail temporaire atteint, en 2009, 13.7% dans l'EU-15, 14.5% en Allemagne et 13.5% en France. Avec une part de seulement 8.2%, la Belgique ne se situe pas très loin du Luxembourg, alors que le travail temporaire est beaucoup plus développé aux Pays-Bas (18.2%).

Le travail temporaire est le plus répandu dans certains pays du Sud de l'Europe, comme l'Espagne (25.4% de l'emploi salarié total en 2009) ou le Portugal (22%), mais également en Pologne, par exemple (26.5% de l'emploi total).

Ce constat ne doit cependant pas cacher une tendance de fond caractérisée par une augmentation continue de la part du travail temporaire au Luxembourg. Entre 1996 et 2009, le nombre de salariés ayant un CDD évolue de 3 900 à 14 200. Leur part a pratiquement triplé en passant de 2.6% à 7.2% de l'emploi salarié total des résidents.

Même si le travail temporaire a augmenté pour les deux sexes, il est structurellement plus fréquent chez les femmes que chez les hommes. En 2009, au Luxembourg, il concernait 8.4% des femmes salariées et seulement 6.3% des hommes. Cette différence de genre se retrouve dans la plupart des pays européens. En Belgique elle est plus prononcée qu'au Luxembourg.

Tableau 29: Part du travail temporaire dans l'emploi salarié par sexe (en %)

	Femmes		Hommes	
	1996	2009	1996	2009
EU-15	12.7	14.7	11.1	12.7
BE	8.0	10.2	4.5	6.5
DE	11.2	14.6	11.0	14.4
FR	13.8	14.9	11.4	12.1
LU	3.1	8.4	2.4	6.3
NL	15.9	20.3	9.1	16.4

Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

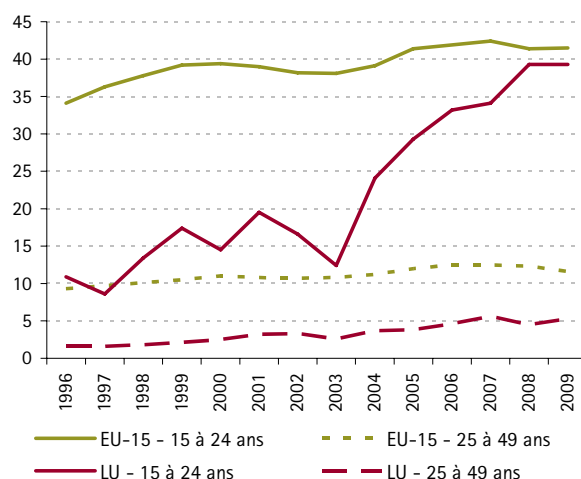
La vie professionnelle commence de plus en plus souvent par un contrat à durée déterminée

Est-ce que l'extension du travail temporaire concerne toutes les catégories d'âge dans les mêmes proportions ? D'après l'enquête sur les forces de travail tel n'est pas le cas. En fait, c'est chez les jeunes salariés que les contrats à durée déterminée ont le plus progressé, alors que dans la classe d'âge supérieure, malgré la progression qui est bien réelle, on reste en dessous du pourcentage moyen de l'UE.

La part du travail temporaire (part des contrats à durée déterminée) parmi les salariés âgés de 15 à 24 ans au Luxembourg, passe de 10.9% en 1996 à 39.3% en 2009. Le Luxembourg se rapproche de la moyenne de l'EU-15 qui atteint 41.5% de travail temporaire dans cette classe d'âge.

Dans la classe d'âge des 25-49 ans, le travail temporaire au Luxembourg a également augmenté en passant, entre 1996 et 2009, de 1.6% à 5.3% de l'emploi salarié de la tranche d'âge. Avec ce taux, le Luxembourg reste néanmoins très éloigné de la moyenne de l'EU-15 (11.6% de travail temporaire pour les 25-49 ans).

Près de 50% des salariés résidant au Luxembourg et ayant un travail temporaire l'expliquent par le fait qu'ils n'ont pas trouvé de travail à durée indéterminée.

Graphique 52: Part du travail temporaire dans l'emploi salarié par classes d'âge (en %)

Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

La moitié des contrats à durée déterminée courent sur moins d'un an

D'après l'enquête sur les forces de travail, au Luxembourg, quelque 58% des contrats à durée déterminée sont conclus sur moins d'un an: 13% seraient d'une durée de 1 à 3 mois, 15% de 4 à 6 mois et 30% de 7 à 12 mois. En France et en Belgique les contrats de durée courte sont beaucoup plus nombreux: 75%, respectivement 77% des contrats à durée déterminée y sont conclus sur moins d'un an.

Le travail posté (« Schichtarbeit ») concerne 15% des salariés résidents

En 2009, au Luxembourg, 14.8% des salariés répondent, lors de l'enquête sur les forces de travail, qu'ils ont un travail posté. Ce taux est un peu plus faible qu'en Allemagne (15.7%) et se situe au même niveau que dans l'EU-15 en moyenne (14.6%). Il est un peu plus élevé qu'en Belgique et en France.

A noter que le travail posté est particulièrement fréquent dans les pays de l'Est de l'Europe, comme en Pologne (29.4% du travail salarié en 2009), en Slovénie (31.3%), en Slovaquie (29.0%) ou en République tchèque (27.5%). Cette caractéristique est liée probablement à la structure économique de ces pays dans lesquels l'industrie continue à jouer un rôle important dans le tissu économique.

Tableau 30: Part du travail posté dans le travail salarié par sexe, 2009 (en %)

	Femmes		Hommes		Total	
	2001	2009	2001	2009	2001	2009
EU-15	15.4	13.1	19.0	16.0	17.4	14.6
BE	8.0	6.1	12.1	9.6	10.3	7.9
DE	12.5	13.3	17.1	17.9	15.0	15.7
FR	7.1	5.6	11.8	9.2	9.6	7.4
LU	7.1	13.0	13.2	16.2	10.7	14.8

Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

En tendance, la part du travail posté semble plutôt diminuer en Europe. Dans l'EU-15, il passe de 17.4% du travail salarié total en 2001 à 14.6% en 2009. Pour le Luxembourg, on décèle par contre une augmentation (de 11% à 15%), tout comme pour l'Allemagne où cette augmentation est cependant très légère.

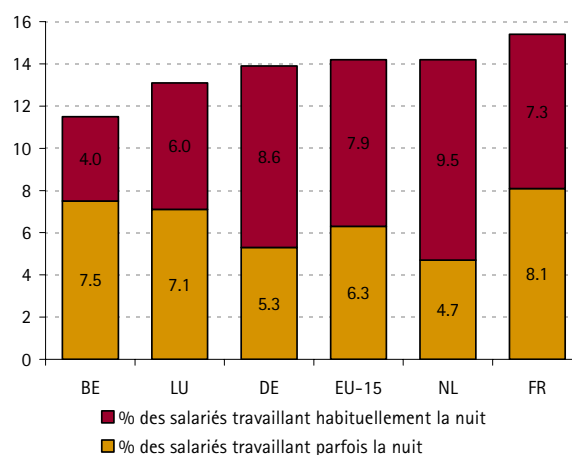
D'une manière générale, le travail posté est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes. On note cependant qu'au Luxembourg la part du travail posté parmi les salariés féminins tend plutôt à augmenter et à se rapprocher des taux des hommes.

Le travail de nuit au Luxembourg est un peu moins fréquent qu'en Europe en moyenne ...

En 2009, le travail de nuit concernait 13.1% de l'ensemble des salariés résidant au Luxembourg. Les taux étaient de 13.9% en Allemagne, de 15.4% en France et de 14.2% aux Pays-Bas. Dans l'EU-15, il est en moyenne de 14.2%.

... mais la part de ceux qui travaillent *habituellement* la nuit est en très forte augmentation

Globalement, la part du travail salarié de nuit occasionnel ou habituel semble être resté assez stable depuis 2001 (12.2% en 2001 et 13.1% en 2009). Il convient néanmoins de noter que cette stagnation cache un recul du travail *occasionnel* de nuit: la part de ceux qui disent travailler *parfois* la nuit passe de 9.5% en 2001 à 7.1% en 2009. Par contre, la part des salariés travaillant *habituellement* la nuit a évolué de 2.7% à 6.0% dans le même laps de temps.

Graphique 53: Part des salariés travaillant la nuit dans l'emploi salarié total, 2009 (en %)

Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Tableau 31: Part des salariés travaillant la nuit dans l'emploi salarié total, 2001 et 2009 (en %)

	2001		2009	
	LU	EU-15	LU	EU-15
Habituellement	2.7	7.3	6.0	7.9
Parfois	9.5	8.6	7.1	6.3
Total	12.2	15.9	13.1	14.2

Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Pour les femmes, le travail de nuit est beaucoup moins fréquent que pour les hommes au Luxembourg. En 2009, 3.7% des femmes disent travailler habituellement la nuit (contre 7.7% des hommes) et 4.6% occasionnellement (9.0% pour les hommes).

Comme pour toutes les autres formes de travail atypiques, la fréquence du travail de nuit diminue avec l'âge. Dans le groupe d'âge des 15-24 ans, la part de ceux qui travaillent *habituellement* la nuit est de 8.4% en 2009. Le taux du travail habituel de nuit n'est que de 4.4% pour les 50-64 ans. En outre, 9.6% des 15-24 ans travaillent *parfois* la nuit, contre seulement 5.1% des 50-64 ans.

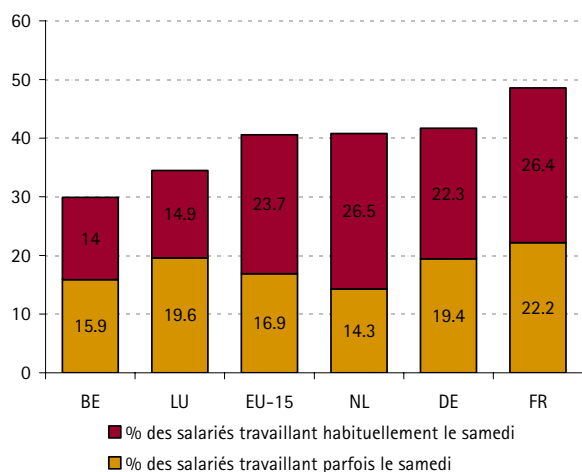
15% des salariés résidents travaillent habituellement le samedi

Comme pour le travail de nuit, le travail du samedi – habituel ou occasionnel – est moins fréquent au Luxembourg (34.5% en 2009) que dans la plupart des pays voisins (autour de 40% aux Pays-Bas et en Allemagne, près de 50% en France) et que dans l'EU-15 en moyenne (41%). La tendance est d'ailleurs à la baisse: au Luxembourg la part de ceux travaillant

parfois ou habituellement le samedi passe de 42.9% en 2001 à 34.5% en 2009.

Contrairement au travail de nuit, la proportion des femmes travaillant *habituellement* le samedi est plus élevée que celle des hommes: 16.3% des femmes salariées sont habituellement au travail le samedi, alors que ce n'est le cas que pour 13.8% des hommes salariés. On peut attribuer cela au fait que les femmes sont plus nombreuses à travailler dans des secteurs comme le commerce où le travail du samedi est plus souvent la règle. Le travail *occasionnel* du samedi au Luxembourg est, par contre, plus fréquent pour les hommes (23.3% du travail salarié masculin, contre 14.8% du travail salarié féminin en 2009).

Graphique 54: Part des salariés travaillant le samedi dans l'emploi salarié total, 2009 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Tableau 32: Part des salariés travaillant le samedi dans l'emploi salarié total, 2001 et 2009 (en %)

	2001		2009	
	LU	EU-15	LU	EU-15
Habituellement	14.8	23.3	14.9	23.7
Parfois	28.1	22.6	19.6	16.9
Total	42.9	45.9	34.5	40.6

Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

La fréquence du travail le samedi diminue avec l'âge du salarié. 44.2% des salariés de la classe d'âge des 25-24 disent travailler le samedi (21.6% parfois, 22.6% habituellement). Pour les 25-49 ans le taux est de 34.9% (19.6% occasionnellement et 15.3% habituellement). Dans la classe d'âge des 50-64 ans, le travail du samedi est le moins répandu avec 29.4%

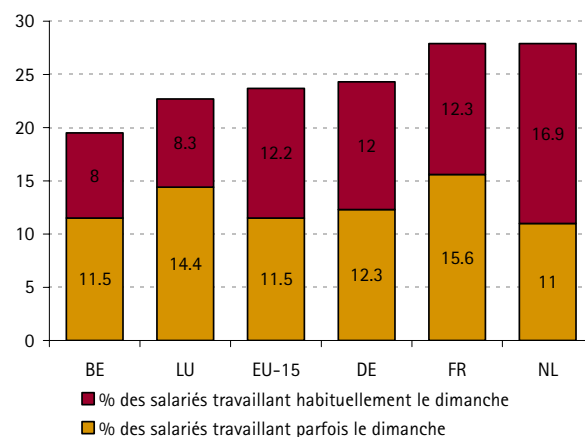
des salariés (18.7% occasionnellement, 10.7% habituellement).

La part de ceux qui travaillent *habituellement* le dimanche augmente, alors que le travail *occasionnel* du dimanche diminue

En 2009, 22.7% des salariés résidents travaillaient occasionnellement ou habituellement le dimanche (14.4% occasionnellement et 8.3% habituellement), soit un taux plus faible que la moyenne de l'EU-15 (23.7% travaillant habituellement ou occasionnellement le dimanche).

Globalement, le travail du dimanche occasionnel et habituel cumulé est resté stable parmi les résidents du Luxembourg (22.7% en 2009, contre 22.1% en 2001). Néanmoins travail occasionnel et habituel évoluent en sens opposés. En 2001, le travail occasionnel (c'est-à-dire la part des salariés affirmant travailler *parfois* le dimanche), représentait 16.6% de l'emploi salarié total des résidents du Luxembourg. En 2009, cette part est de 14.4%. Par contre, la proportion des salariés travaillant *habituellement* le dimanche est passée de 5.5% en 2001 à 8.3% en 2009.

Graphique 55: Part des salariés travaillant le dimanche dans l'emploi salarié total, 2009 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

Tableau 33: Part des salariés travaillant le dimanche dans l'emploi salarié total, 2001 et 2009 (en %)

	2001		2009	
	LU	EU-15	LU	EU-15
Habituellement	5.5	10.0	8.3	12.2
Parfois	16.6	15.6	14.4	11.5
Total	22.1	25.6	22.7	23.7

Source: STATEC, EUROSTAT (EFT)

La part du travail *habituel* du dimanche reste assez faible au Luxembourg dans la comparaison européenne (8.3% au Luxembourg, contre 12.2% dans l'EU-15 en moyenne). Néanmoins, la croissance du travail *habituel* le dimanche au Luxembourg est, en termes relatifs, une des plus fortes en Europe.

Contrairement au travail du samedi, la part des hommes salariés travaillant *habituellement* le dimanche est légèrement plus élevée que celle des femmes au Luxembourg (8.6% pour les hommes, contre 8.0% pour les femmes).

Les jeunes sont en outre les plus touchés par le travail du dimanche. Au Luxembourg, dans la classe d'âge des 15-24 ans, 72% disent ne jamais travailler le dimanche, alors que ce pourcentage monte à 77% pour les 25-49 ans et à 80% pour les 50-64 ans.

Conclusion

D'une manière générale, le travail « atypique » est moins développé au Luxembourg que dans l'EU-15 en moyenne. Le temps partiel et les contrats à durée indéterminée sont moins fréquents dans notre pays que dans les pays voisins. Quant aux horaires de travail atypiques, ils sont également moins fréquents au Luxembourg que dans l'EU-15 en moyenne et que dans les pays voisins, à l'exception de la Belgique.

Néanmoins, des formes de travail « atypique » semblent se développer au Luxembourg. Le temps partiel progresse, de même que le travail temporaire. La part des contrats à durée déterminée (CDD) augmente fortement, plus particulièrement chez les jeunes.

A première vue, le travail à un horaire « atypique » semble plutôt en recul en Europe. Au Luxembourg l'évolution est plus nuancée. La part du travail salarié posté (« Schichtarbeit ») passe de 17.4% en 2001 à 14.6% en 2009 dans l'EU-15. Au Luxembourg on note plutôt une augmentation (de 10.7% à 14.8% de l'ensemble des salariés). Dans l'EU-15, le travail de nuit (habituel et occasionnel cumulé) passe de 15.9% de l'emploi salarié total en 2001 à 14.2% en 2009 ; au Luxembourg il augmente légèrement en évoluant de 12.2% à 13.1%. Par contre, la part de ceux qui travaillent (parfois ou habituellement) le samedi au Luxembourg passe de 42.9% de l'ensemble des salariés en 2001 à 34.5% en 2009. Le travail du dimanche reste assez stable dans notre pays en passant de 22.1% (2001) à 22.7% (2009) des salariés au Luxembourg.

L'interprétation doit donc être nuancée, cela d'autant plus que si le travail *occasionnel* à un horaire « atypique » recule ou stagne au Luxembourg, le travail *habituel* à de tels horaires tend à augmenter. A titre d'exemple, la part des salariés résidents travaillant habituellement le dimanche passe de 5.5% en 2001 à 8.3% en 2009 ; le travail de nuit habituel de 2.7% à 6.0%.

Rappelons que les chiffres ne reflètent que la situation des résidents. Les frontaliers ne sont donc pas pris en considération.

Partie II: Niveau de vie, revenus et exclusion

1. Crise et perception de la situation économique et sociale par les ménages

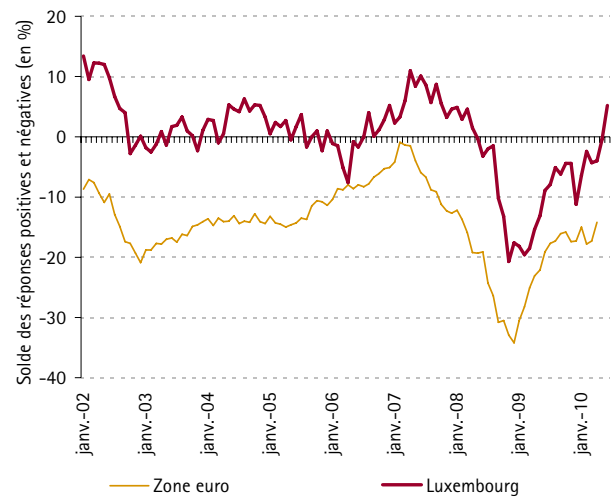
Comment les ménages habitant le Luxembourg réagissent-ils à la crise économique et cette réaction correspond-t-elle à celle des autres pays européens ?

Deux sources principales permettent d'appréhender – dans la durée – la perception subjective qu'ont les ménages de la situation économique et sociale générale ainsi que de leur propre situation:

1. Il s'agit d'abord du programme communautaire des enquêtes auprès des entreprises et des consommateurs. Ces enquêtes ont un rythme mensuel.¹
2. Ensuite, depuis le milieu de l'année 2009, on demande régulièrement au gens dans le cadre de l'*Eurobaromètre* comment ils perçoivent leur situation et quelles sont leurs attentes. L'enquête est intitulée « Suivi de l'impact social de la crise: les perceptions du public dans l'Union européenne ». ²

A côté de ces sources, on peut trouver des indications plus ponctuelles sur la perception de la situation sociale dans certaines enquêtes spéciales conduites également dans le cadre de l'*Eurobaromètre*³ et dans les réponses aux questions sur la situation financière des ménages de l'enquête EU-SILC (dont les résultats sont analysés plus loin dans la présente publication).

Graphique 1: Indicateur synthétique de confiance des consommateurs, janvier 2002–juillet 2010



Source: Commission européenne (Business and Consumer Surveys)

1.1. La perception de la situation économique et sociale à travers les données de l'enquête communautaire auprès des consommateurs

L'enquête mensuelle communautaire auprès des consommateurs est composée d'une douzaine de questions qui ont trait à la situation financière du ménage, la situation économique générale, les attentes concernant l'évolution du chômage au cours de l'année à venir, la capacité d'épargne, ainsi que sur les achats importants envisagés (voir annexe pour l'ensemble des questions).

¹ Voir la page Internet http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/surveys/index_en.htm de la Direction Affaires économiques et financières de la Commission européenne consacrée aux « Business and Consumer Surveys ». La méthodologie « User Guide » est accessible à partir de la page http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/surveys/method_guides/index_en.htm

² La première vague de l'enquête a été effectuée en mai 2009 (résultats publiés dans le Flash Eurobaromètre, FL n° 276), la deuxième en décembre 2009 (FL n° 286), la troisième en mars 2010 (FL n° 288) et la quatrième, et dernière accessible au moment de la rédaction du présent texte, en mai 2010 (FL n° 289). Les Flash Eurobaromètre sont accessibles à partir de la page http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/flash_arch_fr.htm

³ Par exemple, l'enquête Eurobaromètre conduite en mai-juin 2009 sur le « climat social » (Eurobaromètre spécial n° 315 publié en janvier 2010) et l'enquête sur la perception de la pauvreté et de l'exclusion sociale conduite en août-septembre 2009 (Eurobaromètre spécial, n° 321).

L'indicateur le plus connu – car le plus largement diffusé – est l'indice de confiance des consommateurs (en ce qui concerne le calcul de l'indicateur, voir encadré 1). On note d'abord qu'en *niveau* l'indicateur de confiance des ménages (c'est-à-dire le solde des réponses positives et négatives à des questions relatives à l'évolution de la situation économique du ménage et du pays) au Luxembourg est supérieur à la moyenne de la zone euro.

Les effets du ralentissement économique de 2001-2002 se répercutent sur l'indicateur de confiance qui chute tout au long de l'année 2002 et cela aussi bien dans la zone euro qu'au Luxembourg, même si on part d'un niveau plus élevé dans notre pays.

A partir du début de l'année 2003 et jusqu'en 2007, le solde des réponses positives et négatives au Luxembourg est le plus souvent (même si parfois seulement légèrement) positif ou seulement légèrement négatif. Par contre pour la zone euro, et malgré la remontée de l'indicateur à partir de 2003, le solde est largement négatif la plupart du temps, l'indicateur ne se rapprochant que passagèrement de l'équilibre au milieu de l'année 2007.

A partir de l'été 2007, l'indicateur de confiance s'oriente à la baisse. Ce mouvement s'accroît encore à partir du milieu de l'année 2008 et cela aussi bien au Grand-Duché que dans la zone euro. L'indicateur de confiance a atteint son point le plus bas au printemps 2009 (solde de -35 points de % dans la zone euro et de -20 points au Luxembourg). Il remonte depuis en tendance, sans toutefois avoir atteint l'équilibre en juillet 2010, et cela ni au Luxembourg, ni dans la zone euro.

L'indicateur synthétique de confiance des consommateurs ne donne qu'une image très globale de la perception de la situation économique et sociale. Prises individuellement, les questions de l'enquête communautaire auprès des consommateurs apportent des informations qui permettent de nuancer cette vue globale.

Notons d'abord qu'en termes de tendance on retrouve – logiquement – les mouvements d'ensemble de l'indicateur synthétique dans la plupart des indicateurs considérés individuellement (voir graphique 2). En gros, on note – pour pratiquement tous les indicateurs – une chute du solde des réponses positives et négatives jusqu'au début de l'année 2003, un rétablis-

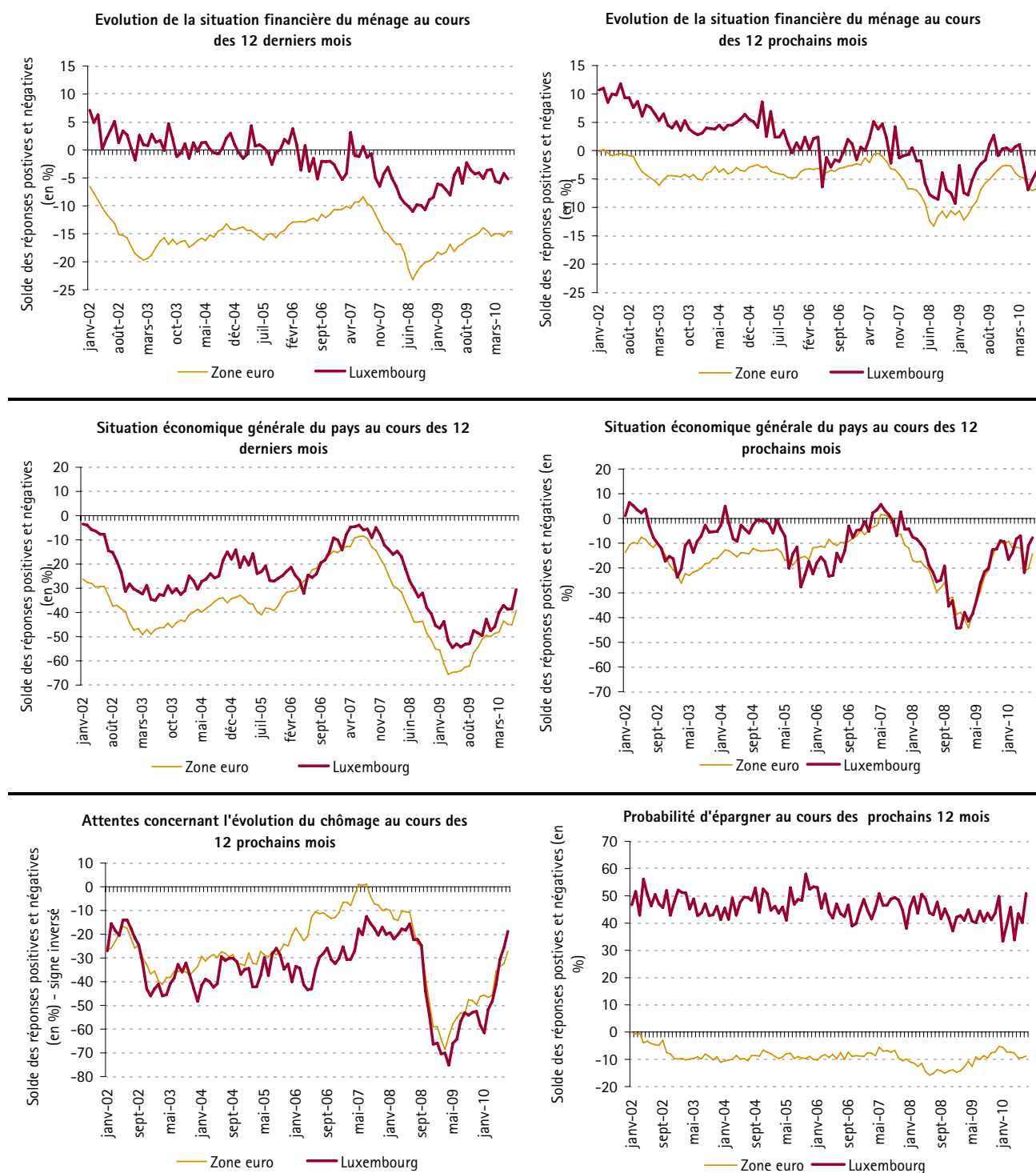
sement jusqu'au milieu de l'année 2007, suivi d'une recul assez brutal lié à la crise économique, puis d'une amélioration à partir du début de l'année 2009.

Un écart considérable entre la zone euro et le Luxembourg peut être décelé dans le domaine de l'*appréciation par les personnes interrogées concernant l'évolution de la situation financière du ménage au cours de l'année précédant l'enquête*. Le solde des réponses positives et négatives se situe beaucoup plus près de l'équilibre au Luxembourg que dans la zone euro. Néanmoins, au Luxembourg, l'appréciation de l'évolution de la situation financière du ménage pour les douze mois précédant l'enquête se détériore de façon pratiquement continue depuis 2002. Notre pays ne participe par au redressement de la perception rétrospective qu'on note au niveau de la zone euro pour la période allant du début de l'année 2003 au milieu de l'année 2007.

Encadré 1: L'indicateur de confiance des consommateurs

Il s'agit d'un indice composite construit à partir des réponses aux questions 1. sur l'évolution de la situation financière du ménage de la personne interrogée au cours des 12 prochains mois (question Q2 de l'enquête communautaire auprès des consommateurs), 2. sur le développement de la situation économique générale du pays au cours des douze prochains mois (question Q4 de l'enquête), 3. sur les attentes concernant l'évolution du chômage au cours de l'année à venir (question Q7 de l'enquête), et 4. sur la capacité d'épargner au cours de l'année à venir (question Q11 de l'enquête).

L'indicateur synthétique est une simple moyenne arithmétique. Pour le calculer on additionne les soldes des réponses positives et négatives aux 4 questions énumérées ci-dessus et on divise la somme par 4. A noter que le signe du solde est inversé pour la question 3, à savoir les attentes concernant l'évolution du chômage. On demande en effet aux personnes interrogées si elles s'attendent à une augmentation (choix entre ++ et +) ou une diminution du chômage (choix entre – et --). Un solde positif signifie donc en fait que la majorité des ménages s'attendent à une augmentation du chômage, en d'autres mots une évolution négative sur le marché du travail. Il est donc clair que le signe de ce solde doit être inversé.

Graphique 2: Perception de la situation économique du ménage et du pays, janvier 2002–juillet 2010

Source: Commission européenne (Business and Consumer Surveys)

Il est également à noter que les *attentes concernant l'évolution future des finances du ménage* se développent moins favorablement au

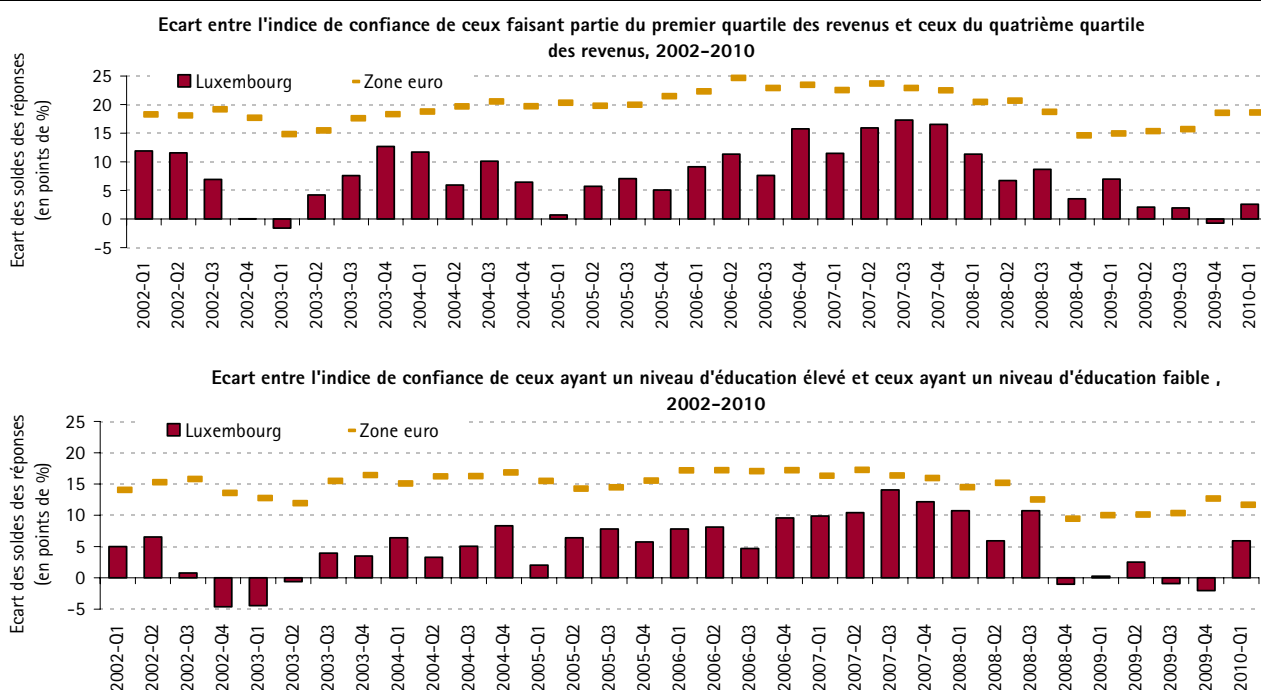
Luxembourg que dans la zone euro. En janvier 2002, le solde des réponses était de +10 points de % au Luxembourg et tout juste à l'équilibre dans la zone euro. Au milieu de l'année 2006, l'indicateur passe dans le rouge au Luxembourg et se situe désormais tout près des valeurs de la zone euro. En d'autres mots, si les habitants du Luxembourg étaient significativement plus optimistes qu'en moyenne dans la zone euro concernant l'évolution de la situation financière du ménage pour l'année suivant l'enquête, tel n'est plus le cas aujourd'hui. On constate encore que si les attentes concernant l'évolution future des finances du ménage s'améliorent (dans la zone euro, comme au Luxembourg) au cours de l'année 2009, les anticipations repartent à la baisse en 2010.

En ce qui concerne la *perception de l'évolution de la situation économique générale du pays* (au cours des 12 derniers mois, resp. les attentes pour l'année à venir), on constate un parallélisme des évolutions au Luxembourg et dans la zone euro. Pour ce qui est de la perception rétrospective de la situation économique du pays (pour les douze mois précédant l'enquête), le différentiel entre le Grand-Duché et la zone euro qui existait encore jusqu'en 2006 tend à se réduire fortement et même à disparaître.

Les *attentes concernant le chômage* au Luxembourg se sont fortement détériorées depuis le milieu de l'année 2008. C'est également le cas dans la zone euro. Il faudra cependant retenir que la perception de l'évolution du chômage est l'indicateur pour lequel le Luxembourg est le moins bien situé dans la comparaison avec la zone euro. C'est plus particulièrement le cas pour la période allant du milieu de l'année 2005 au milieu de l'année 2008, où les habitants du Luxembourg voient l'évolution du chômage de façon plus négative que dans la zone euro.

Lors de l'enquête mensuelle, on demande également aux personnes interrogées s'il est probable qu'ils puissent *épargner au cours de l'année à venir*. C'est pour cet indicateur – la probabilité d'épargner – que le Luxembourg est le plus éloigné de la plupart des autres pays européens. Signe d'un niveau de vie élevé, les habitants du Luxembourg sont beaucoup plus nombreux à dire qu'ils pensent pouvoir épargner au cours de l'année à venir que le contraire. Certes le solde des réponses diminue légèrement en tendance depuis 2002, mais, en 2009, il reste largement positif (+40 points de %) au Luxembourg, alors qu'il est négatif dans la zone euro (autour de -10 points de %). D'ailleurs, si l'effet de la crise sur l'appréciation de la capacité d'épargner est très apparent dans la zone euro (à partir du milieu de l'année 2007 on constate un tassement du solde), tel n'est pas le cas au Luxembourg.

Graphique 3: Ecart entre l'indicateur de confiance des catégories socio-économiques au Luxembourg et dans la zone euro, janvier 2002-mai 2010



Source: Commission européenne (Business and Consumer Surveys), N.B.: niveau d'éducation faible = primaire; niveau d'éducation élevé = supérieur

Graphique 4: Indicateur de confiance des consommateurs selon le statut socio-économique, janvier 2002-mai 2010



Source: Commission européenne (Business and Consumer Surveys), N.B.: niveau d'éducation faible = primaire; niveau d'éducation élevé = supérieur

L'impact du statut socio-économique

On peut désagréger les indicateurs par niveau de revenu, par niveau d'éducation et par statut socio-professionnel.

Dans ce qui suit on se limitera à une présentation des écarts selon le statut socio-économique pour l'indicateur synthétique de confiance des consommateurs. Les grandes lignes de l'interprétation peuvent cependant être appliquées à la plupart des indicateurs pris individuellement.

Selon le revenu

Pour la zone euro, on retrouve, pour toutes les catégories socio-économiques, l'évolution déjà décrite: chute de l'indicateur de confiance en 2002, amélioration sensible de 2003 au milieu de l'année 2007, recul à partir de l'été 2007 (qui s'accroît en 2008), et rebond à partir du printemps de l'année 2009 (voir graphique 4).

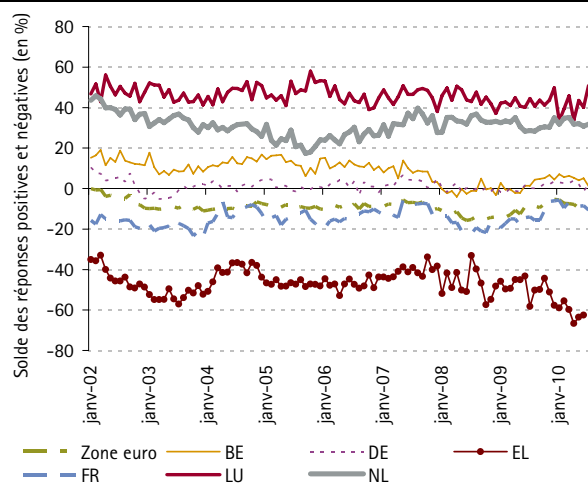
Pour le Luxembourg, l'évolution est un peu similaire avec, toutefois, une différence significative: l'indicateur de confiance des ménages au Luxembourg semble moins s'améliorer que dans la zone euro au cours de la période 2003-2007, mis à part un pic passager au cours de l'année 2007 qui se limite aux groupes sociaux plus favorisés, c'est-à-dire faisant partie du 4^{ème} quartile des revenus ou ayant un niveau d'éducation élevé. Par contre, pour les catégories socio-économiques moins favorisées (1^{er} quartile des revenus et niveau d'éducation faible), on ne peut pas déceler d'amélioration significative de l'indicateur de confiance des consommateurs de 2003 à 2007.

Le fait marquant de la comparaison du Luxembourg avec la zone euro se situe néanmoins dans le domaine de l'écart de l'indicateur de confiance entre les groupes socio-économiques (voir graphique 3).

Dans la zone euro, il y a un net différentiel entre les groupes situés en haut de l'échelle et en bas de l'échelle, alors qu'au Luxembourg l'écart est assez faible tout au long de la période prise en considération (mise à part l'année 2007 où le rebond de l'indicateur de confiance des groupes des plus éduqués et de ceux ayant les revenus les plus élevés est significatif). A partir du début de l'année 2008, l'écart entre groupes socio-économiques tend même vers zéro (voir graphique 3).

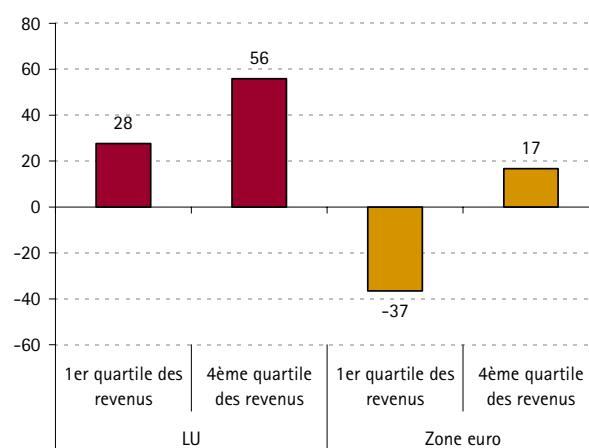
Ajoutons que le différentiel se réduit principalement à cause de la chute plus forte de la confiance des catégories se situant en haut de l'échelle sociale (voir graphique 4). En d'autres mots, l'« optimisme » (indicateur de confiance) dans ces groupes qui s'était orienté résolument à la hausse en 2007, semble se muer en un « pessimisme » de la même ampleur en 2008.

Graphique 5: Perception de la capacité d'épargner pour les douze mois suivant l'enquête, janvier 2002-juin 2010



Source: Commission européenne (Business and Consumer Surveys)

Graphique 6: Perception de la capacité d'épargner pour les douze mois suivant l'enquête selon le revenu, moyenne 2002-2010



Source: Commission européenne (Business and Consumer Surveys)

On a déjà vu que la perception de la capacité d'épargner au Luxembourg est largement plus positive que dans les autres pays européens (voir graphique 5). Pour cet indicateur, on note des soldes fortement négatifs pour des pays du Sud de l'Europe, comme la Grèce, par exemple. Le solde des réponses positives et négatives quant à la capacité d'épargner au cours de

l'année suivant l'enquête y est de -60 points de % en juin 2010 (et est d'ailleurs fortement orienté à la baisse, probablement un effet de la crise des finances publiques et des mesures de rigueur prises par la suite). La perception de la capacité d'épargner est également largement négative au Portugal (solde de -40 points de %) et en Espagne (-35 points).

En France, la perception de la capacité d'épargner se situe, au cours des dernières années, légèrement en dessous, resp. au même niveau que dans la zone euro dans son ensemble, le solde des réponses positives et négatives est d'environ -10 points de %, alors que pour l'Allemagne on note un équilibre des réponses positives et négatives (solde se situant près de zéro tout au long de la période). En Belgique, la perception de la capacité d'épargner s'est détériorée à partir 2002 – et surtout à partir de la deuxième moitié de l'année 2007 – et se maintient actuellement légèrement au-dessus de l'équilibre. Les seuls pays dont la perception de la capacité d'épargner approche le niveau du Luxembourg sont le Danemark et les Pays-Bas.

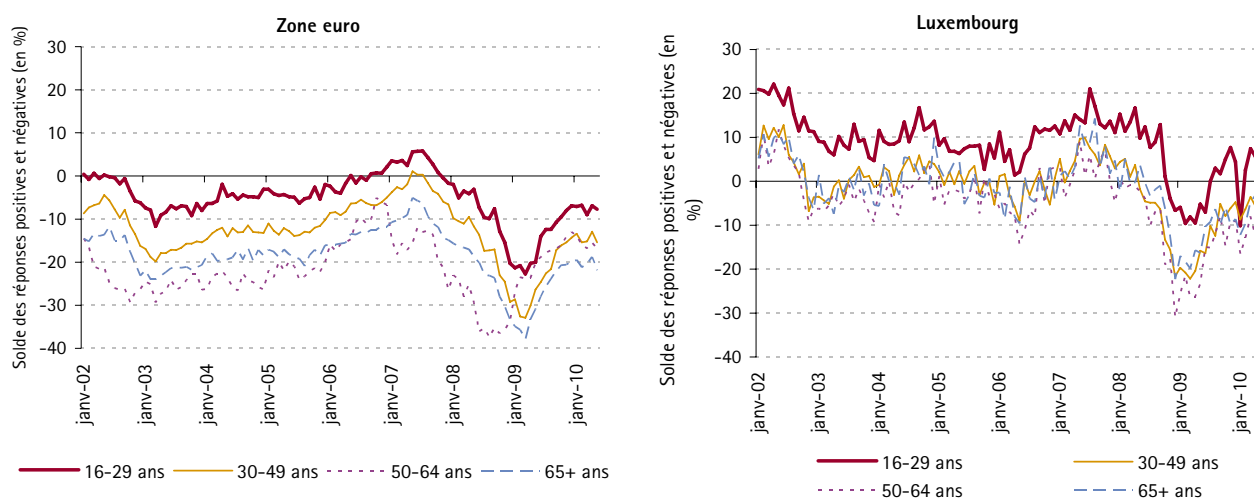
Il a déjà été dit que c'est dans la perception de la capacité d'épargner que le Luxembourg se distingue le plus largement de la plupart des autres pays européens. Les différences ne s'expriment pas seulement en termes de niveau. Notre pays se distingue également par la faiblesse des écarts entre les groupes socio-économiques (voir graphique 6), comme pour l'indicateur synthétique de confiance et pour les autres indicateurs de l'enquête auprès des consommateurs. Le différentiel du solde des réponses positives et négatives dans le domaine de la perception de la capacité d'épargne n'est que de 28 points de % entre le

1^{er} quartile des revenus et le quatrième quartile au Grand-Duché (en moyenne sur la période 2002-2010). Dans la zone euro, l'écart entre ces deux quartiles atteint plus de 50 points de %. Par ailleurs, pour les revenus faibles les perspectives d'épargne sont majoritairement négatives dans la zone euro (-37 points de %), alors qu'au Luxembourg même ceux se situant en bas de l'échelle des revenus pensent majoritairement pouvoir faire de l'épargne dans l'année à venir (solde de +28 points de %).

Finalement, on peut comparer l'évolution de l'indicateur de confiance des consommateurs selon l'âge de la personne interrogée. On constate d'abord que, globalement, l'évolution de la confiance est parallèle pour l'ensemble des classes d'âge et cela aussi bien dans la zone euro qu'au Luxembourg (voir graphique 7). Les jeunes sont cependant plus optimistes (ou moins pessimistes) que leurs aînés. Le niveau de l'indicateur de confiance semble s'affaiblir en avançant en âge. Dans la zone euro, c'est certainement le cas entre la classe d'âge des 16-29 ans et celle des 30-49 ans. Pour les plus de 50 ans l'indicateur de confiance est encore plus faible, mais les plus âgés (65 ans et plus) semblent un peu moins pessimistes que les 50-64 ans.

Pour le Luxembourg, les caractéristiques sont similaires sur certains points. Il y a un parallélisme de l'évolution de l'indicateur de confiance pour toutes les classes d'âge. Néanmoins, au Luxembourg, la confiance des consommateurs de 65 ans et plus se situe au même niveau que celle des 30-49 ans, alors qu'il y a un différentiel en défaveur des premiers dans la zone euro.

Graphique 7: Indicateur de confiance des consommateurs selon l'âge, janvier 2002 – mai 2010



En conclusion, on peut donc retenir:

- que l'évolution de la perception de la situation économique et sociale telle qu'elle se reflète dans les « Business and Consumer Surveys » est fortement marquée par la crise économique et cela tant au Luxembourg que dans les autres pays européens ;
- quant au *niveau de la confiance des consommateurs*, les réponses des habitants du Luxembourg sont moins négatives (ou plus positives) que dans la zone euro dans son ensemble. A noter que la perception de l'évolution du chômage est l'indicateur pour lequel le Luxembourg se situe le moins favorablement dans cette comparaison ;
- que *l'écart de la perception de la situation économique et sociale entre les groupes socio-économiques* (par exemple entre les quartiles de revenu) *au Luxembourg est moins important* que dans les autres pays européens.

1.2. La perception de la situation économique et sociale à travers les données de l'Eurobaromètre sur l'impact social de la crise

En 2009, la Direction Générale de l'Emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances a pris l'initiative de suivre régulièrement l'opinion publique concernant la perception de l'impact social de la crise économique mondiale. La première vague de l'enquête a été réalisée en juillet 2009 (Flash Eurobaromètre no 276), la deuxième en décembre 2009 (Flash Eurobaromètre no 286), la troisième en mars 2010 (Flash Eurobaromètre no 288) et la quatrième (et dernière en date à la rédaction de la présente contribution) en mai 2010 (Flash Eurobaromètre no 289)

La perception de la prévalence de la pauvreté

On demande notamment aux personnes enquêtées d'estimer la proportion de pauvres dans le pays et de donner leur sentiment sur l'évolution de la pauvreté.

Tableau 1: Proportion de répondants estimant qu'au moins 20% de leurs concitoyens sont pauvres, en %

	juil-09	déc-09	mars-10	mai-10
LU	27	42	37	34
BE	62	61	59	60
DE	60	58	60	55
FR	62	65	64	64
NL	30	31	33	35
EU-27	61	60	62	61

Source: Flash Eurobaromètre n° 289

Il ne s'agit pas d'évaluer si la perception de la prévalence de la pauvreté correspond à la « réalité ». En fait, les enquêtés ne connaissent pas nécessairement la définition « officielle » du taux de pauvreté qui est communément défini au niveau européen par la proportion de personnes vivant avec un revenu se situant en dessous d'un seuil correspondant à 60% de revenu médian. Ce taux « officiel » est basée sur une convention statistique. Il s'agit plutôt ici de jeter un regard sur la perception subjective de la pauvreté et de voir si cette perception s'est modifiée pendant la crise.

On note qu'au Luxembourg la proportion de personnes estimant qu'au moins 20% de leurs concitoyens sont pauvres a fortement augmenté entre juillet 2009 et décembre 2009 en passant de 27% à 42%, avant de revenir à un niveau plus faible de 34% en mai 2010. A noter que dans les pays voisins et dans l'EU-27 dans son ensemble les proportions des personnes estimant qu'au moins 20% de leurs concitoyens sont pauvres sont restées plutôt stables. Au Luxembourg, comme aux Pays-Bas, la part des répondants estimant qu'au moins 20% de leurs concitoyens sont pauvres et cependant beaucoup plus réduite que chez nos trois voisins directs et que dans l'EU-27 dans son ensemble.

Tableau 2: Perception de l'évolution de la prévalence de la pauvreté au niveau national au cours des 12 derniers mois, mai 2010

	EU-27	BE	DE	FR	LU
% Fortement diminué	2.7	1.0	1.5	1.1	0.4
% Légèrement diminué	7.7	5.5	5.8	3.9	6.9
% Légèrement augmenté	36.6	39.1	51.9	35.5	58.2
% Fortement augmenté	38.1	39.5	26.6	53.5	14.1
% Légèrement/fortement augmenté	74.7	78.6	78.5	89.0	72.3
% Est restée semblable	9.5	6.7	9.5	3.0	17.4
% NSP/SR	5.5	8.2	4.7	3.0	3.0

Source: Flash Eurobaromètre n° 289

Note de lecture: 58.2% des personnes interrogées au Luxembourg estimaient, en mai 2010, que la pauvreté avait légèrement augmenté dans les 12 mois précédant l'enquête.

Dans une autre question de l'enquête Eurobaromètre on demande aux gens s'ils estiment que la pauvreté au niveau national a fortement ou légèrement augmenté, est resté semblable ou a fortement, resp. légèrement diminué. Dans l'enquête de mai 2010, au Luxembourg, comme en Belgique, en Allemagne et dans l'EU-27 dans son ensemble, environ les ¾ des personnes interrogées pensent que la pauvreté a augmenté (fortement ou légèrement) au cours des 12 mois précédents. En France la proportion atteint même les 90%. A souligner toutefois qu'au Luxembourg, contrairement aux pays voisins, la part de ceux estimant que la pauvreté a *légèrement* augmenté (58.2%) dépasse largement la part de ceux qui pensent que la pauvreté a *fortement* augmenté (14.1%).

Privation

A côté des questions sur la perception de la prévalence de la pauvreté, les 4 vagues de l'Eurobaromètre sur l'impact social de la crise contiennent également une question sur la privation matérielle, à savoir la capacité ressentie par les ménages de ne pas pouvoir faire face à des dépenses courantes au moins une fois cours des 12 mois précédant l'enquête.

En mai 2010, dans l'EU-27, 17% des enquêtés déclarent avoir été dans l'impossibilité de payer des factures ordinaires ou d'acheter de la nourriture ou d'autres articles de consommation courante au moins une fois dans l'année précédant l'enquête. Au Luxembourg, seulement 7% des personnes interrogées font état d'une telle privation. Avec ce faible taux, le Luxembourg est – avec les pays nordiques – le pays le mieux situé en Europe. Dans l'Est de l'Europe, la situation est beaucoup moins favorable. En Roumanie, 43% des personnes rapportent une telle privation. En Lettonie, le pourcentage est de 37%, en Lituanie et en Bulgarie de 33%. Parmi les pays du Sud de l'Europe, la Grèce est la moins bien placée avec un taux de privation de 29%. L'Allemagne et la Belgique ne se situent par trop loin du Luxembourg avec des taux de 12%, resp. 10%. En France le taux atteint 16%.

Tableau 3: Le foyer des répondants a-t-il été à court d'argent au moins une fois au cours des 12 derniers mois pour payer des factures ordinaires ou pour acheter de la nourriture ou d'autres articles de consommation courante ? (comparaison entre les différentes vagues, % de « oui »)

	juil-09	déc-09	mars-10	mai-10
EU-27	18	19	18	17
RO	45	40	43	43
LV	40	39	36	37
LT	32	30	33	33
BG	33	36	35	33
HU	34	32	34	30
EL	26	27	30	29
EE	30	26	26	26
SK	21	22	21	22
PL	24	25	25	20
CY	19	26	25	20
PT	17	17	17	18
ES	15	20	19	16
FR	16	15	15	16
FI	16	17	19	16
IT	20	24	17	16
CZ	15	18	20	15
IE	12	14	16	15
UK	17	15	12	13
MT	17	22	14	13
DE	10	12	11	12
SI	13	16	15	12
BE	16	19	20	10
SE	9	10	8	9
NL	8	7	9	8
AT	11	10	10	7
DK	5	4	7	7
LU	9	11	7	7

Source : Flash Eurobaromètre n° 289

Note de lecture : 11% des répondants au Luxembourg affirmaient, en décembre 2009, avoir été à court d'argent pour payer des factures ordinaires ou pour acheter de la nourriture ou d'autres articles de consommation courante au cours des 12 mois précédant l'enquête.

En ce qui concerne l'évolution depuis juillet 2009, on ne décèle pas de tendance claire à la hausse ou à la baisse. Au niveau européen, la part des répondants affirmant avoir été à court d'argent au moins une fois au cours des 12 derniers mois pour payer des factures ordinaires ou pour acheter de la nourriture ou d'autres articles de consommation courante est restée stable autour de 17-18%. Dans quelques pays il semble y avoir eu une tendance significative à la hausse du taux de privation entre juillet 2009 et décembre 2009. C'est notamment le cas en Espagne où le taux passe de 15% à 20% dans ce laps de temps, en Italie (de 20% à 24%), en Belgique (de 16% à 19%), mais également au Luxembourg (de 9% à 11% de juillet 2009 à décembre 2009). Les enquêtes de mars 2010 et mai 2010 révèlent cependant un tassement du taux de privation dans la plupart des pays.

Anticipation de la situation financière du ménage

En mai 2010, 28% des citoyens de l'EU-27 pensent que la situation financière de leur foyer sera pire dans les 12 mois à venir. Au Luxembourg, la proportion de ceux qui estiment que la situation financière du ménage va empirer est de 23%. Avec ce taux, le Luxembourg se situe plutôt en milieu de tableau. Les attentes pour l'avenir sont notamment plus positives au Danemark (seulement 9% des Danois pensent que la situation financière de leur ménage va empirer), en Finlande (12%) et en Suède (14%). Même dans deux de nos pays voisins les anticipations sont moins négatives qu'au Luxembourg: en Belgique la part de ceux qui pensent que la situation financière du ménage va se détériorer est de 18%, en France de 19%. L'Allemagne, avec un taux de 25%, se situe au même niveau que le Luxembourg.

En ce qui concerne l'évolution de cet indicateur dans le temps, on note que si les anticipations de la situation financière des ménages s'améliorent dans la plupart des pays au cours de l'année 2009, elles se détériorent en 2010. Cette évolution se recoupe avec les constats faits ci-devant sur la base de l'enquête communautaire auprès des consommateurs. Dans l'EU-27, la part des répondants estimant que la situation financière des ménages sera pire dans les 12 mois à venir passe de 26% en juillet 2009, à 22% en décembre 2009, puis remonte à 23% en mars 2010 et à 28% en mai 2010. Au Luxembourg les taux sont de 17% en juillet 2009, de 12% en décembre 2009, mais remontent à 15% en mars 2010 et effectuent un bond à 23% en mai 2010. A noter qu'en Roumanie et en Grèce, le rebond des anticipations « pessimistes » est particulièrement spectaculaire.

L'enquête Eurobaromètre s'intéresse également aux risques que les répondants pensent courir de prendre du retard des paiements, de ne pas pouvoir payer le loyer ou rembourser un prêt hypothécaire ou de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue au cours des 12 mois à venir.

En mai 2010, au Luxembourg, près de 40% des personnes interrogées pensent qu'ils courent un risque (élevé, modéré ou faible) de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue de 1000€ dans l'année à venir. Dans l'EU-27, ce sont environ 60% des enquêtés qui pensent courir un tel risque. Le Luxembourg est donc relativement bien situé dans la comparaison européenne, même si des pays comme le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, l'Autriche et la Belgique font mieux. Ajoutons cependant qu'au Luxembourg la part de ceux qui perçoivent un risque modéré ou faible de

ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue est largement dominante. La proportion dans la population de ceux qui pensent courir un risque élevé de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue n'est que de 7% au Luxembourg.

Tableau 4: Perception par les répondants de la situation financière de leur foyer au cours des 12 mois à venir (comparaison entre les différentes vagues, % de « pires »)

	juil-09	déc-09	mars-10	mai-10
EU-27	26	22	23	28
RO	42	31	37	73
EL	41	36	67	69
CY	37	45	43	45
PT	25	24	28	42
ES	27	24	31	37
CZ	34	29	27	33
LT	58	56	37	32
SI	33	32	34	32
BG	36	34	33	30
EE	41	34	23	27
UK	22	17	20	27
IT	21	19	25	26
MT	28	40	35	26
IE	43	48	29	25
PL	37	38	25	25
DE	22	19	17	25
LV	65	50	30	23
LU	17	12	15	23
NL	21	19	16	23
SK	29	23	27	21
HU	48	37	28	20
AT	18	16	17	20
FR	20	14	17	19
BE	19	18	15	18
SE	15	15	10	14
FI	15	10	12	12
DK	10	9	10	9

Source : Flash Eurobaromètre n° 289

N.B. : Réponses à la question : Quelles sont vos attentes pour les 12 mois à venir ? Ces mois seront-ils meilleurs, pires ou identiques en ce qui concerne la situation financière de votre foyer ? Note de lecture : En mai 2010, 23% des habitants du Luxembourg estimaient que la situation financière de leur foyer serait pire dans les 12 mois subséquents.

Au Luxembourg, en mai 2010, un quart des personnes interrogées (26%) considèrent qu'ils courent un risque (élevé, modéré ou faible) de ne pas pouvoir payer le loyer ou rembourser un prêt hypothécaire à temps dans l'année à venir. Avec ce taux le Luxembourg est moyennement bien situé par rapport aux autres pays européens. Dans l'EU-27, le taux de ceux pensant courir un tel risque s'élève à 43%. Néanmoins là-encore le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, l'Autriche, la Finlande et la Belgique font mieux que le Luxembourg. Retenons cependant également que ceux qui pensent courir un risque modéré ou faible sont largement majoritaires au Luxembourg. Seulement 3% des personnes interrogées estiment courir un risque élevé de ne pas pouvoir payer le loyer ou rembourser un prêt hy-

pothécaire à temps. A relever encore que la proportion de répondants qui considèrent que la question relative au paiement de leur loyer ou de leur prêt hypothécaire ne concerne pas directement leur situation varie de 1% en Suède à 76% en Bulgarie. Au Luxembourg ce taux est de 13%.

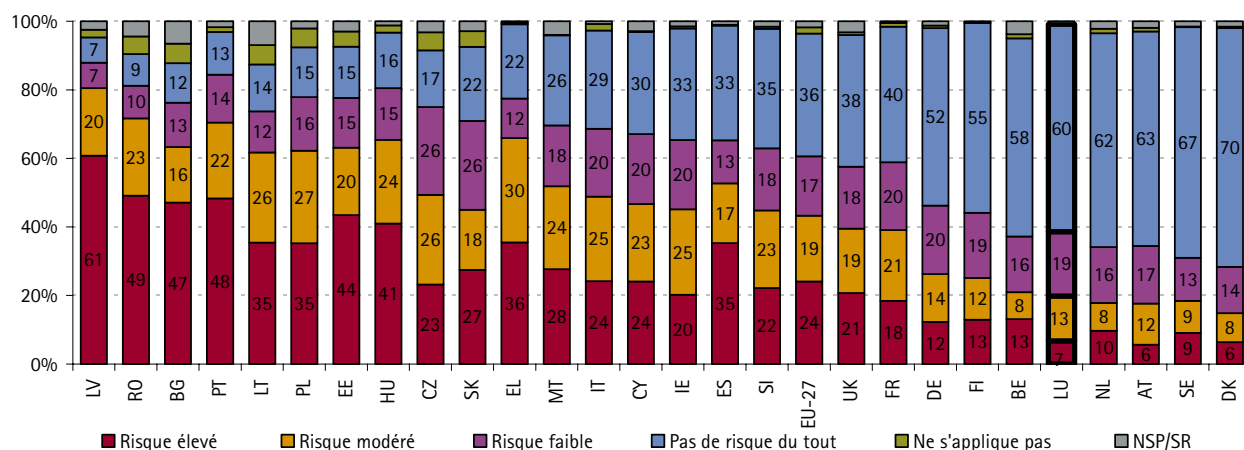
Risques perçus concernant l'emploi

On a vu plus haut, sur la base des données de l'enquête européenne auprès des consommateurs, que les attentes concernant l'évolution du chômage se sont fortement détériorées au Luxembourg, comme en Europe, du printemps 2008 au printemps 2009 avant

de redevenir moins négatives. On a également vu que les attentes concernant l'évolution du chômage est l'indicateur d'anticipation de l'évolution future pour lequel le Luxembourg est le moins bien situé dans la comparaison européenne.

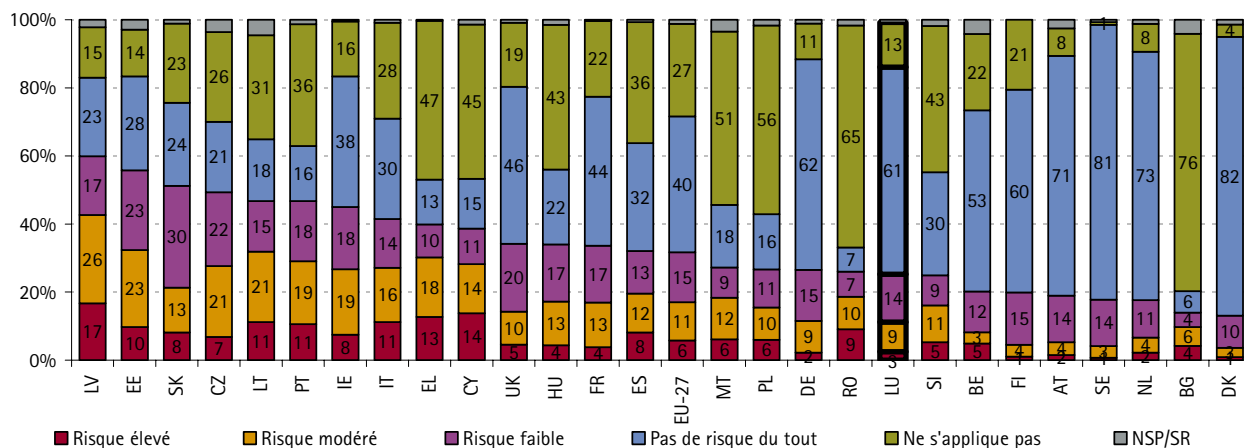
La question posée dans l'enquête européenne auprès des consommateurs concerne l'anticipation de l'évolution générale du chômage et non pas l'évolution de la situation personnelle. Par contre, les 4 vagues de l'Eurobaromètre consacré à l'impact social de la crise contiennent une question sur la confiance des répondants quant à leur capacité à conserver leur emploi dans les 12 prochains mois.

Graphique 8: Risque estimé de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue de 1000€ dans les 12 prochains mois, mai 2010 (en %)



Source : Flash Eurobaromètre n° 289

Graphique 9: Risque estimé de ne pas pouvoir payer le loyer ou rembourser un prêt hypothécaire à temps dans les 12 prochains mois, mai 2010 (en %)



Source : Flash Eurobaromètre n° 289

Tableau 5: Absence de confiance des répondants quant à leur capacité à conserver leur emploi dans les 12 prochains mois (comparaisons entre les différentes vagues ; % pas confiants = "pas très confiant" + "pas du tout confiant" de conserver leur emploi)

	juil-09	déc-09	mars-10	mai-10
EU-27	18	17	18	18
LT	49	48	47	41
EE	43	41	40	38
RO	26	22	28	37
BG	33	35	36	35
EL	21	24	30	35
SK	33	36	31	34
LV	54	44	44	34
ES	29	29	33	32
PT	25	23	23	25
PL	26	29	21	25
CZ	16	16	20	25
CY	18	21	24	20
SI	21	15	18	17
IT	13	19	20	16
HU	21	20	19	16
IE	19	20	16	15
FR	20	18	18	15
BE	15	14	18	15
MT	21	18	12	12
DE	13	8	10	12
DK	7	8	11	10
SE	10	11	8	10
UK	10	10	10	10
FI	11	6	9	8
LU	8	9	8	8
AT	6	7	6	7
NL	8	7	7	6

Source: Flash Eurobaromètre n° 289

Si les anticipations de l'évolution globale du chômage au Luxembourg se situent pratiquement dans la moyenne européenne (voir plus haut), tel n'est pas le cas pour les anticipations concernant l'évolution de la situation personnelle quant à l'emploi. En effet, le Luxembourg se situe parmi les pays où les répondants sont les plus confiants de pouvoir garder leur emploi dans les 12 mois à venir. En mai 2010, seulement 8% des personnes interrogées au Luxembourg se disent « pas très confiants » ou « pas du tout confiants » de conserver leur emploi dans les 12 mois suivants. Avec ce taux, les habitants du Luxembourg sont parmi les plus confiants. Seul en Autriche (7% n'ont pas confiance de garder leur emploi) et aux Pays-Bas (6%) les pourcentages sont plus favorables. La proportion de ceux qui ne sont pas confiants de pouvoir garder leur emploi est de 18% dans l'EU-27 et dépasse les 30% dans les pays de l'Est de l'Europe. Rappelons que l'Eurobaromètre concerne les résidents et que les frontaliers sont donc exclus de l'enquête.

Tableau 6: Absence de probabilité hypothétique de retrouver un emploi dans les six mois après un licenciement (comparaisons entre les différentes vagues; % pas/peu probable = "pas du tout probable" + "assez peu probable" de retrouver un emploi dans les six mois)

	juil-09	déc-09	mars-10	mai-10
EU-27	49	48	49	49
EL	57	59	65	72
ES	67	63	66	68
IT	66	63	66	68
IE	67	63	65	62
LT	60	62	63	62
RO	49	47	52	60
EE	59	59	59	59
LV	66	65	71	59
PT	65	64	63	57
CY	53	54	58	57
BG	51	59	60	56
MT	55	61	56	55
CZ	45	45	44	52
HU	51	55	55	52
FR	50	49	50	51
SI	44	47	49	45
SK	43	49	45	45
DE	43	44	39	43
PL	42	46	46	40
LU	43	51	48	39
UK	45	38	42	37
NL	28	29	32	36
DK	26	27	31	31
AT	34	33	31	31
BE	32	33	35	30
SE	34	37	33	30
FI	33	34	34	29

Source: Flash Eurobaromètre n° 289

Quant à l'évolution de cet indicateur depuis juillet 2009, on ne peut pas déceler d'évolution claire et nette en Europe. Au Luxembourg, la part de ceux qui sont peu confiants de pouvoir garder leur emploi se situe autour de 8% tout au long de la période allant de juillet 2009 à mai 2010. En Suède, le taux varie autour de 10%, comme au Royaume-Uni d'ailleurs. Dans certains pays la confiance semble augmenter (en Lituanie, par exemple, le taux de ceux qui sont peu confiants de pouvoir garder leur emploi passe de 49% à 41%), alors que dans d'autres pays elle diminue (en Grèce, le taux de ceux qui sont peu confiants de pouvoir garder leur emploi passe de 21% à 35% en cours de période).

Comment les citoyens voient-ils l'avenir en cas de licenciement ? Dans l'enquête Eurobaromètre, on demande aux gens s'ils estiment probable ou peu probable de retrouver un emploi dans les 6 mois suivant un licenciement éventuel. On note d'abord que les personnes interrogées semblent avoir moins peur de per-

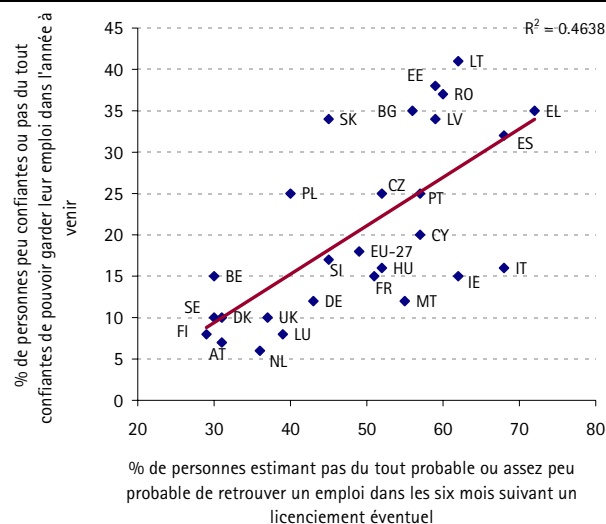
dre leur emploi que d'être dans l'incapacité de retrouver rapidement un emploi en cas de licenciement. C'est également le cas au Luxembourg: si seulement 8% des gens n'y sont pas (ou peu) confiants de pouvoir garder leur emploi, la part de ceux qui jugent peu ou pas du tout probable de trouver un emploi dans les six mois après un licenciement y est de près de 40% en mai 2010. Dans la comparaison européenne, le Luxembourg est moins bien situé dans le domaine de la capacité ressentie de retrouver un emploi que dans le domaine de la perception de la sécurité de l'emploi. En d'autres mots, si les habitants du Luxembourg sont assez optimistes de pouvoir garder leur emploi, ils le sont beaucoup moins si on leur demande s'ils estiment pouvoir retrouver rapidement un emploi en cas de licenciement.

Quant à l'évolution dans le temps, on constate qu'au Luxembourg le pessimisme quant à la capacité de retrouver rapidement un emploi augmente entre juillet 2009 et décembre 2010: de 43% des personnes qui jugent peu probable de retrouver rapidement un emploi on passe à 51%. En 2010, le pessimisme semble s'atténuer: en mai 2010 seulement 39% estiment peu/pas probable de retrouver rapidement un emploi.

Est-ce qu'une corrélation existe entre la perception de la sécurité de l'emploi et la probabilité hypothétique de retrouver rapidement un emploi? C'est effectivement le cas si on se réfère aux résultats de l'Eurobaromètre (voir graphique 10). En d'autres mots, en Europe, moins les gens sont confiants de garder leur emploi, moins ils sont également enclins à penser qu'ils retrouveront rapidement un emploi (c'est notamment le cas des pays de l'Est de l'Europe, mais également de la Grèce et de l'Espagne). A l'inverse, plus les gens sont confiants de pouvoir garder leur

emploi, plus ils sont optimistes de retrouver rapidement un emploi. C'est notamment le cas dans les pays nordiques, aux Pays-Bas, en Autriche et, de façon un peu plus atténuée, au Luxembourg. Il convient toutefois de ne pas faire l'impasse sur les nuances: ainsi en Belgique, en France, en Irlande et en Italie, par exemple, la part de ceux qui ne sont pas confiants de pouvoir garder leur emploi est à peu près identique (autour de 15%). Par contre, les perceptions de pouvoir retrouver rapidement un emploi après un licenciement sont très diverses pour ces pays. En Belgique, seulement 30% des enquêtés estiment pas ou peu probable de retrouver rapidement un emploi. En France, le pourcentage des « pessimistes » dans ce domaine dépasse les 50%, en Irlande même les 60% et en Italie le taux se situe tout près des 70%

Graphique 10: Perception de la sécurité de l'emploi et de la capacité de retrouver rapidement un emploi en cas de licenciement, mai 2010



Annexe:

Consumer survey – Questionnaire – Monthly questions

Q1 How has the financial situation of your household changed over the last 12 months?

It has...

+ + got a lot better

+ got a little better

= stayed the same

• got a little worse

• • got a lot worse

N don't know.

Q2 How do you expect the financial position of your household to change over the next 12 months? It will...

+ + get a lot better

+ get a little better

= stay the same

• get a little worse

• • get a lot worse

N don't know.

Q3 How do you think the general economic situation in the country has changed over the past 12 months? It has...

+ + got a lot better

+ got a little better

= stayed the same

• got a little worse

• • got a lot worse

N don't know.

Q4 How do you expect the general economic situation in this country to develop over the next 12 months? It will...

+ + get a lot better

+ get a little better

= stay the same

• get a little worse

• • get a lot worse

N don't know.

Q5 How do you think that consumer prices have developed over the last 12 months?

They have...

+ + risen a lot

+ risen moderately

= risen slightly

• stayed about the same

• • fallen

N don't know.

Q6 By comparison with the past 12 months, how do you expect that consumer prices will develop in the next 12 months? They will...

+ + increase more rapidly

+ increase at the same rate

= increase at a slower rate
 • stay about the same
 • • fall
 N don't know.

Q7 How do you expect the number of people unemployed in this country to change over the next 12 months? The number will...

+ + increase sharply
 + increase slightly
 = remain the same
 • fall slightly
 • • fall sharply
 N don't know.

Q8 In view of the general economic situation, do you think that now it is the right moment for people to make major purchases such as furniture, electrical/electronic devices, etc.?

+ + yes, it is the right moment now
 = it is neither the right moment nor the wrong moment
 • • no, it is not the right moment now
 N don't know.

Q9 Compared to the past 12 months, do you expect to spend more or less money on major purchases (furniture, electrical/electronic devices, etc.) over the next 12 months? I will spend...

+ + much more
 + a little more
 = about the same
 • a little less
 • • much less
 N don't know.

Q10 In view of the general economic situation, do you think that now is...?

+ + a very good moment to save
 + a fairly good moment to save
 • not a good moment to save
 • • a very bad moment to save
 N don't know.

Q11 Over the next 12 months, how likely is it that you save any money?

+ + very likely
 + fairly likely
 • not likely
 • • not at all likely
 N don't know.

Q12 Which of these statements best describes the current financial situation of your household?

+ + we are saving a lot
 + we are saving a little
 = we are just managing to make ends meet on our income
 • we are having to draw on our savings
 • • we are running into debt
 N don't know.

1.3 La perception de la situation financière des ménages à travers l'enquête EU-SILC

L'enquête EU-SILC (European Survey on Income and Living Conditions) est une enquête communautaire menée annuellement au Luxembourg sous la responsabilité du STATEC en collaboration avec le CEPS/Insteat. À côté des questions sur le revenu des ménages (qui permettent notamment de calculer des indicateurs objectifs, comme le taux de pauvreté et le coefficient de Gini qui est un indicateur d'inégalité des revenus), l'enquête contient également des questions sur la perception subjective qu'ont les ménages de leur situation financière ou matérielle. Les développements qui suivent sont basés sur les données de cette enquête.

1.3.1 Difficultés à joindre les deux bouts

En 2009, 23% des ménages luxembourgeois déclaraient éprouver des difficultés à joindre les deux bouts, autrement dit à s'acquitter de leurs dépenses courantes dans l'état actuel de leurs finances. Ceci représente une augmentation de 3.6 points de pourcentage par rapport à 2008. On peut sans doute y voir là un des effets de la crise économique que nous avons traversée en 2009. Si on regarde plus dans le détail, 15.4% des ménages déclaraient qu'il était « plutôt difficile » pour eux d'arriver à joindre les deux bouts, 5.4% que c'était « difficile » alors que pour 2.2% des ménages cette tâche était considérée comme « très difficile ».

Cette information est de nature subjective: ce sont les ménages eux-mêmes qui évaluent leur capacité à joindre les deux bouts. Le manque d'objectivité a pu

conduire certains à critiquer cette mesure car la perception qu'ont les ménages de leur propre situation financière peut être biaisée par des facteurs comme, par exemple, l'environnement économique global (même si celui-ci n'affecte pas le niveau de vie du ménage). Cependant, un indicateur basé sur le ressenti est sans doute utile pour l'analyse socio-économique dans la mesure où la perception qu'ont les ménages de leur situation financière aura un impact dans un certain nombre de domaines comme, par exemple, la consommation ou la cohésion sociale.

D'importantes différences existent entre les catégories de ménages. Par exemple, ce sont plus de 73% des ménages monoparentaux avec un enfant à charge et plus de 56% des ménages monoparentaux avec plus de un enfant à charge qui déclaraient en 2009 rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts. À l'inverse, cette situation ne concernait que 22.5% des ménages avec un adulte vivant seul sans enfants à charge. La présence d'enfants à charge dans un ménage semble donc contribuer à aggraver la perception de la situation financière. Par ailleurs, le fait d'habiter à deux semble constituer une protection: ce sont seulement 12.8% des ménages de 2 adultes sans enfants à charge qui déclaraient avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Là aussi, la présence d'enfants à charge dans le ménage fait que la perception de la situation financière est moins favorable, même si celle-ci reste relativement meilleure que celle des ménages avec un seul adulte.

La dégradation de la perception de la situation financière des ménages entre 2008 et 2009 semble se retrouver dans tous les types de ménages. Cependant, les ménages unipersonnels (c'est-à-dire, un seul adulte) et ceux avec des enfants à charge semblent avoir souffert davantage que les autres.

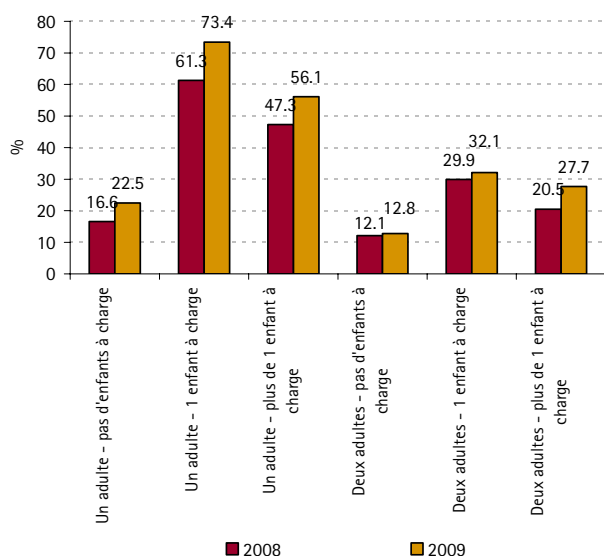
Tableau 7: Distribution des ménages selon leur capacité à joindre les deux bouts, 2003-2009

	Capacité du ménage à joindre les deux bouts						Total - Difficile de joindre les deux bouts	Total - Facile de joindre les deux bouts
	Très difficile	Difficile	Plutôt difficile	Plutôt facile	Facile	Très facile		
2003	1.8	4.8	12.4	27.7	39.1	14.2	19.0	81.0
2004	2.0	3.9	12.4	26.8	38.5	16.4	18.3	81.7
2005	1.9	4.1	12.6	26.6	40.8	14.0	18.6	81.4
2006	1.7	3.4	12.4	29.9	40.0	12.5	17.5	82.5
2007	1.8	4.6	11.1	30.1	41.1	11.2	17.6	82.4
2008	2.0	4.8	12.7	29.7	40.1	10.8	19.4	80.6
2009	2.2	5.4	15.4	30.3	35.7	11.0	23.0	77.0

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 11: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le type de ménage, 2008-2009



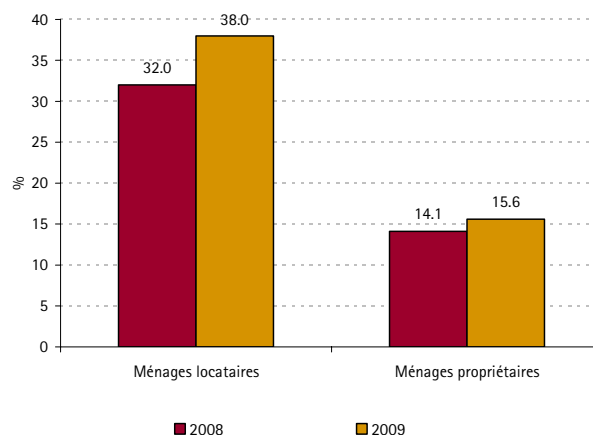
Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Par ailleurs, ce sont 38% des ménages locataires de leur logement qui déclaraient en 2009 rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts, contre seulement 15.6% des propriétaires. La dégradation de la situation financière des ménages entre 2008 et 2009 se retrouve aussi bien chez les ménages locataires que chez les ménages propriétaires. Cependant, l'impact semble être plus fort chez les ménages locataires, dont le pourcentage déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts est passé de 32% en 2008 à 38% en 2009. Quant aux ménages propriétaires de leur logement, ce pourcentage est passé de 14.1% en 2008 à 15.6% en 2009.

L'analyse selon l'âge de la personne de référence du ménage montre que ce sont les ménages « jeunes », dont la personne de référence est âgée de moins de 29 ans, qui déclarent rencontrer le plus de difficultés à joindre les deux bouts: 38.6% de ces ménages déclaraient cela en 2009. La situation financière des ménages semble ensuite s'améliorer à mesure que l'âge de la personne de référence augmente: ce sont seulement 12.8% des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus qui déclaraient en 2009 avoir des difficultés à joindre les deux bouts.

Graphique 12: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le statut d'occupation du logement, 2008-2009

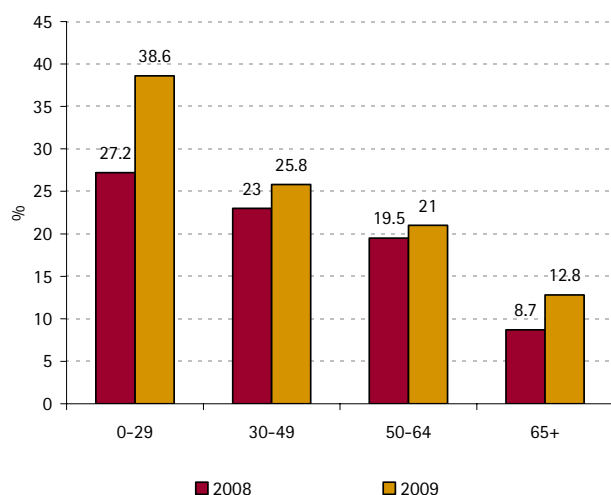


Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

La dégradation de la perception de la situation financière des ménages entre 2008 et 2009 semble avoir plus fortement touché les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 29 ans: la proportion de ces ménages qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts est passée de 27.2% en 2008 à 38.6% en 2009. La tendance observée pour les autres classes d'âge, bien qu'à la hausse également, est moins forte que pour les ménages « jeunes »: par exemple, la part des ménages dont la personne de référence est âgée entre 30 et 49 ans et qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts n'est passée que de 23% en 2008 à 25.8% en 2009. Pour les ménages dont la personne de référence est âgée entre 50 et 64 ans, ce taux est passé de 19.5% en 2008 à 21% en 2009. Quant aux ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 65 ans, le taux évolue de 8.7% en 2008 à 12.8% en 2009.

Graphique 13: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon l'âge de la personne de référence du ménage, 2008-2009



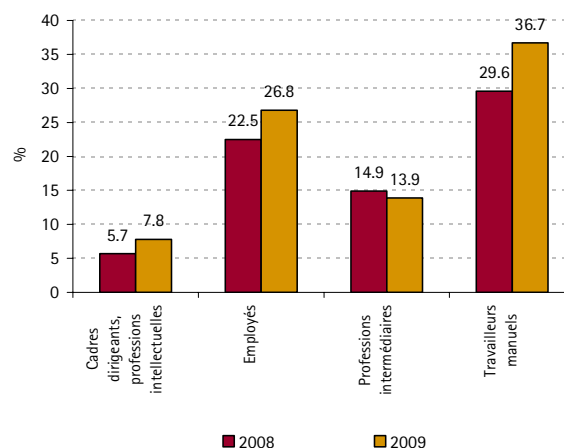
Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Des différences existent également entre les ménages dont la personne de référence occupe une profession du type « cadre dirigeant, profession intellectuelle » et ceux dont la personne de référence est un travailleur manuel: 36.7% de ces derniers déclaraient en 2009 rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts, contre 7.8% des premiers. En fait, il apparaît que, plus on monte dans l'échelle des professions, moins on perçoit de difficultés à joindre les deux bouts.

Autre fait marquant, la dégradation de la situation financière des ménages constatée entre 2008 et 2009 semble toucher indifféremment tous les types de profession: 36.7% des ménages de travailleurs manuels déclaraient en 2009 rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts, contre 29.6% en 2008. Pour les ménages de cadres dirigeants, le pourcentage est passé de 5.7% en 2008 à 7.8% en 2009 ; tandis qu'il est passé pour les ménages d'employés de 22.5% à 26.8%. Seuls les ménages dont la personne de référence occupe une profession intermédiaire enregistrent une légère baisse entre 2008 et 2009.

Graphique 14: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon la profession de la personne de référence du ménage, 2008-2009



Source : STATEC, EU-SILC

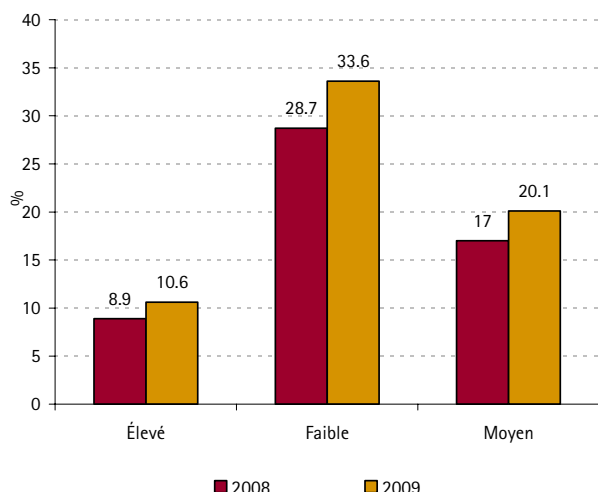
Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Des écarts apparaissent aussi en fonction du niveau d'éducation de la personne de référence du ménage. Les résultats montrent en effet que 33.6% des ménages dont la personne de référence a un faible niveau d'éducation déclaraient en 2009 avoir des difficultés à joindre les deux bouts, contre 10.6% des ménages dont la personne de référence est fortement éduquée. Là aussi, la tendance constatée entre 2008 et 2009 est à la hausse, quel que soit le niveau d'éducation de la personne de référence: le pourcentage des ménages dont la personne de référence est faiblement éduquée qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts est passé de 28.7% en 2008 à 33.6% en 2009. Quant aux ménages moyennement (respectivement, fortement) éduqués, le taux est passé de 17% en 2008 à 20.1% en 2009 (respectivement, de 8.9% à 10.6%)

Les résultats selon le statut d'activité de la personne de référence du ménage montrent que ce sont les ménages dont la personne de référence est au chômage qui éprouvent le plus de difficultés à joindre les deux bouts: 63.6% de ces ménages déclaraient cela en 2009. Viennent ensuite les ménages dont la personne de référence est en emploi (22.7% de ces ménages déclaraient avoir des difficultés à joindre les deux bouts), ceux dont la personne de référence est inactive (22.3%) et enfin les ménages de pensionnés, dont 16.3% déclaraient en 2009 avoir des difficultés. Ce résultat montre que le fait d'être en emploi ne permet pas nécessairement d'éviter les difficultés financières. Par ailleurs, l'évolution de la situation financière déclarée des ménages entre 2008 et 2009 est à la hausse pour tous les types de ménages, à l'exception de ceux dont la personne de référence est au chô-

mage, dont le pourcentage de ceux qui déclarent éprouver des difficultés à joindre les deux bouts a légèrement diminué, passant de 67.0% en 2008 à 63.6% en 2009.

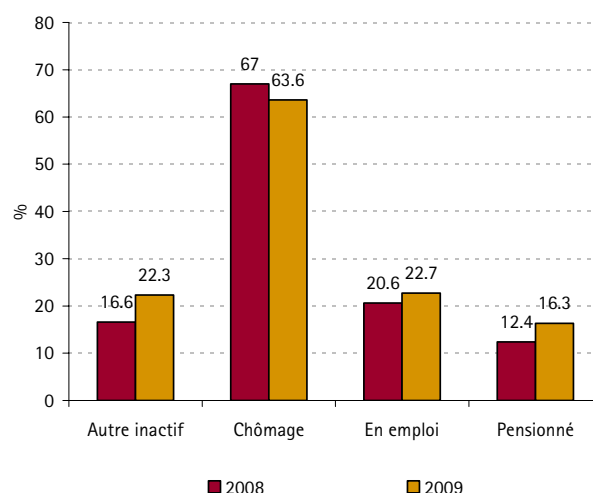
Graphique 15: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage, 2008-2009



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 16: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le statut d'activité de la personne de référence du ménage, 2008-2009

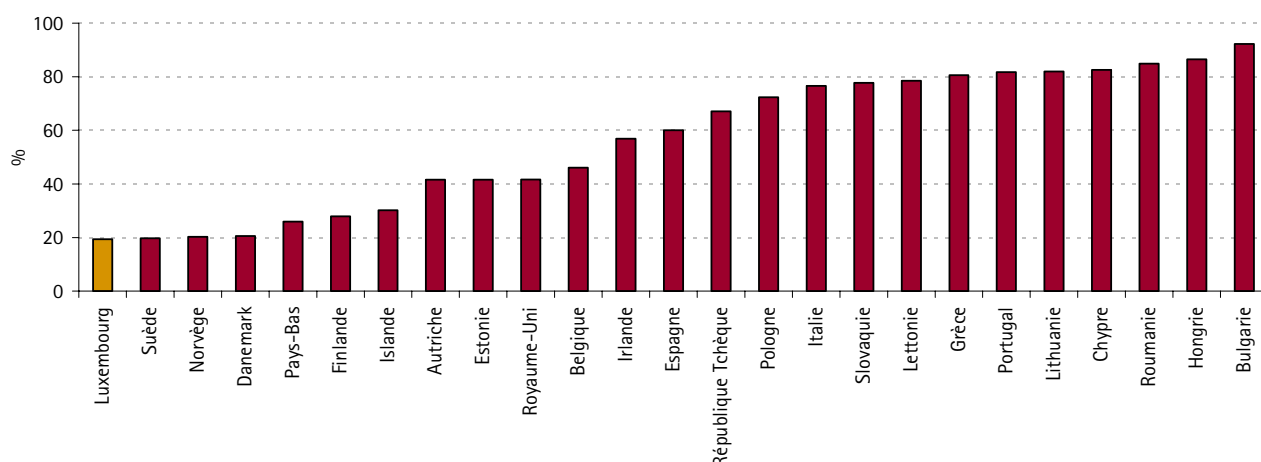


Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Si on compare la situation des ménages luxembourgeois avec celle dans les autres pays européens on voit que le Luxembourg est le pays d'Europe avec le plus faible pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts (19.4% en 2008). Cette valeur place le Luxembourg juste devant les pays scandinaves (19.7% pour la Suède, 20.2% pour la Norvège, 20.6% pour le Danemark et 27.9% pour la Finlande). Ce sont surtout les ménages des pays d'Europe de l'Est, notamment la Hongrie (86.5% des ménages hongrois déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts) et la Bulgarie (92.3%), qui rencontrent le plus de difficultés financières.

Graphique 17: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, 2008



Source : EU-SILC User Data Base (UDB)

Champ : ménages privés résidant sur le territoire du pays à la date de l'enquête

Note : Certains pays participant à la collecte EU-SILC ont refusé d'inclure leurs micro-données dans l'UDB. C'est le cas de la France, de l'Allemagne, de Malte et de la Slovaquie

Les difficultés financières rencontrées par certains ménages au Luxembourg font qu'une partie de la population est exclue d'un certain nombre de biens et de services qui sont importants pour permettre une bonne intégration dans la société. Par exemple, seulement 23.8% des ménages qui déclaraient en 2009 avoir de grandes difficultés à joindre les deux bouts avaient les moyens de partir une semaine en vacances loin de leur domicile. Cette proportion augmente à mesure qu'il est plus facile pour les ménages de joindre les deux bouts. Néanmoins, à peine plus de la moitié des ménages (53.6%) qui déclaraient avoir des difficultés financières étaient en mesure de partir une semaine en vacances loin de leur domicile, contre 95.7% des ménages qui déclaraient ne pas avoir de difficulté à joindre les deux bouts.

Une autre conséquence des problèmes financiers rencontrés par certains ménages est que 21.2% de ceux qui déclaraient en 2009 avoir de très grandes difficultés pour joindre les deux bouts n'étaient pas en mesure de s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson. Cette proportion diminue fortement à mesure qu'il est plus facile pour les ménages d'arriver à joindre les deux bouts: seuls 1.7% de

ceux qui arrivaient très facilement à joindre les deux bouts ne pouvaient pas s'offrir un repas de viande ou de poisson tous les deux jours.

Si on souhaite analyser les causes des difficultés financières rencontrées par les ménages, le module 2008 de l'enquête EU-SILC a justement demandé aux ménages si leur revenu avait connu une baisse au cours des douze derniers mois et, si oui, d'en indiquer la raison principale. En croisant ces données avec celles sur la capacité des ménages à joindre les deux bouts, on constate que, parmi les sources de difficultés financières pour les ménages, on trouve:

- la baisse de revenu liée à une perte d'emploi: 58.5% des ménages dans cette situation déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts ;
- la baisse de revenu liée à l'incapacité à travailler en raison de la maladie ou du handicap: 84.7% des ménages dans cette situation déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts ;

Tableau 8: Pourcentage de ménages pouvant s'offrir une semaine de vacances loin de leur domicile, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2009

		Le ménage peut s'offrir une semaine de vacances loin du domicile	
		Oui	Non
Capacité du ménage à joindre les deux bouts	Très difficile	23.8	76.2
	Difficile	37.4	62.6
	Plutôt difficile	63.5	36.5
	Plutôt facile	92.4	7.6
	Facile	97.7	2.3
	Très facile	98.8	1.2
	Total - Facile de joindre les deux bouts	95.7	4.3
	Total - Difficile de joindre les deux bouts	53.6	46.4

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Tableau 9: Pourcentage de ménages pouvant s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2009

		Le ménage peut s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson	
		Oui	Non
Capacité du ménage à joindre les deux bouts	Très difficile	78.8	21.2
	Difficile	93.3	6.7
	Plutôt difficile	96.1	3.9
	Plutôt facile	99.5	0.5
	Facile	99.9	0.1
	Très facile	98.3	1.7
	Total - Facile de joindre les deux bouts	99.6	0.4
	Total - Difficile de joindre les deux bouts	93.8	6.2

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Tableau 10: Distribution (%) des ménages selon leur capacité à joindre les deux bouts en fonction des changements intervenus dans le ménage, 2008

	Pas de baisse de revenu	Perte d'emploi	Changement dans le nombre d'heures travaillées ou dans la rémunération	Incapacité à travailler à cause de la maladie ou du handicap	Maternité, congé parental	Pension	Rupture de couple	Autre(s) changement(s) affectant la composition du ménage	Autres raisons entraînant une baisse du revenu du ménage
Très difficile	1.6	9.7	0.2	11.8	0.8	0.6	1.4	9.0	3.8
Difficile	4.1	12.2	15.9	38.1	4.5	0.0	6.4	5.7	7.2
Plutôt difficile	11.0	36.7	26.8	34.8	15.4	5.4	44.0	15.1	21.4
Plutôt facile	29.5	36.1	24.2	1.0	40.9	38.6	28.5	19.2	32.5
Facile	42.4	4.7	22.5	14.3	19.4	30.1	19.8	43.9	33.6
Très facile	11.4	0.7	10.4	0.0	19.0	25.4	0.0	7.1	1.5
Total - Facile de joindre les deux bouts	83.3	41.5	57.1	15.3	79.3	94.1	48.3	70.2	67.6
Total - Difficile de joindre les deux bouts	16.7	58.5	42.9	84.7	20.7	5.9	51.7	29.8	32.4

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

- la baisse de revenu liée à une rupture de couple: 51.7% des ménages dans cette situation déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts ;
- la baisse de revenu liée à des changements dans le nombre d'heures travaillées ou dans la rémunération: 42.9% des ménages dans cette situation déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts ;
- la baisse de revenu liée à des changements affectant la composition du ménage (autres que rupture de couple¹): 29.8% des ménages dans cette situation déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts ;

Logiquement, la charge financière du logement pour un ménage est corrélée avec la capacité du ménage à joindre les deux bouts: pour plus de 2/3 des ménages qui déclareraient avoir des difficultés à joindre les deux bouts, la charge financière du logement était perçue comme lourde, alors que c'était le cas pour seulement 22.3% des ménages qui déclareraient ne pas avoir de difficultés.

Tableau 11: Distribution des ménages (%) selon la perception de la charge financière liée au logement, 2003-2009

	Charge financière du logement		
	Lourde	Plutôt lourde	Faible
2003	27.4	47.1	25.5
2004	28.2	48.7	23.1
2005	26.6	46.5	26.9
2006	28.8	48.7	22.5
2007	34.0	44.5	21.5
2008	32.8	45.5	21.7
2009	33.0	47.0	20.0

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

1.3.2 Le poids du logement

Le poids du logement est une question centrale pour les finances des ménages. En 2009, près d'un tiers (33.0%) des ménages résidant au Luxembourg considéraient que la charge financière de leur logement était lourde. A l'inverse, seulement 20.0% des ménages la considéraient comme faible, et 47.0% comme plutôt lourde. La question du logement est donc pré-occupante pour 80% des ménages.

Tableau 12: Distribution des ménages (%) selon la charge financière liée au logement en fonction de la capacité à joindre les deux bouts, 2009

		Charge financière du logement		
		Lourde	Plutôt lourde	Faible
Capacité du ménage à joindre les deux bouts	Très difficile	77.9	12.5	9.6
	Difficile	75.9	21.7	2.4
	Plutôt difficile	64.9	31.2	3.9
	Plutôt facile	30.2	57.4	12.4
	Facile	19.6	55.3	25.1
	Très facile	9.7	32.8	57.5
	Total - Facile de joindre les deux bouts	22.3	52.9	24.8
	Total - Difficile de joindre les deux bouts	68.7	27.2	4.1

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

¹ On peut penser par exemple au départ d'un des membres du ménage, qui fera diminuer le revenu disponible.

Le poids du logement n'est pas perçu de la même manière par toutes les catégories de ménages. Cette perception varie fortement selon que le ménage a des enfants à charge ou non. Pour 25.2% des ménages composés d'un adulte sans enfants à charge, le poids du logement est perçu comme faible, tandis que ce pourcentage est de 26.1 pour les ménages de deux adultes sans enfants à charge. A l'inverse, seulement 5.8% des ménages monoparentaux avec 1 enfant à charge et 10.0% des couples avec 1 enfant à charge perçoivent la charge financière de leur logement comme étant faible.

Par ailleurs, pour 40.2% des ménages locataires, la charge financière du logement est perçue comme lourde, contre 29.5% des ménages propriétaires. On observe aussi que, pour 45.1% des ménages « jeunes », dont la personne de référence est âgée de moins de 29 ans, la charge financière du logement est perçue comme lourde, contre seulement 24.9% pour les ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 65 ans: la charge financière du logement semble

donc diminuer à mesure que l'âge de la personne de référence du ménage augmente. Le poids du logement est également plus lourd pour les ménages dont la personne de référence exerce un travail manuel (43.7%, contre 21.8% pour les ménages dont la personne de référence exerce un poste de cadre dirigeant ou une profession intellectuelle), a un niveau de qualification faible ou est au chômage.

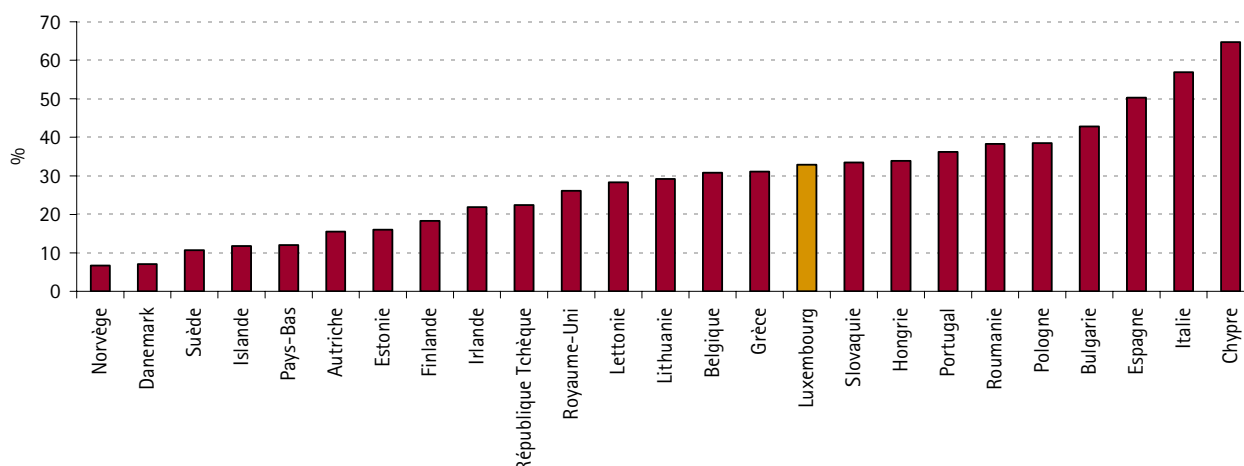
Dans la comparaison européenne, pour ce qui est de la perception du poids du logement, le Luxembourg est moins bien placé que lorsqu'on a analysé la difficulté des ménages à joindre les deux bouts (voir section précédente). Avec 32.9% des ménages qui ressentent comme lourde la charge de leur logement, le Luxembourg se situe dans la moitié supérieure des pays européens. A l'opposé, ce sont les pays scandinaves qui enregistrent les plus faibles proportions de ménages qui perçoivent le poids de leur logement comme étant lourd (6.7% pour la Norvège, 7.1% pour le Danemark, 10.7% pour la Suède et 11.8% pour l'Islande).

Tableau 13: Distribution des ménages selon la charge financière de leur logement, par type de ménage, statut d'occupation du logement et âge, profession, niveau d'éducation atteint et statut d'activité de la personne de référence, 2008

		Charge financière liée au logement		
		Lourde	Plutôt lourde	Faible
<i>Type de ménage</i>	Un adulte - pas d'enfants à charge	29.0	45.8	25.2
	Un adulte - 1 enfant à charge	55.1	39.1	5.8
	Un adulte - plus de 1 enfant à charge	67.0	21.4	11.6
	Deux adultes - pas d'enfants à charge	24.4	49.5	26.1
	Deux adultes - 1 enfant à charge	43.0	47.0	10.0
	Deux adultes - plus de 1 enfant à charge	43.6	46.6	9.8
<i>Statut d'occupation du logement</i>	Ménages propriétaires	29.5	49.2	21.3
	Ménages locataires	40.2	42.3	17.5
<i>Age de la personne de référence</i>	0-29	45.1	43.3	11.6
	30-49	36.6	49.0	14.4
	50-64	29.3	43.8	26.9
	65+	24.9	48.0	27.1
<i>Profession de la personne de référence</i>	Cadres dirigeants, professions intellectuelles	21.8	50.0	28.2
	Professions intermédiaires	24.8	52.3	22.9
	Employés	35.7	47.3	17.0
	Travailleurs manuels	43.7	41.6	14.7
<i>Niveau d'éducation atteint par la personne de référence</i>	Faible	40.3	42.0	17.7
	Moyen	31.6	50.2	18.2
	Élevé	23.3	50.2	26.5
<i>Statut d'activité de la personne de référence</i>	En emploi	33.5	48.3	18.2
	Chômage	56.0	34.2	9.8
	Pensionné	25.2	47.5	27.3
	Autre inactif	36.1	45.0	18.9

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 18: Proportion (%) de ménages percevant comme lourde la charge financière de leur logement, 2008

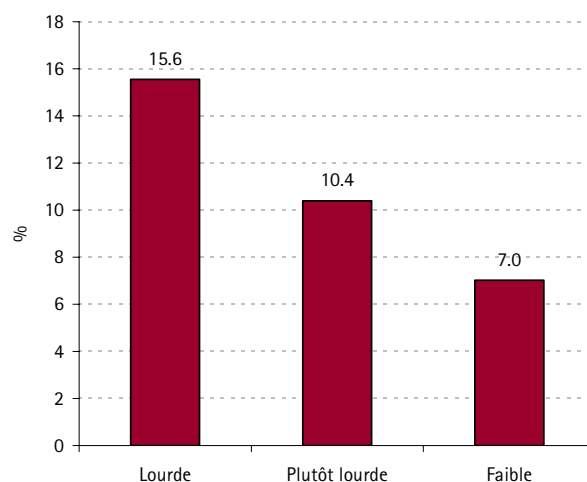
Source : EU-SILC User Data Base (UDB)

Champ : ménages privés résidant sur le territoire du pays à la date de l'enquête.

Note : Certains pays participant à la collecte EU-SILC ont refusé d'inclure leurs micro-données dans l'UDB. C'est le cas de la France, de l'Allemagne, de Malte et de la Slovénie

L'enquête communautaire sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) collecte au niveau des ménages le montant total des coûts induits par le logement. Ces coûts comprennent notamment le remboursement des intérêts d'emprunt (pour les ménages propriétaires) ou le montant du loyer (pour les ménages locataires) plus les assurances obligatoires pour le logement, les charges diverses (enlèvement des ordures ménagères, assainissement des eaux usées, adduction d'eau...), les factures pour l'eau, l'électricité, le gaz et le chauffage ainsi que les taxes. Cette information de nature objective permet de confirmer ou d'infirmer les déclarations subjectives faites par les ménages quant à la charge financière de leur logement.

Pour les ménages qui déclaraient en 2009 que la charge financière de leur logement était lourde, le coût total induit par le logement représentait en moyenne 15.6% du revenu net disponible du ménage, alors qu'il ne représentait que 10.4% lorsque la charge du logement était considérée comme plutôt lourde, et seulement 7.0% lorsqu'elle était perçue comme faible. Ces résultats objectifs vont donc dans le sens des déclarations des ménages.

Graphique 19: Part relative (%) des coûts du logement par rapport au revenu net disponible du ménage, en fonction de la perception de la charge financière liée au logement, 2009

Source : STATEC, EU-SILC

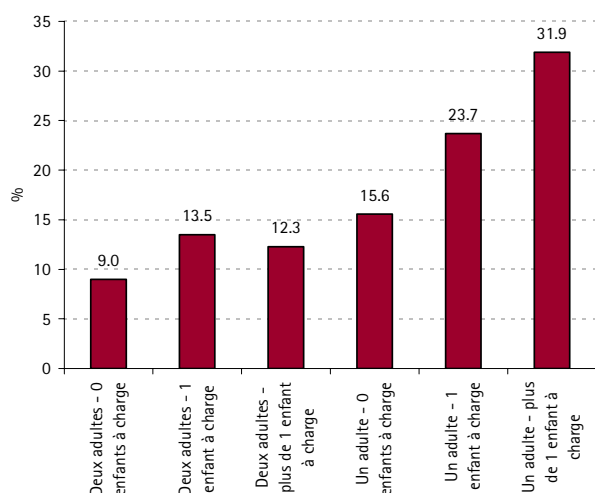
Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Ce sont de loin les ménages monoparentaux qui supportent le coût du logement le plus élevé: pour les ménages monoparentaux avec 1 enfant à charge, ce coût représentait en 2009 23.7% du revenu net disponible, tandis qu'il montait à 31.9% du revenu pour les ménages monoparentaux avec 2 enfants à charge. Si on compare ces résultats avec le coût relatif pour les ménages unipersonnels (un adulte sans enfants à charge) – 15.6% du revenu net disponible – on voit que le poids du logement est plus important pour les ménages avec enfants à charge que pour ceux sans enfants. Ceci pourrait s'expliquer par la taille plus im-

portante des logements qui sont occupés par les familles ayant des enfants à charge (voir graphique 11)

Le poids du logement dans le revenu est relativement moins élevé pour les ménages de deux adultes: il est de 9.0% en moyenne pour les ménages de deux adultes sans enfants à charge. Pour les ménages de 2 adultes avec 1 enfant à charge (respectivement, 2 enfants à charge), le coût relatif s'élève à 13.5% du revenu net disponible du ménage (resp. 12.3%). Comme précédemment, on retrouve le résultat comme quoi le coût du logement est plus élevé pour les ménages avec enfants à charge que pour ceux sans enfants, ce qui pourrait s'expliquer par la taille plus importante des logements habités par les familles avec enfants (voir graphique 21).

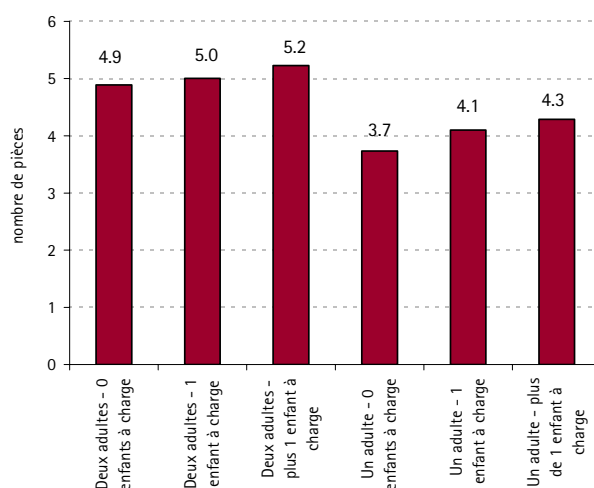
Graphique 20: Part relative (%) des coûts du logement par rapport au revenu net disponible du ménage, en fonction du type de ménage, 2009



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 21: Nombre moyen de pièces dans le logement, en fonction du type de ménage, 2009

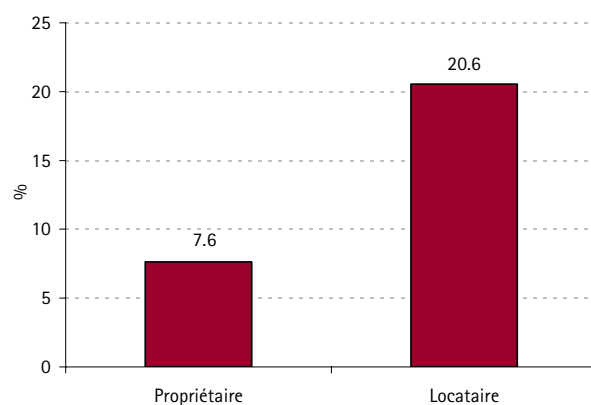


Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Les différences entre ménages propriétaires et ménages locataires au niveau du coût du logement sont également très marquées: en 2009, le coût du logement pour les ménages propriétaires s'élevait en moyenne à 7.6% du revenu net disponible des ménages, contre 20.6% pour les ménages locataires.

Graphique 22: Part relative (%) des coûts du logement par rapport au revenu net disponible du ménage, en fonction du statut d'occupation du ménage, 2009

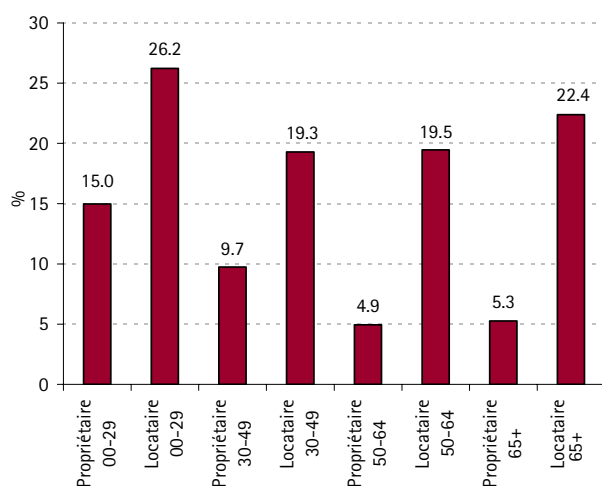


Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Ce résultat masque cependant des différences importantes entre les groupes d'âge: en effet, le coût du logement pour les ménages propriétaires diminue à mesure que l'âge de la personne de référence du ménage augmente. Celui-ci passe de 15% du revenu net disponible si la personne de référence du ménage est âgée de moins de 29 ans à 5.3% si elle est âgée de plus de 65 ans. A l'inverse, le coût du logement pour les ménages locataires est le plus élevé parmi les ménages « jeunes » (26.2% du revenu net disponible si la personne de référence est âgée de moins de 29 ans) et les ménages « âgés » (22.4% si la personne de référence du ménage est âgée de 65 ans ou plus). Pour les ménages d'âge « intermédiaire » (la personne de référence est âgée entre 30 et 64 ans), le logement représente un peu plus de 19% en moyenne du revenu net disponible de ces ménages.

Graphique 23: Part relative (%) des coûts du logement par rapport au revenu net disponible du ménage, en fonction du statut d'occupation du ménage, 2009



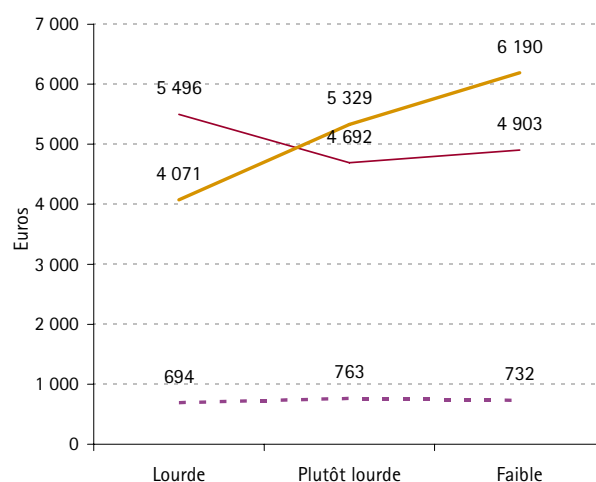
Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Si on regarde plus dans le détail, on voit que les remboursements des intérêts d'emprunt semblent jouer un rôle important dans la perception qu'ont les ménages de la charge financière de leur logement. En effet, parmi les ménages qui doivent rembourser des intérêts d'emprunt, ceux qui décrivent comme lourde la charge financière de leur logement sont aussi ceux qui ont les remboursements des intérêts d'emprunt les plus élevés (près de 5500 euros par an en moyenne, contre un peu plus de 4900 euros si la charge du logement est perçue comme faible). A l'opposé, il est intéressant d'observer que le niveau du loyer ne semble pas avoir d'impact sur la perception de la charge financière du logement: les ménages s'acquittant d'un loyer et qui considèrent que la charge financière du logement est

lourde payent un loyer moyen de 694 euros, contre 732 euros pour ceux qui estiment que le poids financier du logement est faible, et 763 euros pour ceux qui l'estiment comme plutôt lourd.

Graphique 24: Revenu net disponible des ménages, loyer et remboursement des intérêts d'emprunt, selon la perception de la charge financière liée au logement, 2009



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

1.3.3 L'endettement des ménages

Dans le module 2008 de l'enquête EU-SILC, consacré au surendettement et à l'exclusion financière des ménages, deux questions ont été introduites sur le niveau d'endettement des ménages. Il s'agissait de savoir si le ménage était en situation de découvert bancaire et, si oui, d'évaluer le niveau du découvert. La deuxième question cherchait à savoir si le ménage dépassait couramment le plafond fixé de ses cartes bancaires et, si oui, d'évaluer le niveau du dépassement.

D'après ces données, 3.4% des ménages luxembourgeois étaient en 2008 en situation de découvert bancaire, et 1.0% des ménages avaient un découvert supérieur à 33% de leur revenu net disponible. Si on croise ces résultats par quintile du revenu net disponible du ménage, on voit que les ménages du quintile inférieur Q1 sont un peu plus endettés (4.8% sont en situation de découvert bancaire) que les ménages du quintile supérieur Q5 (1.1%)

Tableau 14: Distribution (%) des ménages selon leur situation de découvert bancaire, par quintile du revenu net disponible du ménage, 2008

		Pas de découvert	Entre 10 et		
			<10% du revenu net disponible du ménage	33% du revenu net disponible du ménage	Supérieur à 33% du revenu net disponible
Quintile du revenu net disponible du ménage	Q1	95.2	1.4	1.8	1.6
	Q2	96.2	1.2	1.6	1
	Q3	95.9	1.7	1.3	1.1
	Q4	96.6	0.9	1.9	0.6
	Q5	98.9	0.4	0.3	0.4
Total		96.6	1.1	1.4	1

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Par ailleurs, seulement 1.7% des ménages luxembourgeois dépassent couramment le plafond de leur carte bancaire, et seulement 0.5% des ménages enregistrent un dépassement supérieur à 33% du revenu net disponible du ménage. Si on croise ces résultats par quintile du revenu net disponible du ménage, on voit que les ménages du quintile inférieur Q1 sont un peu plus endettés (4.6% dépassent le plafond de leur carte bancaire) que les ménages du quintile supérieur Q5 (1.1%)

Tableau 15: Distribution (%) des ménages selon le dépassement du plafond de leur carte bancaire, par quintile du revenu net disponible du ménage, 2008

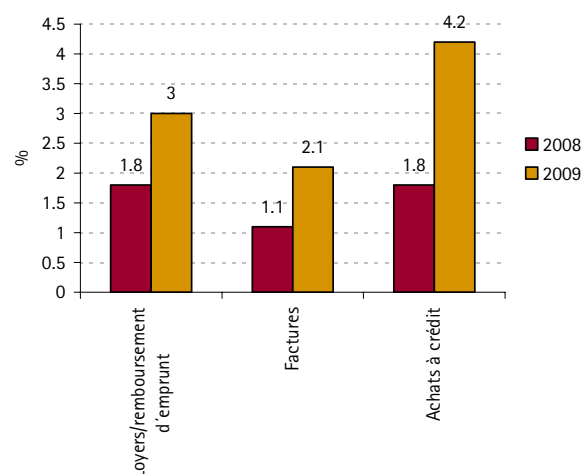
		Pas de dépassement	Entre 10 et		
			<10% du revenu net disponible du ménage	33% du revenu net disponible du ménage	Supérieur à 33% du revenu net disponible
Quintile du revenu net disponible du ménage	Q1	95.4	1.6	1.2	1.7
	Q2	98.5	0.4	0.6	0.6
	Q3	98.2	1	0.4	0.4
	Q4	99.3	0.1	0.2	0.3
	Q5	98.9	0.2	0.9	0
Total		98.3	0.6	0.6	0.5

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Une des conséquences visibles des problèmes d'endettement des ménages concerne les arriérés de paiement. En 2009, ces sont 3% des ménages qui déclaraient avoir eu des arriérés de paiement sur le loyer ou les remboursements d'emprunt au cours des douze

derniers mois. Pour ce qui est du paiement des factures courantes (chauffage, électricité, eau...), les arriérés ont concerné 2.1% des ménages en 2009. Enfin, cette même année, les arriérés sur le paiement d'achats effectués à crédit ont concerné 4.2% des ménages. Même si ces valeurs restent très faibles, on constate cependant une augmentation de ces problèmes entre 2008 et 2009.

Graphique 25: Proportion (%) de ménages ayant eu des arriérés de paiement au cours des douze derniers mois, 2008-2009

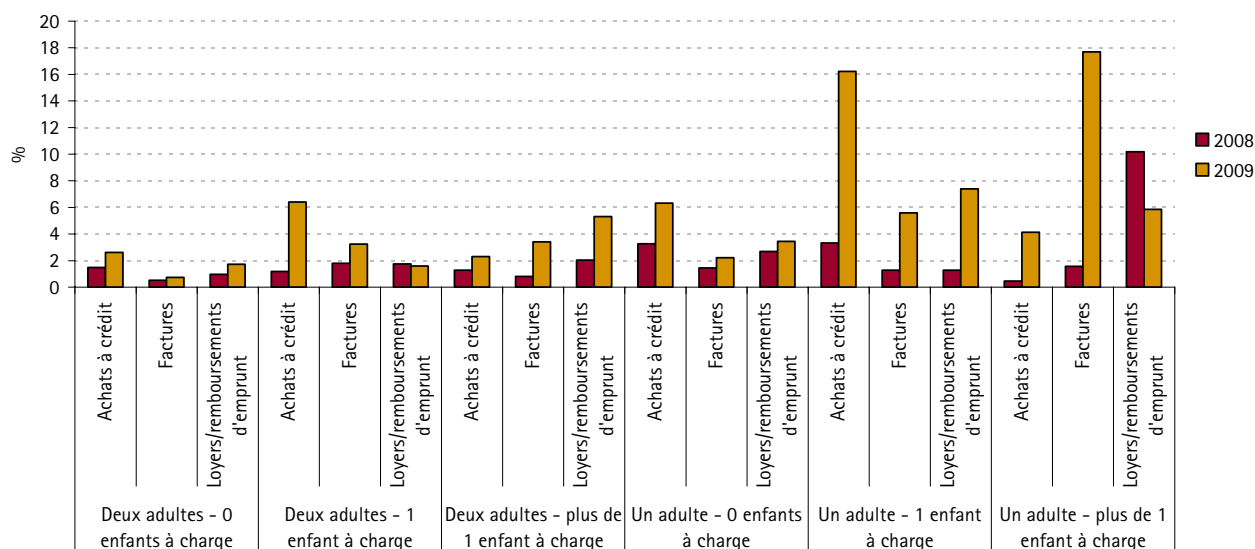
Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

La situation en termes d'arriérés de paiement est particulièrement problématique pour les ménages monoparentaux: en 2009, plus de 16% des ménages monoparentaux ayant un enfant à charge ont eu des arriérés sur le paiement d'achats à crédit, 5.6% sur le paiement des factures courantes et 7.4% sur le paiement du loyer ou les remboursements d'emprunt. La dégradation de la situation de ces ménages est très sensible si l'on compare avec les données pour l'année 2008.

Même si la prévalence des problèmes d'arriérés semble moins forte parmi les autres types de ménage, il est intéressant cependant de noter qu'on enregistre une dégradation de la situation entre 2008 et 2009 pour pratiquement tous les types de ménage.

Graphique 26: Proportion (%) de ménages ayant eu des arriérés de paiement au cours des douze derniers mois, selon le type de ménage, 2008-2009



Source: STATEC, EU-SILC

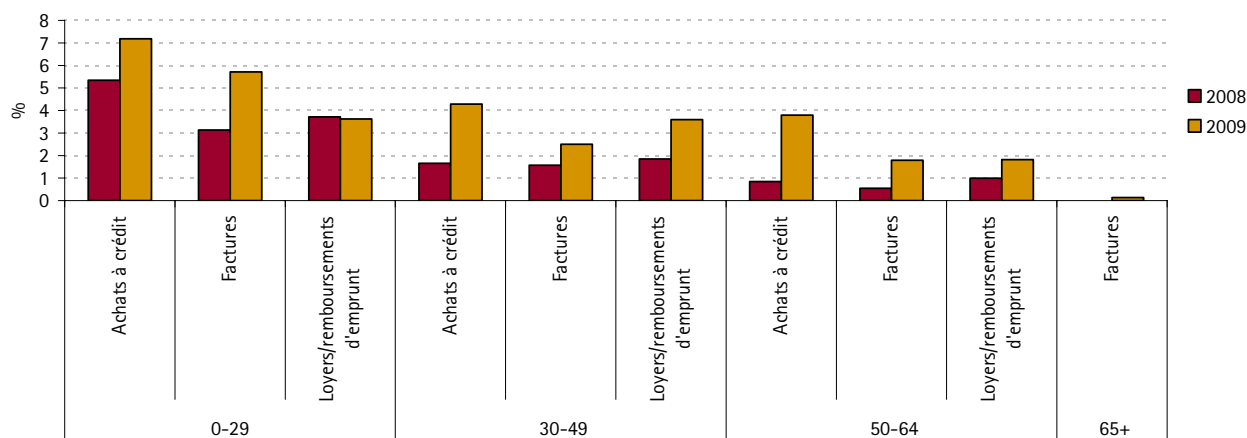
Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

L'analyse des résultats selon l'âge de la personne de référence du ménage révèle que les ménages « jeunes », c'est-à-dire ceux dont la personne de référence est âgée de moins de 29 ans sont davantage touchés par les problèmes d'arriérés de paiement que les autres ménages: en 2009, 7.2% de ces ménages ont eu des arriérés sur le paiement d'achats à crédit, 5.7% sur les factures courantes et 3.6% sur le loyer ou les remboursements d'emprunt. A l'opposé, 3.8% des ménages dont la personne de référence est âgée entre 50 et 64

ans ont eu des problèmes pour le paiement d'achats à crédit, 1.8% pour celui des factures courantes et 1.8% pour celui du loyer ou des remboursements d'emprunt.

Là aussi, on constate que la dégradation de la situation financière des ménages entre 2008 et 2009 semble toucher indifféremment toutes les catégories de ménage. On obtient un résultat similaire si on croise les résultats par type de profession.

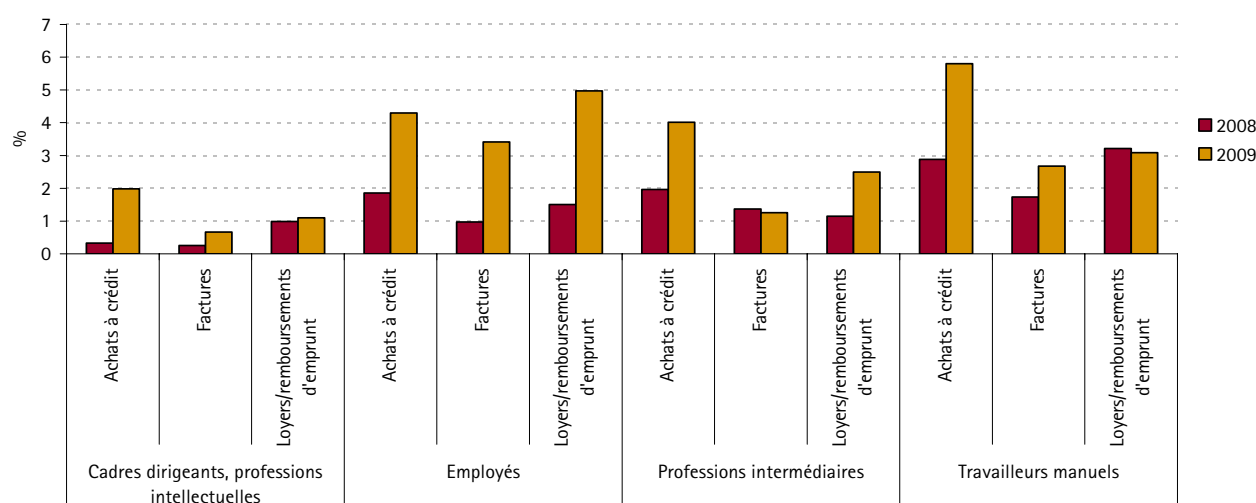
Graphique 27: Proportion (%) de ménages ayant eu des arriérés de paiement au cours des douze derniers mois, selon l'âge de la personne de référence du ménage, 2008-2009



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 28: Proportion (%) de ménages ayant eu des arriérés de paiement au cours des douze derniers mois, selon la profession de la personne de référence du ménage, 2008-2009



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

2. Le PIB et les agrégats des comptes nationaux, des indicateurs de bien-être "biaisés"?

Le produit intérieur brut (PIB) – qui est un agrégat des comptes nationaux – mesure le total des biens et services produits pendant une année dans une économie nationale par les unités productrices résidentes (entreprises, ménages et administrations). Il n'a donc pas comme objectif direct d'être une mesure du bien-être.¹

Mise en cause du PIB comme mesure du bien-être

Le PIB est cependant souvent utilisé comme mesure de richesse ou de bien-être. Les principaux inconvénients qui découlent de cette façon de mesurer la "richesse" ou le bien-être d'un pays sont que les dégâts

engendrés par le modèle actuel de croissance ne sont pas déduits (par exemple: les accidents de la route, l'impact environnemental); des contributions positives ne sont pas prises en compte (par exemple: l'activité bénévole) et seuls les « outputs » sont mesurés indifféremment aux « outcomes » (par exemple: une politique efficace de prévention de maladie peut en fait faire diminuer le PIB). Par ailleurs, certains estiment que le bien-être subjectif (et l'évolution de ce bien-être subjectif) est, dans une certaine mesure, indépendante de la croissance économique ou du niveau du PIB.²

On a donc été amené à dire que « le PIB ne peut refléter ni mesurer le 'bien-être' car il mesure plutôt le 'beaucoup-avoir' ou le 'beaucoup-produire' ». ³ Le statut du PIB en tant que « cible et repère pour la conduite et l'évaluation des politiques économiques est ébranlé depuis plusieurs années par des courants de plus en plus nombreux et influents, au plan international et international ». ⁴

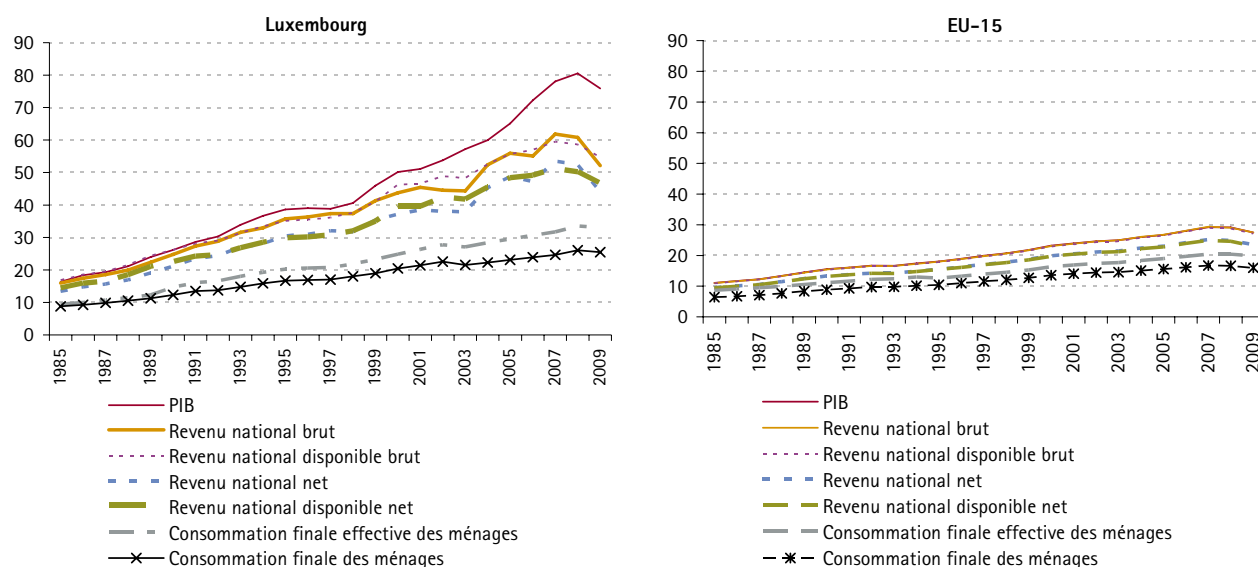
¹ Voir notamment: HAAS John, (2006), Le PIB: un indicateur mal compris face à des attentes démesurées, Présentation PowerPoint pour le Colloque "Vers de nouveaux indicateurs de richesse" du 12 juillet 2006 de l'Observatoire de la Compétitivité et de la CEPL (http://www.odc.public.lu/actualites/2006/07/12_ind_rich/statec.pdf)

² A ce sujet, voir notamment: SCHULLER Guy (2003), Economie et bonheur: une relation ambivalente, mais réciproque ». in volume VII: Actes de la Section des sciences morales et politiques, Institut grand-ducal, Luxembourg, pp. 137-162.

³ GADREY J. et JANY-CATRICE F (2005), Les nouveaux indicateurs de richesse, Paris 2005, Editions La Découverte

⁴ CASSIERS Isabelle, THIRY Géraldine (2009), Au-delà du PIB: réconcilier ce qui compte et ce que l'on compte, Regards économiques, UCL, n° 75

Graphique 29: Evolution des agrégats de la comptabilité nationale par habitant, 1985-2009
(en milliers d'€)



Source: AMECO database (Commission européenne)

Ces courants ne datent pas d'hier. On peut notamment citer les travaux de Easterlin¹ et de Nordhaus et Tobin² dans les années 1970. Le rapport du Club of Rome sur les limites de la croissance³ se situe également à cette époque, de même que les efforts pour mettre en place des systèmes d'indicateurs sociaux.⁴ Dans cette mouvance, on peut encore citer l'Indice de Développement Humain (IDH) mis sur pied en 1990 par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ou encore le « Index of Economic Well-being » de Osberg et Sharpe.⁵

Au cours des dernières années, l'OCDE a relancé le mouvement par son forum mondial qui s'est tenu en juin 2007 à Istanbul sur le thème « Comment mesurer et favoriser le progrès des sociétés », suivi, en décembre 2007, d'une conférence organisée par la Commis-

sion européenne intitulée « Au-delà du PIB: mesurer le progrès, la richesse authentique et le bien-être des nations » et en 2009 par une communication de la Commission à ce sujet.⁶

Le rapport Stiglitz, établi en 2009 à la demande de la présidence de la République française, va dans le même sens: « *Le produit intérieur brut ou PIB constitue l'instrument de mesure de l'activité économique le plus largement utilisé... Toutefois, le PIB mesure essentiellement la production **marchande**, même s'il est souvent traité comme s'il s'agissait d'une mesure du bien-être économique. La confusion entre ces deux notions risque d'aboutir à des indications trompeuses quant au niveau d'aisance de la population et d'entraîner des décisions politiques inadéquates* »⁷.

¹ EASTERLIN R.E. (1974). Does economic growth improve the human lot? Some empirical evidence, in David P.A et Reder M.W. (Eds.) (1974). Nations and Households in Economic Growth: essays in honor of Moses Abramovitz, New York: Academic Press.

² NORDHAUS W., TOBIN J. (1973), Is Growth Obsolete?, The Measurement of Economics and Social Performance, Studies in Income and Wealth, Vol.38, NBER.

³ MEADOWS, D.-H., MEADOWS D.-I., RANDERS, J., BEHRENS W.W. (1972). The Limits to Growth. A Report to the Club of Rome, New York: Universe Book

⁴ notamment OECD (1976). Measuring Social Well-being: A Progress Report on the Development of Social Indicators, Paris: OECD.

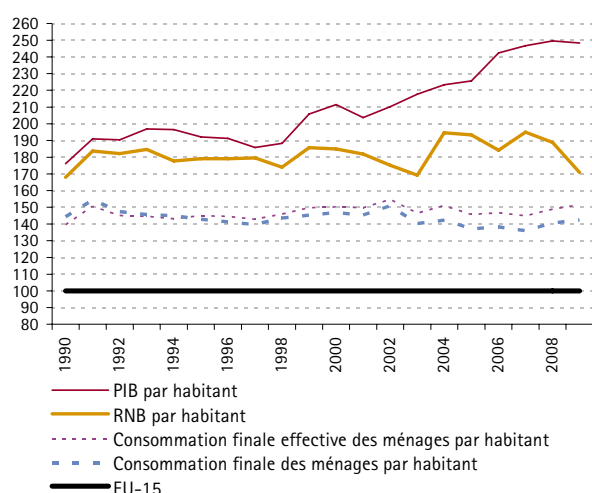
⁵ OSBERG L. et SHARPE A. (2002), The Index of Economic Well-being, in: Indicators: The Journal of Social Health, Vol. 1, No. 2, Spring, 2002, pp. 24-62.

⁶ EUROPEAN COMMISSION (2009), GDP and beyond. Measuring progress in a changing world, Communication from the commission to the council and the European parliament, COM(2009) 433 final.

⁷ STIGLITZ Joseph E., SEN Amartya, FITOUSSI Jean-Paul (2009), Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social.

Pour la commission Stiglitz, un premier pas qui « permettrait de pallier certaines des insuffisances reprochées au PIB en tant qu'outil de mesure des niveaux de vie consiste à placer l'accent sur des agrégats de comptabilité nationale autres que le PIB »¹. On verra dans la suite que ces agrégats donnent des repères intéressants sur la capacité d'une économie à assurer le bien-être – matériel – des citoyens et sur les moyens monétaires dont disposent les ménages, même s'il faut les compléter par des mesures des autres dimensions du bien-être. Il convient notamment de ne pas faire l'impasse sur la question de la distribution des revenus et des inégalités.

Graphique 30: Evolution des agrégats des comptes nationaux du Luxembourg par rapport à la moyenne de l'EU-15 de 1990 à 2009 (PPA, indices, EU-15=100)



Source: AMECO database (Commission européenne)

PPA = parités de pouvoir d'achat

Tableau 16: Croissance (en %) des agrégats de la comptabilité nationale à prix courants (1990-2008)

	PIB	RNB	RNB disponible	RNN	RNN disponible	Consommation finale des ménages	Consommation finale effective des ménages
EU-15	87.3	88.3	87.5	86.7	85.8	88.1	83.8
BE	101.1	103.0	101.5	95.7	94.0	89.4	98.2
DK	103.8	112.1	111.7	110.8	110.2	97.0	104.8
DE	54.4	55.6	57.8	54.3	56.9	58.8	61.7
IE	280.9	256.0	244.9	251.2	238.9	221.2	239.4
FR	80.5	81.2	79.7	78.2	76.5	80.6	85.7
IT	66.6	66.6	65.2	62.2	60.5	72.2	71.0
LU	208.2	145.5	123.8	148.3	122.9	112.3	128.3
NL	133.3	128.9	126.6	129.7	127.0	114.6	130.8
AT	100.0	98.3	97.7	95.2	94.6	87.2	89.9
PT	162.3	153.6	143.0	144.9	133.2	175.2	183.2
FI	58.0	63.5	62.9	68.6	67.9	60.5	62.1
UK	112.3	120.3	118.3	127.3	125.1	118.8	125.4
IS	63.4	42.9	42.6	44.0	43.6	46.0	61.9
NO	196.9	206.5	207.1	222.7	223.7	131.6	144.1
CH	61.4	46.2	44.0	45.5	42.7	61.6	63.7
US	77.6	79.7	78.9	77.6	76.8	87.9	86.9
JP	33.0	36.5	36.4	28.9	28.7	44.9	50.3

Source: AMECO database (Commission européenne)

Le PIB « trop élevé » ?

Un premier regard sur l'évolution comparée des agrégats de la comptabilité nationale (voir graphique 29) suffit pour déceler les deux caractéristiques principales du Luxembourg :

1. la croissance du PIB est bien plus élevée au Luxembourg que dans l'EU-15 en moyenne: de 1985 à 2008 on passe de quelque 18 000 € par an et par habitant à près de 80 000 € au Luxembourg, alors que dans l'EU-15, dans le même laps de temps, le PIB/habitant évolue de 11 000 € à 29 000 €.
2. Les écarts entre les différents agrégats des comptes nationaux au Luxembourg sont importants. Alors que l'évolution du Revenu National Brut (RNB) et du PIB se superposent dans l'EU-15 (et dans la plupart des pays européens) tel n'est pas le cas au Luxembourg. Le RNB se situe assez largement en dessous du niveau du PIB. Il s'agira dans la suite d'expliquer cet écart qui tend d'ailleurs à augmenter depuis les années 1990.

¹ STIGLITZ Joseph E. et al., op. cit.

3. Par ailleurs, l'écart entre la consommation finale des ménages (un agrégat sur lequel on reviendra également dans la suite) et le PIB au Luxembourg est beaucoup plus important dans notre pays que dans l'EU-15 en moyenne.

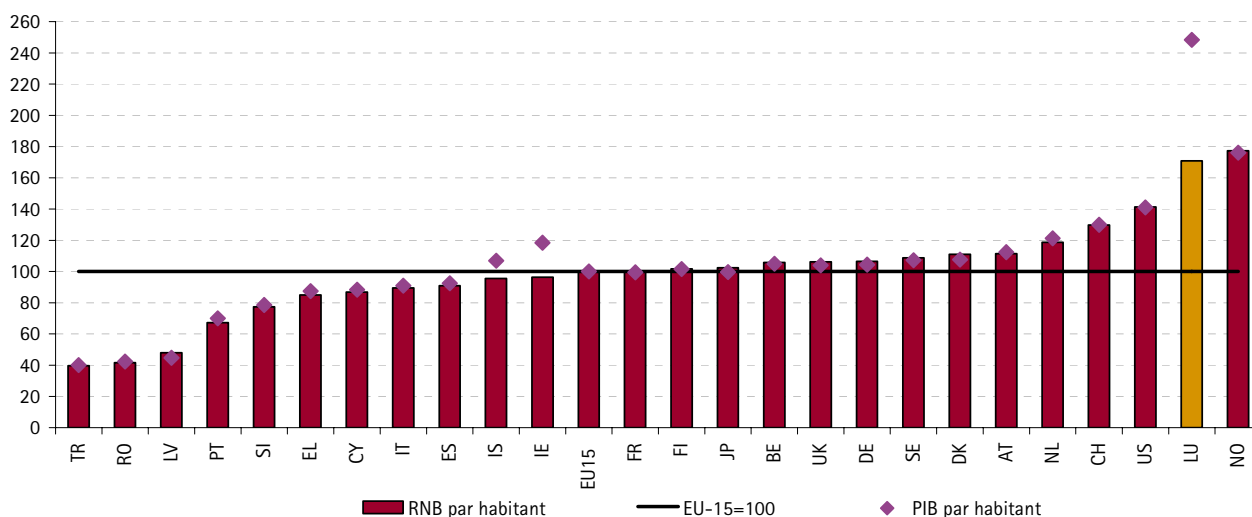
Sur la base de ces caractéristiques, certains vont jusqu'à affirmer que le PIB est biaisé ou même « trop élevé » pour constituer une mesure réaliste du bien-être. Or, si le PIB donne très peu d'informations directes sur le bien-être matériel des *ménages*, il rend bien compte de la capacité théorique d'une économie à investir (c'est-à-dire d'assurer le bien-être matériel futur), sur l'ampleur de l'assiette fiscale potentielle et, en conséquence, sur la capacité de l'Etat à redistribuer des ressources ou à créer des infrastructures. Il serait donc très malvenu de tout simplement ignorer l'indicateur intéressant qu'est le PIB ou la valeur ajoutée produite sur le territoire national. En somme, le PIB est un indicateur de bien-être matériel potentiel.

Raisonner en termes de « revenu »: du Produit Intérieur Brut (PIB) au Revenu National Brut (RNB)

Dans un contexte de mondialisation, « *il peut y avoir de grandes différences entre les revenus des habitants d'un pays et les mesures de la production nationale, les premiers étant, de toute évidence, plus adéquats pour mesurer le bien-être de la population* ». ¹ C'est plus particulièrement le cas pour des petites économies largement ouvertes comme le Luxembourg (mais également l'Irlande, p.ex.). Une part des revenus engendrés par les activités économiques sur le territoire national est envoyée à l'étranger tandis que certains résidents perçoivent des revenus de l'étranger. Ces flux sont pris en compte par la notion de revenu national, agrégat que l'on trouve dans les systèmes de comptabilité nationale.

Lorsqu'en partant du PIB on tient compte des transferts de revenus (en retranchant les revenus primaires dus par les unités résidentes à des unités non résidentes et en l'augmentant des revenus primaires dus par le reste du monde aux unités résidentes), on obtient le revenu national brut (RNB).

Graphique 31: Produit Intérieur Brut (PIB) et Revenu National Brut (RNB) par habitant par rapport à la moyenne de l'EU-15 en 2009, (PPA, EU-15=100)



Source: AMECO database (Commission européenne)

¹ STIGLITZ Joseph E. et al., op. cit.

Le niveau élevé du PIB par habitant au Luxembourg (et l'écart important par rapport aux autres pays) peut être expliqué, entre autres, par la part importante des frontaliers dans

l'emploi. Ceux-ci représentent plus de 40% de l'emploi salarié. Ils contribuent au PIB et font partie du marché du travail, mais ne sont pas compris dans la population et, en conséquence, n'apparaissent pas au dénominateur du rapport PIB/population. En outre, la baisse des revenus par rapport au PIB d'un pays peut traduire le fait qu'une part des bénéfices est réalisée (« rapatriée », selon la terminologie du rapport Stiglitz) par les investisseurs étrangers. A côté du Luxembourg, c'est notamment le cas d'un autre pays largement ouvert aux investissements étrangers, l'Irlande.

Le « biais » inhérent au PIB résultant de la part importante des frontaliers dans l'emploi et du rôle des bénéfices d'investissements étrangers peut donc être corrigé en recourant au RNB qui tient compte des revenus des flux de facteurs (du capital et du travail – pour ce dernier notamment les salaires des « frontaliers ») entre le Luxembourg et l'étranger.

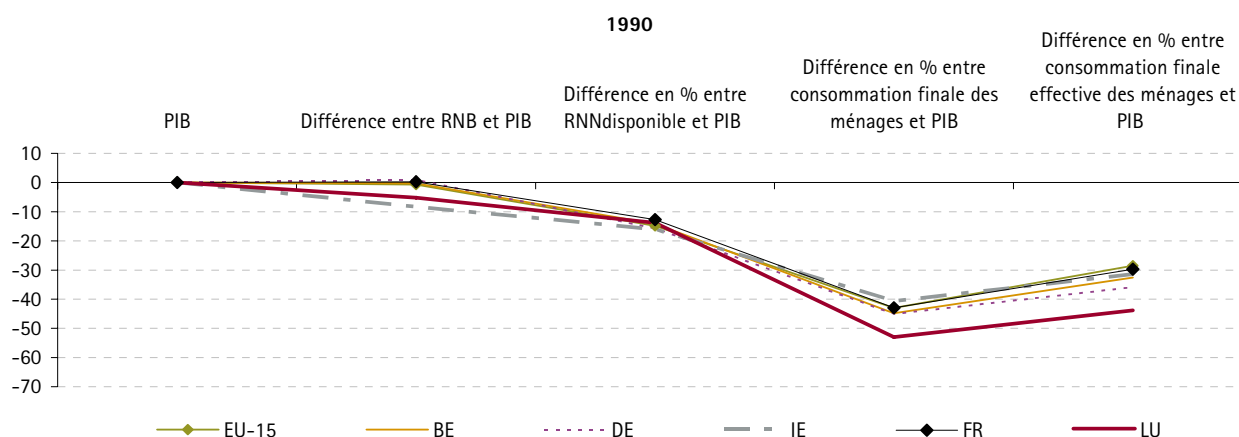
En formalisant et en simplifiant légèrement: $RNB = PIB + SRRM$ (SRRM pour Solde des Revenus primaires avec le Reste du Monde). Au Luxembourg, le SSRM est négatif à cause, notamment, des salaires versés aux

frontaliers et des revenus touchés par les nombreux investisseurs étrangers.

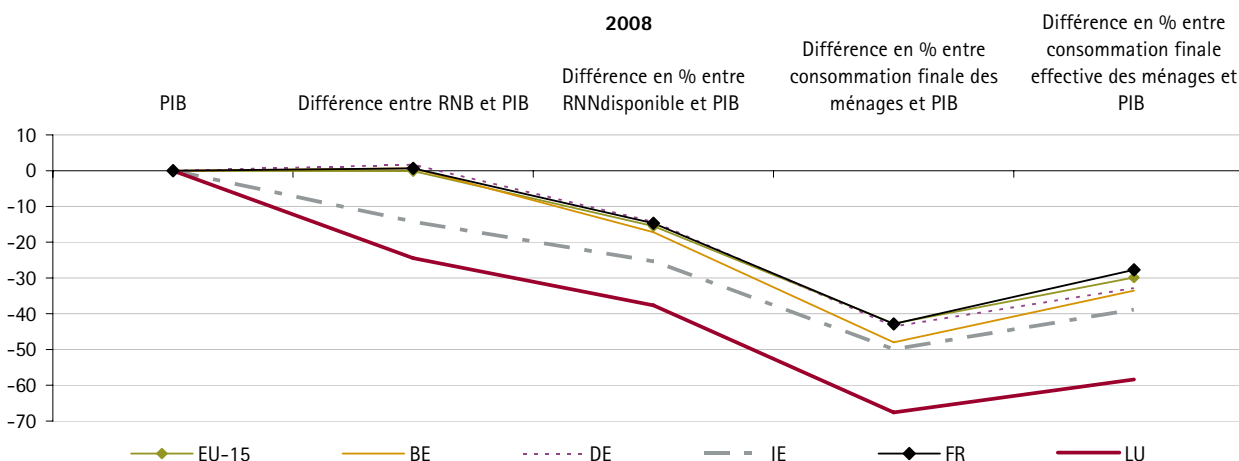
Comme on peut le vérifier dans les graphiques 3 et 4, la différence entre le PIB et le RNB par habitant est faible dans la plupart des pays. Par contre, au Luxembourg, le RNB par habitant est inférieur d'environ 25% au PIB par habitant en 2008. Dans la plupart des autres pays européens, la différence entre le PIB et le RNB est réduite, sauf pour l'Irlande où le RNB est de 15% inférieur au PIB par habitant en 2008. Le différentiel du RNB du Luxembourg par rapport à la moyenne du PIB de l'EU-15 est de « seulement » +90% en 2008, alors que le différentiel du PIB est de +150% en faveur du Luxembourg.

Retenons encore que si le PIB luxembourgeois s'accroît de plus de 200% en valeur de 1990 à 2008, le taux d'accroissement correspondant du RNB n'est que de 140% (voir tableau 16). Autre fait significatif: si le Luxembourg est largement en tête en termes de PIB/habitant, il tombe au deuxième rang derrière la Norvège pour le RNB par habitant.

A noter également que cet écart entre PIB et RNB n'a cessé de croître depuis une vingtaine d'années dans notre pays. En 1990, il n'était que de 5%, contre 25% en 2008 (voir graphiques 29, 30 et 32).

Graphique 32: Différence (en %) entre les agrégats des comptes nationaux par habitant et le PIB par habitant

Source: AMECO database (Commission européenne)



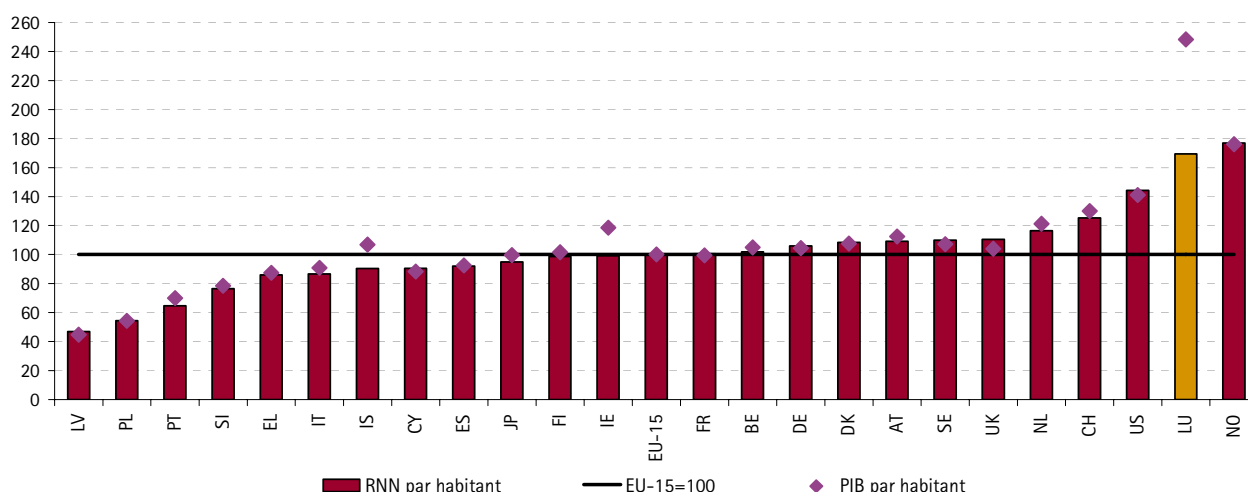
Source: AMECO database (Commission européenne)

Tenir compte de la dépréciation: du Revenu National Brut (RNB) au Revenu National Net (RNN)

Après avoir préconisé un raisonnement en termes de revenu au lieu de *production*, le rapport Stiglitz estime également nécessaire de tenir compte de la dépréciation, c'est-à-dire de penser en termes de mesures nettes plutôt que brutes de l'activité économique. En effet, « les mesures brutes ne tiennent pas compte de la dépréciation des biens d'équipement. Lorsqu'une grande partie de la production doit être mise de côté afin d'assurer le renouvellement des machines et autres biens d'équipement, les possibilités de consomma-

tion de la société sont moindres que si l'on avait pu constituer des provisions moins élevées. Si les économistes s'appuient jusqu'à présent davantage sur le PIB que sur le produit intérieur net (PIN), c'est en partie parce que la dépréciation est difficile à estimer. Lorsque la structure de la production demeure la même, PIB et PIN évoluent en rapport étroit. Cependant, au cours des dernières années, la structure de la production a changé. Les biens qui relèvent des technologies de l'information ont pris une importance accrue en tant que biens d'équipement, or les ordinateurs et les logiciels ont une espérance de vie moindre que les aciéries. De ce fait, l'écart entre PIB et PIN peut être amené à se creuser ».¹

¹ STIGLITZ Joseph E. et al., op. cit.

Graphique 33: Produit Intérieur Brut (PIB) et Revenu National Net (RNN) par habitant par rapport à la moyenne de l'EU-15 en 2009, (PPA, EU-15=100)

Source: AMECO database (Commission européenne)

Le revenu national net (RNN) est obtenu en déduisant la consommation de capital fixe (CCF) du RNB (Revenu National Brut). En d'autres termes: Revenu national net (RNN) = Produit Intérieur Net (PIN) + Solde des Revenus primaires dus entre l'économie nationale et le Reste du Monde (SRRM) ou encore $RNN = (PIB - CCF) + SRRM$. On a déjà vu que le SSRM au Luxembourg est négatif (salaires versés aux frontaliers, revenus dus aux investisseurs étrangers).

Au Luxembourg, le revenu national net est de 14% inférieur au revenu national brut en 2008. Dans l'EU-15, cet écart se situe au même niveau. Par rapport au PIB, le différentiel s'agrandit évidemment dans les mêmes proportions. En 2008, le RNB est de 25% inférieur au PIB au Luxembourg. L'écart du RNN par rapport au PIB est de quelque -35% (voir graphique 32).

Le niveau du revenu national net (RNN) par habitant est systématiquement inférieur à celui du PIB par habitant dans l'ensemble des pays. En termes de classement des pays, il n'y a donc pas de chamboulement, la hiérarchie restant similaire à celle reposant sur le RNB par habitant (voir graphique 33).

L'impact des transferts courants: du Revenu National Net (RNN) au Revenu National Net disponible (RNN disponible)

Le revenu national disponible (brut ou net) est égal au revenu national (brut ou net) diminué des transferts courants (impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., cotisations sociales, prestations sociales, autres transferts courants) versés à des unités non résidentes,

et augmenté des transferts courants reçus du reste du monde par des unités résidentes.

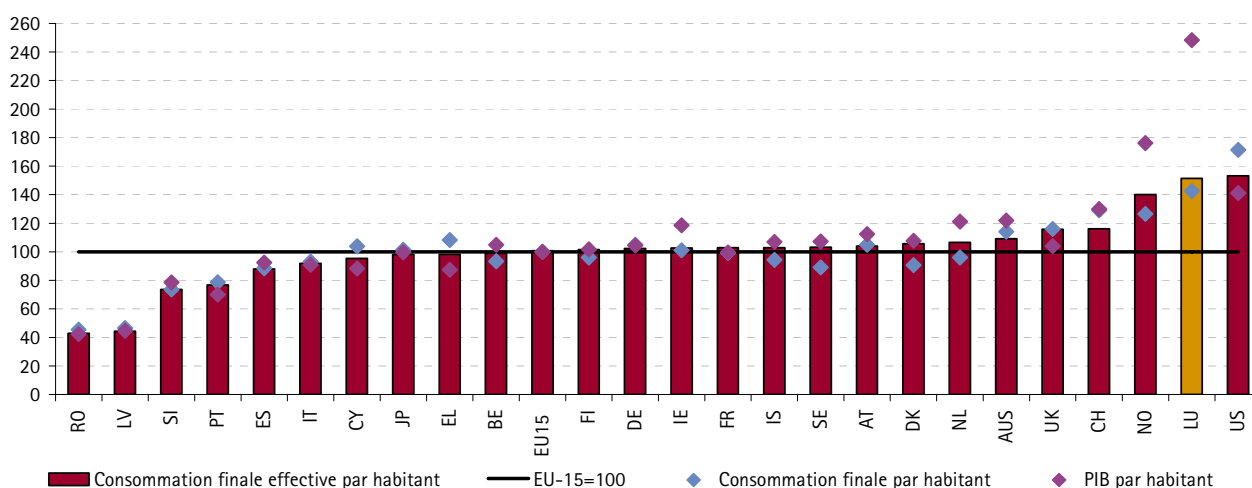
Tableau 17: Agrégats des comptes nationaux en 1000 € par habitant, 2008

	PIB	RNB	RNN	RNN disponible	Consommation finale des ménages	Consommation finale effective des ménages
EU-15	29.1	29.1	24.9	24.6	16.7	20.4
BE	32.2	32.4	27.1	26.6	16.7	21.4
DE	30.4	30.9	26.4	26.0	17.2	20.4
FR	30.4	30.6	26.4	25.9	17.4	22.0
LU	80.5	60.8	52.4	50.2	26.1	33.5

Source : AMECO database (Commission européenne)

Le concept peut s'expliquer le mieux pour les ménages. Le revenu primaire d'un ménage est constitué en gros par les salaires et d'éventuels revenus de la propriété (comme les dividendes, p.ex). Mais les ménages doivent aussi payer des impôts et des contributions sociales et reçoivent des prestations sociales et des transferts. En tenant compte de ces transactions on arrive à une mesure du revenu disponible. Au niveau de l'économie, dans son ensemble, les impôts, les contributions sociales et les prestations sociales et autres transferts qui ont lieu dans le pays se neutralisent. Mais des transferts courants de et vers d'autres pays affectent le revenu disponible d'un pays. C'est particulièrement vrai pour le Luxembourg qui connaît un important flux de prestations et de cotisations sociales avec l'étranger.

Graphique 34: Consommation finale et consommation finale effective des ménages, par habitant par rapport à la moyenne de l'EU-15 en 2009 (PPA, EU-15=100)



Source: AMECO database (Commission européenne)

D'une façon générale, depuis une vingtaine d'années, le revenu national net et le revenu national net disponible évoluent parallèlement et à des niveaux très similaires. En 2008, le revenu national net disponible par habitant est légèrement inférieur au revenu national net (voir tableau 17).

En résumé, en 2008, le revenu national net disponible au Luxembourg est de 38% inférieur au PIB, alors que, dans l'EU-15 cet écart n'est que de -16% (voir graphique 32 et tableau 17).

A noter cependant que le revenu national disponible est estimé par les services de la Commission européenne en charge de la base de données AMECO sur lequel se base la présente contribution. Les travaux du STATEC concernant le calcul du revenu national disponible sont en cours.

Les ressources économiques des ménages: consommation finale des ménages et consommation finale effective des ménages

Le PIB par tête comprend des catégories de dépenses, comme la formation brute de capital fixe des entreprises et du secteur public (investissements) qui ne caractérisent qu'au mieux indirectement le bien-être économique des ménages. C'est aussi le cas de la consommation collective des administrations publiques.

Dans ce contexte se pose notamment la question des « dépenses défensives ». Certaines « dépenses défensives » incombent à l'État, d'autres au secteur privé. On peut prendre l'exemple des dépenses consacrées aux

prisons qui peuvent être considérées comme des dépenses défensives des pouvoirs publics. Les frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail peuvent être appréhendés comme des dépenses défensives encourues par les particuliers. Certains auteurs ont proposé que ces dépenses soient traitées comme des produits intermédiaires plutôt que comme des produits finaux, ce qui les exclurait du PIB. Mais, comme le note la commission Stiglitz « *dans le même temps, de nombreuses difficultés apparaissent dès qu'il s'agit d'identifier les dépenses 'défensives' et celles qui ne le sont pas, ainsi que le traitement à leur réserver dans le cadre de la comptabilité nationale* ».

La commission Stiglitz – qui a une approche pragmatique – propose donc de mettre l'accent sur la consommation des ménages plutôt que sur la consommation totale. Les dépenses de consommation faites par les pouvoirs publics (prisons, dépenses militaires, réparation des dommages causés par les marées noires, etc.) sont exclues de la consommation finale des ménages.

On peut distinguer deux concepts de la consommation des ménages: – la *consommation finale*: il s'agit simplement des dépenses encourues par les ménages pour des produits de consommation auxquelles on ajoute certaines dépenses imputées, essentiellement les loyers imputés pour les propriétaires occupant leur logement ; – la *consommation finale effective des ménages*: pour calculer cet agrégat, on ajoute à la consommation finale, la valeur des transferts sociaux en nature que les ménages reçoivent de la part des administrations publiques (sécurité sociale incluse). La valeur de ces transferts est mesurée globalement par

les coûts encourus par les administrations publiques pour les fournir aux ménages. Ces transferts en nature comprennent, par exemple, les produits pharmaceutiques remboursés par l'Etat, resp. la sécurité sociale (libellés dans le système des comptes nationaux comme « avantages sociaux en nature ») ou encore les frais de fonctionnement des écoles et des hôpitaux (libellés dans le système des comptes nationaux comme « transferts de biens et services non marchands individuels »).

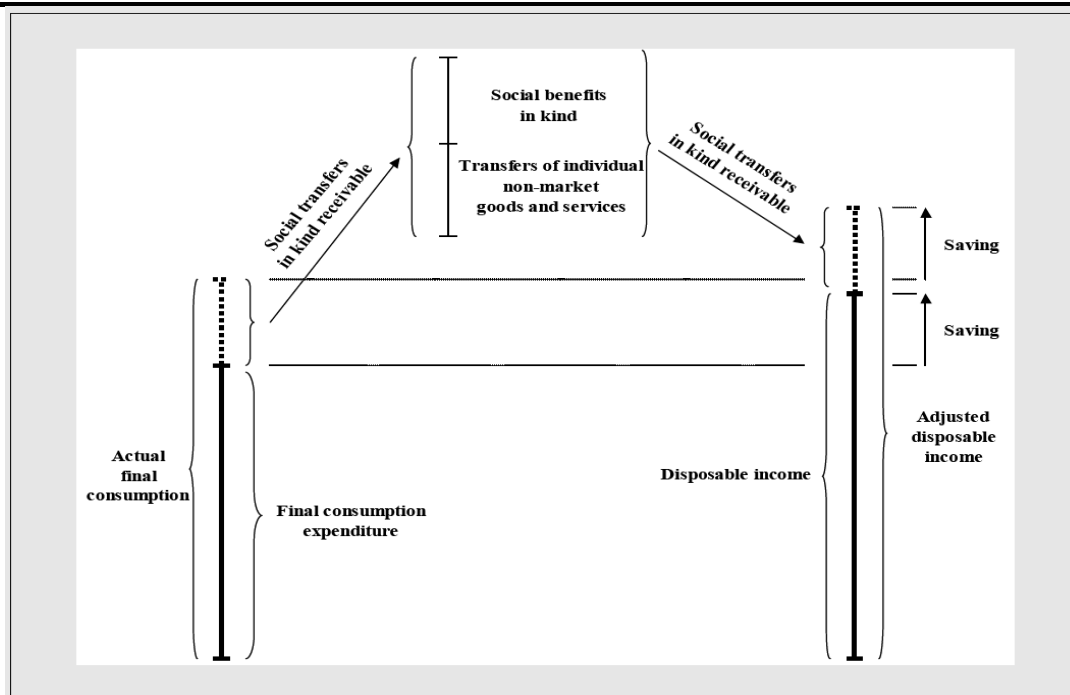
Néanmoins, il y a des correspondances (voir schéma 1) entre les deux concepts de la consommation des ménages exposés plus haut (consommation finale et consommation finale effective) et les deux concepts du revenu des ménages (revenu disponible et revenu disponible ajusté). Selon les termes du rapport Stiglitz: « *Le revenu disponible ajusté est le revenu disponible auquel vient s'ajouter la valeur des transferts sociaux*

en nature. Le montant de l'épargne peut être calculé soit comme la différence entre le revenu disponible et les dépenses de consommation finale soit comme la différence entre le revenu disponible ajusté et la consommation finale effective ».

En d'autres mots, comme le revenu disponible des ménages n'est pas encore calculé pour le Luxembourg¹, la consommation des ménages (finale et finale effective) constitue actuellement la mesure la plus adaptée du bien-être matériel (monétaire) des habitants du pays.

Comment ces agrégats évoluent-ils au Luxembourg ? On constate d'abord que la consommation finale des ménages (sans transferts sociaux en nature) par habitant se situe à -68% du PIB/habitant en 2008. Pour l'EU-15, l'écart entre la consommation finale par habitant et le PIB/habitant n'est que de -42% (voir graphique 32 et tableau 17).

Schéma 1 : Correspondances entre les deux concepts de la consommation des ménages et du revenu disponible des ménages dans les comptes nationaux



Source: Stiglitz Joseph E., op. cit.

N.B.: Final consumption = Consommation finale des ménages, Actual final consumption = consommation finale effective des ménages ; Social transfers in kind received = transferts sociaux en nature ; Social benefits in kind = avantages sociaux en nature ; Transfers of individual non-market goods and services = transferts de biens et services non marchands individuels ; Disposable income = revenu disponible des ménages ; Saving = épargne

¹ Les travaux du STATEC dans ce domaine sont en cours

En termes de croissance, de 1990 à 2008, le PIB en valeur a augmenté de plus de 200% au Luxembourg (contre moins de 90% dans l'EU-15), alors que la consommation finale augmente « seulement » de 112% (contre 88% pour l'EU-15). **Si l'écart par rapport à l'EU-15 en faveur du Luxembourg est de +150% en termes de PIB par habitant, il est réduit à 40% en termes de consommation finale des ménages** (voir graphique 30). Néanmoins le classement des pays reste relativement stable, le Luxembourg se situant en deuxième position derrière les Etats-Unis (voir graphique 34).

Les transferts sociaux en nature modifient un peu la donne. En 2008, la consommation finale effective des ménages (incluant les transferts sociaux en nature) est de quelque 33 500 € par habitant au Luxembourg, contre seulement 26 100 € pour la consommation finale (excluant les transferts en nature). En outre, l'impact des transferts sociaux en nature sur la consommation effective des ménages a tendance à augmenter au Luxembourg. En valeur, la consommation finale effective des ménages par habitant augmenté de 128% de 1990 à 2008, contre seulement 112% pour la consommation sans transferts en nature (voir tableau 16).

Les transferts sociaux en nature ont d'ailleurs connu une évolution plus dynamique dans notre pays que dans l'EU-15 en moyenne. Cela apparaît dans le différentiel des agrégats de la comptabilité nationale par rapport à la moyenne de l'EU-15 (voir graphique 30). Si la consommation finale au Luxembourg est de 40%

supérieure à la moyenne européenne, l'écart passe à 50% pour la consommation finale effective.

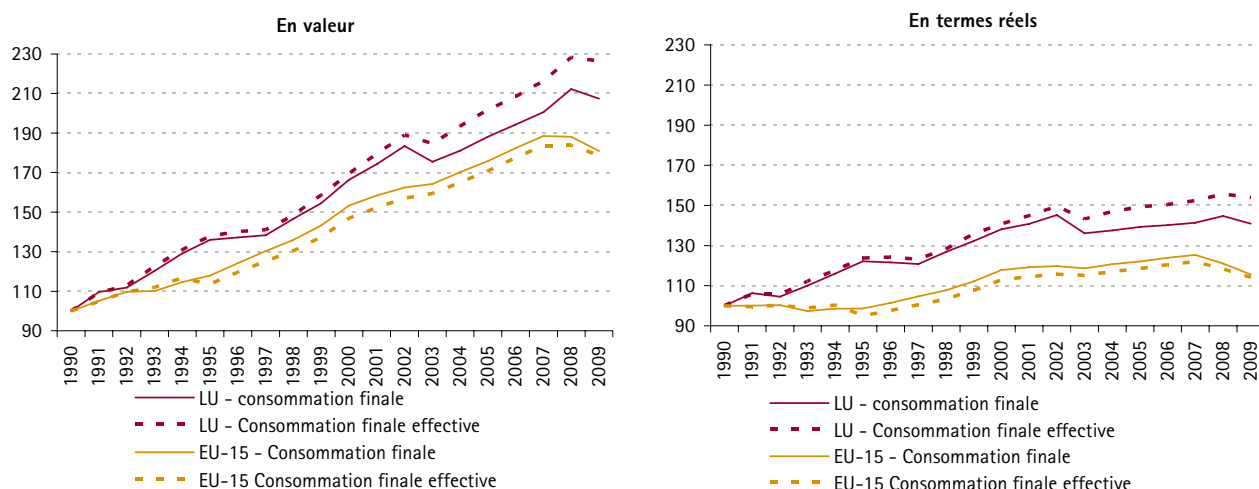
La faiblesse de l'indicateur qu'est la consommation des ménages par habitant découle évidemment du fait qu'il ne tient pas compte de l'épargne. Malgré cela, il faudra retenir qu'en recourant à l'agrégat de la consommation finale des ménages, le différentiel en faveur du Luxembourg en termes de PIB par habitant est réduit à un écart qui rend mieux compte du différentiel du niveau de vie des ménages habitant le Luxembourg dans la comparaison avec les autres pays.

La consommation des ménages en termes réels

Jusqu'ici on a raisonné en termes de valeur (des agrégats de la comptabilité nationale) et en termes de parités de pouvoir d'achat pour ce qui concerne la comparaison avec les autres pays.

On a donc fait abstraction de l'évolution des prix qui peut avoir une incidence sur l'évolution du niveau de vie. En valeur, la consommation finale a augmenté de près de 112% depuis 1990, la consommation finale effective même de près de 130%. En termes réels, c'est-à-dire en déflatant les valeurs par l'indice des prix à la consommation (l'indice harmonisé pour l'EU-15, l'indice national pour le Luxembourg), on constate que la consommation a augmenté de quelque 40% (consommation finale) et de 50% (consommation finale effective) depuis 1990 au Luxembourg. Dans l'EU-15, l'augmentation en termes réels est d'environ 20% (voir graphique 35).

Graphique 35: Consommation finale des ménages par habitant, 1990-2009 (indices ; base 100 = 1990)



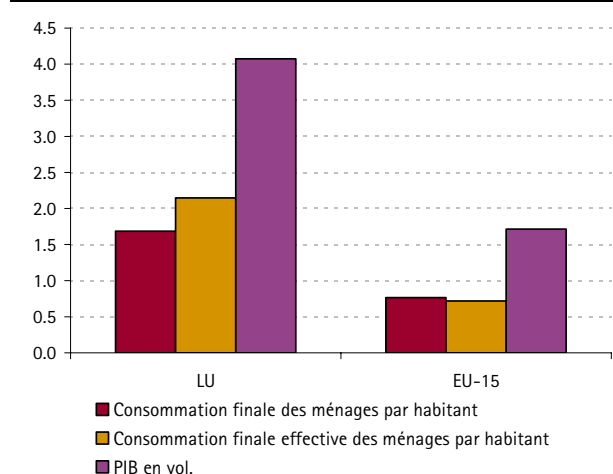
Source: AMECO database (Commission européenne, STATEC (comptes nationaux et IPC)

N.B.: consommation des ménages en termes réels: déflateur = IPCH pour EUR-15 et IPCN pour LU

Ajoutons que, depuis le début des années 2000, la consommation finale effective est plutôt tirée par les transferts: la consommation finale (sans transferts en nature) stagne pratiquement, alors que la consommation finale effective (avec transferts en nature) continue sa progression.

La croissance de la consommation en termes réels n'atteint pas le taux de croissance du PIB en vol. qui est d'environ 4% par an entre 1990 et 2009 au Luxembourg. Le taux de croissance de la consommation est de respectivement 2.1% (consommation finale effective, c'est-à-dire avec transferts sociaux en nature) et de 1.6% (consommation finale sans transferts).

Graphique 36: Taux de croissance moyen par an du PIB en vol. et de la consommation des ménages en termes réels, 1990-2009 (en %)



Source : AMECO database (Commission européenne), STATEC (comptes nationaux et IPC)

N.B. : consommation des ménages en termes réels : déflateur = IPCH pour EU-15 et IPCN pour LU

En guise de conclusion

En définitive, pour comparer les niveaux et les taux de croissance des ressources économiques des pays, on peut utiliser le PIB par habitant, tout en gardant à l'esprit qu'il ne correspond peut-être pas étroitement dans tous les pays aux ressources des ménages. La consommation finale effective des ménages et le revenu disponible des ménages par habitant sont peut-être les mesures qui permettent d'approcher le plus

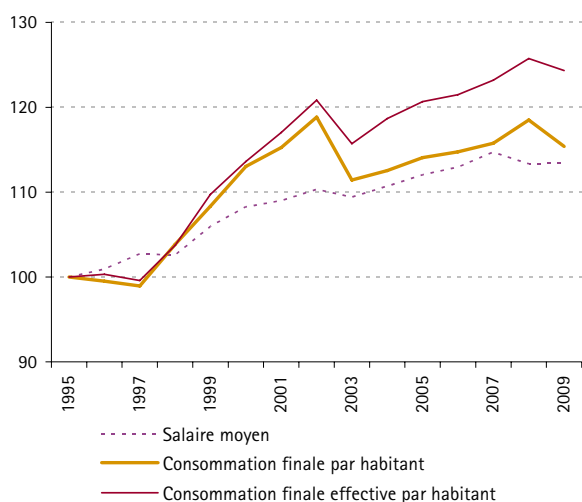
près du « bien-être » (exprimé en termes monétaires) des habitants à un moment donné et dans la comparaison avec les autres pays.

Mais ces mesures ne tiennent pas compte du « bien-être » futur (en négligeant les investissements). Par ailleurs, elles laissent de côté les effets de la consommation finale effective des administrations publiques qui, en termes de comptabilité nationale, est « la valeur des services de consommation collectifs (par opposition aux services individuels) fournis par les administrations publiques à la collectivité ou à d'importants sous-ensembles de la collectivité ». Or la valeur de ces services peut également participer à la « richesse » des habitants d'un pays.

Soulignons encore que les agrégats des comptes nationaux ne rendent compte ni de la distribution, ni de la structure détaillée des revenus et notamment des inégalités. Dans ce domaine, l'enquête EU-SILC (*European Survey on Income and Living Conditions*) apporte des éléments d'analyse indispensables qui peuvent également être trouvés à un autre endroit du présent rapport.

Enfin, on peut comparer l'évolution, en termes de pouvoir d'achat, de la consommation des ménages et du salaire moyen par emploi depuis 1995 (déflateur = indice des prix à la consommation nationale). Les allures des courbes de la consommation finale des ménages par habitant et du salaire moyen par emploi sont assez proches, si on excepte les années 1999-2003. De 1999 à 2002, la consommation par habitant évolue de façon plus dynamique que le salaire moyen. En 2003, la chute de la consommation est beaucoup plus impressionnante que le léger tassement du salaire moyen. En 2009, le salaire moyen est d'environ 13% supérieur à 1995 (en termes de pouvoir d'achat). La différence par rapport à la consommation finale des ménages par habitant – qui a augmenté de quelque 15% depuis 1995 – est assez réduite. Enfin, il faut noter l'écart croissant entre la consommation finale effective des ménages (qui tient compte des prestations sociales en nature) et les deux autres indicateurs. Ce seraient donc les prestations en nature qui constitueraient un élément de plus en plus important dans l'évolution du « niveau de vie » des habitants du pays.

Graphique 37: Evolution de la consommation des ménages par habitant et du salaire moyen par emploi en termes de pouvoir d'achat, 1995-2009 (indices ; base 100 = 1995)



Source: AMECO database (Commission européenne), STATEC (IPC)

N.B. : Déflateur = IPCN

3. Revenus et pauvreté

La distribution des revenus prenant en compte aussi bien les revenus des ménages que ceux des individus est à la base de nombreux indicateurs visant à mesurer le niveau de la pauvreté et des inégalités au sein de la population. Plus particulièrement, un des indicateurs-clé sur la pauvreté est le taux de pauvreté, c'est-à-dire la proportion d'individus ayant un revenu se situant en-dessous d'un certain seuil (qu'on appellera seuil de pauvreté): ces individus seront considérés en situation de risque de pauvreté. Par ailleurs, parmi les indicateurs traitant de l'inégalité des revenus, on trouvera le ratio interquintiles S80/S20 et le coefficient de Gini.

Les indicateurs relatifs aux revenus et au niveau de vie des ménages sont produits à partir des données de l'enquête EU-SILC (European Union - Survey on Income and Living Conditions). Il s'agit d'une enquête communautaire qui est conduite tous les ans avec comme objectif est de collecter des données détaillées sur les revenus et les conditions de vie des ménages et des individus.

La vague 2009 de l'enquête EU-SILC a porté sur un échantillon de 4249 ménages et de 11406 individus. Extrapolés à l'ensemble de la population, ces échantillons représentaient respectivement 192395 ménages privés et 474924 individus.

Tableau 18: Tailles d'échantillons, EU-SILC 2009

	Echantillon	Population
Individus	11 406	474 924
Ménages	4 249	192 395

Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

3.1 Revenu disponible et niveau de vie

Revenu disponible

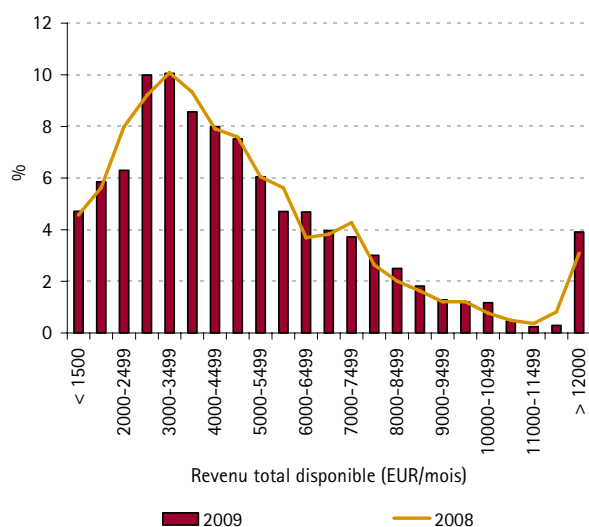
La capacité financière d'un ménage ou d'un individu dépend du revenu dont il peut réellement disposer. Il faut donc retrancher des revenus bruts, qui peuvent provenir de l'activité, du patrimoine..., toutes sortes de retenues, les plus importantes étant les impôts et les cotisations sociales. Par ailleurs, il faut prendre en compte les transferts reçus d'autres ménages ainsi que les prestations sociales comme, par exemple, les allocations familiales, les pensions ou les allocations de chômage.

En 2009, le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg était de 5084 EUR par mois. Ceci représente une augmentation de 3.4% par rapport à l'année précédente.

Quant au revenu disponible médian, il était en 2009 de 4281 EUR par mois¹, contre 4172 EUR en 2008, soit une augmentation de 2.6%.

L'examen de la distribution du revenu disponible dans la population des ménages montre que près de 17% des ménages disposaient en 2009 de moins de 2500 EUR de revenu. A l'opposé, le seuil de 10000 EUR de revenu disponible était dépassé par un peu plus de 6% des ménages.

Graphique 38: Répartition des ménages en fonction du revenu total disponible (en % du nombre total des ménages), 2008-2009



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Revenu disponible et niveau de vie: le revenu disponible par équivalent-adulte

Il est facile de comprendre qu'une personne vivant seule et disposant d'un revenu mensuel de 5000 EUR aura un niveau de vie supérieur à celui d'un couple avec deux enfants disposant du même revenu. Afin de comparer les niveaux de vie de ces deux ménages, une solution serait de diviser le revenu par la taille (en nombre de têtes) du ménage. Mais, on admet généralement que les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes cohabitent au sein d'un même ménage, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier les biens de consommation durables) par le nombre de membres du ménage pour garder le même niveau de vie².

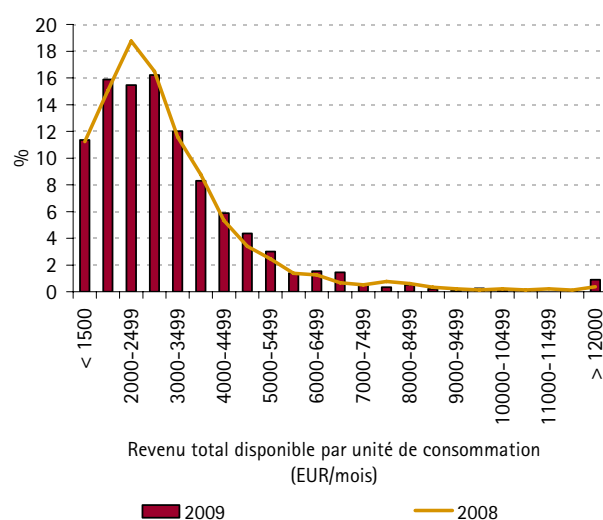
Il a été convenu d'attribuer un poids (coefficient) à chaque membre d'un ménage en fonction de son âge. La personne de référence du ménage reçoit un poids égal à l'unité, tandis que chaque membre du ménage âgé

de 14 ans ou plus a un coefficient de 0.5 et chaque membre âgé de 13 ans ou moins un coefficient égal à 0.3³. Ces poids ou coefficients sont appelés unités de consommation ou encore équivalents-adulte.

Le niveau de vie d'un ménage s'obtient alors en divisant le revenu total disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation. Dans l'exemple précédent, le ménage d'une seule personne aurait donc un niveau de vie égal à 5000 EUR par mois, tandis que le couple avec deux enfants à charge, en supposant que ces derniers soient âgés de moins de 14 ans, aurait un niveau de vie égal à $(5000/1+0.5+0.3) = 2381$ EUR par mois. Les niveaux de vie varieraient donc du simple au double.

En 2009, le niveau de vie moyen des ménages était de 3132 EUR par mois. Ceci représente une augmentation de 3.4% par rapport à l'année précédente. Quant au niveau de vie médian, il était en 2009 de 2696 EUR par mois, contre 2625 EUR pour l'année 2008.

Graphique 2: Répartition des ménages en fonction du revenu total disponible par unité de consommation (en % du nombre total des ménages), 2008-2009



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

¹ Cela signifie en particulier que la moitié des ménages a un revenu disponible inférieur à 4281 EUR par mois, tandis que le revenu disponible pour l'autre moitié est supérieur à 4281 EUR

² Explication reprise du glossaire de l'INSEE

³ Il s'agit de l'échelle dite OCDE modifiée

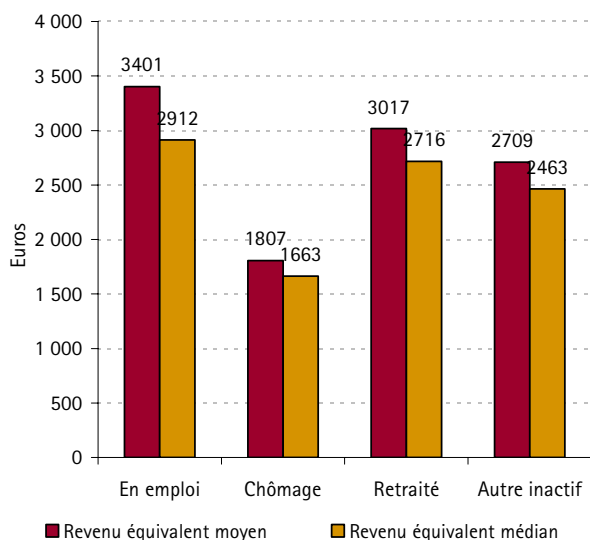
3.2 Niveaux de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

Comme caractéristiques de la personne de référence du ménage, on a retenu :

- la situation par rapport à la vie économique : en emploi, retraité, inactif ou au chômage ;
- le type de profession exercée par la personne de référence du ménage¹ : cadre dirigeant/profession intellectuelle, profession intermédiaire, employé ou travailleur manuel.

Les différences sont très importantes entre les ménages d'actifs occupés et les ménages de chômeurs, le niveau de vie des premiers étant presque le double de celui des derniers. Les résultats pour les quatre grands groupes de professions considérés mettent en lumière la stratification déjà observée pour d'autres statistiques, à savoir que le niveau de vie augmente de façon régulière à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle. En fait, le revenu total disponible par unité de consommation pour les ménages de cadres dirigeants est plus du double de celui des ménages de travailleurs manuels.

Graphique 39: Niveau de vie selon la situation par rapport à la vie économique de la personne de référence, 2009



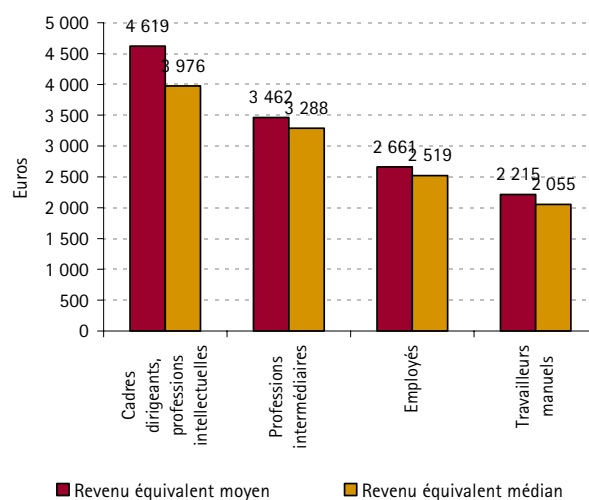
Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

¹ Seulement si la personne de référence est active occupée.

² Le revenu du ménage est ici calculé par unité de consommation, c'est-à-dire en divisant le revenu total disponible par le nombre d'unités de consommation dans le ménage.

Graphique 40: Niveau de vie selon le type de profession exercée par la personne de référence, 2009



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

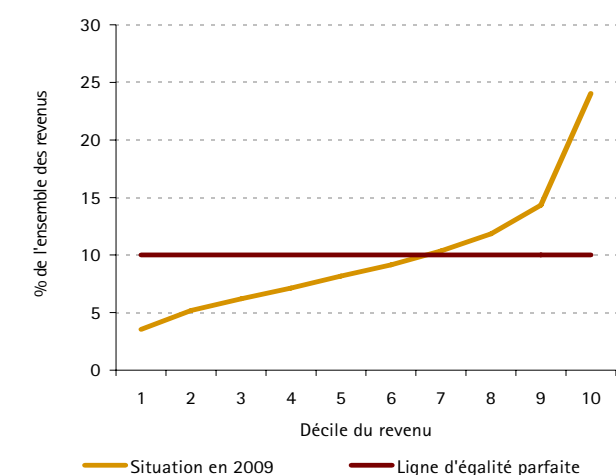
3.3 Indicateurs d'inégalité dans la répartition des revenus

Le revenu moyen est un indicateur dit « de tendance centrale », c'est-à-dire qu'il donne une indication relative au centre de la distribution des revenus. Cependant, il ne renseigne pas sur le niveau des inégalités pouvant exister dans la répartition des revenus au sein de la population.

Pour pouvoir mesurer l'inégalité dans la répartition des revenus, il faut utiliser des indicateurs spécifiques comme le ratio interquintiles ou le coefficient de Gini. Une autre manière de procéder est de mettre en évidence des écarts significatifs entre les valeurs moyennes du revenu selon différentes caractéristiques socio-démographiques des ménages.

Un premier résultat que l'on peut indiquer est que les ménages appartenant au premier décile du revenu², bien que représentant 10% de l'ensemble des ménages, ne possèdent en fait que 3.5% de l'ensemble des revenus. Ce pourcentage va en augmentant à mesure que l'on monte dans l'échelle des revenus: si on regarde les ménages appartenant au décile supérieur du revenu, ceux-ci représentent 10% de l'ensemble des ménages, mais possèdent 24.0% des revenus.

Graphique 41: Pourcentage de l'ensemble des revenus selon les déciles



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Ratio interquintiles

Le ratio interquintiles, que l'on rencontre dans les statistiques internationales sous le nom de ratio S80/S20, est calculé en divisant la part du revenu total perçue par les 20% des personnes ayant les revenus les plus élevés par la part du revenu total perçue par les 20% ayant les revenus les plus bas. Au lieu de diviser la population en cinq tranches égales et de comparer les niveaux de revenu des deux extrêmes, on aurait pu considérer dix (on parlerait alors de ratio interdéciles), voire vingt tranches. Un désavantage de cette sorte d'indicateur est qu'il peut rester insensible à

d'éventuelles modifications intervenant dans les catégories intermédiaires.

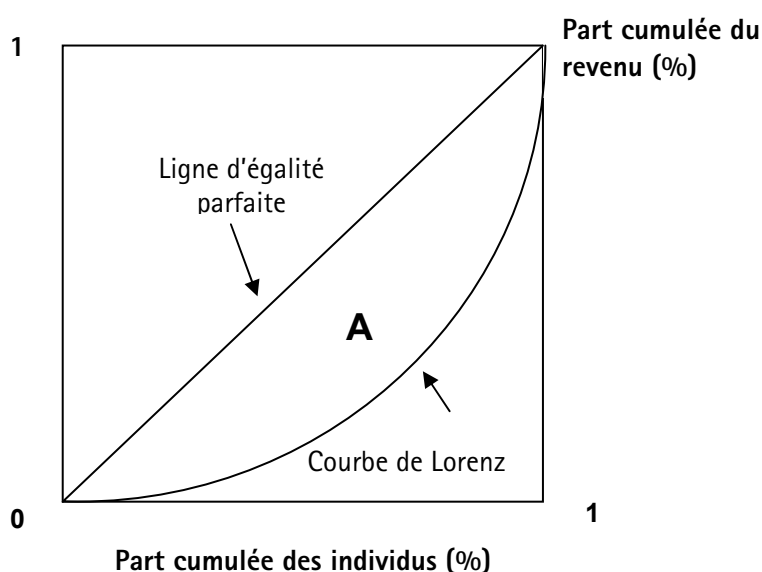
Si l'on considère le revenu total disponible par équivalent-adulte, la valeur du ratio S80/S20 était en 2009 de 4.3, contre 4.1 pour l'année précédente. Une autre façon de présenter cet indicateur est de dire que les 20% les moins aisés de la population perçoivent 9% du revenu total, contre 38% pour les 20% les plus aisés, les 60% se trouvant entre les deux catégories se partageant les 53% restants.

Le coefficient de Gini

Un indicateur couramment utilisé d'inégalité dans une distribution de revenus est le coefficient de Gini. Géométriquement, il correspond à deux fois l'aire *A* comprise entre la courbe de Lorenz et la ligne d'égalité parfaite (c'est-à-dire la situation dans laquelle les individus auraient tous le même revenu) – voir figure suivante – La courbe de Lorenz est la représentation graphique de la fonction qui à la part *x* des individus les moins aisés associe la part *y* de leur revenu.

Un coefficient de Gini égal à 0 signifie que tous les membres de la population disposent du même revenu (situation d'égalité parfaite). En revanche, un coefficient de Gini égal à 1 correspond à une situation d'« inégalité parfaite », à savoir qu'un seul individu possède la totalité des revenus, tandis que les autres ont un revenu égal à 0.

Figure 1: La courbe de Lorenz



Pour l'année 2009, le coefficient de Gini était égal à 0.29, contre 0.28 pour l'année précédente. On constate donc une légère augmentation des inégalités dans la répartition des revenus entre les personnes.

Tableau 19: Coefficients de Gini, 2008-2009

	2008	2009
Coefficient de Gini	0.28	0.29
	[0.2692,0.2848]	[0.2827,0.3013]

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

3.4 Pauvreté et exclusion

Encadré 1: Qui est pauvre ?¹

La grande majorité des publications privilégient la pauvreté monétaire se caractérisant par une insuffisance de revenus par rapport à une certaine norme. En réalité, la pauvreté est, sans doute, multidimensionnelle, allant au-delà du simple manque de ressources matérielles. Le sociologue Peter Townsend place son analyse de la pauvreté dans le cadre plus large des conditions d'existence ou des privations. D'après lui une privation provient de l'exclusion du mode de vie dominant déterminé par les pratiques sociales. Cette exclusion peut concerner des domaines aussi divers que l'alimentation, l'habillement, l'habitat et l'environnement d'une personne en général.

On ne peut cependant difficilement nier que des ressources matérielles insuffisantes constituent souvent un indice de pauvreté.

Classer une population en pauvres et non pauvres nécessite la fixation d'un seuil séparant ces deux sous-populations. Comme le relèvent beaucoup de spécialistes en la matière, la définition d'un tel seuil revête un caractère normatif dépassant les simples considérations statistiques.

Pour appréhender l'importance du phénomène de la pauvreté dans une société, deux étapes sont nécessai-

res. Il faut tout d'abord se mettre d'accord sur la définition d'une norme sociale pour évaluer le seuil de pauvreté. Vient ensuite l'estimation statistique du seuil retenu.

Choisir un seuil de pauvreté

Dans la littérature théorique traitant de cette question, on trouve deux grandes approches. La première, associée souvent aux analyses du sociologue Peter Townsend mentionné plus haut, insiste sur la dimension relative de la pauvreté. L'économiste Amartya Sen, quant à lui, met plutôt en avant son caractère absolu². Avec un seuil de pauvreté relatif, on peut avec un même revenu être pauvre dans une certaine société ou à une certaine époque et ne plus l'être dans un autre environnement social ou historique. L'existence de certains besoins fondamentaux que Sen appelle les « capacités » fait référence à un noyau absolu de la pauvreté.

L'opposition entre ces deux écoles est, en réalité, moins tranchée qu'il n'y paraît puisque même les tenants de la pauvreté absolue admettent que la satisfaction des besoins jugés fondamentaux peut varier dans le temps et dans l'espace. Un exemple souvent cité a trait à l'habillement. Se vêtir de manière décente exigerait d'autres habits aujourd'hui qu'il y a trente ans.³

¹ Les développements de ce paragraphe se basent sur des articles de Pierre CONCIALDI et Stéfan LOLLIVIER cités dans les références

² Le père de cette approche est Rowntree qui a publié des études sur le sujet dans les années 1930 (voir article de LOLLIVIER)

³ Karl MARX avait déjà insisté sur le caractère historique des moyens nécessaires pour la reproduction de la force de travail.

Les méthodologies pour la construction de ces deux sortes de seuils ne sont évidemment pas les mêmes. Les seuils relatifs de pauvreté sont établis par référence à un certain positionnement dans la distribution des revenus de l'ensemble de la population (généralement une certaine fraction d'une des valeurs centrales). Les seuils absolus font appel au coût d'un panier de biens et services jugé indispensable pour vivre. Les adaptations de la valeur d'un tel panier négligent le plus souvent les changements intervenus dans les habitudes de consommation et se contentent de l'indexer à la seule évolution des prix des produits qu'il contient. Cette façon de procéder, toujours en usage aux Etats-Unis, soulève évidemment de nombreuses critiques parce qu'elle ne tient justement pas compte de changements intervenus dans les modes de vie.

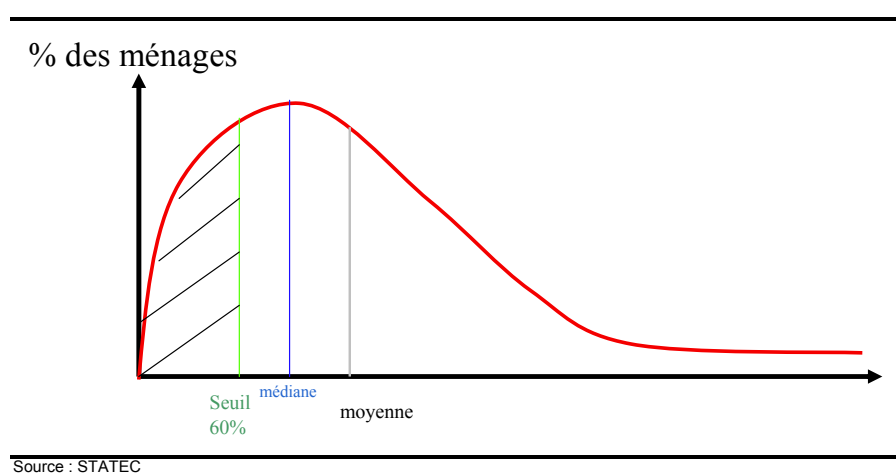
L'avantage des seuils relatifs serait qu'ils sont adaptés, de par leur méthode de construction, à l'évolution de l'ensemble des revenus. Si ce seuil correspond, par exemple, à un certain pourcentage du revenu moyen, il est clair qu'il augmente lorsqu'une grande majorité de la population bénéficie d'une hausse de leurs revenus.

La définition du seuil relatif de pauvreté relatif, comme on le trouve dans les pays européens, exige de se mettre d'accord sur deux points:

- quelle norme de référence retenir: moyenne ou médiane¹ ?
- quel pourcentage de cette norme de référence choisir ?

Concernant la norme de référence, c'est la médiane qui est actuellement favorisée par rapport à la moyenne. On dit que le choix d'une des deux révèle un certain degré d'aversion pour les inégalités. Se décider pour le revenu médian au lieu du revenu moyen serait le signe d'une moindre aversion pour l'inégalité. Il est clair que, vu l'allure de la courbe de distribution des revenus, la moyenne est plus élevée que la médiane et que le seuil de pauvreté le sera alors également. Un argument en faveur de la médiane est de nature statistique et consiste à dire qu'elle est moins sensible aux valeurs extrêmes souvent jugées aberrantes. On pourrait répliquer que les données brutes collectées sont normalement corrigées pour éliminer ces « outliers ». Il existe cependant un autre argument justifiant le choix de la médiane. Dans le cas d'une distribution étalée à droite, comme l'est celle des revenus, la moyenne arithmétique n'est non seulement pas significative mais peut encore induire en erreur. Des valeurs élevées peuvent faire en sorte que la moyenne arithmétique se situe à droite de la partie de la distribution où se concentre la masse des revenus.²

Graphique 42: Distribution des revenus et seuil de pauvreté



¹ Pour être précis, il s'agirait en fait de la moyenne arithmétique. La médiane divise une distribution en deux parts égales, l'une se situant en dessous de cette valeur, l'autre au-dessus

² Article de Peter SEMRAU et Hans-Jürgen STUBIG cité dans les références.

Pour ce qui est de du pourcentage de la norme de référence, il est difficile de le justifier de manière purement statistique. Retenir 70%, donnera évidemment un taux de pauvreté plus élevé que 30%.

Si pendant longtemps, EUROSTAT avait retenu un seuil de 50% du revenu moyen, il s'élève aujourd'hui à 60% du revenu médian, les deux étant en réalité très proches l'un de l'autre. Ce seuil de 60% du revenu médian a été fixé par le Conseil européen de Laeken.

Classer comme pauvres des ménages se trouvant juste en dessous du seuil de pauvreté et comme non pauvres ceux qui grâce à un revenu à peine supérieur se situent de l'autre côté peut soulever des critiques. Le choix du seuil de pauvreté serait donc quelque peu arbitraire et la plupart des experts recommandent d'en tester plusieurs pour examiner les conséquences sur les taux de pauvreté. Une autre solution est de mesurer la gravité de la pauvreté à l'aide d'indicateurs montrant la distance des ménages jugés pauvres par rapport au seuil de pauvreté. En raison de la taille souvent très réduite du sous-échantillon relatif à ces ménages, ces indicateurs risquent cependant manquer de fiabilité.

Tableau 20: Indicateurs de Laeken, 2008 et 2009

Indicateurs Primaires		2008	2009
1	Taux de risque de pauvreté (seuil fixé à 60% du revenu national médian équivalent)	13.4	14.9
2	Seuil de risque de pauvreté (pour un adulte)	18 550	19 059
3	Ratio interquintiles S80/S20	4.1	4.3
4	Taux de risque de pauvreté persistante	8.4	8.4
5	Ecart médian relatif du taux de pauvreté	17.0	17.6
6	Cohésion régionale	-	-
7	Taux de chômage de long terme	1.6	1.2
8	Personnes vivant dans des ménages sans emploi	3.4	4.4
10	Espérance de vie (*)	76.7	78.1
11	Ecart de taux d'emploi des immigrants	...	5.1
Indicateurs secondaires			
12	Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté (seuil fixé à 50% du revenu national médian équivalent)		
		7.0	7.8
13	Taux de risque de pauvreté (seuil fixé en 2005)	14.0	13.8
14	Taux de risque de pauvreté (avant transferts sociaux)	40.0	44.0
15	Coefficient de Gini (%)	27.6	29.2
16	Taux de risque de pauvreté persistante (50% du revenu équivalent médian national)	...	3.1
17	Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi	10.2	10.0
18	Part du taux de chômage de long terme (total de la population sans emploi de long terme rapporté au total de la population sans emploi)	33.0	23.1
19	Taux de chômage de très long terme	0.7	0.5
20	Personnes à faible niveau d'éducation (*)	31.7	32.1

Source: STATEC, Eurostat (NewCronos)

Note: Le taux de risque de pauvreté persistante est défini sur la période 2005-2008 comme la proportion d'individus qui sont en risque de pauvreté en 2008 ainsi que lors de deux des trois années précédentes

(*) Ces indicateurs se rapportent aux années 2007 et 2008 au lieu de 2008 et 2009

Les indicateurs de pauvreté dans la statistique officielle

Au Luxembourg, aucune administration ou autre instance n'a mandat de publier un seuil de pauvreté officiel qui serait utilisé pour fixer des minima sociaux (salaire social minimum, revenu minimum garanti...). Le seul cadre officiel pour l'élaboration de tels indicateurs existe au niveau communautaire. Le traité d'Amsterdam a introduit la lutte contre l'exclusion sociale dans les dispositions relatives à la politique sociale de l'Union (articles 136 et 137 CE). Le Conseil Européen de Lisbonne de mars 2000 a souligné que l'étendue de la pauvreté et de l'exclusion sociale était inacceptable et que l'inclusion sociale sera un élément

essentiel de la Stratégie de l'Union pour la décennie prochaine. Parmi les objectifs de cette stratégie figuraient une croissance économique durable, une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale.

Le Sommet de Nice en décembre de la même année a confirmé ces objectifs et a décidé de choisir la méthode de coordination ouverte pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE.

La mise en œuvre de cette approche implique la définition d'objectifs acceptés par l'UE dans sa globalité, l'élaboration de plans d'action nationaux d'inclusion sociale (PANIncl) en vue de la réalisation de ces objec-

tifs et la publication de rapports périodiques de suivi. Un ensemble de 18 indicateurs a été mis en place au Conseil Européen de Laeken en décembre 2001. Cette batterie d'indicateurs a été révisée par le Comité de Protection Sociale de l'UE pour y inclure d'autres éléments relatifs à l'exclusion sociale. Depuis 2006, un ensemble d'indicateurs parallèles a été élaboré par ce même Comité afin de définir une série réduite d'indicateurs, les « overarching indicators », qui puissent répondre aux objectifs de cohésion sociale et d'interaction opératoire entre les objectifs de Lisbonne et la stratégie de développement durable de l'UE.

Au tableau 3 figurent les 21 indicateurs révisés de Laeken, les indicateurs grisés représentant les indicateurs monétaires.

Le taux de risque de pauvreté au Luxembourg

Méthode de calcul

Le taux de risque de pauvreté¹ est établi à partir de la distribution des revenus disponibles par équivalents-adulte. Il est donc tenu compte de la taille et de la composition des ménages en divisant le revenu total disponible d'un ménage par son nombre d'unités de consommation. Les chiffres de la pauvreté sont calculés au niveau individuel: chaque membre d'un ménage reçoit un revenu égal au revenu total disponible du ménage par unité de consommation. En particulier, tous les membres d'un même ménage reçoivent le même revenu.

On calcule alors la médiane de la distribution des revenus: par définition, il s'agit de la valeur qui divise la distribution en deux parties égales, l'une ayant des revenus inférieurs à cette valeur, l'autre ayant des revenus supérieurs. On définit alors le seuil de pauvreté comme 60% du revenu médian au niveau national. Pour l'année 2009, la valeur de ce seuil était de 1588 EUR par mois, contre 1546 EUR pour l'année 2008.

Aperçu de l'état de la pauvreté

En 2009, 14.9% de la population était en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire qu'elles disposaient d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Ceci représente une augmentation importante de la pauvreté par rapport à l'année 2008, où seulement 13.4% de la population était en situation de risque de pauvreté.

Néanmoins, à la vue des intervalles de confiance, il ne faut pas complètement rejeter l'hypothèse suivant laquelle l'augmentation du taux de pauvreté pourrait être due au fait que seulement un échantillon de la population est interrogé chaque année (ce qu'on appelle aussi l'erreur d'échantillonnage).

Tableau 21: Taux de risque de pauvreté (%), 2008-2009

	2008	2009
Taux de risque de pauvreté (%)	13.4	14.9
	[12.360,14.438]	[13.836,15.881]

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux

Le taux de risque de pauvreté que nous avons calculé prend en compte les transferts sociaux en direction des ménages comme, par exemple, les allocations familiales, les allocations de logement ou les pensions. Ceux-ci font diminuer substantiellement le taux de pauvreté: en 2009, le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux était de 44.0%, tandis que la prise en compte de ces transferts dans le revenu des ménages l'a fait chuter à 14.9%. En particulier, l'impact des pensions est important: la prise en compte des pensions dans le revenu a fait passer le taux de pauvreté de 44.0% à 27.0%.

¹ Dans le rapport, on utilisera indifféremment les expressions taux de pauvreté et taux de risque de pauvreté. Cette dernière suggère que les ménages ou personnes concernés ne seraient pas obligatoirement « pauvres » au sens absolu du terme, mais que vu leur position dans la distribution des revenus, ils courent le risque d'être exclus socialement

Graphique 43: Taux de risque de pauvreté (%) avant et après transferts sociaux, 2003-2009

Source : STATEC, EU-SILC

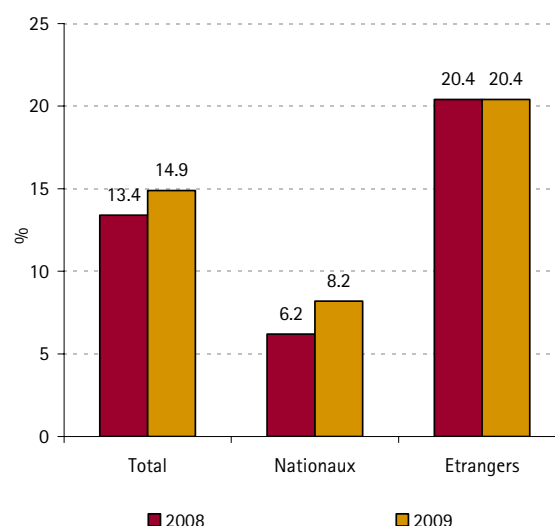
Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Taux de risque de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques des ménages et des individus

Les écarts de pauvreté entre nationaux et étrangers sont importants: en 2009, le taux de risque de pauvreté des étrangers résidant au Luxembourg était de 20.4%, contre 8.2% pour les nationaux. Il est intéressant cependant de noter que la hausse observée du taux de pauvreté entre 2008 et 2009 semble n'avoir touché que les nationaux, dont le taux de risque de pauvreté est passé de 6.2% en 2008 à 8.2% en 2009, tandis que celui des étrangers est resté stable d'une année sur l'autre (20.4%).

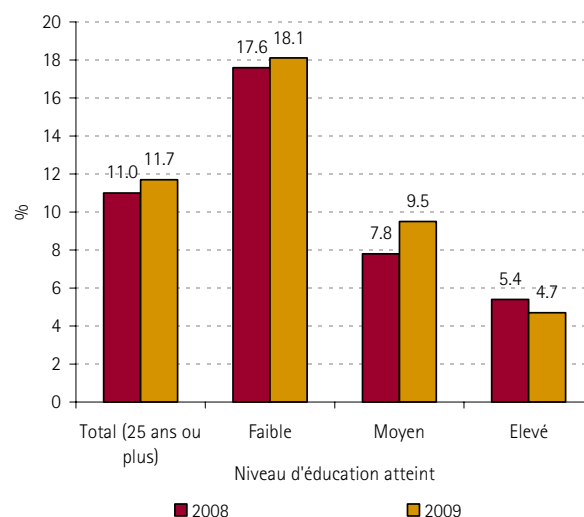
Les résultats par niveau d'éducation mettent en lumière des écarts importants selon que la personne a un niveau d'éducation faible (secondaire inférieur), moyen (secondaire supérieur) ou élevé (universitaire). Pour tenir compte du fait que nombre de jeunes poursuivent des études jusqu'à un certain âge, et que le niveau d'éducation atteint ne correspond pas forcément au niveau définitif, seuls les personnes âgées de 25 ans ou plus ont été prises en considération. Les chiffres de 2009 confirment que le risque de pauvreté est nettement plus élevé chez les personnes faiblement qualifiées: leur taux atteint 18.1% en 2009, contre 9.5% pour celles titulaires

d'un diplôme de fin d'études secondaires (niveau moyen) et seulement 4.7% pour les universitaires (niveau élevé).

Graphique 44: Taux de risque de pauvreté (%) après transferts sociaux, selon la nationalité, 2008-2009

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 45: Taux de risque de pauvreté (%) après transferts sociaux, selon le niveau d'éducation atteint, 2008-2009

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

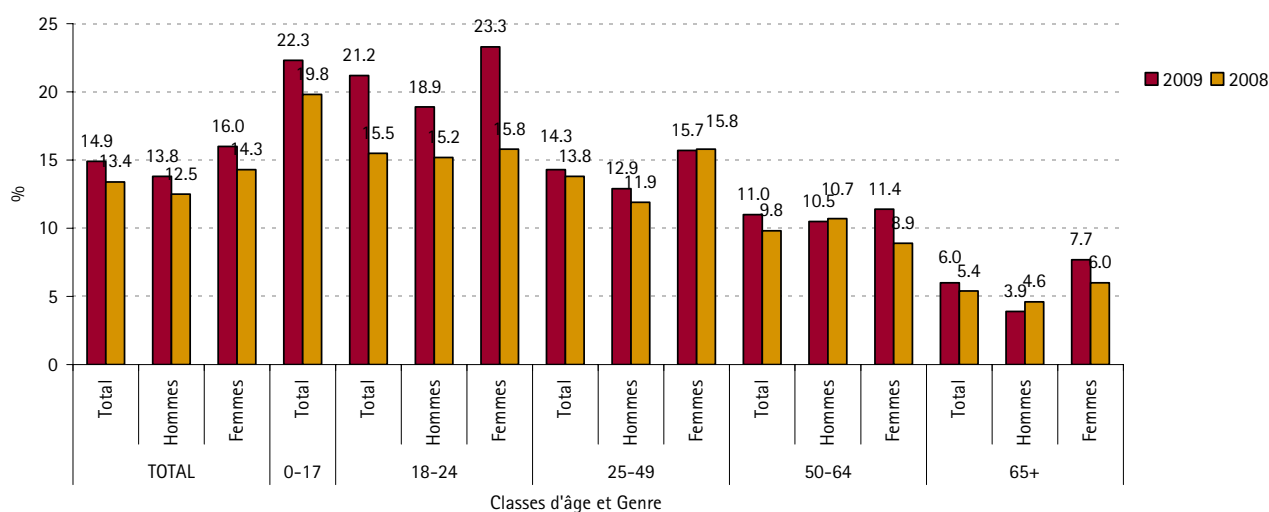
L'analyse par classe d'âge et genre montre que ce sont les jeunes qui sont les plus exposés au risque de pauvreté, et que le risque diminue avec l'âge: en 2009, le taux de risque de pauvreté était de 22.3% pour les 0-17 ans, contre seulement 6% pour les 65 ans et plus. Le taux de pauvreté des 0-17 ans est ce qu'on appelle communément le « taux de pauvreté des enfants ».

La hausse globale du taux de pauvreté entre 2008 et 2009 semble toucher toutes les classes d'âge. Néanmoins, ce sont les 18-24 ans qui semblent être les plus fortement touchés: leur taux de pauvreté passe en effet de 15.5% en 2008 à 21.2% en 2009. A l'intérieur de ce groupe, les femmes apparaissent relativement plus exposées que les hommes, leur taux de risque de pauvreté passant de 15.8% en 2008 à 23.3% en 2009.

Une ventilation des individus selon la taille et la composition de leur ménage fait apparaître des différences non négligeables au niveau du taux de pauvreté. Ce

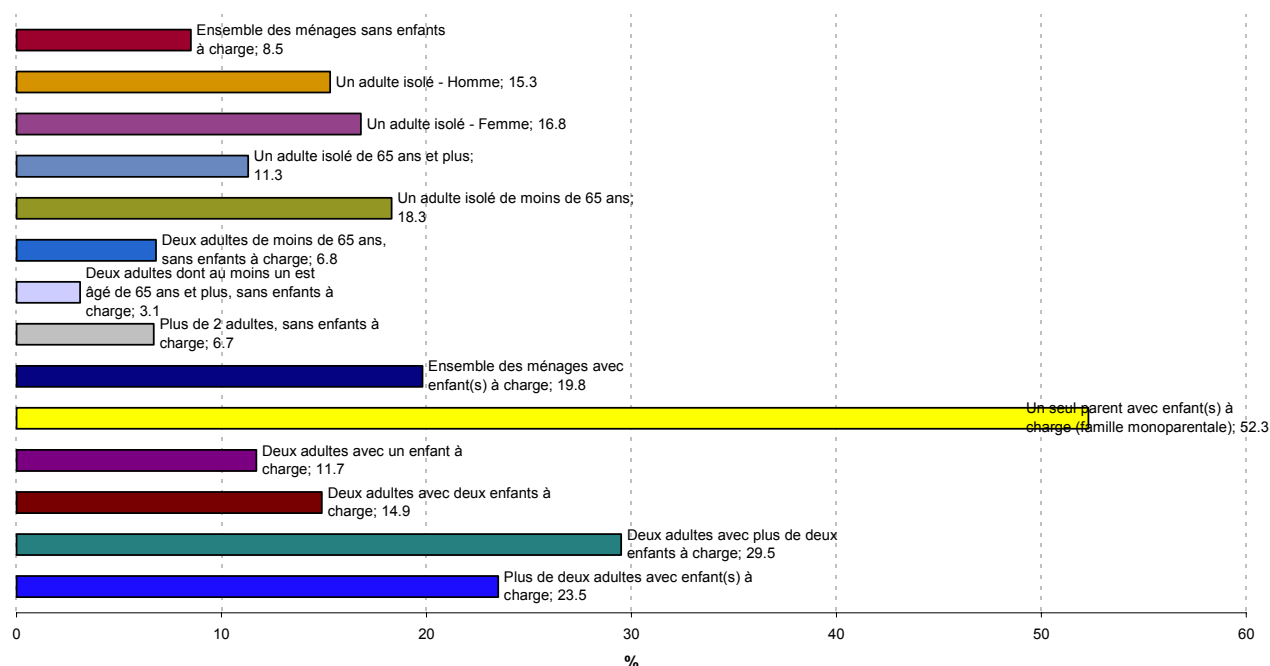
sont les personnes qui vivent dans des ménages avec enfants à charge qui ont le risque de pauvreté le plus important: le taux était de 19.8% en 2009, contre 8.5% pour les personnes faisant partie de ménages sans enfants à charge. Parmi la population vivant dans des ménages avec enfants à charge, ce sont les membres de familles monoparentales (c'est-à-dire un seul adulte avec enfants à charge) qui enregistrent le taux de pauvreté de loin le plus élevé (52.3% en 2009). Il faut cependant garder à l'esprit que les individus en question sont très peu nombreux dans l'échantillon (140 en 2009), de sorte que l'intervalle de confiance pour ce taux est extrêmement large. D'une manière générale, le taux de risque de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants à charge dans le ménage. Pour les ménages isolés (c'est-à-dire un adulte vivant seul sans enfants à charge), on voit que le taux de risque de pauvreté est légèrement plus élevé pour les femmes que pour les hommes (16.8% contre 15.3%), et qu'il est plus élevé pour les personnes de moins de 65 ans (18.3%, contre 11.3% pour les personnes de plus de 65 ans).

Graphique 46: Taux de risque de pauvreté (%) après transferts sociaux, selon la classe d'âge et le genre, 2008-2009



Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 47: Taux de risque de pauvreté (%) après transferts sociaux, selon la taille et la composition du ménage, 2009

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Seuils de pauvreté: Comparaisons internationales

La position favorable du Luxembourg en matière de niveau de vie est illustrée par les deux graphiques suivants, présentant les seuils de pauvreté pour un certain nombre de pays européens. C'est le seuil établi à 60% du revenu médian annuel, exprimé en Parités de Pouvoir d'Achat (PPA)¹, qui a été retenu.

Le premier graphique a trait à un ménage formé par un couple et deux enfants âgés de moins de 14 ans.

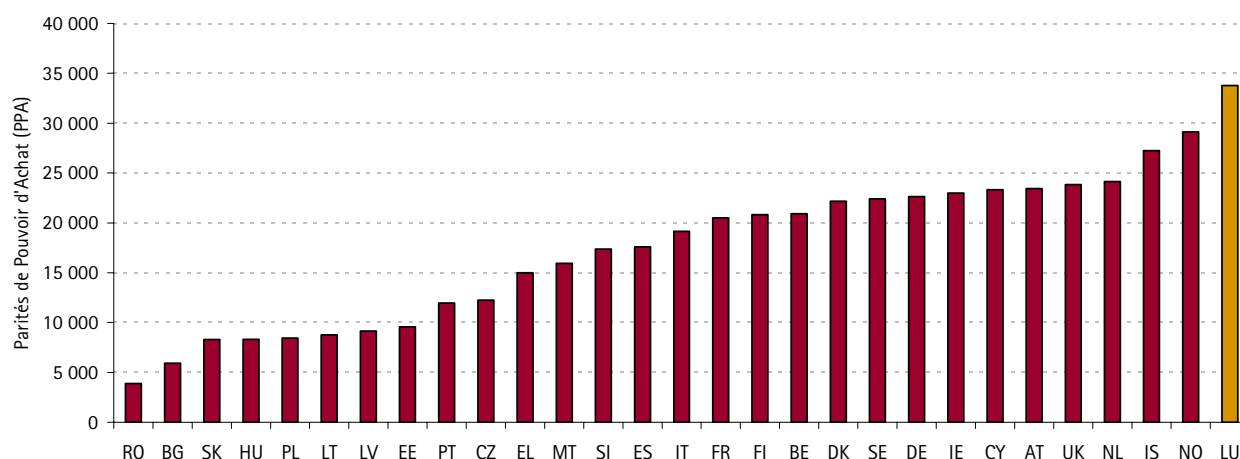
Au Luxembourg, le seuil de pauvreté pour ce type de ménage s'élève à presque 34000 PPA, ce qui est nettement supérieur aux seuils observés dans d'autres pays. En particulier, le seuil de pauvreté est à peine supérieur à 20000 PPA en France et en Belgique. Pour l'Allemagne, il atteint pratiquement les 23000 PPA.

Vu le mode de calcul² des seuils pour les différents types de ménage (taille et composition), les écarts relatifs entre pays restent les mêmes si l'on considère les ménages composés d'un adulte vivant seul.

¹ L'INSEE définit la Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) comme un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion est différent du taux de change: en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux, et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur

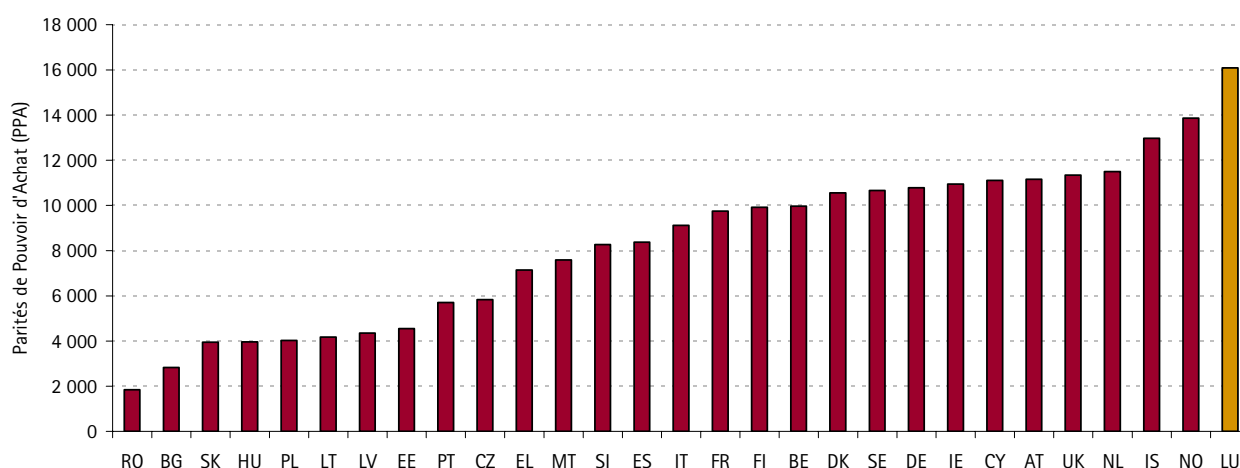
² Le point de départ est le seuil en revenu par équivalent-adulte pour un ménage d'une seule personne. Les seuils pour les ménages ayant une autre composition s'obtiennent en multipliant le premier par le nombre d'unités de consommation affecté à ce ménage

Graphique 48: Seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian annuel) pour les ménages de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans, 2008



Source : EUROSTAT, NewCronos

Graphique 49: Seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian annuel) pour un adulte vivant seul, 2008



Source : EUROSTAT, NewCronos

Revenu disponible, niveau de vie des ménages, taux de pauvreté: indicateurs 1996-2009

En termes réels, le niveau de vie s'est accru de plus de 20% entre 1996 et 2009.

Pour ce qui est des inégalités dans la distribution des revenus, les chiffres pour le coefficient de Gini font état d'une légère augmentation du niveau des inégalités sur cette même période. La situation se serait également détériorée en ce qui concerne le taux de pau-

vreté, avec une augmentation de près de 4 points entre le milieu des années 1990 et aujourd'hui. Précédemment, on avait déjà attiré l'attention sur l'imprécision statistique qui entoure ces chiffres, de sorte que les évolutions sous revue doivent être interprétées avec une certaine prudence, même si une tendance à l'accroissement ne peut être exclue. Un autre fait doit cependant inciter à la prudence dans l'analyse des évolutions sur une longue période: les chiffres du tableau 5 sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons qui sont différents: le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003.

Tableau 22: Revenu disponible, niveau de vie des ménages, taux de pauvreté: indicateurs 1996–2009

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Revenu disponible médian EUR courants	2 680	2 727	2 823	2 797	2 979	3 194	3 409	3 532	3 685	3 915	3 913	3 992	4 172	4 281
Revenu disponible médian par équivalent adulte EUR courants	1 653	1 671	1 746	1 774	1 870	1 957	2 080	2 148	2 245	2 367	2 457	2 491	2 576	2 646
Revenu disponible médian en volume 1995=100	100.0	100.3	102.4	100.5	106.0	110.1	114.1	113.8	116.2	120.5	117.2	116.9	118.2	121.3
Revenu disponible médian par équivalent adulte en volume 1995=100	100.0	99.7	102.7	103.3	107.9	109.4	113.2	112.2	114.8	118.1	119.3	118.3	118.3	121.5
Coefficient GINI	0.25	0.25	0.26	0.27	0.26	0.26	0.26	0.28	0.26	0.26	0.28	0.27	0.28	0.29
Rapport S80/S20	3.5	3.6	3.7	3.8	3.7	3.7	3.7	4.1	3.9	3.9	4.2	4.0	4.1	4.3
Seuil de pauvreté : 60 % médiane (un adulte vivant seul)	992	1 003	1 048	1 064	1 122	1 174	1 248	1 289	1 347	1 420	1 474	1 495	1 546	1 588
Taux de pauvreté : 60% médiane	11.0	11.1	12.2	12.5	12.1	11.9	12.1	11.9	12.7	13.7	14.1	13.5	13.4	14.9

Source : Ceps (d'après Population et Emploi, n°1, janvier 2004) jusqu'en 2002. Calculs STATEC de 2003 à 2009.

Les travailleurs pauvres (« Working Poor »)

Le concept des « working poor » vient des Etats-Unis et a trait à des personnes qui, tout en travaillant, se retrouvent dans une situation de pauvreté. Les débats sur cette catégorie de personnes sont souvent liés aux discussions sur l'introduction ou l'augmentation substantielle des salaires minima.

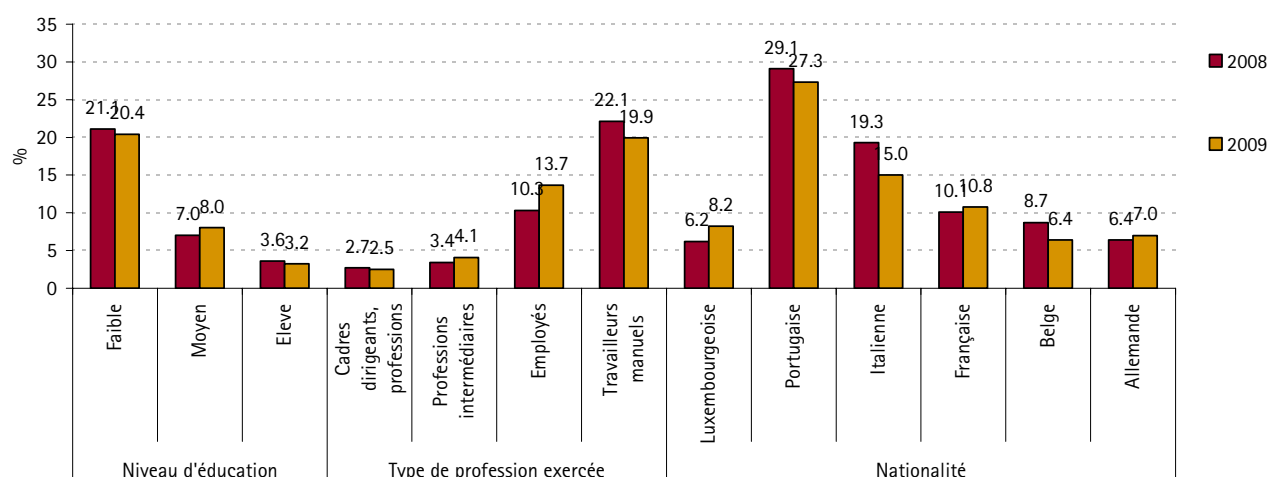
Selon Eurostat, un travailleur pauvre est une personne qui exerce une activité professionnelle (à temps plein ou à temps partiel) pendant plus de la moitié de l'année et qui vit dans un ménage exposé au risque de pauvreté tel qu'il a été défini précédemment. Sont donc pris en considération aussi bien les caractéristiques personnelles (exercer une activité professionnelle) que les caractéristiques familiales (vivre dans un ménage pauvre), ces dernières étant saisies au niveau du ménage. Cette catégorie de travailleurs pauvres n'est pas identique à celle des travailleurs à bas salaire. La différence la plus frappante concerne la répartition par sexe. Alors que les bas salaires sont un phénomène très largement féminin, le pourcentage de travailleurs pauvres est légèrement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Vu que les premiers sont plus nombreux, cela veut dire que la majorité des travailleurs pauvres sont des hommes.

Certaines personnes estiment aussi que la manière de définir la population des travailleurs pauvres cache la réalité des discriminations dont souffrent les femmes sur le marché du travail.

Niveau d'éducation, profession exercée et nationalité

En 2009, les travailleurs manuels, ainsi que tous ceux n'ayant qu'un faible niveau d'éducation, ont des taux de pauvreté similaires, autour de 20%. Ce résultat n'est pas surprenant, les deux variables étant fortement corrélées. Comme au sein de la population résidente portugaise, les travailleurs manuels à faible niveau d'instruction sont fortement représentés, le taux de pauvreté supérieur à 27% pour les résidents de nationalité portugaise peut s'expliquer. Chez les nationaux, 8.2% des actifs occupés seraient concernés par le risque de pauvreté en 2009.

On peut noter que l'augmentation de la pauvreté entre 2008 et 2009 semble avoir surtout touché les personnes de nationalité luxembourgeoise, les employés et les personnes ayant un niveau d'éducation moyen.

Graphique 50: Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi, selon le niveau d'éducation, le type de profession exercée et la nationalité, 2009

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

4. Dynamique de la pauvreté

4.1 Introduction – approche statique contre approche dynamique

La pauvreté est souvent mesurée au travers d'indicateurs transversaux se rapportant à une année donnée. Par exemple, le taux de pauvreté tel qu'il est défini au niveau européen correspond à la proportion d'individus dont le revenu pour une année donnée est inférieur à 60% du revenu médian au niveau national pour cette même année. Il s'agit là d'une mesure qui est figée dans le temps, statique. Une ligne de séparation hermétique y est introduite entre les personnes « pauvres », dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian national, et les autres.

L'approche dynamique va permettre de jeter un regard nouveau sur la pauvreté en montrant que ses contours sont en fait beaucoup moins nets que ne le laisse penser l'approche statique. L'idée est de suivre sur plusieurs années les parcours des individus. On voit ainsi que, tandis que le taux de pauvreté transversal pour l'année 2008 était de 13.4%¹, près d'une personne sur quatre a connu au moins une année de pauvreté au cours de la période 2003-2008. La prévalence de la

pauvreté parmi la population est donc beaucoup plus forte qu'on ne pouvait l'imaginer à partir de l'indicateur transversal.

Même s'il existe un noyau dur de personnes pauvres (les pauvres « persistants ») et de personnes non-pauvres, il y a entre ces deux extrêmes un « ventre mou » constitué de parcours individuels jalonnés d'épisodes de pauvreté plus ou moins longs et plus ou moins répétitifs. Certains individus vont par exemple connaître des épisodes de pauvreté accidentels (on parle aussi de pauvreté transitoire) dont ils sortiront en général assez facilement, tandis que d'autres connaîtront des épisodes de pauvreté récurrents, voire persistants. La pauvreté persistante correspond à une situation de pauvreté chronique dont les personnes n'arrivent en général pas à s'extraire, même dans un contexte économique favorable. La pauvreté récurrente se rencontre chez des personnes dont le revenu fluctue autour du seuil de pauvreté sans pour autant rester durablement au dessus. Une année donnée, ces personnes pourront sortir de la pauvreté, mais elles y retomberont généralement les années suivantes, leur revenu étant trop faible pour leur permettre de rester durablement en dehors. Cette forme de pauvreté est bien couverte par l'approche dynamique. À l'inverse, l'approche statique considère les sorties de la pauvreté comme définitives et ne prend pas en compte l'idée comme quoi une personne sortie de la pauvreté n'est pas pour autant « tirée d'affaire », et peut rechuter dans les années qui suivent.

¹ Source: STATEC (2009), Cahier économique N° 109 (rapport travail et cohésion sociale)

Ainsi, l'approche dynamique présente un tableau de la pauvreté qui est beaucoup plus fin que le simple tableau binaire pauvre/non-pauvre tel qu'on le concevait dans l'approche transversale.

En outre, l'approche dynamique est intéressante sur le plan politique. Le suivi dans le temps des parcours individuels va permettre en effet d'identifier les facteurs d'entrée et de sortie de la pauvreté. On pourra ainsi analyser les différents mécanismes d'entrée et de sortie de la pauvreté et mettre en place des mesures adaptées à chaque type de situation. En outre, l'impact de telle ou telle mesure de réduction de la pauvreté pourra être évalué de manière beaucoup plus objective qu'avec l'indicateur transversal.

L'approche dynamique de la pauvreté nécessite la disponibilité de données longitudinales relevant sur plusieurs années consécutives les parcours de pauvreté

des individus. Nous utilisons ici les données provenant de l'enquête EU-SILC pour la période de 2003 à 2008. Un des indicateurs-cible de cette enquête est justement la proportion de personnes qui sont pauvres pour une année donnée ainsi que pour deux des trois années précédentes. Cet indicateur est appelé taux de persistance à la pauvreté (*at-persistent-risk-of-poverty rate*). Les personnes « pauvres » sont, comme dans l'approche transversale, celles dont le revenu net disponible est en dessous du seuil de pauvreté, ce dernier étant égal à 60% du revenu médian au niveau national. Le revenu net disponible d'un individu est obtenu en divisant le revenu total de son ménage par sa taille calculée selon l'échelle dite OCDE modifiée: cette échelle attribue un poids de 1 à la personne de référence du ménage, 0.5 à tout autre « adulte » de 14 ans ou plus et 0.3 aux « enfants » de 13 ans ou moins. Les membres d'un même ménage vont donc posséder le même revenu, et avoir ainsi la même situation au regard de la pauvreté.

Encadré 1: Le panel EU-SILC

Une des caractéristiques fondamentales de l'enquête EU-SILC est de collecter à la fois des données transversales et des données longitudinales. L'article 3 du règlement-cadre de l'enquête¹ précise notamment que: "The EU-SILC shall cover cross-sectional data on income, poverty, social exclusion and other living conditions as well as longitudinal data restricted to income, labour and a limited number of non-monetary indicators of social exclusion."

Les données transversales permettent d'obtenir des estimations relatives à une année donnée. C'est notamment le cas pour la plupart des indicateurs « de Laeken » (seuil de risque de pauvreté, taux de risque de pauvreté...). A l'inverse, la dimension longitudinale s'intéresse à des évolutions dans le temps: par exemple, un des indicateurs de Laeken est le taux de pauvreté persistante, défini comme le pourcentage d'individus qui sont en dessous du seuil de pauvreté pendant l'année en cours et pendant au moins deux des trois années précédentes.

Le calcul d'indicateurs longitudinaux nécessite de pouvoir disposer d'observations sur plusieurs années consécutives d'un même échantillon d'individus (qu'on appelle aussi un panel). La population de référence d'un panel est fixe dans le temps et correspond à celle au moment du tirage de l'échantillon. A l'inverse, afin

de conserver chaque année sa « représentativité », un échantillon transversal doit en permanence s'adapter aux évolutions de la population d'une année sur l'autre.

Le plan d'échantillonnage de l'enquête EU-SILC a été conçu afin de pouvoir répondre à ces deux objectifs. Chaque nouvelle année depuis 2003, l'échantillon est « rafraîchi » en lui ajoutant un nouvel échantillon tiré dans la population de référence pour l'année en cours. La représentativité transversale de l'échantillon est ainsi assurée. Par ailleurs, le nouvel échantillon est réutilisé lors des vagues suivantes, ce qui permet aussi de faire des analyses longitudinales.

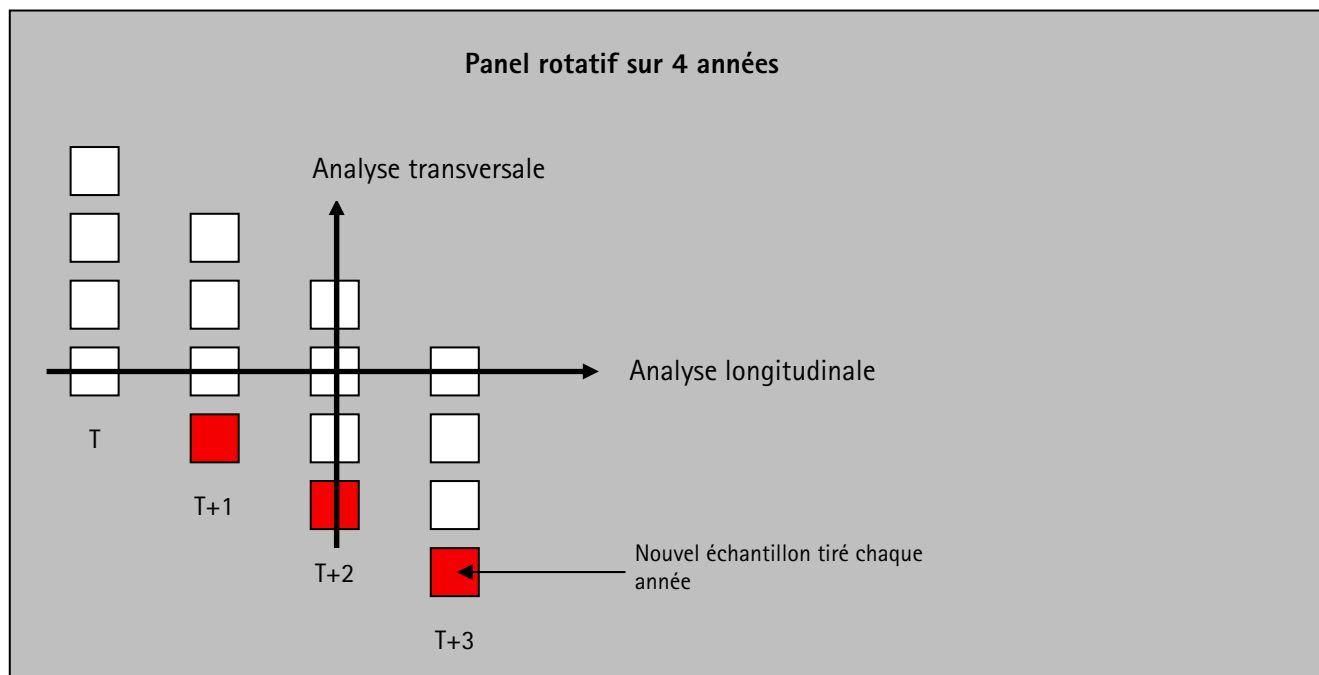
Pour la période 2003-2008, on dispose d'un panel de plus de 4300 individus qui va permettre d'étudier de manière significative la dimension longitudinale de la pauvreté. Il est prévu dans les années à venir de migrer progressivement vers un panel rotatif sur quatre années, tel qu'Eurostat le recommande.

Dans cette structure, 25% de l'échantillon est renouvelé chaque année, ce qui assure sa représentativité transversale. Par ailleurs, chaque nouveau sous-échantillon est suivi pendant 4 années consécutives, ce qui permet aussi des analyses longitudinales

Tirage de l'échantillon EU-SILC – Situation actuelle



¹ Règlement N°1177/2003 du Parlement Européen et du Conseil concernant les statistiques sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC).



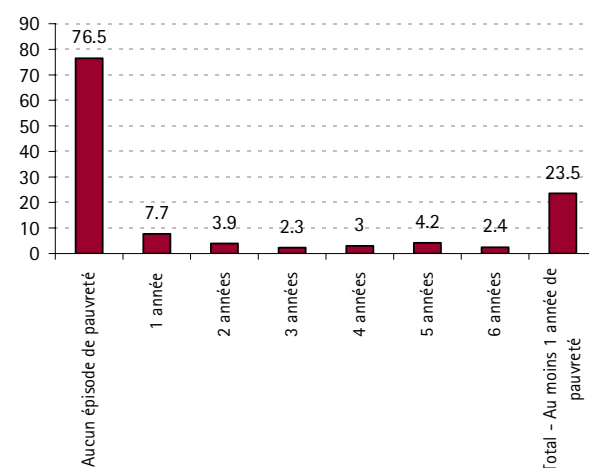
4.2 La pauvreté longitudinale – Principaux résultats

Entre 2003 et 2008, 23.5% des individus, soit près d'une personne sur quatre, ont connu au moins une année de pauvreté, alors que sur la même période 76.5% des individus n'en ont connu aucune. Plus précisément, on observe que 7.7% des personnes n'ont connu qu'une seule année de pauvreté, qui peut s'apparenter à de la pauvreté transitoire (voir section précédente). A l'opposé, ce sont 4.2% des personnes (respectivement, 2.4%) qui ont connu 5 années (respectivement, 6 années) de pauvreté. La pauvreté « persistante », c'est-à-dire 5 ou 6 années de pauvreté, a donc touché 6.6% des personnes entre 2003 et 2008. Finalement, la pauvreté « récurrente », que l'on peut caractériser par 2, 3 ou 4 années passées dans la pauvreté, concerne 9.2% des personnes: 3.9% des personnes ont connu 2 années de pauvreté entre 2003 et 2008, 2.3% des personnes en ont connu 3 et 3% en ont connu 4.

L'analyse des résultats par classe d'âge¹ montre que le risque de connaître la pauvreté diminue à mesure que l'âge de la personne augmente: près d'un tiers (31.3%) des enfants âgés entre 0 à 14 ans ont connu au moins 1 année de pauvreté entre 2003 et 2008, contre 16.1% des personnes de plus de 55 ans.

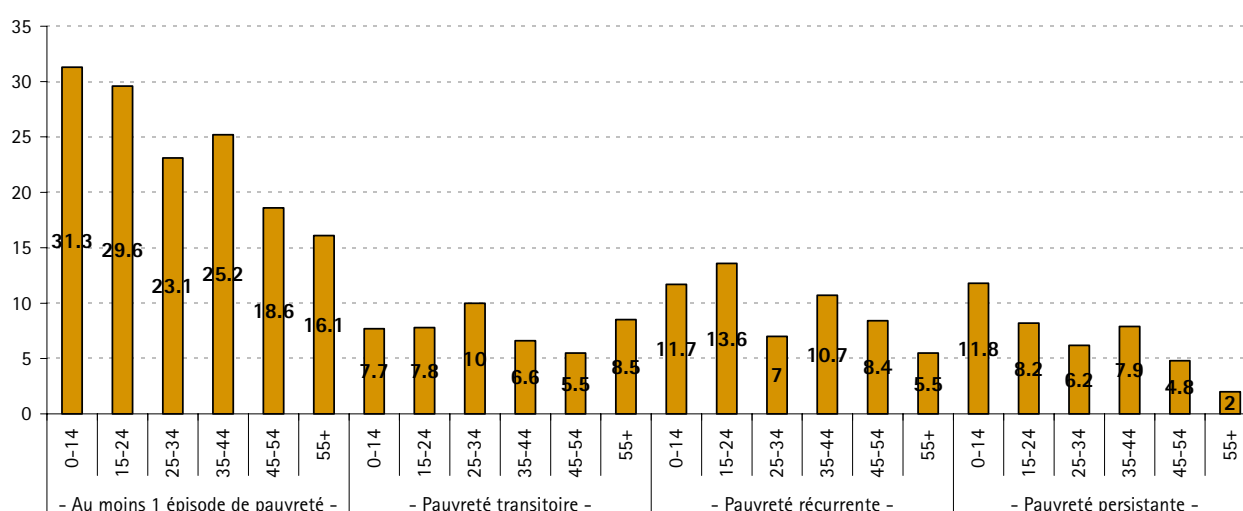
¹ L'âge, comme toutes les autres caractéristiques prises en compte dans cette section, est pris au début de la période de référence du panel, c'est-à-dire l'année 2003.

Graphique 51: Distribution (%) de la population selon le nombre d'années de pauvreté entre 2003 et 2008



Source: STATEC, enquête EU-SILC

Si on regarde ce qui se passe par type de pauvreté (transitoire/récurrente/persistante), on voit que le taux de pauvreté transitoire entre 2003 et 2008, c'est-à-dire le pourcentage d'individus qui ont connu un seul épisode de pauvreté au cours de cette période, demeure relativement stable selon les groupes d'âge: il varie de 7.7% pour les 0-14 ans à 8.5% pour les 55 ans et plus, en passant par 6.6% pour les 35-44 ans. A l'inverse, les formes de pauvreté chronique, à savoir la pauvreté récurrente (2, 3 ou 4 années de pauvreté) et la pauvreté persistante (5 ou 6 années de pauvreté) sont beaucoup plus influencées par l'âge de la personne.

Graphique 52: Taux de risque de pauvreté selon la durée par classes d'âge, 2003-2008 (en %)

Source: STATEC, enquête EU-SILC

Note : Pauvreté transitoire = 1 année de pauvreté ; Pauvreté récurrente = 2,3 ou 4 années ; Pauvreté persistante = 5 ou 6 années

Ce constat est particulièrement frappant en ce qui concerne la pauvreté persistante, qui passe de 11.8% pour les 0-14 ans à 2.0% pour les 55 ans et plus. Une tendance analogue s'observe aussi pour la pauvreté récurrente, dont le taux passe de 11.7% pour les 0-14 ans à 5.5% pour les 55 ans et plus.

Parmi les populations à risque, on peut citer également les personnes de nationalité portugaise ou italienne. En effet, 34.8% des Italiens résident au Grand-duché ont connu au moins une année de pauvreté entre 2003 et 2008. Concernant les Portugais, près d'une personne sur deux (47.4%) a été confrontée à cette situation. En comparaison, les nationaux luxembourgeois sont relativement épargnés: 15.1% des personnes de nationalité luxembourgeoise ont connu un épisode de pauvreté entre 2003 et 2008.

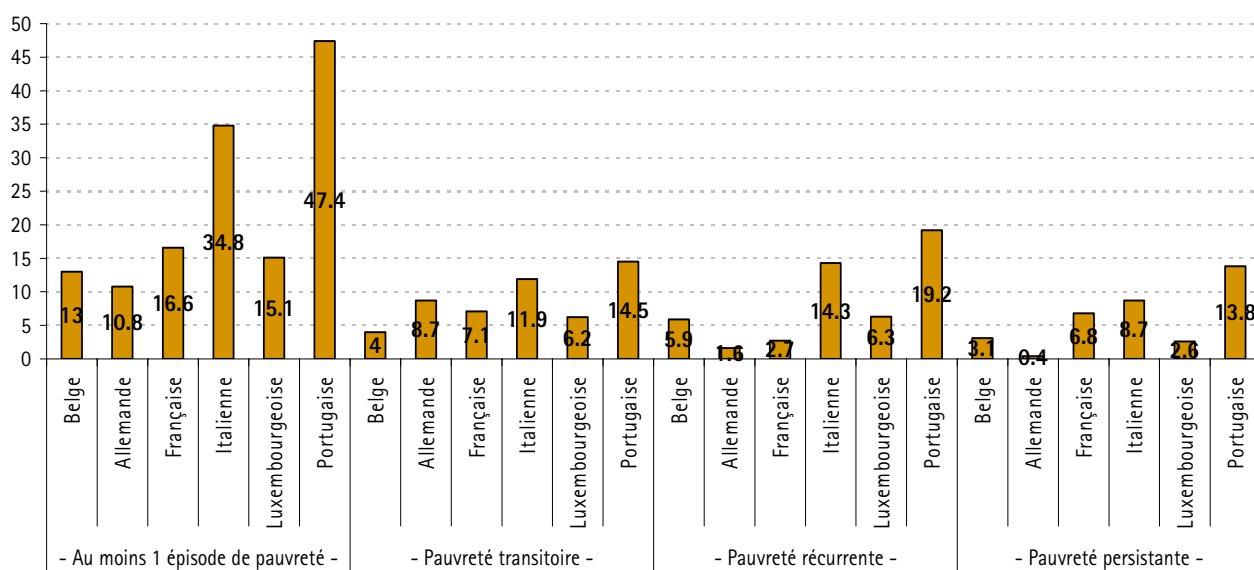
Cette tendance continue de s'observer pour chaque type de pauvreté. La pauvreté transitoire a touché entre 2003 et 2008 14.5% des Portugais et 11.9% des Italiens, contre seulement 6.2% des Luxembourgeois. Pour ce qui est de la pauvreté récurrente, ce sont 19.2% des Portugais et 14.3% des Italiens qui ont été concernés, contre 6.3% des Luxembourgeois. Enfin, la pauvreté persistante a touché 13.8% des Portugais et 8.7% des Italiens, contre 2.6% des Luxembourgeois.

Au passage, il est intéressant de noter que les différences de taux de pauvreté entre les nationalités sem-

blent se creuser avec la « sévérité » de la pauvreté: le ratio entre le taux maximum et le taux minimum est de 3.6 pour la pauvreté transitoire (14.5% pour les Portugais contre 4% pour les Belges), de 12 pour la pauvreté récurrente et de 34.5 pour la pauvreté persistante.

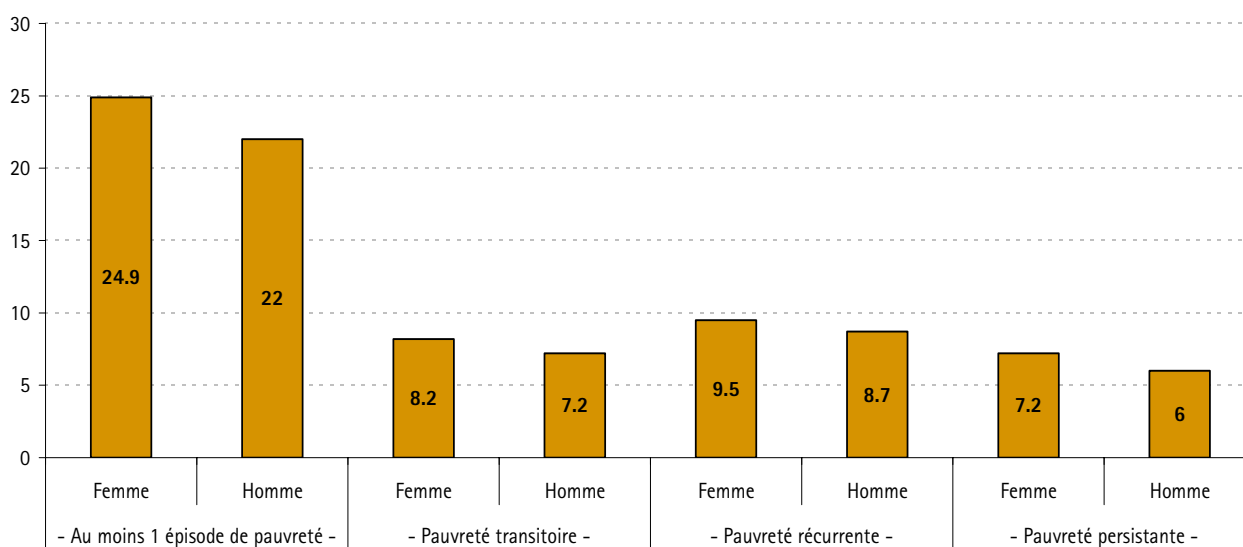
Les résultats par genre révèlent que les femmes sont légèrement plus touchées par la pauvreté que les hommes: entre 2003 et 2008, 24.9% des femmes ont connu au moins un épisode de pauvreté, contre 22% des hommes. La tendance est identique si on regarde les résultats par type de pauvreté: le taux de pauvreté transitoire des femmes est de 8.2% (7.2% pour les hommes), le taux de pauvreté récurrente des femmes est de 9.5% (8.7% pour les hommes) et le taux de pauvreté persistante des femmes est de 7.2% (6% pour les hommes).

La tendance observée par niveau d'éducation est que, plus le niveau est élevé, plus l'exposition à la pauvreté diminue. Entre 2003 et 2008, 29.8% des personnes ayant atteint un niveau d'éducation faible (secondaire inférieur) ont connu au moins 1 épisode de pauvreté, contre 17.1% des personnes avec un niveau moyen (secondaire supérieur) et 8.2% de celles avec un niveau élevé (universitaire). La tendance est analogue pour les taux de pauvreté transitoire, récurrente ou persistante, qui vont diminuer à mesure que le niveau d'éducation progresse.

Graphique 53: Taux de risque de pauvreté selon la durée par nationalité, 2003-2008 (en %)

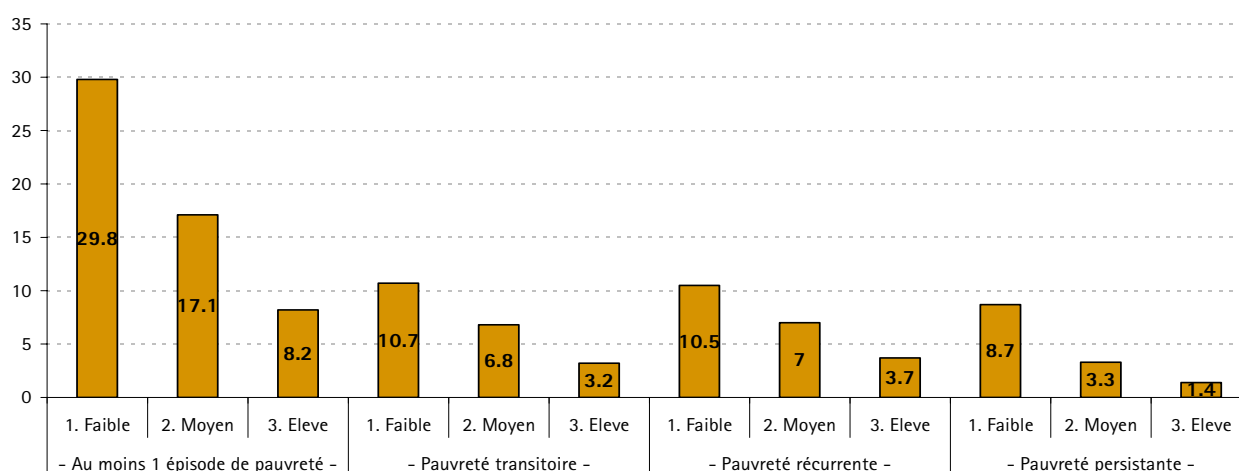
Source: STATEC, enquête EU-SILC

Note : Pauvreté transitoire = 1 année de pauvreté ; Pauvreté récurrente = 2,3 ou 4 années ; Pauvreté persistante = 5 ou 6 années

Graphique 54: Taux de risque de pauvreté selon la durée par genre, 2003-2008 (en %)

Source: STATEC, enquête EU-SILC

Note : Pauvreté transitoire = 1 année de pauvreté ; Pauvreté récurrente = 2,3 ou 4 années ; Pauvreté persistante = 5 ou 6 années

Graphique 55: Taux de risque de pauvreté selon la durée par niveau d'éducation, 2003-2008 (en %)

Source: STATEC, enquête EU-SILC

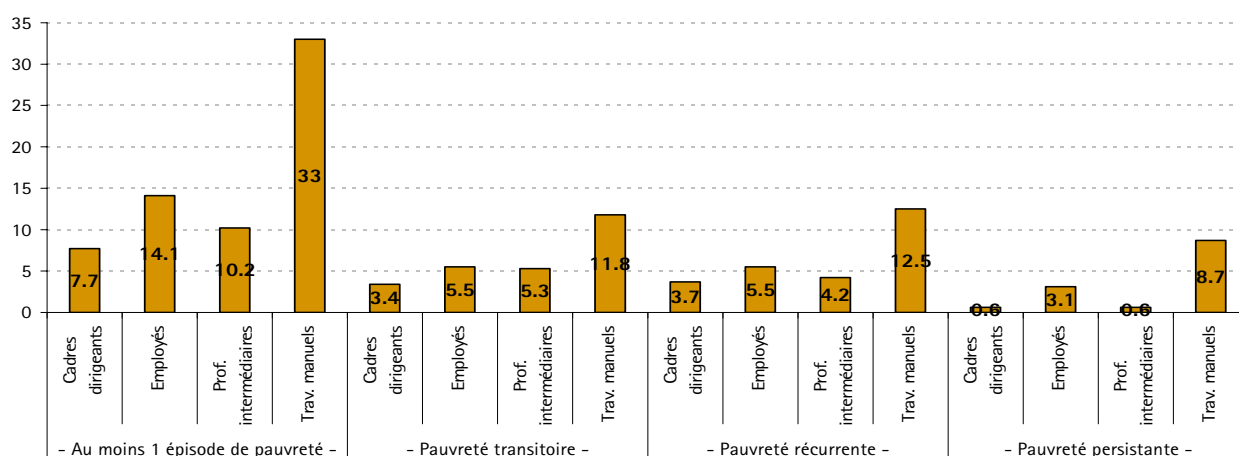
Note : Pauvreté transitoire = 1 année de pauvreté ; Pauvreté récurrente = 2,3 ou 4 années ; Pauvreté persistante = 5 ou 6 années

Si on analyse les résultats d'après la profession de l'individu, telle que définie par la nomenclature ISCO88¹, on constate que les travailleurs manuels sont les personnes les plus à risque: 33% d'entre eux ont connu au moins un épisode de pauvreté pendant la période 2003-2008, contre 7.7% des cadres dirigeants, 10.2% des professions intermédiaires et 14.1% des employés. Cette tendance se retrouve si on analyse séparément chaque type de pauvreté:

- 11.8% des travailleurs manuels ont été en situation de pauvreté transitoire, contre 3.4% des ca-

dres dirigeants, 5.3% des professions intermédiaires et 5.5% des employés.

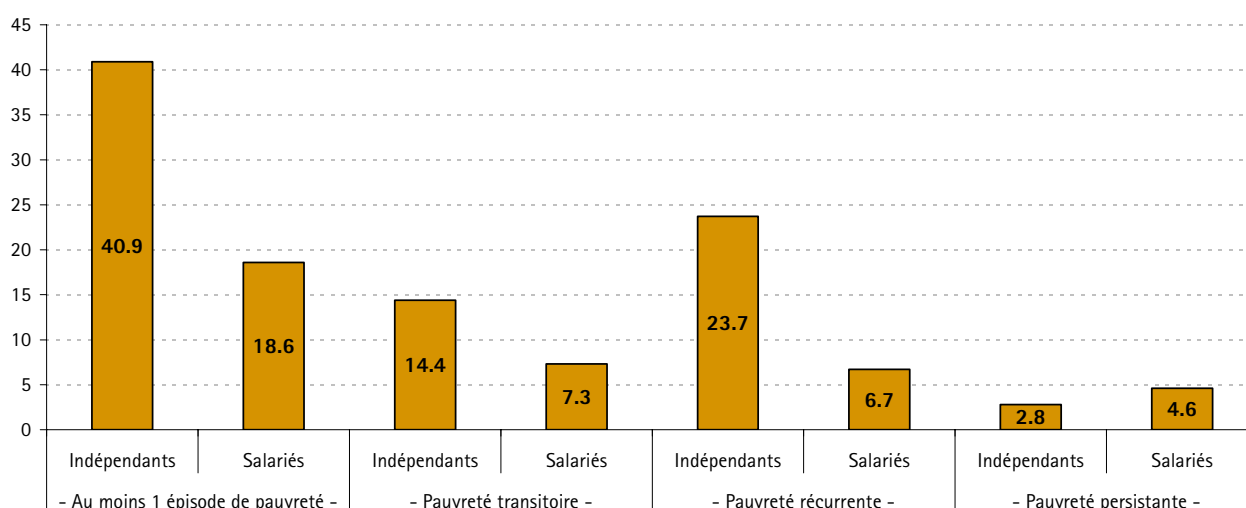
- 12.5% des travailleurs manuels ont été en situation de pauvreté récurrente, contre 3.7% des cadres dirigeants, 4.2% des professions intermédiaires et 5.5% des employés.
- 8.7% des travailleurs manuels ont été en situation de pauvreté persistante, contre 0.6% des cadres dirigeants, 0.6% des professions intermédiaires et 3.1% des employés.

Graphique 56: Taux de risque de pauvreté selon la durée par types de professions, 2003-2008 (en %)

Source: STATEC, enquête EU-SILC

Note : Pauvreté transitoire = 1 année de pauvreté ; Pauvreté récurrente = 2,3 ou 4 années ; Pauvreté persistante = 5 ou 6 années

¹ ISCO88 = International Standard Classification of Occupations.

Graphique 57: Taux de risque de pauvreté selon la durée par statut professionnel, 2003-2008 (en %)

Source: STATEC, enquête EU-SILC

Note : Pauvreté transitoire = 1 année de pauvreté ; Pauvreté récurrente = 2,3 ou 4 années ; Pauvreté persistante = 5 ou 6 années

Un autre groupe à risque au regard de la pauvreté est constitué par les travailleurs indépendants: 40.9% d'entre eux ont en effet subi un épisode de pauvreté entre 2003 et 2008, contre seulement 18.6% des travailleurs salariés. Par ailleurs, le taux de pauvreté transitoire des indépendants est de 14.4%, contre 7.3% pour les salariés. Le taux de pauvreté récurrente des indépendants, qui s'élève à 23.7%, est également supérieur à celui des salariés (6.7%). Enfin, il est intéressant de constater qu'à l'inverse la pauvreté persistante est plus élevée chez les salariés que chez les indépendants (4.6% contre 2.8%)

Le statut d'activité de l'individu semble être un déterminant essentiel de sa situation au regard de la pauvreté. On constate en effet que ce sont plus de 60% des personnes au chômage qui vont connaître au moins un épisode de pauvreté. Les chômeurs sont surtout touchés par la pauvreté chronique: 26.6% d'entre eux vont être en situation de pauvreté récurrente (2, 3 ou 4 épisodes de pauvreté sur 6), tandis que 25.2% seront en situation de pauvreté persistante avec 5 ou 6 épisodes de pauvreté.

A l'inverse, les personnes occupant un emploi à temps plein sont moins exposées au risque de pauvreté: 19.1% d'entre elles ont connu au moins un épisode de pauvreté au cours de la période 2003-2008. Si on analyse les résultats par type de pauvreté, ce sont 7.8% des personnes occupant un emploi à temps plein qui vont connaître la pauvreté transitoire, 7% la pauvreté récurrente et 4.4% la pauvreté persistante. Ces résultats sont donc très inférieurs à ce qu'on observe sur la population des personnes au chômage. Il est

néanmoins intéressant de constater que les écarts entre les groupes semblent beaucoup moins marqués pour ce qui est de la pauvreté transitoire: 8.6% des personnes au chômage ont connu une situation de pauvreté transitoire, contre 7.8% des personnes travaillant à temps plein. Même si, comme on l'a vu, cette forme de pauvreté semble toucher davantage certains groupes, elle semble aussi beaucoup moins « discriminante » que les formes de pauvreté chronique (récurrente et persistante)

On peut enfin noter la situation très favorable des pensionnés: seulement 13.6% d'entre eux ont connu au moins un épisode de pauvreté entre 2003 et 2008, 6.6% ont connu une situation de pauvreté transitoire, 5.1% la pauvreté récurrente et 1.9% la pauvreté persistante.

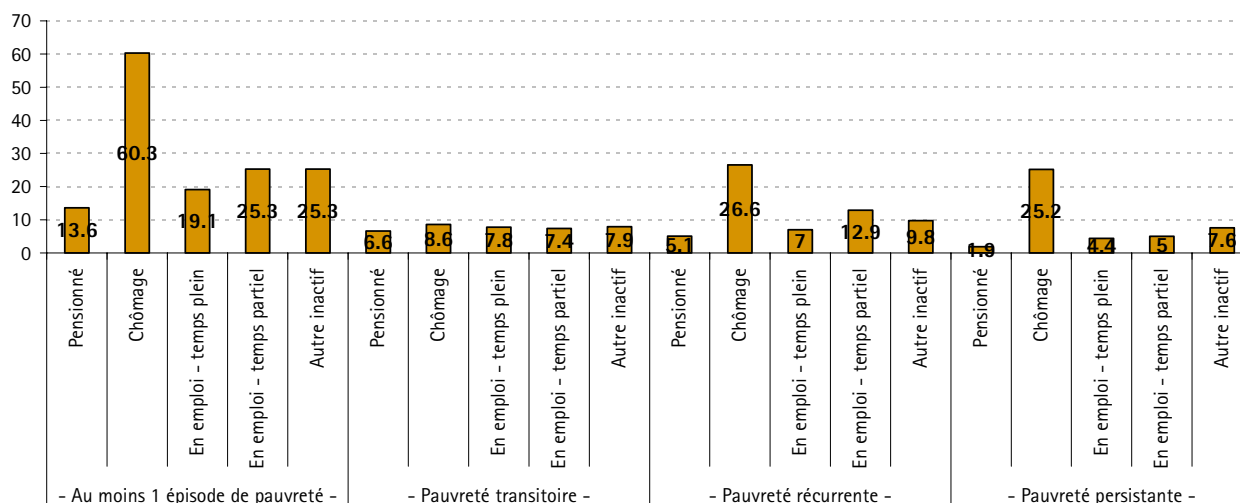
Le statut marital de l'individu semble aussi être un déterminant important de la pauvreté. En effet, les séparations ou les divorces semblent précipiter certaines personnes dans la pauvreté: on constate que 33.3% des personnes séparées et 31.4% des personnes divorcées ont connu au moins une année de pauvreté entre 2003 et 2008. A l'inverse, ce fut le cas pour 20.5% des personnes mariées et 24% des personnes qui n'ont jamais été mariées.

Les personnes séparées ou divorcées sont par ailleurs surreprésentées dans la pauvreté récurrente (10.3% des personnes divorcées et 9.5% des personnes séparées, contre 8.3% des personnes mariées) et dans la pauvreté persistante (9.5% des personnes divorcées et 21.4% des personnes séparées, contre 4.1% des per-

sonnes mariées). A l'inverse, comme on l'a déjà observé avec d'autres sous-groupes, les écarts sont moins marqués pour ce qui est de la pauvreté transitoire: 2.4% des personnes séparées et 11.4% des personnes

divorcées ont connu cette situation, contre 8.1% des personnes mariées et 7.1% des personnes jamais mariées.

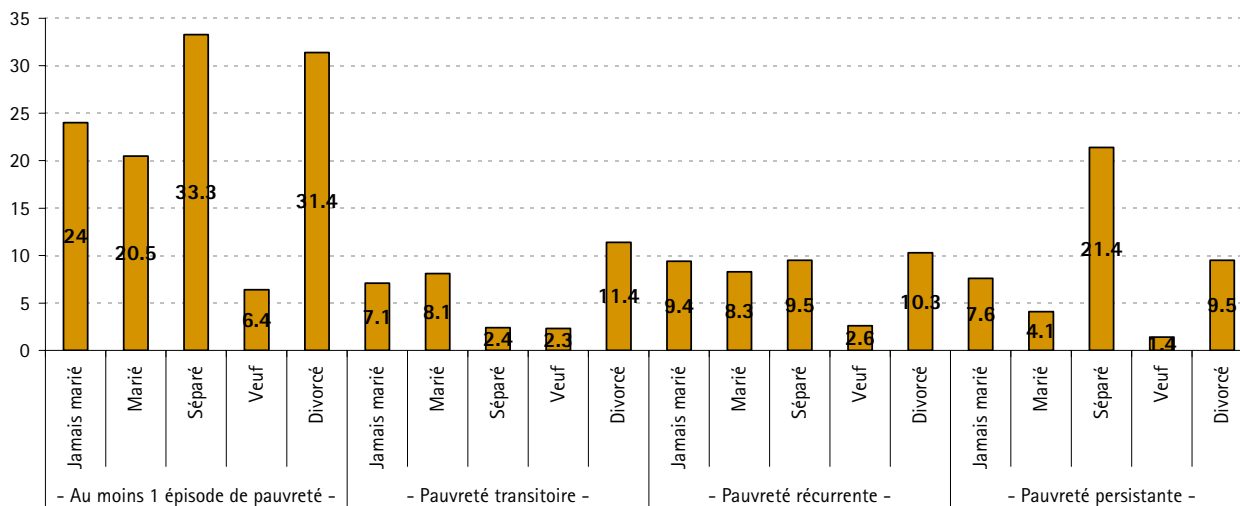
Graphique 58: Taux de risque de pauvreté selon la durée par statut d'activité, 2003-2008 (en %)



Source: STATEC, enquête EU-SILC

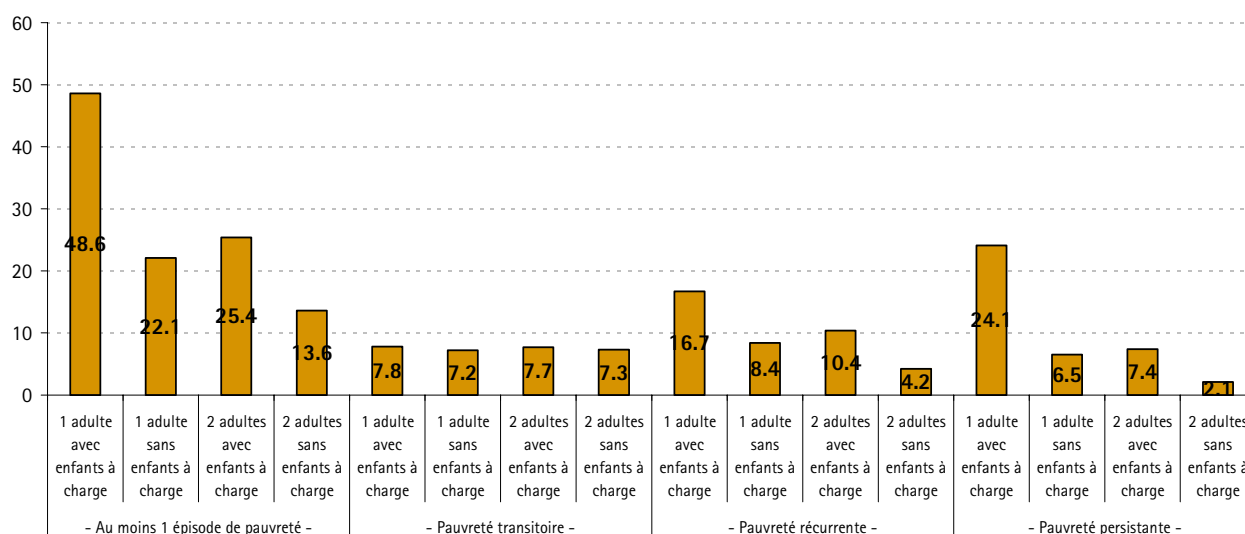
Note : Pauvreté transitoire = 1 année de pauvreté ; Pauvreté récurrente = 2,3 ou 4 années ; Pauvreté persistante = 5 ou 6 années

Graphique 59: Taux de risque de pauvreté selon la durée par statut marital, 2003-2008 (en %)



Source: STATEC, enquête EU-SILC

Note : Pauvreté transitoire = 1 année de pauvreté ; Pauvreté récurrente = 2,3 ou 4 années ; Pauvreté persistante = 5 ou 6 années

Graphique 60: Taux de risque de pauvreté selon la durée par type de ménage, 2003-2008 (en %)

Source: STATEC, enquête EU-SILC

Note : Pauvreté transitoire = 1 année de pauvreté ; Pauvreté récurrente = 2,3 ou 4 années ; Pauvreté persistante = 5 ou 6 années

Enfin, un facteur qui est souvent fortement corrélé au risque de pauvreté est le type de ménage. Ce sont en fait les ménages monoparentaux avec enfants à charge qui sont les plus exposés à la pauvreté: entre 2003 et 2008, 48.6% d'entre eux, soit près de la moitié, ont connu au moins une année de pauvreté. L'absence d'enfants à charge dans le ménage semble faire diminuer le risque: 22.1% des ménages isolés sans enfants à charge ont subi au moins une année de pauvreté entre 2003 et 2008. Par rapport aux ménages monoparentaux, les ménages de deux adultes sont moins touchés par la pauvreté: 25.4% des ménages de deux adultes avec enfants à charge ont connu une année de pauvreté, et 13.6% des ménages de deux adultes sans enfants à charge.

Il est intéressant de noter que la pauvreté transitoire, dont le taux varie entre 7 et 8% selon le type de ménage, touche les différents types de ménage de manière à peu près égale. Ce n'est plus le cas cependant

pour les formes de pauvreté plus chronique (pauvreté récurrente et pauvreté persistante) qui touchent en premier lieu les ménages monoparentaux avec enfants à charge: le taux de pauvreté récurrente (respectivement, persistante) pour ces ménages s'élève à 16.7% (respectivement, 24.1%). Là aussi, l'absence d'enfants à charge dans le ménage contribue à faire diminuer le risque de pauvreté: le taux de pauvreté récurrente (respectivement, persistante) pour les ménages monoparentaux sans enfants à charge est de 8.4% (respectivement, 6.5%). Enfin, on constate encore que les taux de pauvreté récurrente et les taux de pauvreté persistante sont plus faibles pour les ménages de deux adultes que pour les ménages monoparentaux. Pour les ménages de deux adultes avec enfants à charge, le taux de pauvreté récurrente (respectivement, persistante) s'élève à 10.4% (respectivement, 7.4%). Pour les ménages de deux adultes sans enfants à charge, le taux de pauvreté récurrente (respectivement, persistante) s'élève à 4.2% (respectivement, 2.1%)

4.3 Les transitions de pauvreté

Le caractère dynamique de la pauvreté fait que chaque année des personnes vont y entrer, tandis que dans le même temps d'autres en sortiront. Si on fait la moyenne de toutes les transitions relatives aux périodes 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008, c'est un roulement de sortie ou d'entrée par rapport à la pauvreté de plus de 17000 personnes auquel on assiste chaque année. Cela représente une probabilité de 4.7% pour une personne non-pauvre à l'année t de basculer dans la pauvreté l'année $t+1$, et une probabilité de 31.3% pour une personne pauvre à l'année t de sortir de la pauvreté l'année suivante.

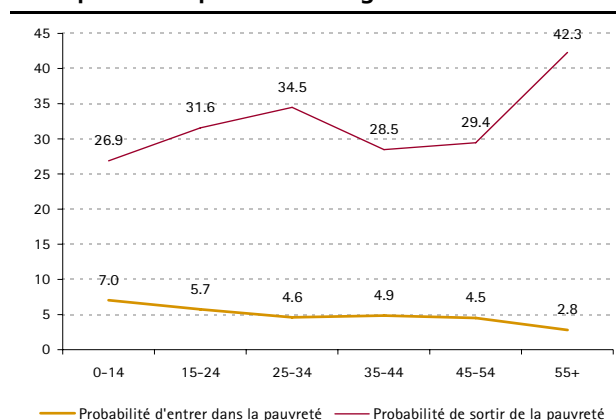
Tableau 23: Matrice des transitions

		Situation à $t+1$		
		Non-pauvre	Pauvre	Total
Situation à t	Non-pauvre	95.3	4.7	100
	Pauvre	31.3	68.7	100
	Total	87	13	100

Source: STATEC, enquête EU-SILC

La probabilité d'entrer dans la pauvreté diminue avec l'âge de la personne, passant de 7.0% pour les 0-14 ans à 2.8% pour les 55 ans et plus. Dans le même temps, la probabilité de sortir de la pauvreté passe de 26.9% pour les 0-14 ans à 42.3% pour les 55 ans et plus. On voit ainsi que les personnes de 0 à 14 ans sont davantage « exposées » à la pauvreté que les autres groupes d'âge, en ce sens qu'il est plus facile pour elles d'y entrer et plus difficile d'en sortir.

Graphique 61: Probabilités (%) d'entrer et de sortir de la pauvreté, par classe d'âge, 2003-2008



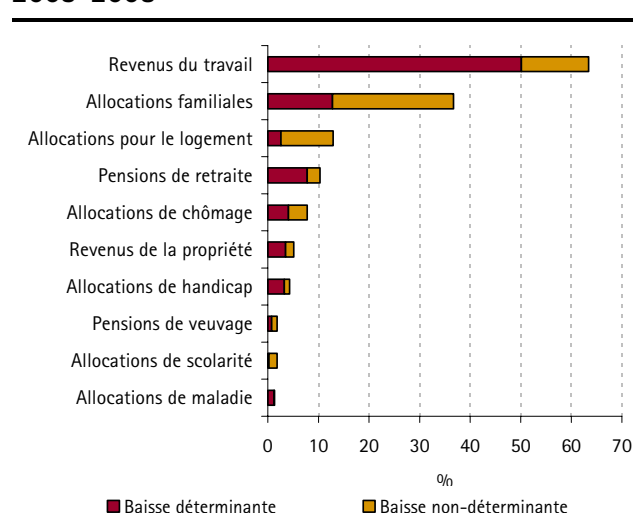
Source: STATEC, enquête EU-SILC

Note : Pauvreté transitoire = 1 année de pauvreté ; Pauvreté récurrente = 2, 3 ou 4 années ; Pauvreté persistante = 5 ou 6 années

L'entrée d'une personne dans la pauvreté est principalement due à la baisse du revenu de son ménage¹: d'après les données EU-SILC, c'est le cas pour plus de 92% des personnes qui sont entrées dans la pauvreté. Un autre facteur est lié à un changement dans la composition du ménage, avec notamment l'arrivée de nouveaux membres (e.g. naissances). Ceci a cependant joué pour seulement 8.6% des nouveaux entrants dans la pauvreté. Par contre, pour près de 77% d'entre eux, la taille du ménage est restée la même d'une année sur l'autre. Il semble donc que l'entrée dans la pauvreté pour une personne soit d'abord un problème de baisse du revenu du ménage dont il fait partie.

Prises séparément, les composantes du revenu n'ont cependant pas toutes le même impact. On constate par exemple que pour plus de 63% des nouveaux entrants dans la pauvreté, les revenus du travail de leur ménage ont diminué. Pour 50.1% de ces nouveaux entrants, la baisse a même été « déterminante », c'est-à-dire que si le niveau des revenus du travail était demeuré stable d'une année sur l'autre, la personne n'aurait pas basculé dans la pauvreté. Par rapport aux revenus du travail, l'impact des transferts sociaux est plus faible. On peut néanmoins noter la place particulière occupée par les allocations familiales, dont le niveau a baissé pour 36.7% des nouveaux entrants, et de manière déterminante pour 12.8% d'entre eux.

Graphique 62: Pourcentage des nouveaux entrants dans la pauvreté dont le revenu a diminué d'une année sur l'autre, par composante du revenu, 2003-2008

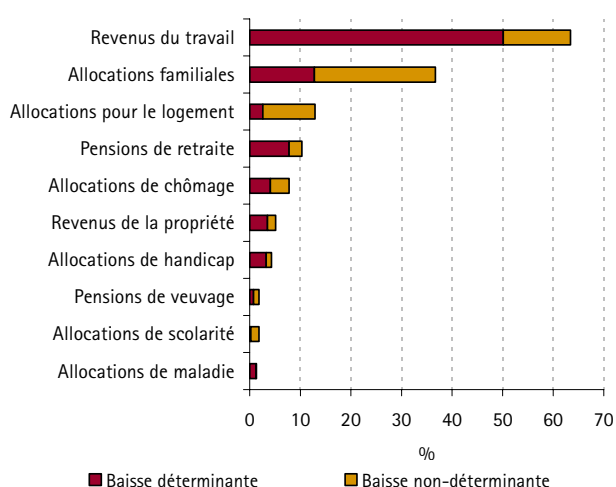


Source: STATEC, enquête EU-SILC

Note : Une baisse déterminante correspond à une baisse de revenu qui, si elle n'avait pas eu lieu, n'aurait pas entraîné la personne dans la pauvreté

¹ Le revenu d'une personne est calculé en divisant le revenu net disponible de son ménage par sa taille selon l'échelle OCDE modifiée. Cette échelle donne un poids de 1 à la personne de référence du ménage, 0.5 à tout autre adulte du ménage âgé de 14 ans ou plus et 0.3 à tout enfant âgé de 13 ans ou moins. Le résultat est ensuite attribué à chaque membre du ménage, qui va donc posséder le même revenu.

Graphique 63: Pourcentage des nouveaux entrants dans la pauvreté dont le revenu a diminué d'une année sur l'autre, par composante du revenu, 2003-2008



Source: STATEC, enquête EU-SILC

Note : Une baisse déterminante correspond à une baisse de revenu qui, si elle n'avait pas eu lieu, n'aurait pas entraîné la personne dans la pauvreté

La baisse des allocations familiales est généralement associée à une baisse du nombre d'ayants-droit dans le ménage, ce qui est le cas notamment lorsque les membres du ménage intègrent le marché du travail. Après les allocations familiales viennent les allocations pour le logement, dont le niveau a baissé pour 12.9% des nouveaux entrants dans la pauvreté. Cependant, cette baisse n'a été déterminante pour seulement 2.6% des cas. Quant aux pensions de retraite, elles ont diminué pour 10.3% des nouveaux entrants, et de façon significative pour 7.8% d'entre eux.

On peut enfin noter que la baisse des transferts plus « ciblés » comme les allocations de handicap ou les allocations de maladie, bien que ne concernant qu'une fraction réduite de la population des nouveaux entrants, a néanmoins un impact souvent déterminant: la baisse des allocations de maladie (respectivement, de handicap) ne touche que 1.3% (respectivement, 4.3%) des nouveaux entrants dans la pauvreté ; mais elle est déterminante dans 96.3% des cas (respectivement, dans 75.7% des cas). Cela montre que le revenu de certains ménages dépend presque exclusivement de certaines ressources d'allocations sociales.

Les déterminants de l'entrée dans la pauvreté sont généralement de deux natures: d'une part, l'entrée dans la pauvreté peut s'expliquer par un certain nombre de caractéristiques au niveau individuel (âge, genre, niveau d'éducation...) et au niveau ménage (taille du ménage, nombre d'enfants à charge...); d'autre part, elle peut aussi s'expliquer par un certain

nombre de bouleversements ou de « chocs » ressentis dans le ménage. Ces « chocs » peuvent être de nature:

- économique: perte d'emploi, invalidité, baisse du nombre d'heures travaillées...
- démographique: rupture de couple, naissances...

Le tableau suivant présente les résultats de la régression logistique avec comme variable expliquée l'entrée ou non dans la pauvreté et comme variables explicatives la taille du ménage (en nombre de têtes), le genre et le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage, c'est-à-dire la personne ayant répondu au questionnaire ménage. Ont également été insérées des variables « transitionnelles » relatives à des changements survenus dans la situation économique et dans la situation matrimoniale de la personne de référence du ménage:

Changements dans la situation matrimoniale (situation de référence: jamais marié ou marié)

- Divorce, séparation ou veuvage

Changements dans la situation économique (situation de référence: en emploi)

- Chômage
- Pension
- Maladie, handicap
- Travail domestique

Enfin, ont également été utilisées comme variables explicatives du modèle logistique la naissance ou non d'un enfant au sein du ménage, ainsi que l'arrivée d'autres membres au sein du ménage (autres que par des naissances)

La première constatation que l'on peut tirer de cette analyse est que le risque de pauvreté augmente avec la taille du ménage: pour une personne supplémentaire dans le ménage, la probabilité d'entrer dans la pauvreté augmente d'un peu plus d'un point de pourcentage. Une autre constatation est que des changements éventuels survenus dans la situation matrimoniale ou dans la situation économique de la personne de référence du ménage ont aussi un impact significatif sur le risque de basculer dans la pauvreté: un divorce, une séparation ou un veuvage augmentent de 6 points la probabilité d'entrer dans la pauvreté. De même, le passage d'une situation d'emploi à une situation de chômage ou d'inactivité liée à la maladie, au handicap ou au travail domestique va augmenter le

risque de pauvreté. A l'inverse, il apparaît que le passage de l'emploi à la pension diminue la probabilité de près de 10 points.

L'arrivée de nouveaux membres dans le ménage ne semble pas modifier significativement le risque d'entrer dans la pauvreté, à l'exception des naissances qui font très légèrement diminuer la probabilité (d'environ 0.2 points). Par contre, l'arrivée de nouveaux membres (autres que par des naissances) au sein du ménage ne semble pas avoir d'impact significatif.

Le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage semble avoir un impact sur la probabilité d'entrer dans la pauvreté. Par rapport aux ménages dont la personne de référence a un niveau faible, ceux dont la personne de référence a un niveau élevé¹ auront une probabilité d'entrer dans la pauvreté inférieure de près de 6 points. Par contre, les ménages moyennement éduqués ont une probabilité supérieure de 0.9 points. Quant au sexe de la personne de référence du ménage, il ne semble pas avoir un rôle significatif.

Si on s'intéresse maintenant aux sorties de la pauvreté, dans plus que 96% des cas elles sont associées à une hausse du revenu total disponible du ménage. A l'inverse, à peine plus de 5% des sorties de la pauvreté sont associées dans le même temps à une baisse de la taille du ménage. Il s'agit donc là aussi, comme pour les entrées dans la pauvreté, d'une question de revenu du ménage. Si on reproduit l'analyse précédente sur les nouveaux sortants de la pauvreté, on observe que pour plus de 76% d'entre eux les revenus du travail de leur ménage ont augmenté, cette augmentation étant déterminante (c'est-à-dire que, si les revenus du travail étaient restés stables d'une année sur l'autre, la

personne serait restée dans la pauvreté) dans presque 55% des cas.

Tableau 24: Régression logistique – Entrée dans la pauvreté, 2003-2008

	Coefficient	Effet marginal	
Constante	-3.4897		
Taille du ménage	0.2698	0.014429	***
Changement dans la situation matrimoniale de la personne de référence			
Divorce, séparation, veuvage	1.122	0.060004	***
Aucun changement	0(a)		
Changement dans la situation économique de la personne de référence			
Chômage	1.1101	0.059367	***
Pension	-2.0239	-0.10824	***
Handicap, maladie	0.5359	0.028659	***
Travail domestique	0.4623	0.024723	***
Aucun changement	0(a)		
Changement dans la composition du ménage			
Naissance	-0.0415	-0.00222	**
Arrivée d'autres membres	-0.00219	-0.00012	
Niveau d'éducation atteint par la personne de référence			
Elevé	-1.0912	-0.05836	***
Moyen	0.1686	0.009017	***
Faible	0(a)		***
Genre de la personne de référence			
Homme	-0.00829	-0.00044	
Femme	0(a)		

(a) Situation de référence

R² MacFadden = 0.092

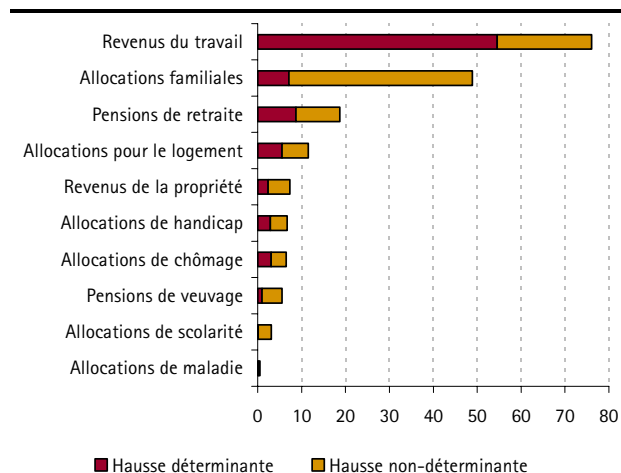
*** Significatif à $p < 0.0001$

** Significatif à $p < 0.02$

Source : STATEC, enquête EU-SILC

¹ En gros, un niveau d'éducation faible correspond à un niveau secondaire inférieur, un niveau moyen correspond à un niveau post-secondaire mais non-universitaire, tandis qu'un niveau élevé correspond à un niveau universitaire.

Graphique 64: Pourcentage des nouveaux sortants de la pauvreté dont le revenu a augmenté d'une année sur l'autre, par composante du revenu, 2003-2008



Source: STATEC, enquête EU-SILC

Note : Une hausse déterminante correspond à une hausse de revenu qui, si elle n'avait pas eu lieu, n'aurait pas permis à la personne de sortir de la pauvreté

Comme pour l'entrée dans la pauvreté, les allocations familiales jouent aussi un rôle important dans la sortie de la pauvreté. La hausse des allocations familiales pour un ménage vient principalement des « gains » issus d'une naissance ou des majorations applicables à partir d'un certain âge pour les enfants (6 ans et 12 ans). Viennent ensuite les pensions de retraite, qui semblent avoir un rôle plus important dans la sortie de la pauvreté que dans l'entrée.

Comme précédemment, les déterminants de la sortie de la pauvreté peuvent être des caractéristiques au niveau individuel (âge, genre, niveau d'éducation...) et au niveau ménage (taille du ménage, nombre d'enfants à charge...); mais aussi des événements économiques comme la reprise d'une activité ou des événements matrimoniaux comme le mariage. Sur ce dernier point, on peut penser aux avantages fiscaux qui sont accordés aux couples mariés.

Le tableau suivant présente les résultats de la régression logistique avec comme variable expliquée la sortie ou non de la pauvreté et comme variables explicatives la taille du ménage (en nombre de têtes), le genre et le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage, c'est-à-dire la personne ayant répondu au questionnaire ménage. Ont également été insérées des variables « transitionnelles » relatives à des changements survenus dans la situation économique et dans la situation matrimoniale de la personne de référence du ménage:

Changements dans la situation matrimoniale (situation de référence: jamais marié, séparé, divorcé ou veuf)

– Mariage

Changements dans la situation économique (situation de référence: inactivité)

– Emploi à temps plein

– Emploi à temps partiel

Tableau 25: Régression logistique - Sortie de la pauvreté, 2003-2008

	Coefficient	Effet marginal
Constante	0.49178573	
Taille du ménage	0.04641436	0.010068 ***
Changement dans la situation matrimoniale de la personne de référence		
Mariage	1.08838984	0.236083 ***
Aucun changement	0(a)	
Changement dans la situation économique de la personne de référence		
Reprise d'un emploi à temps plein	1.21739653	0.264066 ***
Reprise d'un emploi à temps partiel	-0.1161721	-0.0252 **
Aucun changement	0(a)	
Niveau d'éducation atteint par la personne de référence		
Elevé	1.03246192	0.223952 ***
Moyen	-0.8318738	-0.18044 ***
Faible	0(a)	
Genre de la personne de référence		
Homme	-0.1958807	-0.04249 ***
Femme	0(a)	

(a) Situation de référence

R² MacFadden = 0.223

*** Significatif à p < 0.0001

** Significatif à p < 0.005

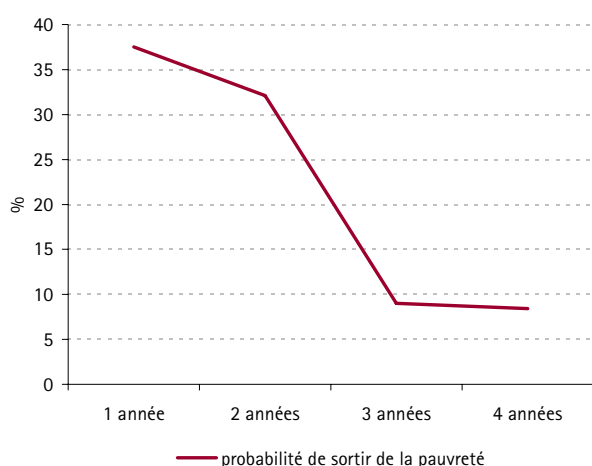
Source : STATEC, enquête EU-SILC

La première constatation que l'on peut tirer de cette analyse est que les chances de sortir de la pauvreté augmentent légèrement avec la taille du ménage: pour une personne supplémentaire dans le ménage, la probabilité de sortie augmente de 1 point. Une autre constatation est que des changements éventuels survenus dans la situation matrimoniale ou dans la situation économique de la personne de référence du ménage ont aussi un impact significatif sur les chances de sortir de la pauvreté: un mariage augmente la probabilité de plus de 23 points. De même, la reprise d'un emploi à temps plein augmente la probabilité de sortir de la pauvreté de plus de 26 points. Par contre, la reprise d'une activité à temps partiel fait chuter cette probabilité d'un peu plus de 2 points.

Le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage semble aussi avoir un impact important sur les chances de sortie de la pauvreté. Par rapport aux ménages dont la personne de référence a un niveau d'éducation faible, les ménages dont la personne de référence a un niveau d'éducation élevé auront une probabilité de sortie supérieure de plus de 22 points. Par contre, la probabilité de sortie pour les ménages dont la personne de référence a un niveau moyen baissera de 18 points.

Pour conclure, plus on passe d'années dans la pauvreté, plus les chances d'en sortir diminuent: en effet, la probabilité de sortir de la pauvreté passe de 37.5% après une année de pauvreté à 8.4% après 4 années. En fait, les chances de sortie diminuent faiblement au cours des deux premières années pour ensuite connaître une baisse beaucoup plus forte à partir de la troisième année de pauvreté.

Graphique 65: Probabilité (%) de sortir de la pauvreté en fonction du nombre d'années passées dans la pauvreté, 2003-2008

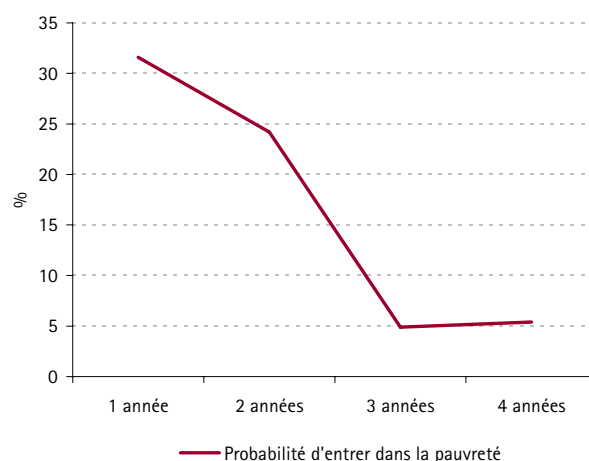


Source : STATEC, enquête EU-SILC

De la même façon, on observe que plus on passe d'années en dehors de la pauvreté, plus le risque d'y entrer diminue: la probabilité d'entrer dans la pauvreté passe de 31.6% après une année en dehors de la pauvreté à 5.4% après 4 années. En fait, le niveau de risque évolue faiblement au cours des deux premières années pour ensuite connaître une baisse beaucoup plus sensible à partir de la troisième année passée en dehors de la pauvreté.

Cette dimension temporelle est importante à prendre en compte si l'on veut lutter efficacement contre la pauvreté. Une personne dont le revenu se hissera ponctuellement au-dessus du seuil de pauvreté n'aura pas forcément les ressources suffisantes pour lui permettre sur le long terme de rester au dessus de ce seuil. L'accompagnement sur la durée des sorties de pauvreté constitue donc un élément important de toute politique efficace de lutte contre la pauvreté. Comme cela a déjà été évoqué dans la partie introductive, cette dimension ne peut pas être mesurée correctement à partir de coupes transversales, et fait donc l'intérêt de l'approche dynamique de la pauvreté.

Graphique 66: Probabilité (%) d'entrer dans la pauvreté en fonction du nombre d'années passées en dehors, 2003-2008



Source : STATEC, enquête EU-SILC

5. Consommation et pouvoir d'achat par catégories de ménages

5.1 Introduction

L'analyse sur plusieurs années du revenu disponible des ménages fournit une première indication sur l'évolution de leur niveau de vie. Cette mesure reste cependant incomplète car le revenu disponible doit aussi être envisagé à l'aune du niveau général des prix. En particulier, une hausse du revenu disponible d'un ménage associée dans le même temps à une hausse identique du niveau des prix à la consommation ne se traduirait pas dans les faits par une amélioration du niveau de vie des membres du ménage. C'est pourquoi il est préférable de mesurer le niveau de vie en termes de pouvoir d'achat, à savoir le rapport entre le revenu disponible d'une personne et le niveau des prix à la consommation. Si les revenus augmentent plus vite que les prix, on pourra alors considérer que le pouvoir d'achat est en augmentation. Dans le cas contraire où la hausse des prix absorberait complètement celle des revenus, le pouvoir d'achat s'en trouverait amoindri.

L'indice des prix à la consommation national (IPCN) mesure l'évolution des prix de 255 positions pondérées par la part relative que ces biens et services représentent dans les dépenses de consommation finale de l'ensemble des ménages résidant au Luxembourg. Les pondérations utilisées correspondent à la structure de consommation moyenne de l'ensemble des ménages. Cependant, il est connu que certaines sous-populations ont des structures de consommation différentes: par exemple, les dépenses de loyer absorbent généralement une part plus importante du budget des ménages modestes, les ménages âgés dépensent davantage pour leur santé.

Il s'agit ici de produire des indices de prix et de pouvoir d'achat spécifiques pour certaines catégories de ménages. On considère ici les croisements suivants:

- Décile de la dépense moyenne du ménage par unité de consommation: celle-ci se calcule en divisant la dépense totale du ménage par le nombre d'unités de consommation. Le nombre total d'unités de consommation (UC) d'un ménage se calcule avec l'échelle dite « OCDE modifiée »: la personne de référence du ménage reçoit un coefficient égal à 1, tout autre membre âgé de 14 ans

ou plus reçoit un coefficient de 0.5, tandis que les membres de 13 ans ou moins ont un coefficient de 0.3. La dépense d'un ménage par unité de consommation (on dira aussi par « équivalent-adulte ») fournit une estimation de son niveau de vie.

- Classe d'âge de la personne de référence du ménage: moins de 29 ans, entre 30 et 49 ans, entre 50 et 64 ans et plus de 65 ans
- Type de ménage: 1 adulte isolé, 2 adultes sans enfants à charge, plus de 2 adultes sans enfants à charge, 1 adulte avec enfants à charge, 2 adultes avec enfants à charge et plus de 2 adultes avec enfants à charge
- Densité de population de la zone d'habitation du ménage: faible, moyenne, élevée.

La période considérée ici s'étend de Janvier 2003 à Juillet 2010. Les pondérations utilisées pour l'IPCN sont annuelles et proviennent des données de la Comptabilité Nationale. Afin de pouvoir disposer de pondérations spécifiques à chaque catégorie de ménages, les pondérations de l'IPCN ont été ajustées en utilisant les données issues de l'enquête sur le Budget des Ménages (EBM). Ces données portent sur un échantillon de près de 4300 ménages pour la période allant de 2006 à 2008. A quelques ajustements mineurs près, l'EBM collecte les dépenses des ménages à un niveau suffisamment fin pour permettre de faire le lien avec les 255 positions élémentaires de l'IPCN. Pour chaque position, un coefficient correcteur a été établi pour chaque catégorie à partir des données de l'EBM, indiquant les différences de consommation entre les ménages de la catégorie et l'ensemble des ménages. Ces coefficients ont ensuite été utilisés pour ajuster les pondérations annuelles de l'IPCN et ainsi obtenir des pondérations spécifiques pour chaque catégorie de ménages. Ces pondérations ont le double avantage d'être actualisées (car intégrant les pondérations annuelles issues de la Comptabilité Nationale), mais aussi de refléter les différences dans la structure de consommation de chaque catégorie de ménages (car intégrant des facteurs correctifs issus de l'EBM). Ainsi, si une catégorie consomme en moyenne 10% de plus d'un produit que l'ensemble des ménages, alors un facteur correctif de 1.1 sera appliqué aux pondérations de l'IPCN.

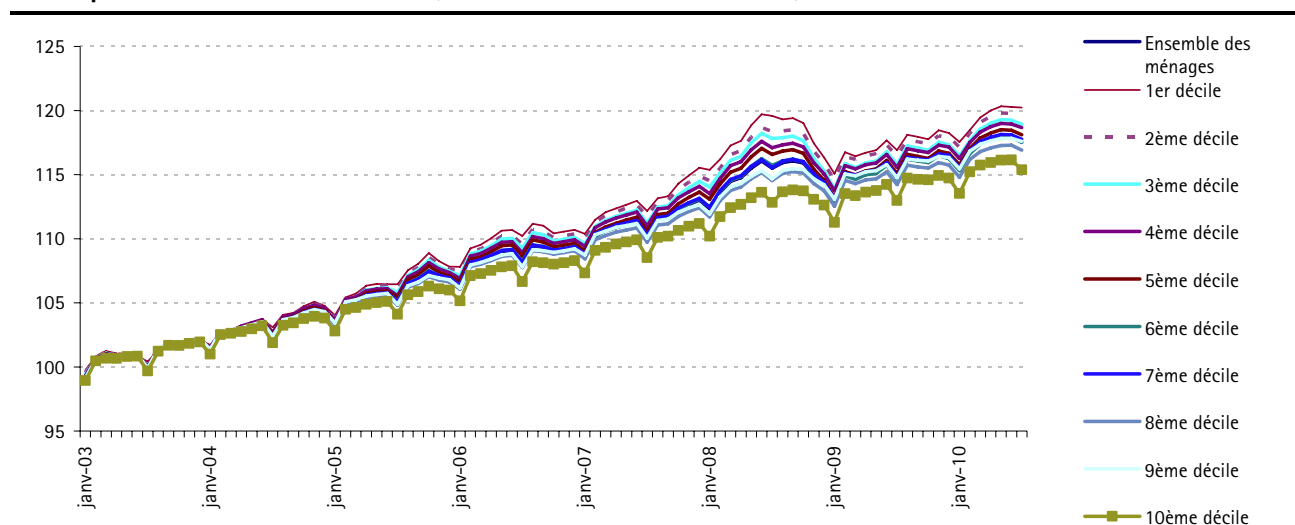
5.2 Inflation selon les catégories de ménages – principaux résultats

La hausse moyenne du niveau des prix à la consommation n'est pas ressentie de manière identique par les ménages selon leur niveau de vie (mesuré par la dépense moyenne du ménage par unité de consommation). En fait, il apparaît que les ménages des déciles

inférieurs sont plus touchés par la hausse des prix que ceux des déciles supérieurs.

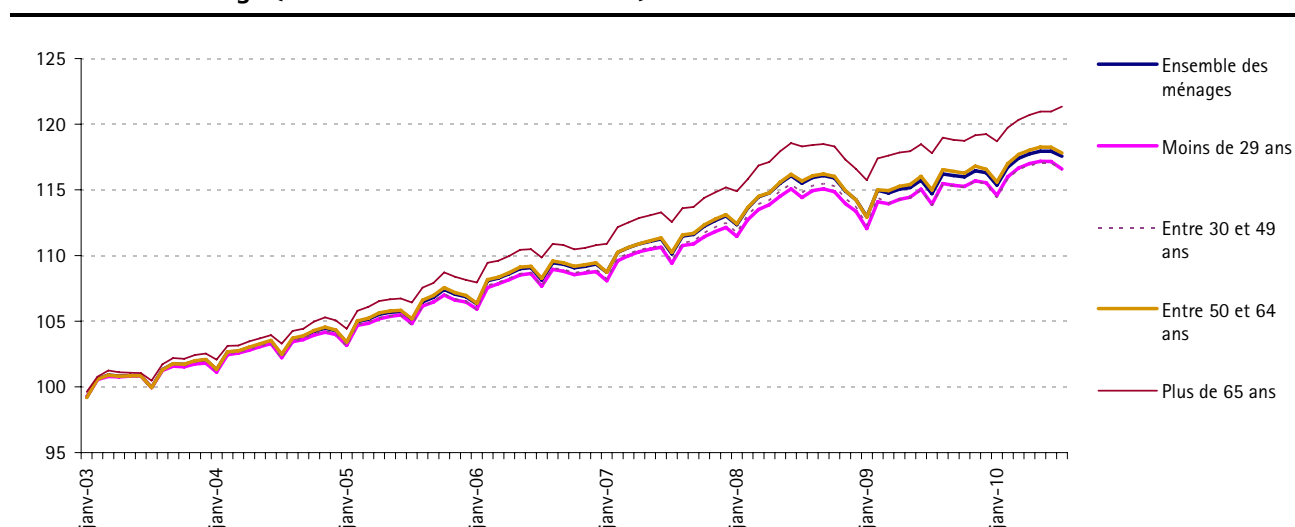
L'analyse selon l'âge de la personne de référence du ménage montre que les ménages « âgés », dont la personne de référence a 65 ans ou plus, sont plus sévèrement touchés par la hausse des prix que les autres ménages.

Graphique 67: Variation mensuelle de l'indice des prix à la consommation, selon le décile de la dépense totale par unité de consommation (base=100 en décembre 2002)



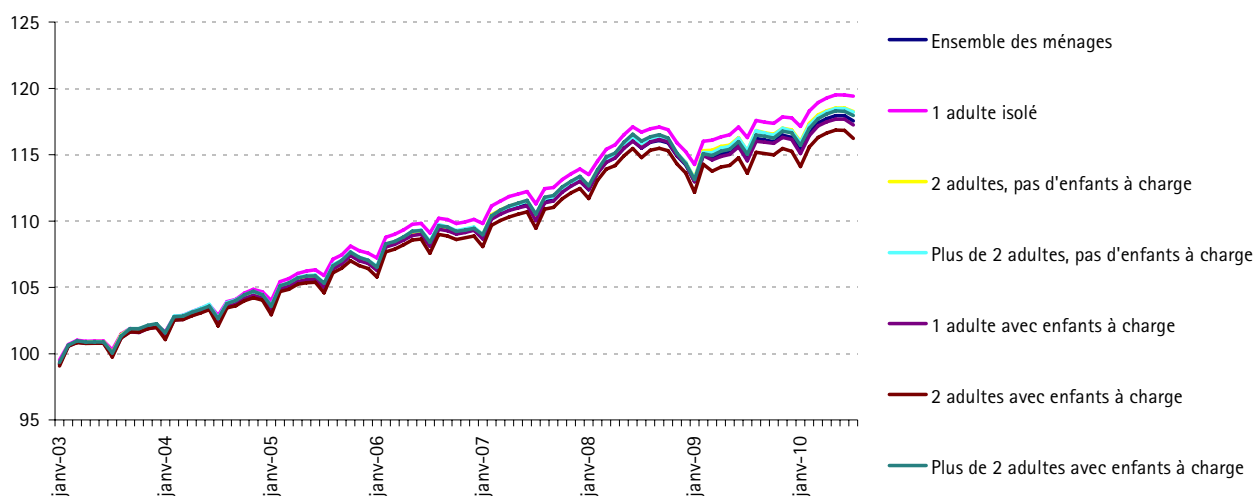
Source : STATEC – EBM, IPC

Graphique 68: Variation mensuelle de l'indice des prix à la consommation, selon l'âge de la personne de référence du ménage (base=100 en décembre 2002)



Source : STATEC – EBM, IPC

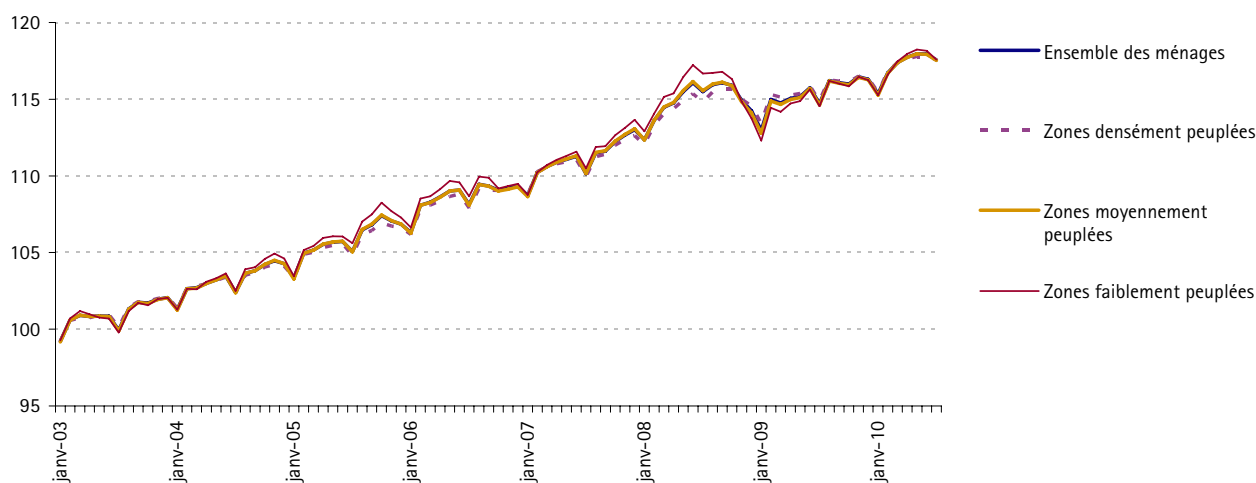
Graphique 69: Variation mensuelle de l'indice des prix à la consommation, selon le type de ménage (base=100 en décembre 2002)



Enfin, les résultats par densité de population (faible, moyenne, forte) n'indiquent pas de différences très marquées entre les ménages. Les ménages habitent les zones faiblement peuplées (c'est-à-dire, en gros, les

zones « rurales ») semblent néanmoins connaître une inflation légèrement plus importante que les ménages des autres zones géographiques.

Graphique 70: Variation mensuelle de l'indice des prix à la consommation, selon la densité de population de la zone d'habitation du ménage (base=100 en décembre 2002)



N.B. : Zones densément peuplées = plus de 500 habitants par km² ; zones moyennement peuplées = 100 à 500 habitants par km² , zones faiblement peuplées = moins de 100 habitants par km²

5.3 Contributions des différents postes de dépense à l'inflation

Les écarts qui ont été observés entre les différents indices catégoriels et l'indice global relatif à l'ensemble des ménages s'expliquent par des différences dans la structure de consommation des ménages des différentes catégories: si, par rapport à l'ensemble des ménages, les ménages d'une catégorie donnée dépensent davantage sur un certain poste de dépense, alors ce poste contribuera positivement à l'inflation pour cette catégorie de ménages. A l'opposé, si les ménages de la catégorie dépensent moins que l'ensemble des ménages sur ce poste, alors la contribution du poste à l'inflation sera négative.

Les différences de l'évolution des prix entre les catégories des ménages dépendent des poids respectifs des postes dans la structure de consommation (selon ces catégories), mais également de l'évolution des prix de ces postes.

C'est d'abord le poids du loyer dans le budget des ménages modestes (premier décile des revenus) qui explique l'inflation pour les ménages des déciles inférieurs. Viennent ensuite les dépenses suivantes, dont la contribution est supérieure à 1 point d'indice: alimentation en eau, cigarettes, combustibles liquides (fuel), électricité, essence, gaz (de ville et naturel), services de téléphonie et de télécopie.

En ce qui concerne les ménages des déciles supérieurs, ce sont les dépenses liées à l'achat de voitures neuves (>1500 cm³ de cylindrée) et à l'emploi de personnel domestique qui vont contribuer le plus fortement (plus de 1 point d'indice) à l'inflation.

Les résultats par classe d'âge, avec notamment l'inflation relativement plus élevée pour les ménages « âgés », s'expliquent d'abord par les dépenses liées aux maisons de retraite et de soins. Ces dépenses occupent en effet une place relativement plus importante dans le budget des ménages « âgés » que dans celui des autres ménages (3.7‰, contre 0.2‰ pour les ménages dont la personne de référence est âgée de

29 ans ou moins). Par ailleurs, on peut noter que le niveau des prix de ces services a augmenté de plus de 36% entre Janvier 2003 et Juillet 2010.

Tableau 26: Structure de consommation des ménages (‰), premier décile, dixième décile et population totale

	Premier décile (D1)	Dernier décile (D10)	Popu- lation totale	Evolution des prix sur la période Janvier 2003 – Juillet 2010 (base=100 en décembre 2002)
Loyers	91.1	19.9	36.9	+ 17.8%
Cigarettes	8.5	2.3	4.3	+ 54.8%
Essence	17.2	9.0	12.1	+ 54.6%
Alimentation en eau	8.9	2.2	4.0	+ 89.4%
Combustibles liquides	27.1	6.3	12.5	+ 104.1%
Electricité	29.5	7.4	14.0	+ 35.6%
Gaz (de ville et naturel)	13.9	6.1	8.4	+ 62.8%
Services de téléphonie et de télécopie	35.1	11.3	18.4	- 6.2%
Automobiles diesel	4.0	72.3	48.7	+ 10.6%
Automobiles essence (1501- 2000 cm3)	0.1	20.1	10.3	+ 9.7%
Automobiles essence (2001- 3000 cm3)	0.0	15.4	4.9	+ 7.4%
Automobiles essence (>3000 cm3)	0.0	9.0	1.9	+ 8.5%
Emploi de personnel	1.0	13.1	7.8	+ 23.2%

Source : STATEC – EBM, IPC

N.B. : La structure de consommation est calculée sur la base de l'enquête EBM (enquête budget des ménages) 2006-2008

A l'inverse, les ménages « jeunes », dont la personne de référence est âgée de 29 ans ou moins, sont surtout sensibles à la hausse du prix des loyers, ainsi qu'à celle des cigarettes et de l'alcool (boissons alcoolisées consommées au restaurant/spiritueux, liqueurs et apéritifs). Par exemple, le loyer occupe en moyenne 96‰ du budget de ces ménages, contre seulement 20‰ de celui des ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 65 ans.

On peut enfin signaler, pour les ménages « intermédiaires » dont la personne de référence est âgée entre 30 et 49 ans, la contribution importante (près de 1 point d'indice) des dépenses pour « Crèches, foyers de jour pour enfants »: ce poste occupe en effet 8‰ du budget de ces ménages, contre 4.5‰ pour l'ensemble de la population.

Tableau 27: Structure de consommation des ménages (‰), selon l'âge de la personne de référence du ménage et population totale

	Moins de 29 ans	Entre 30 et 49 ans	Entre 50 et 64 ans	Plus de 65 ans	Population totale	Evolution des prix sur la période Janvier 2003 – Juillet 2010 (base=100 en décembre 2002)
Maisons de retraite et de soins	0.2	0.4	0.3	3.7	0.8	+ 36.5%
Loyers	96.1	41.1	24.7	20.3	36.9	+ 17.8%
Cigarettes	7.7	4.4	4.2	2.5	4.3	+ 54.8%
Spiritueux, liqueurs et apéritifs	6.1	1.2	1.6	1.7	1.7	+ 15.3%
Vin, bière, autre boisson alcoolisée consommée au restaurant	7.1	2.3	2.8	2.0	2.7	+ 35.4%
Crèches, foyers de jour pour enfants	4.0	8.0	0.4	0.1	4.5	+ 0.7%

Source : STATEC – EBM, IPC

N.B. : La structure de consommation est calculée sur la base de l'enquête EBM (enquête budget des ménages) 2006-2008

L'analyse par type de ménage a montré que les ménages isolés (c'est-à-dire, 1 adulte vivant seul sans enfants à charge) subissent une inflation plus forte que les autres types de ménage. Ceci s'explique par les dépenses pour le loyer et pour les maisons de retraite et de soins, qui représentent une part relativement plus importante du budget de ces ménages: le loyer représente en moyenne 76.4‰ de leur budget total, contre 36.9‰ pour l'ensemble de la population. Quant aux dépenses de maison de retraite et de soins, elles représentent 1.5‰ du budget des ménages isolés, contre 0.8‰ de celui de l'ensemble de la population.

A l'opposé, les ménages composés de 2 adultes avec enfants à charge subissent globalement une pression moins forte au niveau des prix. On peut néanmoins noter que ces ménages sont sensibles à la hausse des prix pour les crèches et foyers de jour pour enfants: ces dépenses représentent en moyenne 9.3‰ du budget de ces ménages, contre 4.5‰ de celui de

l'ensemble de la population. On aura un résultat similaire avec les autres ménages avec enfants à charge.

Enfin, l'analyse par densité de population a mis au jour que les ménages habitant dans les zones faiblement peuplées sont un peu plus fortement touchés par la hausse des prix que les autres. Ce sont en fait les dépenses liées à l'achat d'automobiles et au combustible liquide (fuel) qui semblent expliquer le plus ce résultat: pour ce dernier, les ménages qui habitent dans les zones faiblement peuplées consacrent en moyenne 26‰ de leur budget, contre 3.9‰ pour ceux des zones densément peuplées. Une des raisons à cela est qu'il existe un clivage important au Luxembourg entre les zones « urbaines » et « rurales » pour ce qui est du combustible de chauffage utilisé pour les logements: d'après le Recensement de la Population pour l'année 2001, 31.4% des ménages du canton de Luxembourg-Ville et 18.1% de ceux du canton d'Esch se chauffaient au fuel ; contre plus de 72% des ménages des autres cantons du pays.

Tableau 28: Structure de consommation des ménages (‰), selon le type de ménage

	1 adulte sans enfants à charge (isolé)	2 adultes sans enfants à charge	Plus de 2 adultes sans enfants à charge	1 adulte avec enfants à charge	2 adultes avec enfants à charge	Plus de 2 adultes avec enfants à charge	Population totale	Evolution des prix sur la période Janvier 2003 – Juillet 2010 (base=100 en décembre 2002)
Maisons de retraite et de soins	1.5	1.5	0.6	0.3	0.1	1.4	0.8	+ 36.5%
Loyers	76.4	31.3	15.2	63.9	25.8	11.2	36.9	+ 17.8%
Crèches, foyers de jour pour enfants	0.03	0.1	0.5	7.9	9.3	3.1	4.5	+ 0.7%

Source : STATEC – EBM, IPC

N.B. : La structure de consommation est calculée sur la base de l'enquête EBM (enquête budget des ménages) 2006-2008

Tableau 29: Structure de consommation des ménages (%), selon la densité de population de la zone d'habitation du ménage

	Faible	Intermédiaire	Dense	Population totale	Evolution des prix sur la période Janvier 2003 – Juillet 2010 (base=100 en décembre 2002)
Combustibles liquides	26.0	13.3	3.9	12.5	+ 104.1%
Automobiles diesel	64.9	46.0	42.4	48.7	+ 10.6%
Loyers	15.5	26.5	60.2	36.9	+ 17.8%
Gaz (de ville et naturel)	1.8	7.5	13.0	8.4	+ 62.8%

Source : STATEC – EBM, IPC

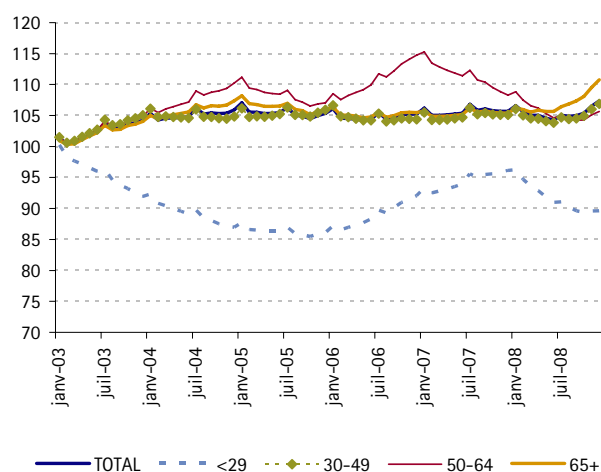
N.B. : La structure de consommation est calculée sur la base de l'enquête EBM (enquête budget des ménages) 2006-2008

A l'inverse, ce sont surtout les dépenses pour le loyer et pour le gaz (gaz de ville/gaz naturel) qui sont les plus sensibles pour les ménages qui habitent dans les zones densément peuplées: ces derniers consacrent en moyenne 60.2% de leur budget au loyer, contre seulement 15.5% pour les ménages qui habitent dans les zones faiblement peuplées.

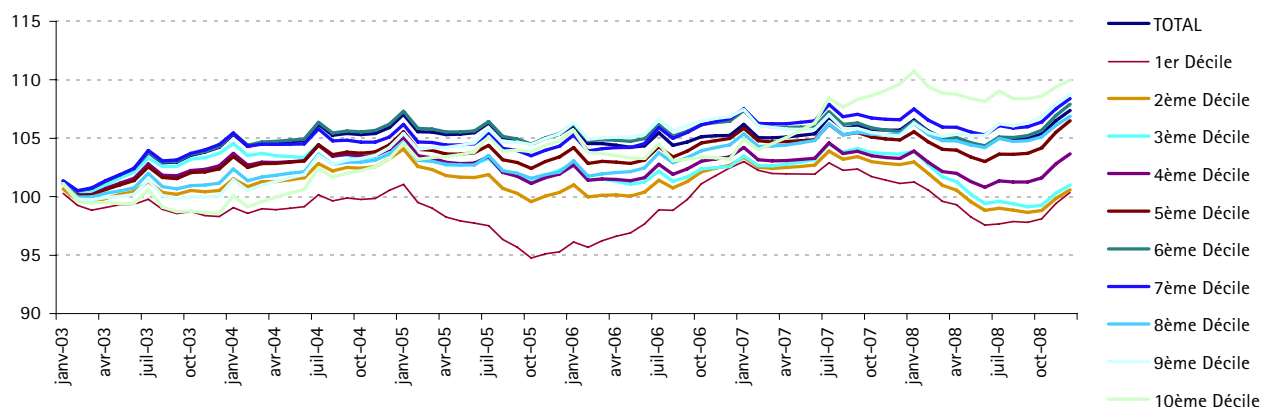
L'analyse par décile de la dépense totale ne montre pas de différences très marquées, à l'exception des ménages du premier décile, dont le pouvoir d'achat semble avoir stagné sur la période Janvier 2003 – Décembre 2008, et ceux du dernier décile, dont le pouvoir d'achat a augmenté de près de 10%.

5.4 Evolution du pouvoir d'achat

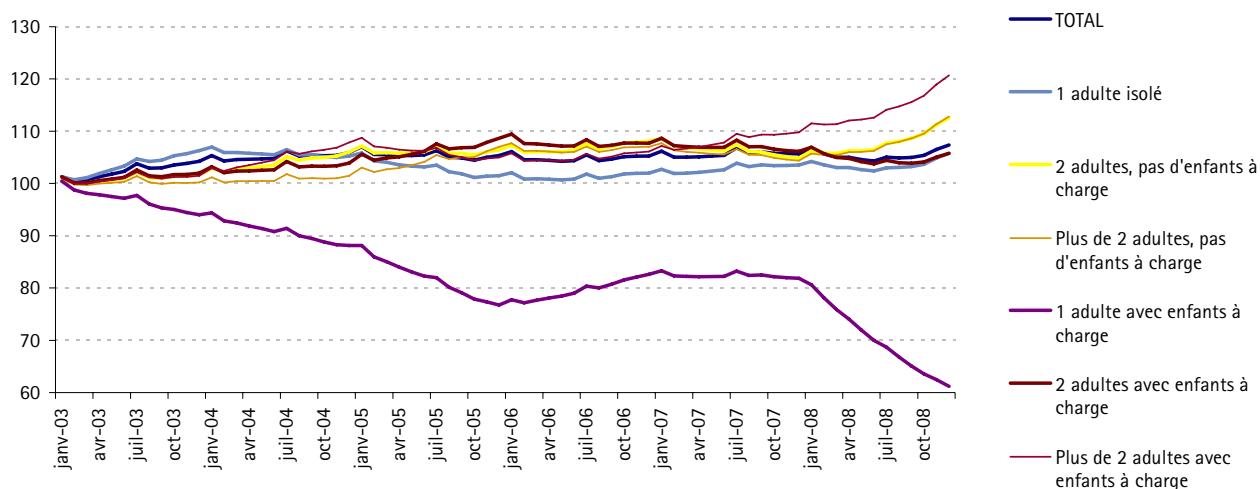
Si on s'intéresse maintenant à l'évolution du pouvoir d'achat, c'est-à-dire le rapport entre l'évolution du revenu disponible médian et l'évolution des prix à la consommation, on observe une augmentation de plus de 7.3% pour l'ensemble des ménages sur la période Janvier 2003 – Décembre 2008. Cette moyenne masque néanmoins des différences selon l'âge de la personne de référence du ménage: le pouvoir d'achat des ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 65 ans semble être celui qui a le plus augmenté sur la période Janvier 2003 – Décembre 2008 (+10.8% contre -10.4% pour les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 29 ans). On peut noter au passage que les écarts entre groupes d'âge semblent s'être aggravés pendant l'année 2008.

Graphique 71: Variation mensuelle du pouvoir d'achat (base=100 en décembre 2002), selon l'âge de la personne de référence du ménage, 2003-2008

Source : STATEC – EBM, IPC, EU-SILC

Graphique 72: Variation mensuelle du pouvoir d'achat (base=100 en décembre 2002), selon le décile de la dépense totale par unité de consommation, 2003-2008

Source : STATEC – EBM, IPC, EU-SILC

Graphique 73: Variation mensuelle du pouvoir d'achat (base=100 en décembre 2002), selon le type de ménage, 2003-2008

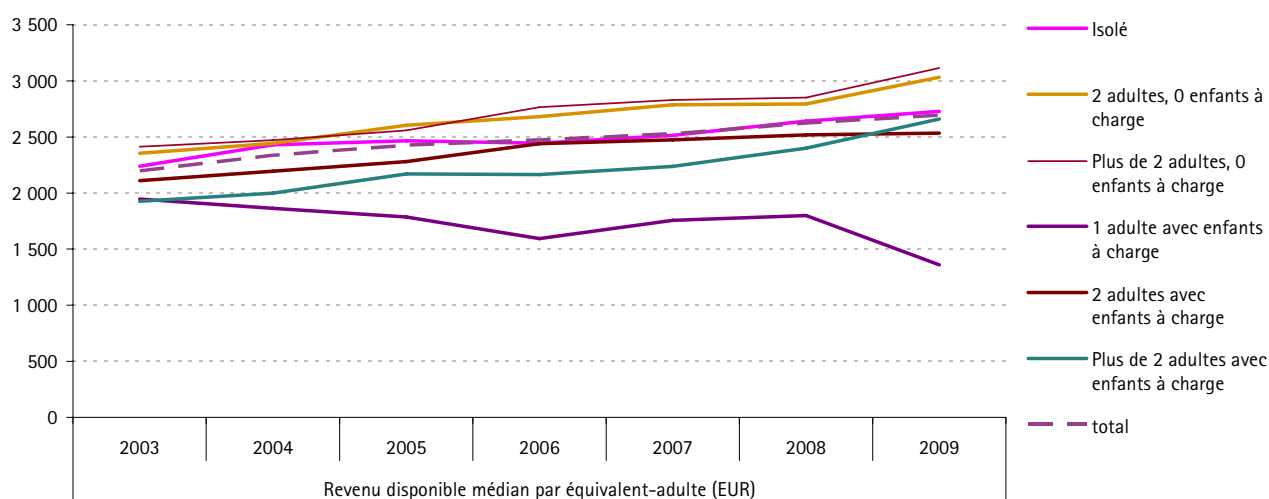
Source : STATEC – EBM, IPC, EU-SILC

L'évolution du pouvoir d'achat selon le type de ménage met en évidence un décrochage important au niveau des familles monoparentales (1 adulte avec enfants à charge). A l'opposé, le pouvoir d'achat des autres types de ménage a augmenté, avec une hausse de plus de 5.7% pour les ménages de 2 adultes avec enfants à charge.

Le résultat pour les familles monoparentales s'explique d'abord par une baisse très importante de leur niveau de vie par rapport à celui des autres mé-

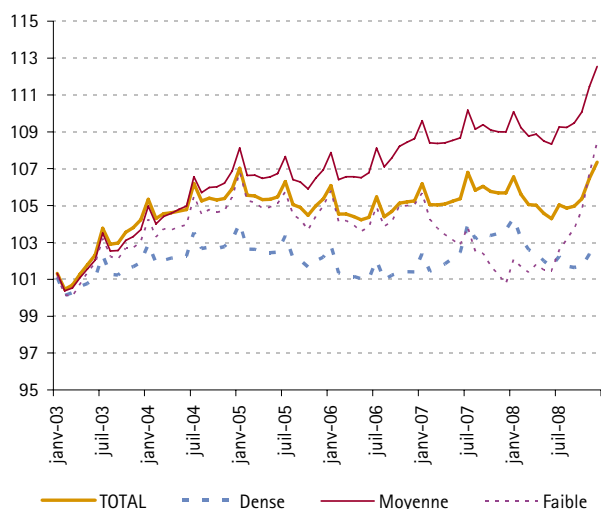
nages. La vague 2009 de l'enquête EU-SILC montre d'ailleurs une baisse sensible du niveau de vie de ces ménages, qui est passé de 1800 euros en 2008 à 1360 euros en 2009.

Il est intéressant par ailleurs de noter que les ménages isolés, pour lesquels l'inflation est la plus forte (voir précédemment), ont vu leur revenu disponible médian par équivalent-adulte passer de 2240 euros en 2003 à 2729 euros en 2009 ce qui, au final, représente une hausse de 5.7% du pouvoir d'achat de ces ménages.

Graphique 74: Evolution du niveau de vie, selon le type de ménage, 2003-2009

Source : STATEC – EU-SILC

Graphique 75: Variation mensuelle du pouvoir d'achat (base=100 en décembre 2002), selon La densité de population de la zone d'habitation du ménage, 2003-2008



Source: STATEC – EU-SILC

L'évolution du pouvoir d'achat selon la densité de population montre une relativement faible augmentation pour les ménages des zones densément peuplées (+2.8%, contre +7.4% pour l'ensemble de la population). À l'inverse, le pouvoir d'achat des ménages habitant les zones faiblement ou moyennement peuplées a sensiblement augmenté.

6. Inclusion numérique – e-inclusion¹

6.1 Définition et origine²

En juin 2006, les ministres de 34 pays européens ont approuvé à Riga (Lettonie) une action paneuropéenne visant à aider les citoyens à remédier à leurs désavantages économiques, sociaux, scolaires, géographiques ou liés à un handicap au moyen des technologies de l'information et de la communication. L'«e-inclusion» (participation de tous à la société de l'information) a entre autres pour objectifs de réduire de moitié le nombre de personnes n'utilisant pas l'Internet dans les groupes menacés par l'exclusion, d'assurer à au moins 90 % du territoire européen un accès à l'Internet haut débit et de rendre accessibles tous les sites web publics d'ici 2010.

Inclusion numérique (e-inclusion) signifie à la fois des TIC inclusifs et l'utilisation des TIC pour atteindre des objectifs d'inclusion plus larges. Elle se concentre sur la participation de tous les individus et communautés à tous les aspects de la société de l'information. La politique d'e-inclusion vise à réduire les fossés subsistant dans l'utilisation des TIC et à promouvoir l'utilisation des TIC pour vaincre l'exclusion et à améliorer les performances économiques, les possibilités d'emploi, la qualité de la vie et la participation et la cohésion sociales.

6.2 L'usage régulier d'Internet

Au cours du 1^{er} trimestre 2009, 83% des particuliers, âgés de 16 à 74 ans, résidant au Luxembourg ont utilisé Internet régulièrement c.-à-d. en moyenne au moins une fois par semaine (définition de la commission européenne). Ce pourcentage positionne le Luxembourg au 3^e rang en Europe, derrière la Suède et les Pays-Bas, ex aequo à 86%. En moyenne, au sein de l'UE27, 60% des particuliers ont utilisé Internet en moyenne au moins une fois par semaine. Parmi les pays affichant la plus faible utilisation régulière d'Internet on retrouve la Bulgarie, la Grèce, l'Italie, le Portugal et Chypre où moins de la moitié de la population accède régulièrement à Internet. La Roumanie affiche la proportion la plus faible avec seulement 31% des particuliers.

¹ La structure de cette partie est inspirée du document « Europe's Digital Competitiveness Report – Main achievements of the i2010 strategy 2005-2009 » publié par la Commission européenne le 4 août 2009.

² Sources: <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/769&format=HTML&aged=0&language=FR>
Déclaration ministérielle de Riga (Lettonie), signée par les ministres des États membres de l'Union européenne, des pays en voie d'adhésion, des pays candidats et des pays de l'AELE/EEE, le 11 juin 2006

Par rapport à 2005, l'usage régulier d'Internet a augmenté dans tous les Etats membres mais pas dans la même proportion. Les pays affichant la plus forte évolution sont la Grèce, la République Tchèque, l'Irlande, la Lituanie et la Pologne avec des progressions annuelles moyennes entre 15% et 20%.

Parmi les pays où le nombre d'Internautes hebdomadaires progresse plus faiblement depuis 2005 il y a évidemment ceux qui affichaient déjà un taux élevé en 2005, mais également le Portugal, l'Italie et l'Espagne.

Tableau 30: Particuliers ayant eu accès à Internet, en moyenne, au moins une fois par semaine

	2005	2009	Variation annuelle moyenne 2005-2009
	Unité: en %		
Roumanie	:	31	:
Grèce	18	38	20.5
Bulgarie	:	40	:
Portugal	28	42	10.7
Italie	28	42	10.7
Chypre	26	45	14.7
Pologne	29	52	15.7
Espagne	35	54	11.5
République tchèque	26	54	20.0
Malte	34	55	12.8
Lituanie	30	55	16.4
Hongrie	34	57	13.8
Slovénie	40	58	9.7
UE-27	43	60	8.7
Irlande	31	60	17.9
Lettonie	36	61	14.1
France	:	65	:
Slovaquie	43	66	11.3
Estonie	54	67	5.5
Autriche	49	67	8.1
Belgique	53	70	7.2
Allemagne	54	71	7.1
Royaume-Uni	54	76	8.9
Finlande	62	79	6.2
Danemark	73	82	2.9
Luxembourg	63	83	7.1
Pays-Bas	74	86	3.8
Suède	76	86	3.1

Source: EUROSTAT, STATEC, Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers 2005-2009

Champ: Particuliers de 16 à 74 ans

Le tableau 2 confirme que l'utilisation d'Internet devient plus fréquente. En effet alors qu'en 2005, au Luxembourg, 70% des utilisateurs réguliers accédaient tous les jours ou presque à Internet, ce sont 86% d'entre eux en 2009. En moyenne, dans l'UE27, ces pourcentages sont passés de 67% en 2005 à 80% en 2009.

Tableau 31: Particuliers ayant accédé à l'internet en moyenne tous les jours ou presque, au cours des 3 derniers mois

	Usage quasi journalier d'Internet		% des usagers réguliers	
	2005	2009	2005	2009
Roumanie	:	19	:	61
Grèce	11	27	61	71
Bulgarie	:	31	:	78
Portugal	19	33	68	79
Italie	27	40	96	95
Chypre	16	34	62	76
Pologne	17	39	59	75
Espagne	21	39	60	72
République tchèque	10	34	38	63
Malte	25	45	74	82
Lituanie	16	43	53	78
Hongrie	20	46	59	81
Slovénie	27	47	68	81
UE-27	29	48	67	80
Irlande	17	40	55	67
Lettonie	23	47	64	77
France	:	50	:	77
Slovaquie	23	49	53	74
Estonie	40	54	74	81
Autriche	32	48	65	72
Belgique	38	56	72	80
Allemagne	34	55	63	77
Royaume-Uni	34	60	63	79
Finlande	49	68	79	86
Danemark	57	72	78	88
Luxembourg	44	71	70	86
Pays-Bas	53	73	72	85
Suède	57	73	75	85

Source: EUROSTAT, STATEC, Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers 2005-2009

Champ: Particuliers de 16 à 74 ans

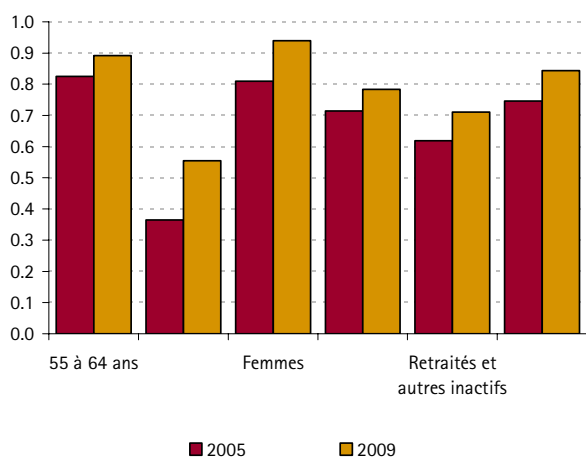
Disparités à travers les catégories socio-économiques

La présente section analyse les disparités des catégories désavantagées par rapport à la population totale quant à l'utilisation régulière d'Internet. Sont définis comme désavantagés les particuliers âgés de 55 à 64 ans, ceux âgés de 65 à 74 ans, les femmes, les personnes sans emploi, celles à niveau d'éducation faible (n'ayant pas dépassé le niveau secondaire inférieur), les personnes handicapées et celles vivant dans des régions moins développées. Les deux dernières catégories ne sont pas traitées parce que l'enquête ne permet pas de distinguer les personnes souffrant d'un handicap et parce que le Grand Duché n'est pas divisé en régions vu son étroitesse géographique.

Pour mesurer l'évolution des disparités dans l'utilisation régulière d'Internet dans le temps, un indice de pénétration a été développé mesurant la disparité dans l'utilisation régulière d'Internet entre un groupe désavantagé donné et la moyenne de la population totale.

Le graphique 1 nous renseigne que les particuliers âgés de 65 à 74 ans affichent l'indice d'utilisation régulière d'Internet le plus faible tout en affichant une progression non négligeable depuis 2005 avec un indice de pénétration passant de 0.37 à 0.55.

Graphique 76: Disparité dans l'utilisation régulière d'Internet au Luxembourg



Source: EUROSTAT, STATEC, Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers 2005-2009

1 = % d'usage régulier d'Internet de la population totale

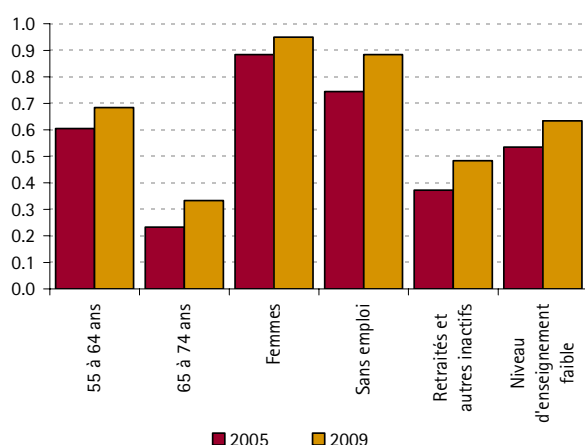
En comparant le graphique 1 au graphique 2 c'est-à-dire les valeurs des indices d'utilisation régulière d'Internet du Luxembourg à ceux de l'UE27, on constate une meilleure pénétration de l'Internet chez toutes les catégories désavantagées au Luxembourg à l'exception des femmes et des particuliers sans emploi. Alors que les femmes au Grand-Duché affichent un indice quasi identique à celui des européennes (0.94 respectivement 0.95), signifiant qu'elles ne sont pratiquement pas désavantagées par rapport à la population totale, les « sans emploi » au Luxembourg sont moins bien lotis que leurs homologues européens en matière d'utilisation régulière d'Internet (indice de 0.78 contre 0.88 pour l'UE27).

Notons encore que, conformément aux normes du BIT (Bureau Internationale du Travail), sont considérées comme sans emploi, les personnes âgées de 15 à 74 ans remplissant les trois critères suivants:

- « être sans travail », c'est-à-dire ne pas avoir d'activité, même minimale (une heure ou plus), pendant la semaine de référence ;
- « être disponible pour travailler », c'est-à-dire être en mesure d'accepter toute opportunité d'emploi qui se présente dans les quinze jours, sans qu'une tierce obligation soit une entrave au retour à l'activité;
- rechercher activement un emploi, ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement ».

La catégorie « retraités et autres inactifs » se réfère aux personnes qui ne sont ni employées, ni chômeurs, ni étudiants. Elle inclut donc les personnes en retraite ou en préretraite et les personnes accomplissant des tâches domestiques sans être salariées ou indépendantes comme les femmes au foyer par exemple.

Le niveau d'enseignement faible quant à lui est défini comme étant le niveau d'enseignement primaire et secondaire inférieur.

Graphique 77: Disparité dans l'utilisation régulière d'Internet au sein de l'UE27

Source: EUROSTAT, STATEC, Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers 2005-2009

1 = % d'usage régulier d'Internet de la population totale

Le tableau 3 montre qu'il y a des différences substantielles en matière de disparité entre les 27 Etats membres de l'UE. Si le Luxembourg figure parmi les pays les plus égalitaires en matière d'utilisation régulière d'Internet, on retrouve, parmi les pays affichant les plus importantes disparités, des membres récents de l'Union européenne tels que la Roumanie, la Bulgarie et Chypre mais également d'anciens Etats membres tels que la Grèce, le Portugal, l'Italie et l'Espagne. On constate également, sans surprise, que les disparités diminuent avec l'accroissement de la connectivité de la population totale.

Raisons pour ne pas avoir d'accès Internet

Après avoir mis en évidence les disparités qui existent entre des catégories définies comme étant désavantagées et la population totale en matière d'utilisation régulière d'Internet, il convient d'analyser les raisons évoquées par ces catégories pour ne pas utiliser Internet. Les données utilisées se rapportent à l'année 2008 parce que les ménages ne sont interrogés que tous les deux ans sur les raisons pour ne pas utiliser Internet.

Le tableau 4 met en évidence que les principaux freins évoqués par les personnes non-connectées sont l'absence de besoin, l'absence de volonté et le manque de compétences. Le dernier argument est accentué chez les 65 à 74 ans et les personnes avec un niveau d'enseignement faible. Ni le coût d'équipement, ni le coût d'accès ne semblent expliquer l'absence de connexion.

Tableau 32: Disparité dans l'utilisation régulière d'Internet ; comparaison européenne

	55 à 64 ans	65 à 74 ans	femmes	sans emploi	Retraités et autres inactifs	Niveau d'éducation n faible
Roumanie	0.32	0.06	0.97	0.81	0.19	0.48
Grèce	0.32	0.05	0.87	0.95	0.26	0.32
Bulgarie	0.35	0.08	0.95	0.55	0.18	0.40
Portugal	0.45	0.12	0.90	0.90	0.24	0.62
Italie	0.55	0.17	0.88	0.98	0.31	0.50
Chypre	0.36	0.18	0.93	0.76	0.33	0.42
Pologne	0.44	0.12	0.96	0.73	0.33	0.69
Espagne	0.48	0.17	0.91	0.91	0.33	0.52
République tchèque	0.56	0.20	0.96	0.81	0.39	0.78
Malte	0.38	0.44	0.98	1.13	0.47	0.65
Lituanie	0.42	0.13	0.98	0.75	0.27	0.75
Hongrie	0.61	0.12	0.98	0.89	0.40	0.60
Slovénie	0.52	0.10	0.98	0.79	0.28	0.62
UE-27	0.68	0.33	0.95	0.88	0.48	0.63
Irlande	0.57	0.25	1.00	0.95	0.52	0.50
Lettonie	0.51	0.13	0.98	0.89	0.31	0.84
France	0.74	0.38	1.02	0.92	0.54	0.74
Slovaquie	0.47	0.12	0.98	0.77	0.35	:
Estonie	0.63	0.18	1.01	0.99	0.43	0.79
Autriche	0.67	0.28	0.91	1.04	0.51	0.63
Belgique	0.74	0.37	0.94	0.87	0.56	0.69
Allemagne	0.76	0.42	0.93	0.86	0.58	0.85
Royaume-Uni	0.84	0.49	0.96	1.00	0.67	0.55
Finlande	0.81	0.38	1.00	0.91	0.62	0.78
Danemark	0.88	0.60	0.99	0.93	0.71	0.87
Luxembourg	0.89	0.55	0.94	0.78	0.71	0.84
Pays-Bas	0.91	0.57	0.97	1.13	0.76	0.83
Suède	0.93	0.52	0.99	1.10	0.64	0.83

Source: EUROSTAT, STATEC, Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers 2009

Un indice de 1 signifie un taux d'usage régulier d'Internet égal à celui de la population totale

Au Luxembourg comme dans tous les pays membres de l'Union européenne, les ménages avec enfants sont davantage susceptibles d'avoir accès à Internet que les autres. Au Luxembourg, le taux d'accès à Internet des ménages avec enfants à charge est de 96% contre 84% chez ceux n'ayant pas d'enfants à charge. Cet écart entre les deux catégories de ménages de 12 points de pourcentage est moins significatif qu'en moyenne européenne (19 points de pourcentage) ou chez nos voisins où il dépasse 20 points de pourcentage.

Parmi les raisons évoquées par les deux catégories de ménages pour ne pas avoir d'accès Internet à leur domicile on constate que les coûts d'équipement trop élevés sont plus souvent invoqués par les ménages avec enfants à charge que par les autres, l'absence de besoin ou les craintes de contenus nocifs sont en revanche moins souvent cités par les ménages avec enfants. En comparaison européenne le nombre de ménages évoquant le coût comme frein à l'utilisation d'Internet est cependant très faible au Luxembourg. En effet, alors qu'au Luxembourg le pourcentage des « offliners » en raison du coût d'accès/d'équipement d'Internet ne dépasse pas 16% alors que ceci consti-

tue un argument pour 40% à 60% des « offliners » en moyenne européenne.

En analysant les raisons évoquées pour ne pas avoir Internet à la maison par groupe de revenu, on constate encore une fois que ce ne sont pas des arguments financiers qui prévalent. Le manque de compétence est plus marqué chez les ménages appartenant au 1^{er} quartile que chez les autres et l'accès Internet ailleurs

qu'à la maison augmente aussi avec le quartile de revenu ce qui est vraisemblablement lié au type de profession exercée.

L'absence de besoin quant à elle reste élevée, indépendamment du revenu pour les quartiles 1 à 3; elle ne diminue que chez les ménages appartenant au 4^e quartile de revenu.

Tableau 33: Raisons pour ne pas avoir d'accès Internet

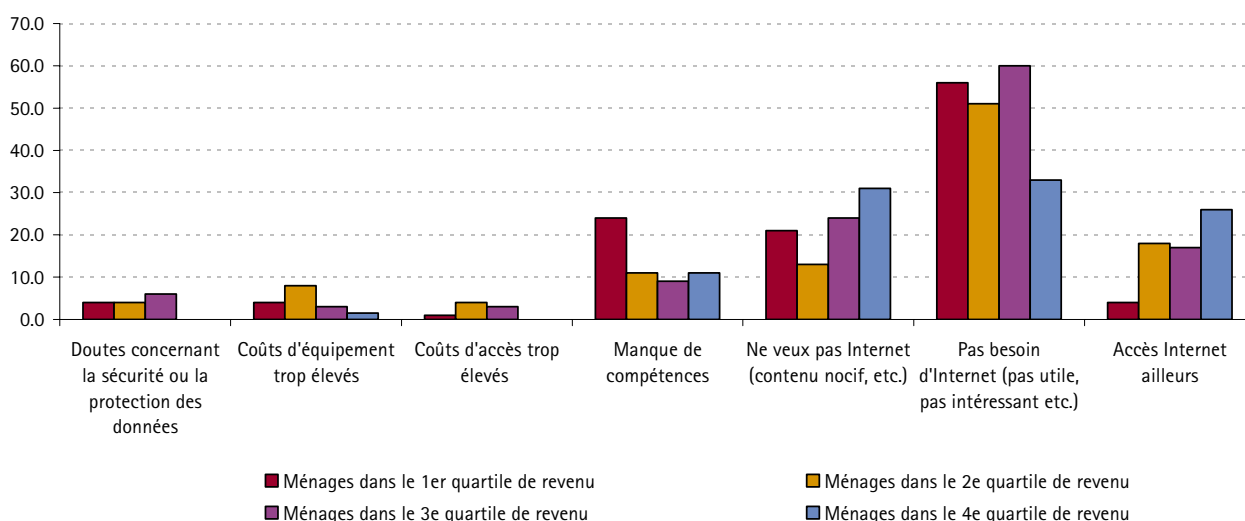
	Population			Niveau d'enseignement	Sans emploi	Retraités et autres inactifs
	totale	55 à 64 ans	65 à 74 ans	faible		
	Unité: en %					
Doutes concernant la sécurité ou la protection des données	4.4	5.6	6.8	5.0	6.6	5.4
Coûts d'équipement trop élevés	8.0	3.7	1.0	8.0	8.0	3.3
Coûts d'accès trop élevés	2.7	4.1	0.0	2.5	2.1	1.2
Manque de compétences	16.4	16.6	19.8	20.5	12.2	19.0
Ne veux pas Internet (contenu nocif, etc.)	14.6	17.9	16.9	16.1	14.0	16.1
Pas besoin d'Internet (pas utile, pas intéressant etc.)	49.7	52.3	61.8	49.4	56.3	59.3
Accès Internet ailleurs	9.4	15.4	4.0	6.8	8.7	3.4

Source: STATEC, Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers 2008

Tableau 34: Raisons pour ne pas avoir d'accès Internet selon la présence ou non d'enfants à charge dans le ménage

	Ensemble des ménages		Ménages sans enfant(s)		Ménages avec enfant(s)	
	Luxembourg	UE27	Luxembourg	UE27	Luxembourg	UE27
	Unité: en %					
Doutes concernant la sécurité ou la protection des données	4.0	5.0	4.0	6.0	2.0	4.0
Coûts d'équipement trop élevés	7.0	25.0	6.0	23.0	14.0	34.0
Coûts d'accès trop élevés	3.0	21.0	3.0	19.0	2.0	31.0
Manque de compétences	16.0	24.0	16.0	26.0	15.0	12.0
Ne veux pas Internet (contenu nocif, etc.)	17.0	14.0	18.0	15.0	7.0	12.0
Pas besoin d'Internet (pas utile, pas intéressant etc.)	53.0	38.0	56.0	42.0	38.0	21.0
Accès Internet ailleurs	9.0	14.0	9.0	13.0	15.0	16.0

Source: EUROSTAT, STATEC, Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers 2008

Graphique 78: Raisons pour ne pas avoir d'accès Internet selon le groupe de revenu

Source: STATEC, Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers 2008

L'application d'une modélisation logistique pour étudier l'accès Internet des ménages confirme ce qui précède. Elle fait en effet apparaître que les ménages du second quartile (respectivement, du troisième et du quatrième quartile) ont 1.9 fois (respectivement, 5.5 et 11.4 fois) plus de chances d'avoir accès à Internet que ceux du 1^{er} quartile. La présence d'enfants de moins de 16 ans au sein du ménage explique de manière significative l'accès à Internet: les ménages avec enfant(s) ont 4.5 fois plus de chances que les ménages sans enfant(s) d'avoir accès à Internet.

Tableau 35: Régression logistique – Accès des ménages à Internet

	Coeff	Rapport de chances	Intervalle de confiance	
			Inf	Sup
Intercept	0.464			
[QUARTILE= Q2]	0.637	1.891	1.439	2.486
[QUARTILE= Q3]	1.698	5.465	3.95	7.562
[QUARTILE= Q4]	2.429	11.35	7.446	17.303
[QUARTILE=**Q1]	0(b)	.	.	.
[NB_ENF= 1]	1.502	4.488	2.556	7.884
[NB_ENF= 2]	0.985	2.678	1.616	4.439
[NB_ENF= 3+]	0.631	1.879	0.888	3.974
[NB_ENF=**0]	0(b)	.	.	.

(b) Situation de référence

R2 Nagelkerke 0.212

Champ: Ménages d'au moins une personne âgée de 16 à 74 ans

Source: STATEC, Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers 2008-2009

Le modèle logistique appliqué sur les particuliers enquêtés fait apparaître que la classe d'âge ainsi que le niveau d'éducation achevé sont des variables qui expliquent de manière significative l'accès à Internet. En effet, par rapport aux individus de la classe d'âge 65-74, les individus âgés entre 16 et 24 ans ont 71 fois

plus de chances d'accéder au moins une fois par semaine. Pour les individus des classes d'âge 25-34, 35-44, 45-54 et 55-64, le rapport de chances tombe respectivement à 12, 8, 6 et 3. Par ailleurs, les personnes avec un niveau d'éducation élevé (supérieur) auront 18 fois plus de chances d'utiliser un ordinateur que les personnes avec un niveau faible.

Tableau 36: Régression logistique – Accès Internet au moins une fois par semaine

	Coeff	Rapport de chances	Intervalle de confiance	
			Inf	Sup
Intercept	-1.237			
[AGE=16-24]	4.264	71.086	39.271	128.677
[AGE=25-34]	2.483	11.982	7.997	17.953
[AGE=35-44]	2.127	8.392	5.847	12.046
[AGE=45-54]	1.840	6.297	4.419	8.971
[AGE=55-64]	1.114	3.047	2.124	4.371
[AGE=65-74]	0(b)			
[EDUC=Elevé]	2.907	18.294	12.450	26.883
[EDUC=Moyen]	1.529	4.614	3.525	6.038
[EDUC=Faible]	0(b)			

(b) Situation de référence

R2 Nagelkerke 0.367

Source: STATEC, Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers 2008-2009

Une régression logistique multinomiale visant à estimer les chances d'accéder à Internet tous les jours ou au moins une fois par semaine plutôt que moins d'une fois par semaine confirme l'importance significative de l'âge et du niveau d'éducation. Les catégories des jeunes et des fortement éduqués auront plus de chances d'accéder à Internet tous les jours. A noter également que les femmes utilisent moins fréquemment un ordinateur que les hommes.

Tableau 37: Régression logistique multinomiale – Fréquence d'accès à Internet

		Intervalle de confiance			
		Coeff	Rapport de chances	Inf	Sup
Tous les jours	Intercept	-1.174776859			
	[AGE= 16-24]	4.78488836	119.6880004	63.85031959	224.3562371
	[AGE= 25-34]	3.015007052	20.38923472	12.9765472	32.0363257
	[AGE= 35-44]	2.578566384	13.17823208	8.74065643	19.86873665
	[AGE= 45-54]	2.337773787	10.35815142	6.910415318	15.52602788
	[AGE= 55-64]	1.363582834	3.910177752	2.595029164	5.891837466
	[AGE=**65-74]	0(b)	.	.	.
	[EDUC= Elevé]	3.098425235	22.16302223	14.95418568	32.84696101
	[EDUC= Moyen]	1.701859662	5.484136554	4.12341549	7.293893574
	[EDUC=**Faible]	0(b)	.	.	.
	[SEXE= Femmes]	-1.381055138	0.251313243	0.196953819	0.320675915
	[SEXE=**Hommes]	0(b)	.	.	.
	Intercept	-1.935400386			
	[AGE= 16-24]	3.411445339	30.30901943	14.8045826	62.0508314
Au moins une fois par semaine	[AGE= 25-34]	2.054496591	7.802908833	4.474411303	13.607463
	[AGE= 35-44]	1.861881649	6.435835371	3.865663335	10.71484331
	[AGE= 45-54]	1.420598043	4.139595357	2.467872357	6.943734212
	[AGE= 55-64]	1.042380175	2.835959068	1.684670151	4.774028808
	[AGE=**65-74]	0(b)	.	.	.
	[EDUC= Elevé]	1.604628553	4.976010934	3.112117738	7.956217244
	[EDUC= Moyen]	1.145417694	3.14375421	2.2332469	4.425480466
	[EDUC=**Faible]	0(b)	.	.	.
	[SEXE= Femmes]	-0.579125071	0.560388452	0.417085724	0.752927274
	[SEXE=**Hommes]	0(b)	.	.	.

Situation de référence: Moins d'une fois par semaine.

R2 Nagelkerke: 0.363

Source: STATEC, Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers 2008-2009

6.3 Pénétration « large bande »

L'existence d'infrastructures de communications performantes et l'étendue des réseaux à large bande au Luxembourg se manifestent dans les modes de connexion des ménages. Au Luxembourg, la connexion à large bande supplante de plus en plus les connexions plus lentes avec Modem ou ligne ISDN. Si, en 2005, parmi les ménages utilisant Internet, la moitié seulement se connectait à Internet par un accès large bande, on atteint aujourd'hui 82%. Considéré par rapport aux ménages ayant accès à Internet (87%) on peut en déduire que 72% de l'ensemble des ménages au Luxembourg disposent d'un accès large bande. Le Luxembourg a néanmoins un léger retard par rapport à d'autres pays européens; la moyenne européenne se situant à 86%. L'objectif de RIGA en matière de connexion à haut débit quant à lui, visant une couverture large bande en Europe de minimum 90% en 2010, n'était donc pas encore atteint en 2009 ; des progrès plus au moins importants restent à faire dans près de la moitié des pays membres de l'UE27.

Tableau 38: Ménages disposant d'un accès large bande

	2005	2009
	Unité: en %	
Estonie	77	98
Malte	56	98
Portugal	63	96
Espagne	58	95
Finlande	67	95
Belgique	81	94
Hongrie	49	93
Danemark	68	92
Suède	55	92
France	...	91
Royaume-Uni	52	91
Chypre	14	90
République tchèque	27	90
Bulgarie	...	88
Slovénie	40	88
Grèce	3	87
Lettonie	46	87
Pologne	51	87
Pays-Bas	69	86
UE-27	48	86
Autriche	50	83
Lituanie	73	83
Allemagne	38	82
Luxembourg	52	82
Irlande	16	81
Italie	34	73
Slovaquie	31	67
Roumanie	...	62

Source: EUROSTAT, STATEC, Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers 2005-2009

Champ: Ménages ayant accès à Internet à la maison

Parmi les ménages disposant d'une connexion à haut débit, 79% utilisent une ligne rapide DSL pour la connexion à domicile et 3% se raccordent avec une connexion rapide par câble ou UMTS.

Un examen plus détaillé des chiffres dégage qu'il n'y a pas de différence entre les ménages avec ou sans enfant(s).

A l'instar de l'accès Internet, les raisons évoquées par les ménages pour ne pas avoir de connexion haut débit confirment le faible rôle du coût financier et ce indépendamment de la composition ou du revenu du ménage. C'est à nouveau la perception des ménages de ne pas avoir besoin d'une connexion large bande qui prévaut largement dans l'argumentaire et qui au Luxembourg est évoqué deux fois plus souvent qu'en moyenne européenne.

Tableau 39: Types de connexion utilisés par les ménages pour accéder à Internet (2009)

	Connexion à		
	Bas débit (modem analogique ou ligne ISDN)	haut débit (DSL, ADSL, SHDSL, cable UMTS etc.)	Téléphone mobile (GPRS, etc.)
	Unité: en %		
Tous les ménages	16	82	7
Composition du ménage			
Ménage sans enfant	14	83	7
Ménage avec enfant(s)	14	84	6
Revenu du ménage			
1er Quartile	19	78	4
2e Quartile	21	77	4
3e Quartile	14	84	7
4e Quartile	14	84	8

Source: STATEC, Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers 2009

Champ: Ménages comprenant au moins une personne âgée entre 16 et 74 ans avec accès à Internet

Tableau 40: Raisons pour ne pas avoir de connexion haut débit (2009)

	L'accès est trop cher		Pas de besoin		disponible dans la zone d'habitation		connexion haut débit à un autre	
	Luxembourg	UE27	Luxembourg	UE27	Luxembourg	UE27	Luxembourg	UE27
	Unité: en %							
Tous les ménages	6	15	58	30	4	19	3	7
Revenu du ménage								
Ménages sans enfants(s)	5	15	58	32	4	16	2	8
Ménages avec enfant(s)	10	15	57	26	5	25	5	6
Revenu du ménage								
1er Quartile	9	24	56	34	3	13	3	6
2e Quartile	5	18	64	36	3	16	5	9
3e Quartile	11	15	59	33	7	20	2	8
4e Quartile	4	14	49	33	2	21	5	9

Source: STATEC, Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers 2009

Champ: Ménages avec un accès Internet à bas débit

Conclusion

Au Luxembourg on ne peut donc a priori pas parler d'exclusion numérique puisqu'il n'y a pas privation matérielle, (ni en termes d'accès Internet, ni en termes de connexion haut débit) mais plutôt absence d'intérêt pour cet outil dont la diffusion et l'utilisation se sont tout de même intensifiées et « démocratisées ».

Mais, le fait de trouver un pourcentage élevé de ménages qui déclarent ne pas avoir besoin d'Internet ou ne pas vouloir d'accès internet par crainte de conte-

nus nuisibles suggère qu'il ne s'agit peut être pas toujours d'un choix en connaissance de cause mais plutôt d'une peur de l'inconnu. L'absence de besoin peut certes refléter un choix mais également l'ignorance des avantages que peut offrir l'Internet. Une baisse des prix de l'équipement ou du coût d'accès n'intéresserait pas plus de 15% des non connectés au Luxembourg alors que plus de la moitié d'entre eux se demande à quoi Internet pourrait bien leur servir.

7. Le patrimoine des ménages

7.1 Introduction – Le patrimoine des ménages comme élément de l'analyse économique

Le patrimoine des ménages constitue un élément important de l'analyse économique. La macro-économie a sans doute été la première à mettre ceci en évidence, en étudiant notamment le lien entre comportement d'épargne des ménages et croissance économique. La micro-économie s'est par la suite emparée de ce sujet pour l'étude des comportements de consommation (modèles dits « de cycle de vie »). Ces dernières années, la question de l'inégalité patrimoniale a par ailleurs resurgi pour devenir une question centrale en des temps de crise économique et de recul de l'Etat Providence (Arrondel, Masson et Verger, 2009).

Même si un consensus existe sur la nécessité de mieux prendre en compte le patrimoine dans les modèles économiques, il faut bien être conscient que la mesure exacte du patrimoine reste une opération particulièrement problématique pour les statisticiens. Une première approche serait d'utiliser des sources provenant de l'administration fiscale. Bien qu'intéressante, cette solution pose aussi de sérieux problèmes liés notamment à la confidentialité des données fiscales et à la couverture des différents patrimoines (les patrimoines exonérés d'impôt ne seront pas couverts par les sources fiscales). En l'absence de sources administratives fiables, il faudrait enquêter directement les ménages à ce sujet. De nombreux pays réalisent aujourd'hui des enquêtes sur le patrimoine. Par exemple, le *Survey of Consumer Finances* (SCF) est effectué tous les trois ans depuis 1983 pour le compte de la réserve fédérale américaine dans le but de collecter des informations sur le revenu, le patrimoine et les dettes des familles. En France, la première enquête sur le sujet remonte à 1986 (enquête « Actifs Financiers »). Depuis cette date, elle est reconduite tous les six ans par l'INSEE. On peut également citer le travail réalisé par la Luxembourg Wealth Study (LWS) qui a permis de construire une base de données comparables sur le patrimoine

dans de nombreux pays¹. Ces données permettent de réaliser des études comparatives sur le patrimoine au niveau international (Jantti, Sierminska et Smeeding, 2008)

Le recours à une enquête sur le patrimoine permet certes de régler les deux principaux problèmes qui sont posés par l'utilisation des données fiscales, à savoir la confidentialité et la couverture. Néanmoins, cette solution n'est pas non plus la panacée car pour ce genre d'enquête il existe aussi d'importantes difficultés méthodologiques:

- le taux de participation des hauts patrimoines à l'enquête risque d'être faible, ce qui peut affecter la représentativité de notre échantillon. Il faudrait alors pouvoir sur-échantillonner cette population en prévision d'une forte non-réponse. Se pose alors la question de comment concrètement sur-échantillonner les hauts patrimoines (dispose-t-on de l'information auxiliaire pour le faire et, si oui, quelles variables auxiliaires utiliser?) ;
- la mesure exacte du patrimoine d'un ménage n'est pas toujours une tâche facile pour des enquêteurs, en particulier avec les hauts patrimoines (placements financiers nombreux et variés, complexité des produits...). Par ailleurs, certains ménages auront tendance à sous-estimer, voire à dissimuler, l'importance de leur patrimoine aux enquêteurs.

La vague 2008 du panel PSELL (Panel Socio-Economique « Liewen zu Lëtzebuerg ») a comporté un petit module où ont été collectées des informations sur le patrimoine des ménages pour l'année 2007. Pour chaque ménage, ces informations portaient sur:

- le montant total des placements financiers du ménage (collecté par tranches) ;
- le montant total des biens immobiliers du ménage. La distinction est faite entre la résidence principale et les autres biens immobiliers ;
- le montant total du patrimoine professionnel du ménage, il s'agit en gros des biens nécessaires à l'exercice d'une profession ;

¹ <http://www.lisproject.org>. Pour l'instant, les données sur le patrimoine de 10 pays sont accessibles dans la base de la Luxembourg Wealth Study. D'autres pays devraient se joindre au projet dans un avenir proche.

- le montant de la dette sur la résidence principale a également été collecté.

Il est important de garder à l'esprit que tous ces montants de patrimoine ont été fournis directement par les ménages aux enquêteurs et qu'ils peuvent donc à ce titre comporter des erreurs et des imprécisions. Par exemple, Il pourra parfois être difficile pour un ménage disposant de nombreux placements financiers de donner un montant global pour l'ensemble de ses placements. De même, les ménages auront parfois des difficultés à indiquer la valeur actuelle de leur résidence principale, surtout lorsque celle-ci a été acquise il y a plusieurs années.

Par rapport aux enquêtes réalisées dans d'autres pays, les données sur le patrimoine qui ont été collectées pour le Luxembourg restent encore peu détaillées, notamment pour ce qui est des placements financiers pour lesquels seulement un montant global a été collecté par tranches. Par ailleurs, certains biens comme les objets de valeur, les bijoux... ne sont pas couverts par la collecte. D'autres pays que le Luxembourg collectent également des montants détaillés par type de placement financier (livret d'épargne, assurance-vie...). Quoique limitées, ces données vont quand même permettre de faire des estimations du patrimoine des ménages luxembourgeois pour l'année de référence 2007.

En outre, les données pour le Luxembourg sont encore provisoires et doivent faire l'objet d'un certain nombre de traitements statistiques *ex post*. Les résultats présentés dans les sections suivantes doivent donc être pris avec toute la prudence que cette situation requiert.

7.2 Le patrimoine moyen des ménages – Principaux résultats

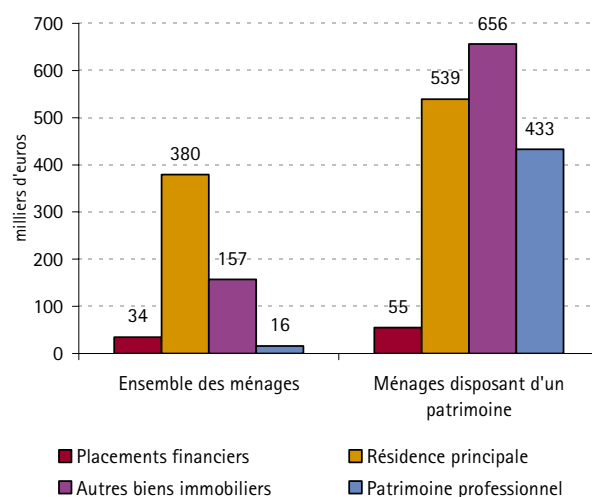
En moyenne, les ménages luxembourgeois disposaient de plus de 34000 euros de placements financiers en 2007¹. Cette moyenne tient compte des ménages n'ayant fait aucun placement. Si on ne considère que les ménages disposant de placements financiers, le patrimoine financier moyen se monte à 55000 euros.

Pour ce qui est du patrimoine immobilier, la valeur moyenne par ménage est de 537000 euros, dont 380000 euros pour la résidence principale et 157000 euros pour les autres biens immobiliers. Si on ne regarde que les ménages qui possèdent réellement un patrimoine immobilier, le patrimoine moyen s'élève respectivement à 539000 euros pour la résidence principale et 656000 euros pour les autres biens immobiliers.

Le patrimoine professionnel est de 16000 euros en moyenne par ménage. Si on ne tient compte que des ménages disposant d'un patrimoine professionnel, la valeur moyenne de celui-ci s'élève à 433000 euros. Ce patrimoine est possédé en grande partie par les travailleurs indépendants.

Le patrimoine total des ménages luxembourgeois s'élève donc à 587000 euros en incluant la résidence principale. Si on ne tient pas compte de la résidence principale, le patrimoine moyen des ménages est d'un peu plus de 200000 euros, avec une part prépondérante des placements immobiliers par rapport aux placements financiers.

Graphique 79: Patrimoine moyen (milliers d'euros) des ménages, 2007



Source: Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Une comparaison internationale montre que les ménages luxembourgeois disposent d'un patrimoine plutôt important par rapport aux ménages des autres pays.

¹ Le montant total des placements financiers des ménages a été collecté par tranches. Pour les calculs, le milieu de l'intervalle a été pris comme estimation du montant.

En effet, le patrimoine financier moyen des ménages luxembourgeois (30000 PPA¹) semble être un des plus importants en Europe, après celui des ménages autrichiens (35000 PPA) et norvégiens (31000 PPA). C'est surtout au niveau du patrimoine immobilier que se fait la différence: le patrimoine immobilier des ménages luxembourgeois se situe très nettement au-dessus de celui de leurs homologues des autres pays, aussi bien pour la résidence principale que pour les autres biens immobiliers. Quant au patrimoine professionnel, celui des ménages luxembourgeois (14000 PPA) est inférieur à celui des ménages italiens (26000 PPA). Par ailleurs, il est intéressant de constater les écarts importants de patrimoine entre les ménages européens et américains. Les ménages américains disposent en effet d'un patrimoine financier beaucoup plus important que celui de leurs homologues européens (91000 PPA en moyenne par ménage), ainsi que d'un patrimoine professionnel conséquent (101000 PPA en moyenne par ménage). Comme on l'a déjà évoqué précédemment, le patrimoine professionnel est surtout possédé par les entrepreneurs.

Si on regarde le patrimoine selon l'âge de la personne de référence du ménage, on voit que la valeur totale du patrimoine immobilier, aussi bien pour la résidence principale que pour les autres biens immobiliers, augmente avec l'âge de la personne de référence du ménage, passant de 118000 euros en moyenne pour les ménages dont la personne de référence est âgée de

moins de 29 ans à 749000 euros si la personne de référence est âgée de plus de 65 ans. L'évolution la plus sensible concerne les biens immobiliers autres que la résidence principale, dont la valeur du patrimoine passe de 11000 euros si la personne de référence du ménage a moins de 29 ans à 306000 euros si elle est âgée de plus de 65 ans, soit une multiplication par presque 30. Ces résultats semblent traduire en fait une accumulation de patrimoine immobilier tout au long de la vie. On commencerait par investir dans la résidence principale pour ensuite investir dans d'autres biens immobiliers. Le graphique suivant illustre bien ce décalage, avec la valeur du patrimoine sur la résidence principale augmentant fortement dans la première moitié de la vie (jusqu'à 49 ans) pour ensuite se tasser. A l'opposé, la courbe du patrimoine immobilier autre que la résidence principale augmente faiblement jusqu'à 49 ans pour ensuite connaître une hausse beaucoup plus forte à partir de 50 ans.

Le patrimoine financier augmente également avec l'âge de la personne de référence (passant de 9000 euros si celle-ci est âgée de moins de 29 ans à 45000 euros si elle est âgée de plus de 65 ans), tout comme la valeur du patrimoine professionnel qui augmente aussi tout au long de la vie, pour ensuite diminuer à partir de 65 ans. Ce type de patrimoine est principalement lié à l'activité professionnelle d'une personne, et donc doit normalement diminuer lorsque celle-ci cesse toute activité.

Tableau 41: Patrimoine moyen (×1000 PPA) des ménages, 2007

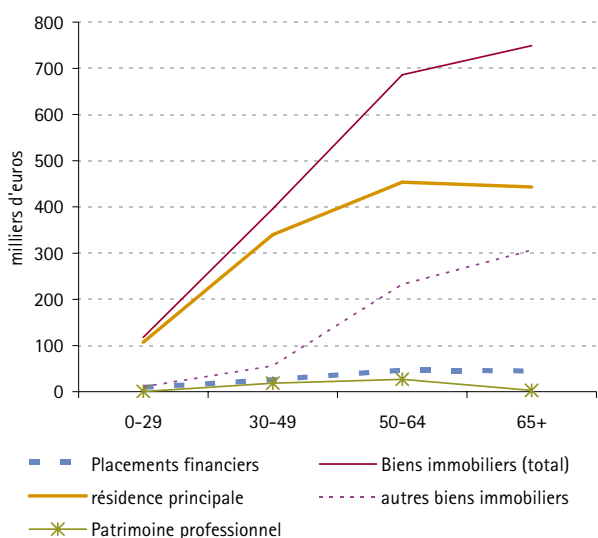
	Biens immobiliers		Autres biens immobiliers	Patrimoine professionnel
	Placements financiers	(Total)	Résidence principale	
Luxembourg (2007)	30	471	333	138
Allemagne (2001)	15	105	78	27
Italie (2004)	19	151	121	30
Etats-Unis (2006)	91	225	164	61
Royaume-Uni (2000)	20	101	91	10
Suède (2002)	20	51	43	8
Autriche (2004)	35	.	.	.
Norvège (2002)	31	20	15	6

Source: Luxembourg Wealth Study (données provisoires pour le Luxembourg)

Remarques : Les points dans le tableau indiquent des données manquantes. Les valeurs entre parenthèses indiquent l'année de référence de l'enquête au niveau de chaque pays. Les valeurs ont d'abord été ajustées à 2007 en fonction de l'inflation, puis ensuite converties en Parités de Pouvoir d'Achat (PPA) – Source : Eurostat, NewCronos

¹ L'INSEE définit la parité de pouvoir d'achat (PPA) comme un taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion peut-être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur: le taux de change ne permet donc pas de comparer de manière fiable les pouvoirs d'achat dans les différents pays

Graphique 80: Patrimoine moyen (milliers d'euros) des ménages selon l'âge de la personne de référence, 2007



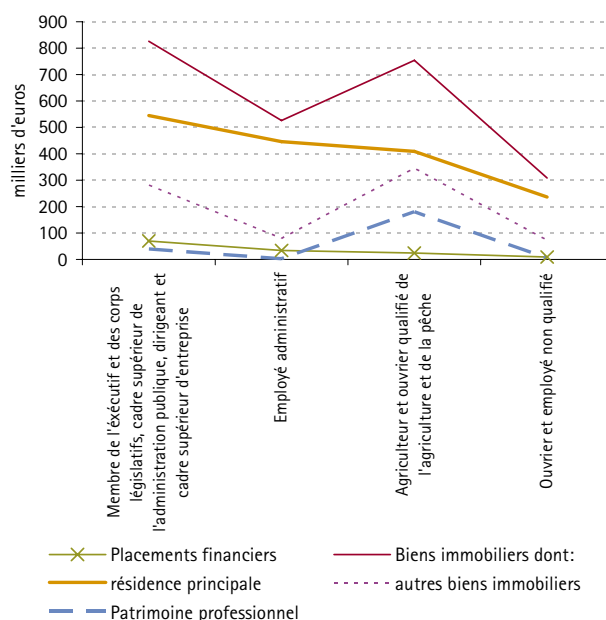
Source: Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

D'autres caractéristiques de la personne de référence du ménage peuvent contribuer à expliquer les écarts de patrimoine observés entre les ménages. Si on considère par exemple la profession de la personne de référence telle que définie par la nomenclature ISCO¹, on remarque une tendance à la baisse du patrimoine à mesure que l'on descend l'échelle des professions: les ménages dont la personne de référence se situe dans la catégorie « Membre de l'exécutif et des corps législatifs, cadre supérieur de l'administration publique, dirigeant et cadre supérieur d'entreprise » ont un patrimoine immobilier de plus de 825000 euros et un patrimoine financier de 69000 euros en moyenne, contre respectivement 308000 euros et 9000 euros si la personne de référence est un ouvrier ou un employé peu qualifié. La situation des agriculteurs est particulière car ils disposent d'un patrimoine immobilier important (plus de 750000 euros) mais aussi d'un patrimoine professionnel qui s'élève à plus de 180000 euros.

Si on regarde le patrimoine selon le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage, on voit que ce sont les ménages dont la personne de référence a un niveau d'éducation « moyen » (c'est-à-dire, enseignement secondaire) qui possèdent le plus important patrimoine immobilier: 664000 euros en moyenne, contre 401000 euros si la personne a un niveau « faible » (secondaire inférieur), et 598000

euros si elle a un niveau « élevé » (enseignement supérieur).

Graphique 81: Patrimoine moyen (milliers d'euros) des ménages selon la profession de la personne de référence, 2007



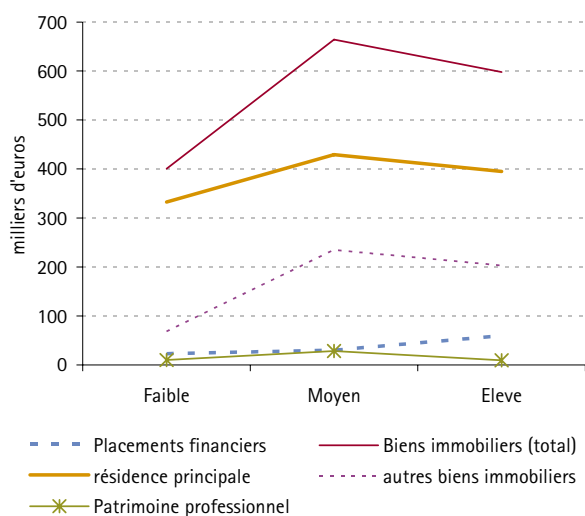
Source: Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Ce propos doit cependant être quelque peu nuancé car, si on regarde le patrimoine moyen des ménages qui possèdent réellement un patrimoine, ce sont les ménages fortement éduqués qui auront le patrimoine sur la résidence principale le plus important (625000 euros), devant les ménages moyennement éduqués (plus de 550000 euros) et les ménages faiblement éduqués (plus de 480000 euros). Par contre, ce sont encore les ménages moyennement éduqués qui possèdent le plus important patrimoine sur les biens immobiliers autres que la résidence principale (près de 1 million d'euros, contre 660000 euros pour les ménages fortement éduqués et 340000 pour les ménages faiblement éduqués)

A l'inverse, ce sont les ménages fortement éduqués qui possèdent le plus important patrimoine financier: 59000 euros en moyenne, contre 30000 euros pour les ménages moyennement éduqués et 23000 euros pour les ménages faiblement éduqués. On peut faire ici l'hypothèse que certains produits financiers peuvent être très complexes et donc demander un certain niveau d'éducation pour pouvoir être accessibles.

¹ ISCO = International Standard Classification of Occupations.

Graphique 82: Patrimoine moyen (milliers d'euros) des ménages selon le niveau d'éducation atteint de la personne de référence, 2007



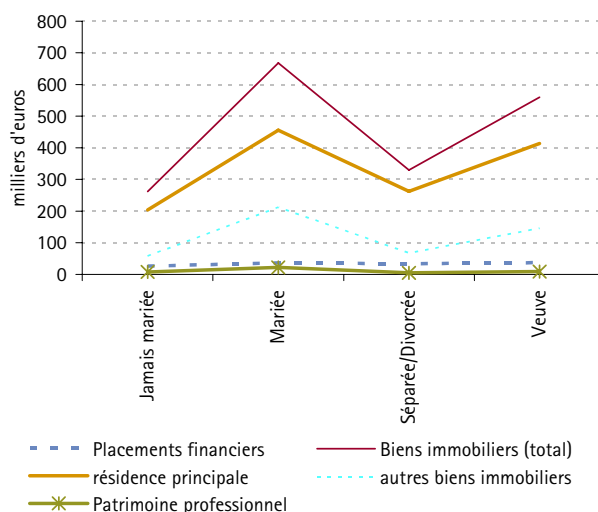
Source: Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Le statut marital de la personne de référence du ménage (à savoir « jamais marié/e », « marié/e », « séparé/e, divorcé/e ou « veuf/ve ») semble aussi contribuer à expliquer les écarts de patrimoine entre les ménages. Ce sont les ménages où la personne de référence est soit marié/e soit veuf/ve qui possèdent le plus important patrimoine immobilier: 668000 euros en moyenne si la personne est mariée et 560000 euros si elle est veuve. A l'opposé, si la personne de référence n'a jamais été mariée, ou est séparée/divorcée, le patrimoine immobilier moyen sera respectivement de 261000 euros et de 330000 euros. Quant au montant du patrimoine financier, il varie peu d'un ménage à l'autre en fonction du statut marital de la personne de référence, à l'exception des ménages dont la personne de référence n'a jamais été mariée, et qui possèdent un patrimoine financier relativement plus faible que celui des autres ménages. Concernant le patrimoine professionnel, il est surtout possédé par les ménages « mariés » (22000 euros en moyenne, contre moins de 10000 euros pour les autres catégories de ménages).

Si on considère le patrimoine selon le secteur d'activité de la personne de référence du ménage (classification NACE¹), on observe assez peu de différences de patrimoine d'un secteur à l'autre, à l'exception notable des secteurs d'activité « Agri-

culture, chasse et pêche » (NACE A+B) et « activités minières et d'extraction » (NACE C), qui possèdent d'importants patrimoines immobiliers liés notamment de la résidence principale.

Graphique 83: Patrimoine moyen (milliers d'euros) des ménages selon le statut marital de la personne de référence, 2007

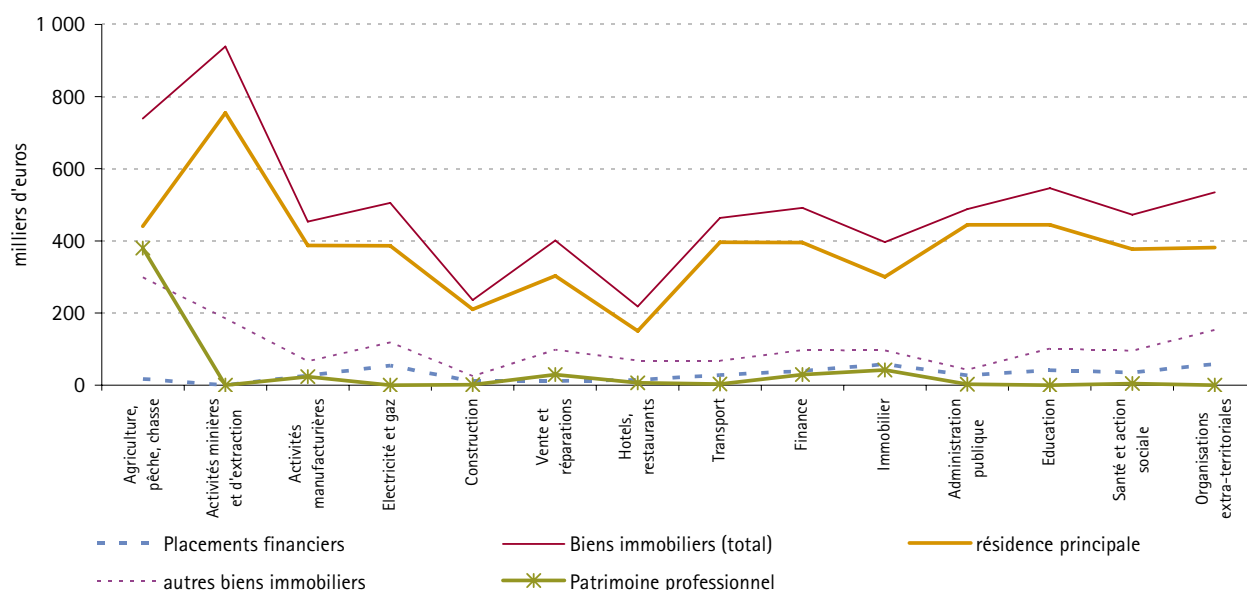


Source: Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Par ailleurs, on retrouve le résultat qu'on a obtenu précédemment à propos des ménages du secteur agricole, à savoir que ceux-ci possèdent un important patrimoine professionnel. A l'inverse, ce sont les ménages dont la personne de référence travaille dans le secteur de la Construction (NACE F) et dans le secteur de l'Hôtellerie-Restaurant (NACE H) qui semblent avoir le patrimoine immobilier le moins important.

Si on regarde le montant des placements financiers du ménage, ce sont les ménages dont la personne de référence travaille dans des organisations extra-territoriales (NACE Q), dans le secteur de l'immobilier (NACE K) ou dans le secteur « Electricité, gaz et adduction d'eau » (NACE E), qui possèdent le patrimoine financier le plus important, avec respectivement 59000, 58000 et 54000 euros. A l'inverse, les ménages dont la personne de référence fait partie du secteur de la Construction semblent être les moins bien dotés en patrimoine financier (10000 euros en moyenne par ménage).

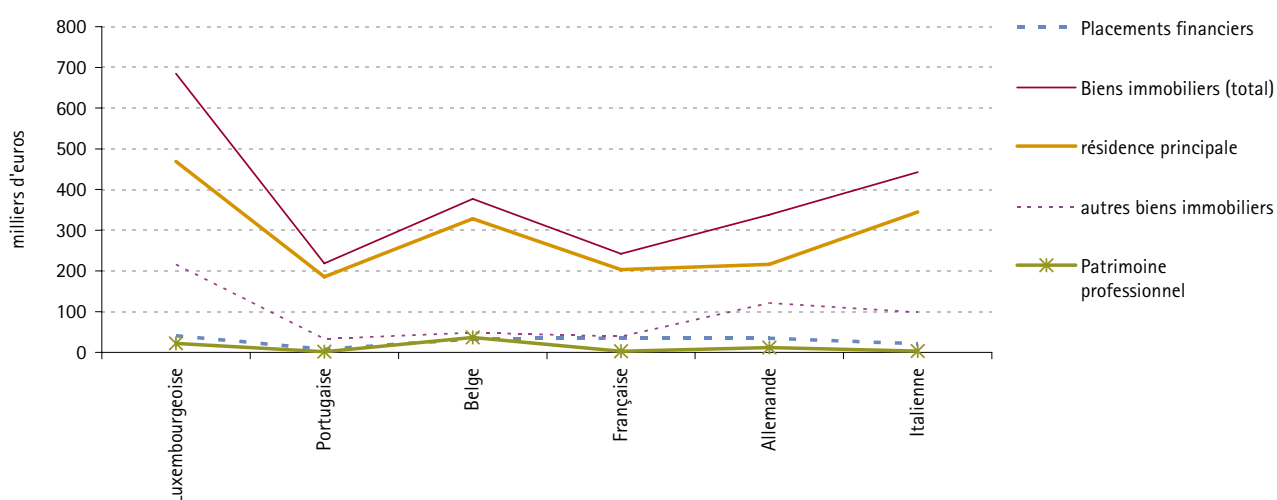
¹ NACE = Nomenclature des activités économiques des Communautés européennes.

Graphique 84: Patrimoine moyen (milliers d'euros) des ménages selon le secteur d'activité de la personne de référence, 2007

Source: Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Ce sont les ménages dont la personne de référence est luxembourgeoise qui possèdent le patrimoine immobilier le plus important, avec 685000 euros en moyenne par ménage, et le patrimoine financier le plus élevé, avec en moyenne 41000 euros par ménage. A l'inverse, les ménages dont la personne de référence est portugaise ou française possèdent le patrimoine immobilier le plus réduit, avec respectivement 218000 et 242000 euros. Les ménages « portugais » ou « italiens » possèdent le plus faible patrimoine financier, avec respectivement 8000 et 21000 euros.

Un résultat particulièrement intéressant de cette analyse est que le patrimoine est corrélé au revenu du ménage: en moyenne, plus le revenu net disponible du ménage est élevé, plus le patrimoine du ménage sera important. Même s'il est logique de penser que ce sont surtout les hauts revenus qui sont en mesure de se constituer un patrimoine, ce lien n'a cependant rien d'automatique (on peut penser par exemple aux agriculteurs qui, bien que disposant d'un important patrimoine immobilier, ont généralement de faibles revenus; on peut aussi penser aux héritages).

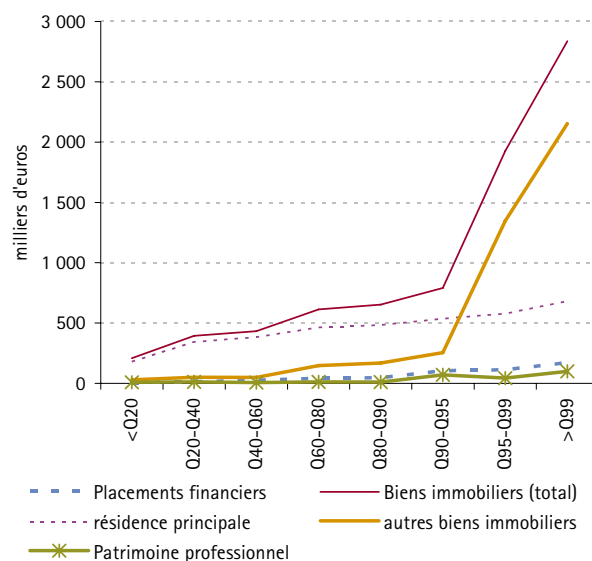
Graphique 85: Patrimoine moyen (milliers d'euros) des ménages selon la nationalité de la personne de référence, 2007

Source: Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Si on s'intéresse au patrimoine moyen des ménages selon le quantile Q_i (i compris entre 0 et 100) du revenu net disponible du ménage¹, on observe assez nettement que le patrimoine du ménage se développe à mesure que le revenu net disponible augmente. En particulier, le patrimoine financier du ménage passe de 7000 euros en moyenne pour les ménages en dessous de Q20 (c'est-à-dire les 20% des ménages ayant les revenus les plus faibles) à 173000 euros pour les ménages au-dessus de Q99 (les 1% des ménages ayant les revenus les plus importants), soit une multiplication par près de 25.

Le patrimoine sur la résidence principale connaît également une augmentation avec le niveau de revenu du ménage, mais dans une moindre mesure: il passe de 181000 euros pour les ménages en dessous de Q20 à 682000 euros pour les ménages au-dessus de Q99, soit une multiplication par 3.8. Par contre, la hausse constatée pour le patrimoine immobilier autre que la résidence principale est particulièrement spectaculaire: celui-ci passe de 28000 euros en moyenne pour les ménages ayant un revenu net disponible en dessous de Q20 à 2155000 euros pour ceux situés au-dessus de Q99, soit une multiplication par près de 77. L'importance de l'investissement immobilier au Luxembourg est donc indéniable. Le patrimoine professionnel connaît aussi une augmentation avec le niveau de revenu, mais dans une proportion relativement moins importante: de 10000 euros en moyenne pour les ménages en dessous de Q20 à 100000 euros pour les ménages au-dessus de Q99.

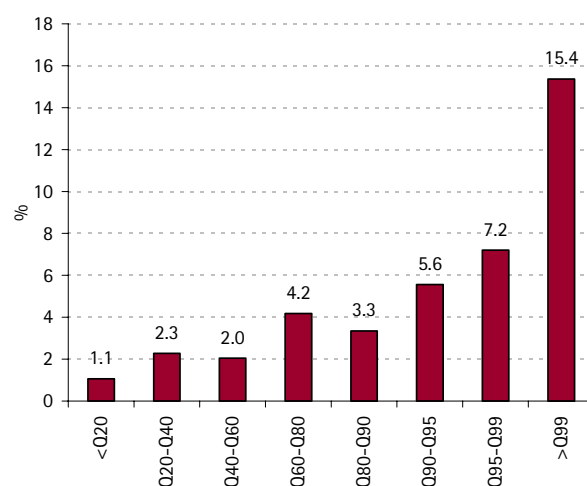
Graphique 86: Patrimoine moyen (milliers d'euros) des ménages, selon le quantile du revenu net disponible du ménage, 2007



Source: Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Une analyse plus approfondie des données montre que les ménages des quantiles supérieurs du revenu bénéficient en fait de revenus importants liés à leur patrimoine (loyers d'appartements, dividendes sur des placements financiers...). Pour les 1% des ménages ayant les revenus les plus élevés, les revenus du patrimoine représentent plus de 15% du revenu total brut du ménage. A l'inverse, ces revenus ne représentent qu'à peine plus de 1% du revenu brut des ménages du quintile inférieur (<Q20).

Graphique 87: Part (%) des revenus du patrimoine dans le revenu total brut du ménage, selon le quantile du revenu net disponible du ménage, 2007



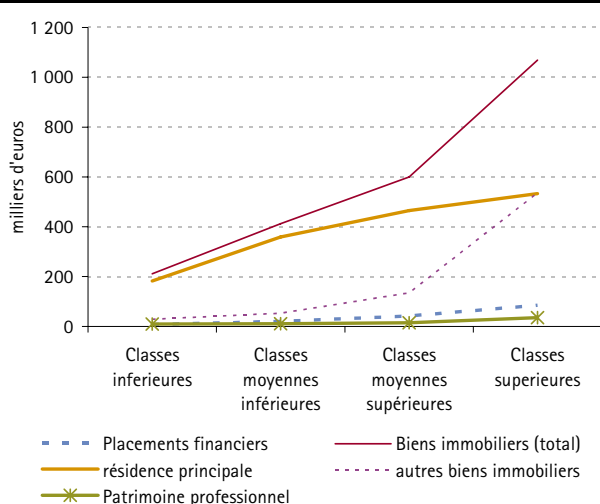
Source: Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

¹ Le revenu net disponible du ménage est exprimé par « équivalent-adulte ». Cela signifie que le revenu total net disponible du ménage a été divisé par la taille du ménage calculée selon l'échelle dite « OCDE modifiée »: cette échelle attribue un coefficient de 1 à la personne de référence du ménage, 0.5 pour chaque membre du ménage âgé de 14 ans ou plus, et 0.3 pour chaque membre âgé de 13 ans ou moins.

Une typologie courante des classes sociales¹ consiste à définir:

- les classes « inférieures » comme celles ayant un revenu net disponible par équivalent-adulte inférieur à 70% du revenu médian ;
- les classes « moyennes inférieures » comme celles ayant un revenu net disponible par équivalent-adulte entre 70% et 110% du revenu médian ;
- les classes « moyennes supérieures » comme celles ayant un revenu net disponible par équivalent-adulte entre 110% et 150% du revenu médian ;
- les classes « moyennes supérieures » comme celles ayant un revenu net disponible par équivalent-adulte supérieur à 150% du revenu médian.

Graphique 88: Patrimoine moyen (milliers d'euros) des ménages selon la classe sociale, 2007



Source: Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

A mesure que l'on « progresse » dans l'échelle sociale, le patrimoine augmente. En particulier, le patrimoine financier passe de 7000 euros en moyenne pour les classes inférieures, à 20000 euros pour les classes moyennes inférieures, 42000 euros pour les classes moyennes supérieures et 85000 euros pour les classes supérieures.

Quant au patrimoine immobilier, il connaît une évolution analogue: le patrimoine sur la résidence principale passe de 182000 euros pour les classes inférieures à 533000 euros pour les classes supérieures. Le patrimoine immobilier autre que la résidence principale enregistre une évolution encore plus forte, passant de 29000 euros pour les classes inférieures à 535000 euros pour les classes supérieures.

Enfin, le patrimoine professionnel passe de 9000 euros en moyenne pour les classes inférieures à 35000 euros pour les ménages de la classe supérieure.

7.3 L'inégalité patrimoniale

En ces temps de difficultés économiques et de remise en cause de l'Etat Providence, les questions de patrimoine, et à fortiori d'inégalité patrimoniale, sont revenues sur le devant de la scène. Ces questions se traduisent en une discussion entre les défenseurs d'un système redistributif fort fondé sur la solidarité entre les générations, et ceux qui mettent en avant l'épargne individuelle comme remède aux incertitudes économiques. Par exemple, la constitution d'un patrimoine par chaque individu est-elle une solution aux problèmes de financement des pensions ? A l'inverse, faut-il taxer davantage le patrimoine afin d'assurer la pérennité des différents systèmes sociaux ? Toutes ces questions ne peuvent être abordées et discutées que sur la base d'une connaissance précise des niveaux de patrimoine et d'inégalité patrimoniale.

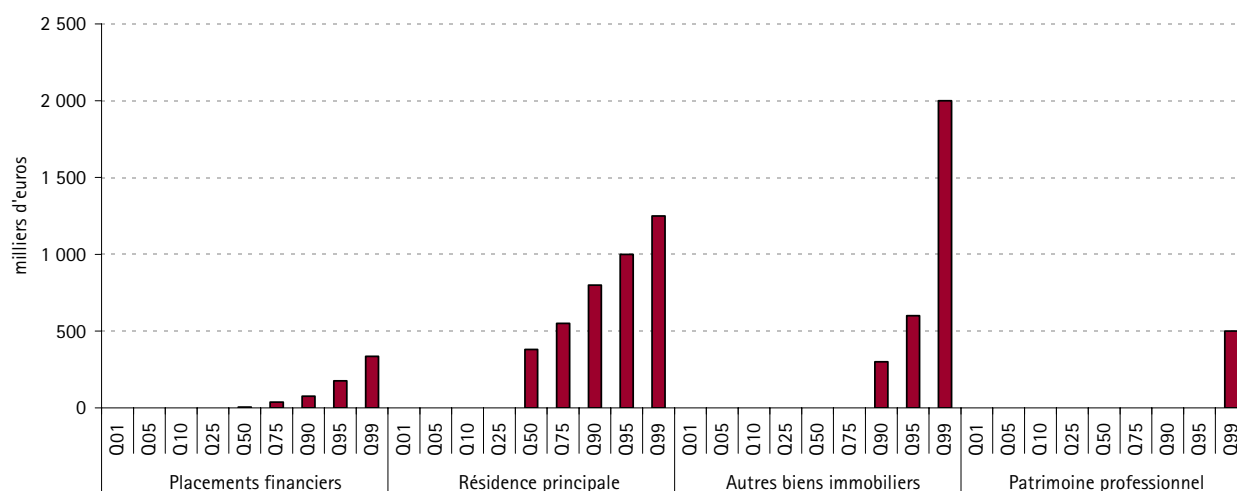
La distribution d'un patrimoine (financier, immobilier...) est très inégale d'un ménage à l'autre, contrairement à ce qu'on observe avec les distributions de revenu ou de dépenses. Tout d'abord, une proportion importante de ménages ne possède pas de patrimoine (ce qui n'est pas le cas pour les revenus ou les dépenses). Ensuite, même entre les ménages qui possèdent un patrimoine, de fortes différences peuvent être observées, avec des valeurs pouvant être très élevées. Par exemple, si on regarde la distribution du patrimoine financier des ménages, la valeur médiane est de 3750 euros, tandis que la valeur du quantile Q99 (seulement 1% des ménages ont un patrimoine supérieur à Q99) est de 335000 euros. Des résultats similaires sont observés pour les autres types de patrimoine:

- la valeur médiane du patrimoine sur la résidence principale est de 380000 euros, tandis que la valeur du quantile Q99 est de 1250000 euros. La valeur maximale observée est de 3500000 euros ;
- la valeur médiane du patrimoine immobilier autre que la résidence principale est de 0², tandis que la valeur du quantile Q99 est de 2000000 euros ;
- la valeur médiane du patrimoine professionnel des ménages est de 0, tandis que la valeur du quantile Q99 est de 500000 euros. La valeur maximale observée pour le patrimoine professionnel est de 3500000 euros.

¹ Voir par exemple le rapport travail et cohésion sociale de l'année précédente (cahier économique N°109).

² Autrement dit une proportion supérieure à 50% des ménages n'ont pas de patrimoine.

Graphique 89: Quantiles (milliers d'euros) de la distribution du patrimoine financier, du patrimoine sur la résidence principale, du patrimoine sur les autres biens immobiliers et du patrimoine professionnel des ménages, 2007



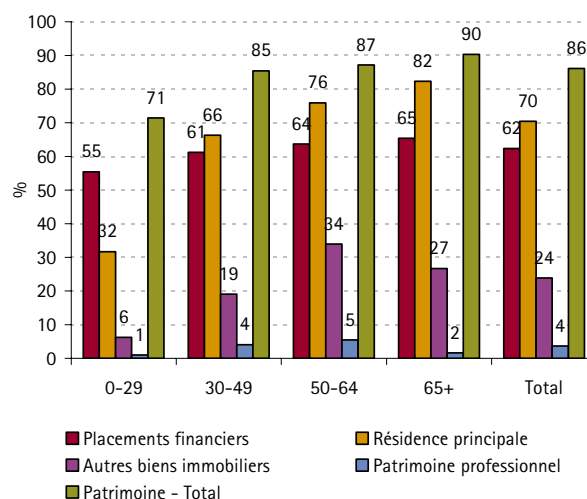
Source: Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

L'inégalité entre ménages en termes de patrimoine peut être mesurée en regardant le taux de possession d'un patrimoine par les ménages. 86% des ménages habitant le Luxembourg ont un patrimoine, qui peut être soit financier, immobilier (résidence principale ou autre) ou professionnel. Si on analyse les taux de possession par type de patrimoine, on constate que 70% des ménages possèdent un patrimoine immobilier sur la résidence principale, et que 62% ont un patrimoine financier. A l'opposé, 24% des ménages possèdent un patrimoine immobilier autre que la résidence principale, et seulement 4% ont un patrimoine professionnel.

Quand on analyse le taux de possession d'un patrimoine selon l'âge de la personne de référence du ménage, on voit que plus l'âge augmente, plus le pourcentage de ménages qui possèdent un patrimoine augmente, passant de 71% pour les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 29 ans à 90% si la personne de référence est âgée de plus de 65 ans. Si on regarde l'évolution par type de patrimoine, on voit que la tendance est similaire, c'est-à-dire que le taux de possession pour un type de patrimoine va augmenter avec l'âge de la personne de référence du ménage. L'évolution est particulièrement forte au niveau du patrimoine immobilier: 32% des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 29 ans possèdent leur résidence principale, contre 82% des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus. Par ailleurs, 6% des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 29 ans sont propriétaires d'autres biens immobiliers, contre 34% des ménages dont la personne

de référence est âgée entre 50 et 64 ans, et 27% de ceux dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus.

Graphique 90: Pourcentage de ménages possédant un patrimoine, total et selon l'âge de la personne de référence du ménage, 2007



Source: Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Une modélisation logistique avec comme variable expliquée la possession d'un patrimoine en général¹ (financier, résidence principale, autres biens immobiliers ou professionnel) par le ménage (1 si le ménage possède un patrimoine, 0 sinon) et comme variables explicatives:

¹ En annexe, on trouvera les résultats des régressions logistiques pour chaque type de patrimoine: financier, résidence principale, autres biens immobiliers et professionnel.

- l'âge de la personne de référence du ménage (4 modalités): moins de 29 ans, entre 30 et 49 ans, entre 50 et 64 ans, 65 ans ou plus ;
- le statut marital de la personne de référence du ménage (4 modalités): jamais marié/e, marié/e, séparé/e ou divorcé/e, veuf/ve ;
- le quantile du revenu net disponible du ménage par adulte-équivalent (8 modalités): <Q20, Q20-Q40, Q40-Q60, Q60-Q80, Q80-Q90, Q90-Q95, Q95-Q99, >Q99 ;
- la profession du chef de ménage (5 modalités): législateur/cadre supérieur/manager, profession intermédiaire, employé, agriculteur, profession élémentaire² ;
- la nationalité du chef de ménage (3 modalités): luxembourgeoise, étranger en provenance d'un pays de l'Union Européenne (UE), étranger d'un pays en dehors de l'UE ;
- le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage (3 modalités): faible, moyen, élevé va permettre d'affiner l'analyse en exprimant les taux de possession d'un patrimoine par différentes sous-populations sous la forme de rapports de chances (*odd-ratios*).

L'examen des intervalles de confiance montre qu'à l'exception de la modalité « Elevé » de la variable *Niveau d'éducation atteint*, toutes les modalités utilisées dans le modèle logistique sont significatives.

Comme on l'a observé précédemment, le taux de possession d'un patrimoine augmente avec l'âge de la personne de référence du ménage: par rapport aux ménages « jeunes », dont la personne de référence est âgée de moins de 29 ans, les ménages dont la personne de référence est âgée entre 30 et 49 ans auront 1.23 fois plus de chances de posséder un patrimoine.

Tableau 42: Régression logistique – Possession d'un patrimoine, 2007

		Intervalle de confiance	
	Rapport de chances	Borne inférieure	Borne supérieure
Age de la personne de référence du ménage			
Entre 30 et 49 ans	1.23	1.08	1.40
Entre 50 et 64 ans	1.30	1.11	1.52
65 ans ou plus	2.14	1.74	2.63
29 ans ou moins	(a)		
Statut marital de la personne de référence du ménage			
Mariée	1.82	1.63	2.03
Séparée/Divorcée	0.55	0.48	0.64
Veuve	1.34	1.07	1.69
Jamais mariée	(a)		
Quantile du revenu net disponible du ménage par adulte-équivalent			
Q20-Q40	3.19	2.85	3.56
Q40-Q60	4.21	3.67	4.82
Q60-Q80	5.81	4.98	6.78
Q80-Q90	7.40	5.99	9.15
Q90-Q95	17.59	11.62	26.64
Q95-Q99	15.93	10.82	23.44
>Q99	15.75	8.14	30.46
<Q20	(a)		
Profession de la personne de référence du ménage			
Législateur/Cadre supérieur/Manager	1.75	1.43	2.15
Profession intermédiaire	1.55	1.35	1.79
Employé	1.72	1.44	2.04
Agriculteur	1.79	1.34	2.39
Profession élémentaire	(a)		
Nationalité de la personne de référence du ménage			
Etranger (pays de l'UE)	0.32	0.29	0.35
Etranger (hors UE)	0.19	0.16	0.23
Luxembourgeoise	(a)		
Niveau d'éducation atteint			
Elevé	1.02	0.88	1.19
Moyen	1.32	1.18	1.47
Faible	(a)		
R2	0.3655		
(a) Situation de référence			

Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Si la personne de référence du ménage est âgée entre 50 et 64 ans, le rapport de chances passe à 1.30. Enfin, le rapport est de 2.14 pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus. Autrement dit, les ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 65 ans auront 114% de chances de plus d'avoir un patrimoine que les ménages dont la personne de référence est âgée de 29 ans ou moins.

¹ Les professions « élémentaires » englobent: les personnels de services et vendeurs de magasin et de marché, les artisans et ouvriers des métiers de type artisanal, les conducteurs d'installation et de machines et ouvriers de l'assemblage, les ouvriers et employés non qualifiés

Par rapport aux ménages dont la personne de référence n'a jamais été mariée, les ménages dont la personne de référence est mariée auront 1.82 fois plus de chances d'avoir un patrimoine. Si la personne de référence est veuve, le rapport de chances est de 1.34. A l'inverse, les ménages dont la personne de référence est divorcée ou séparée auront 45% de chances en moins d'avoir un patrimoine que les ménages dont la personne de référence n'a jamais été mariée.

Le quantile du revenu net disponible du ménage par adulte-équivalent semble aussi être très explicatif de la possession ou non d'un patrimoine. Par rapport aux ménages du quintile inférieur (<Q20), les ménages compris entre Q20 et Q40 auront déjà 3.19 fois plus de chances d'avoir un patrimoine. Pour les 1% des ménages ayant les revenus les plus élevés, le rapport de chances est 15.75, c'est-à-dire que ces ménages auront 1575% de chances de plus d'avoir un patrimoine que les ménages du quintile inférieur !

La profession de la personne de référence du ménage a aussi un impact sur la possession d'un patrimoine: par rapport aux professions « élémentaires », les ménages dont la personne de référence occupe une profession supérieure auront plus de chances d'avoir un patrimoine. Enfin, on peut aussi dire que les ménages étrangers ont moins de chances d'avoir un patrimoine que les ménages nationaux. Si on considère le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage, on voit que les ménages avec une éducation « moyenne » auront 1.32 fois plus de chances d'avoir un patrimoine que les ménages faiblement éduqués. Par contre, comme on l'a déjà dit, les différences de possession de patrimoine entre les ménages faiblement éduqués et ceux dont la personne de référence a un niveau d'éducation élevé ne sont pas significatives.

Une autre façon pour mesurer l'inégalité patrimoniale est de comparer la distribution du patrimoine selon certaines catégories de ménages avec le poids relatif de ces catégories dans la population totale des ménages. Si on considère par exemple la distribution des ménages selon l'âge de la personne de référence, les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 29 ans représentent 6% du nombre total des ménages. Par contre, ils ne possèdent que 2% de l'ensemble du patrimoine financier, 2% du patrimoine

immobilier sur la résidence principale, aucun patrimoine à partir d'autres biens immobiliers et aucun patrimoine professionnel. A l'opposé, les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus représentent 24% du nombre total des ménages, mais possèdent 29% du patrimoine financier, 28% du patrimoine immobilier sur la résidence principale et 45% du patrimoine sur les autres biens immobiliers. Cependant, ils ne possèdent que 4% du patrimoine professionnel.

Tableau 43: Distribution (%) des ménages, du patrimoine financier, du patrimoine immobilier et du patrimoine professionnel selon l'âge de la personne de référence du ménage, 2007

	0-29	30-49	50-64	65+	Total
Population des ménages	6	43	27	24	100
Patrimoine financier	2	34	35	29	100
Patrimoine immobilier - résidence principale	2	39	32	28	100
Patrimoine immobilier - autres biens	-	16	39	45	100
Patrimoine professionnel	-	50	45	4	100

Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Si on analyse la distribution des ménages selon la profession de la personne de référence, on voit que les ménages dont la personne de référence est « Membre de l'exécutif et des corps législatifs, cadre supérieur de l'administration publique, dirigeant et cadre supérieur d'entreprise » représentent 7% de l'ensemble des ménages, mais possèdent 15% de l'ensemble du patrimoine financier, 11% du patrimoine immobilier sur la résidence principale, 13% du patrimoine immobilier sur les autres biens et 18% du patrimoine professionnel. On observe la même caractéristique pour les ménages dont la personne de référence occupe une profession intellectuelle et scientifique ou une profession intermédiaire: ces ménages possèdent un patrimoine supérieur à leur part relative dans la population (sauf pour le patrimoine professionnel). A l'opposé, plus on descend dans l'échelle des professions, plus cette tendance va s'inverser: les ménages dont la personne de référence occupe un poste d'ouvrier ou d'employé non qualifié représentent 12% du nombre total de ménages, mais ils ne possèdent que 3% de l'ensemble du patrimoine financier, 7% du patrimoine immobilier de la résidence principale, 5% du patrimoine immobilier des autres biens immobiliers et 4% du patrimoine professionnel.

Tableau 44: Distribution (%) des ménages, du patrimoine financier, du patrimoine immobilier et du patrimoine professionnel selon la profession de la personne de référence du ménage, 2007

	Membre de l'exécutif et des corps législatifs, cadre supérieur de l'administration publique, dirigeant et cadre supérieur d'entreprise	Profession intellectuelle et scientifique	Profession intermédiaire	Employé de type administratif	Personnel des services, vendeur de magasin et de marché	Agriculteur et ouvrier qualifié de l'agriculture et de la pêche	Artisan et d'installation	Conducteur et de machines, ouvrier de l'assemblage	Ouvrier et employé non qualifié	Total
Population des ménages	7	15	21	10	10	4	13	9	12	100
Patrimoine financier	15	29	25	10	4	2	7	5	3	100
Patrimoine immobilier - résidence principale	11	17	24	12	7	4	10	9	7	100
Patrimoine immobilier - autres biens	13	23	36	5	3	7	6	2	5	100
Patrimoine professionnel	18	7	17	2	2	38	13	-	4	100

Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Les ménages dont la personne de référence a un niveau d'éducation faible représentent 43% du nombre total de ménages, mais ne possèdent que 29% du patrimoine financier, 37% du patrimoine immobilier de la résidence principale, 18% du patrimoine immobilier sur les autres biens immobiliers et 27% du patrimoine professionnel. Les ménages dont la personne de référence a un niveau d'éducation moyen représentent 34% du nombre total de ménages, et possèdent 29% de l'ensemble du patrimoine financier, 38% du patrimoine immobilier de la résidence principale, 51% du patrimoine sur les autres biens immobiliers et 59% du patrimoine professionnel. Quant aux ménages dont la personne de référence a un niveau d'éducation élevé, ils représentent 24% du nombre total de ménages, et possèdent 43% de l'ensemble du patrimoine financier, 25% du patrimoine immobilier de la résidence principale, 31% du patrimoine sur les autres biens immobiliers et 14% de l'ensemble du patrimoine professionnel.

Tableau 45: Distribution (%) des ménages, du patrimoine financier, du patrimoine immobilier et du patrimoine professionnel selon le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage, 2007

	Faible	Moyen	Élevé	Total
Population des ménages	43	34	24	100
Patrimoine financier	29	29	43	100
Patrimoine immobilier - résidence principale	37	38	25	100
Patrimoine immobilier - autres biens	18	51	31	100
Patrimoine professionnel	27	59	14	100

Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Les différences de patrimoine selon le statut matrimonial sont non négligeables. Les ménages des « mariés » représentent 58% du nombre total de ménages, mais possèdent 60% de l'ensemble du patrimoine financier, 69% du patrimoine immobilier de la résidence principale, 77% du patrimoine d'autres biens immobiliers et 81% du patrimoine professionnel.

A l'inverse, les ménages dont la personne de référence n'a jamais été mariée représentent 19% de l'ensemble des ménages, mais ne possèdent que 16% du patrimoine financier, 10% du patrimoine immobilier sur la résidence principale, 7% du patrimoine sur les autres biens immobiliers et 9% du patrimoine professionnel. Les ménages dont la personne de référence est séparée ou divorcée représentent 12% de l'ensemble des ménages, mais possèdent 13% du patrimoine financier, 8% du patrimoine immobilier sur la résidence principale, 5% du patrimoine sur les autres biens immobiliers et 3% du patrimoine professionnel.

Tableau 46: Distribution (%) des ménages, du patrimoine financier, du patrimoine immobilier et du patrimoine professionnel selon le statut marital de la personne de référence du ménage, 2007

	Jamais mariée	Mariée	Séparée/Divorcée	Veuve	Total
Population des ménages	19	58	12	11	100
Patrimoine financier	16	60	13	11	100
Patrimoine immobilier - résidence principale	10	69	8	12	100
Patrimoine immobilier - autres biens	7	77	5	10	100
Patrimoine professionnel	9	81	3	7	100

Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Si on regarde les inégalités de patrimoine selon le secteur d'activité (code NACE) dans lequel travaille la personne de référence du ménage, on peut résumer la situation comme suit:

- Finance (J) – 13% du nombre total de ménages, mais 15% de l'ensemble du patrimoine financier, 14% du patrimoine immobilier sur la résidence principale, 15% du patrimoine immobilier sur les autres biens et 17% du patrimoine professionnel ;

- Immobilier (K) – 10% du nombre total de ménages, mais 19% de l'ensemble du patrimoine financier, 8% du patrimoine immobilier sur la résidence principale, 11% du patrimoine immobilier sur les autres biens et 18% du patrimoine professionnel ;
- Organisations extra-territoriales (Q) – 6% du nombre total de ménages, mais 11% de l'ensemble du patrimoine financier, 6% du patrimoine immobilier sur la résidence principale, 11% du patrimoine immobilier sur les autres biens. Par contre, ces ménages ne possèdent aucun patrimoine professionnel

Les inégalités de patrimoine selon la nationalité de la personne de référence du ménage sont importantes. Les ménages dont la personne de référence est luxembourgeoise représentent 63% du nombre total de ménages, mais possèdent 71% du patrimoine financier, 77% du patrimoine immobilier sur la résidence principale, 85% du patrimoine sur les autres biens immobiliers et 86% du patrimoine professionnel. A l'inverse, les ménages dont la personne de référence est portugaise représentent 14% du nombre total de ménages, mais ne possèdent que 3% du patrimoine financier, 7% du patrimoine immobilier sur la résidence principale, 3% du patrimoine sur les autres biens immobiliers et 1% du patrimoine professionnel.

Tableau 47: Distribution (%) des ménages, du patrimoine financier, du patrimoine immobilier et du patrimoine professionnel selon le secteur d'activité de la personne de référence du ménage, 2007

	Agri- culture, pêche, et d'extrac- chasse	Activités minières et d'extrac- tion	Activités manufac- turières	Elec- tricité et gaz	Construc- tion	Vente et répara- tions	Hotels, restau- rants	Trans- port	Finance	Immo- bilier	Admini- stration publique	Edu- cation	Santé et action sociale	Organisa- tions extra- territoriales	Total
Population des ménages	3	-	11	1	10	9	5	7	13	10	11	7	8	6	100
Patrimoine financier	1	-	10	2	4	3	2	7	15	19	9	8	9	11	100
Patrimoine immobilier - résidence principale	3	-	12	1	6	8	2	8	14	8	13	9	8	6	100
Patrimoine immobilier - autres biens	8	-	9	2	3	10	4	6	15	11	5	8	8	10	100
Patrimoine professionnel	36	-	12	-	1	12	1	1	17	18	1	-	2	-	100

(*) Les valeurs pour « Activités minières et d'extraction » sont très faibles et ont été arrondies à 0

Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Tableau 48: Distribution (%) des ménages, du patrimoine financier, du patrimoine immobilier et du patrimoine professionnel selon la nationalité de la personne de référence du ménage, 2007

	Belge	Française	Allemande	Italienne	Luxem- bourgeoise	Portugaise	Total
Population des ménages	4	5	3	5	63	14	100
Patrimoine financier	3	6	3	3	71	3	100
Patrimoine immobilier - résidence principale	3	3	1	4	77	7	100
Patrimoine immobilier - autres biens	1	1	2	3	85	3	100
Patrimoine professionnel	8	1	2	1	86	1	100

Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Tableau 49: Distribution (%) des ménages, du patrimoine financier, du patrimoine immobilier et du patrimoine professionnel selon le quantile du revenu net disponible par équivalent-adulte, 2007

	<Q20	Q20-Q40	Q40-Q60	Q60-Q80	Q80-Q90	Q90-Q95	Q95-Q99	>Q99	Total
Population des ménages	20	20	20	20	10	5	4	1	100
Patrimoine financier	5	8	14	25	13	16	13	5	100
Patrimoine immobilier - résidence principale	10	18	20	24	13	7	6	2	100
Patrimoine immobilier - autres biens	4	7	6	19	11	8	33	13	100
Patrimoine professionnel	12	17	10	17	6	22	10	5	100

Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Lorsqu'on compare les distributions de patrimoine par quantile du revenu net disponible du ménage (exprimé en équivalents-adulte), on voit que les ménages du quintile inférieur, c'est-à-dire les 20% des ménages qui ont les revenus les plus faibles, ne possèdent que 5% du patrimoine financier, 10% du patrimoine immobilier sur la résidence principale, 4% du patrimoine immobilier sur les autres biens et 12% du patrimoine professionnel. A l'inverse, les ménages dont le revenu est situé entre les quantiles Q95 et Q99 représentent 4% de la population totale des ménages, mais possèdent 13% du patrimoine financier, 6% du patrimoine immobilier sur la résidence principale, 33% du patrimoine sur les autres biens immobiliers et 10% du patrimoine professionnel.

Si on analyse l'inégalité patrimoniale selon la typologie que nous avons adoptée précédemment pour les classes sociales, à savoir:

- les classes inférieures sont constituées des ménages ayant un revenu net disponible par équivalent-adulte inférieur à 70% du revenu médian ;
- les classes moyennes inférieures sont constituées des ménages ayant un revenu net disponible par équivalent-adulte compris entre 70% et 110% du revenu médian ;
- les classes moyennes supérieures sont constituées des ménages ayant un revenu net disponible par équivalent-adulte compris entre 110% et 150% du revenu médian ;
- les classes supérieures sont constituées des ménages ayant un revenu net disponible par équivalent-adulte supérieur à 150% du revenu médian ;

On constate que:

- les classes inférieures, qui représentent 21% de la population des ménages, ne possèdent que 5% du patrimoine financier, 10% du patrimoine immobilier sur la résidence principale, 4% du patrimoine immobilier sur les autres biens et 12% du patrimoine professionnel ;
- les classes moyennes inférieures, qui représentent 37% de la population des ménages, ne détiennent que 21% du patrimoine financier, 35% du patrimoine immobilier sur la résidence principale, 13% du patrimoine immobilier sur les autres biens et 26% du patrimoine professionnel ;
- les classes moyennes supérieures, qui représentent 23% de la population des ménages, détiennent 28% du patrimoine financier, 28% du patrimoine immobilier sur la résidence principale, 20% du patrimoine immobilier sur les autres biens et 21% du patrimoine professionnel ;
- Les classes moyennes supérieures, qui représentent 19% de la population des ménages, détiennent 46% du patrimoine financier, 26% du patrimoine immobilier sur la résidence principale, 64% du patrimoine immobilier sur les autres biens et 40% du patrimoine professionnel ;

Un indicateur courant d'inégalité dans une distribution est le coefficient de Gini. Géométriquement, il correspond à l'aire A comprise entre la courbe de Lorenz et la ligne d'égalité parfaite (c'est-à-dire tous les ménages détiennent le même patrimoine) – voir figure suivante – La courbe de Lorenz est la représentation graphique de la fonction qui à la part x des ménages les moins fortunés associe la part y de leur patrimoine.

Tableau 50: Distribution (%) des ménages, du patrimoine financier, du patrimoine immobilier et du patrimoine professionnel selon la classe sociale, 2007

	Classes inférieures	Classes moyennes inférieures	Classes moyennes supérieures	Classes supérieures	Total
Population des ménages	21	37	23	19	100
Patrimoine financier	5	21	28	46	100
Patrimoine immobilier - résidence principale	10	35	28	26	100
Patrimoine immobilier - autres biens	4	13	20	64	100
Patrimoine professionnel	12	26	21	40	100

Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

La part cumulée des ménages, classés par ordre de patrimoine croissant, est donc en abscisse, et la part cumulée du patrimoine est en ordonnée.

Afin d'obtenir des valeurs toujours comprises entre 0 et 1, l'aire *A* a été multipliée par 2. Un coefficient de Gini égal à 0 signifie que tous les ménages disposent du même patrimoine (situation d'égalité parfaite). En revanche, un coefficient de Gini égal à 1 signifie une situation d'« inégalité parfaite », à savoir qu'un unique ménage dispose de la totalité du patrimoine, tandis que les autres ménages ont un patrimoine égal à 0.

Pour calculer le coefficient de Gini relatif aux patrimoines financiers, il a fallu dans un premier temps estimer une valeur pour ce patrimoine au niveau de chaque ménage. En effet, le montant total des actifs

financiers des ménages a été collecté par tranches. Jusqu'ici, pour les besoins des calculs, le centre de la tranche a été utilisé comme estimation de la valeur totale des actifs financiers d'un ménage. Si cette solution est satisfaisante pour calculer des moyennes, elle ne saurait l'être pour estimer le niveau des inégalités de patrimoine. La technique dite des « résidus simulés » a alors été employée afin d'imputer une valeur pour les actifs financiers d'un ménage (Lollivier et Verger, 1989). Un modèle log-linéaire a été ajusté aux données par la méthode du maximum de vraisemblance. Les variables explicatives du modèle ont été l'âge et le sexe de la personne de référence du ménage ainsi que la taille et le quantile du revenu net disponible du ménage, exprimé en équivalents-adulte: <Q20, Q20-Q40, Q40-Q60, Q60-Q80, Q80-Q90, Q90-Q95, Q95-Q99, >Q99.

Figure 1: La courbe de Lorenz

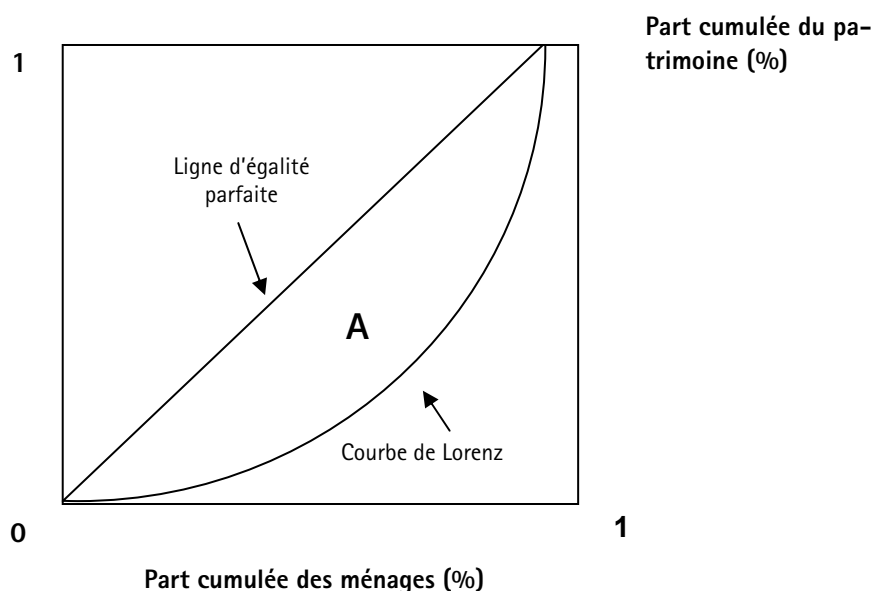


Tableau 51: Coefficient de Gini (%) par type de patrimoine, total et selon l'âge de la personne de référence du ménage et le quantile du revenu net disponible par équivalent-adulte, 2007

	Total	0-29	30-49	50-64	65+	<Q20	Q20-Q40	Q40-Q60	Q60-Q80	Q80-Q90	Q90-Q95	Q95-Q99	>Q99
Patrimoine financier	85.1	82.6	84	84.1	82.9	89.3	83.9	78.1	79.1	73.3	73.3	70.4	64.9
Patrimoine immobilier - résidence principale	47.9	75.7	50.2	42.4	40.3	64.8	44.9	41.5	43.4	39	32.5	39.2	45.6
Patrimoine immobilier - autres biens	92.9	96.8	91.1	88	94.3	94.8	93.4	91.1	88.5	83.8	82.4	88	68.2
Patrimoine professionnel	98.7	99.8	98.2	98.1	99.5	98.7	98.5	99.3	98.8	98.9	96.8	95.9	82.1

Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Le coefficient de Gini relatif aux placements financiers est de 85.1%, alors qu'il est de 47.9% pour le patrimoine immobilier sur la résidence principale. Les distributions du patrimoine immobilier autre que la résidence principale et du patrimoine professionnel sont très inégales, avec des coefficients de Gini respectivement de 92.9% et 98.7%.

Si on analyse les résultats selon l'âge de la personne de référence du ménage, on voit que le coefficient de Gini relatif au patrimoine immobilier sur la résidence principale diminue à mesure que l'âge de la personne de référence du ménage augmente, passant de 75.7% si celle-ci est âgée de moins de 29 ans à 40.3% si elle est âgée de 65 ans ou plus. Ceci montre que les inégalités les plus fortes s'observent parmi les jeunes générations, entre celles qui possèdent leur résidence principale et celles qui ne la possèdent pas encore. Pour ce qui est des autres types de patrimoine, l'examen des résultats ne semble pas indiquer de tendance significative liée à l'âge.

De même, les résultats par quantile du revenu ne semblent pas indiquer de tendance significative, à l'exception peut-être du patrimoine financier et du patrimoine immobilier autre que la résidence principale, dont les niveaux d'inégalité baissent à mesure que le revenu augmente. Pour le patrimoine financier, le coefficient de Gini passe de 89.3% pour les ménages du quintile inférieur (<Q20) à 64.9% pour les 1% des ménages ayant les revenus les plus importants (>Q99). Pour le patrimoine immobilier autre que la résidence principale, le coefficient passe de 94.8% à 68.2%.

Là aussi, de fortes inégalités semblent apparaître parmi les bas revenus entre ceux qui possèdent un patrimoine financier ou un patrimoine immobilier autre que la résidence principale et ceux qui n'en possèdent pas. Il est clair que ces patrimoines sont plutôt accessibles pour des ménages ayant des hauts revenus, à la différence de la résidence principale que la plupart des ménages chercheront à acquérir en priorité quel que soit leur niveau de revenu, et parfois au prix d'un endettement important (voir section suivante).

7.4 L'endettement des ménages

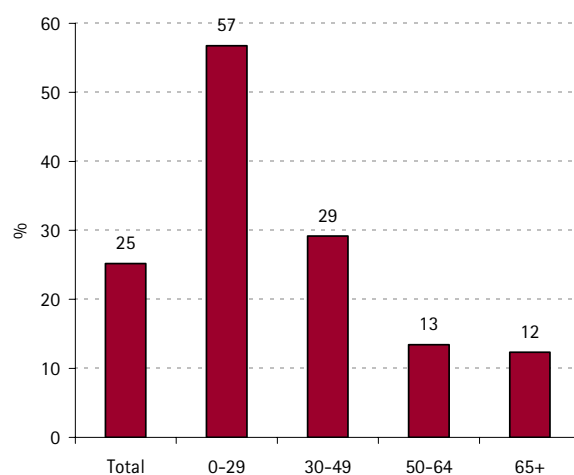
Afin de se constituer un patrimoine, de nombreux ménages ont été amenés à s'endetter. C'est le cas par exemple d'un ménage qui contracte un prêt auprès d'une banque afin d'acquérir sa résidence principale. La question de l'endettement est donc intimement liée à celle du patrimoine.

Jusqu'ici a seulement été pris en compte le patrimoine brut des ménages. Cependant, dans la plupart des cas, les patrimoines des ménages ont été constitués au prix d'un certain niveau d'endettement. Le patrimoine net d'un ménage est obtenu en retranchant du patrimoine brut le montant de la dette accumulée. Il est clair par exemple que deux ménages qui possèdent des patrimoines bruts de même valeur, mais dont l'un a dû s'endetter pour acquérir ce patrimoine tandis que l'autre en a hérité n'auront pas le même niveau de vie.

Les données de la Luxembourg Wealth Study (LWS) ne collectent auprès des ménages que le montant de la dette sur l'acquisition de la résidence principale. Cette dette peut être exprimée sous la forme d'un ratio en la divisant par la valeur de la résidence principale.

Le taux de la dette par rapport à la valeur de la résidence principale est en moyenne de 25% pour les ménages résidant au Luxembourg, avec de grandes différences selon l'âge de la personne de référence du ménage: le taux varie de 57% si la personne de référence est âgée de moins de 29 ans à 12% si elle est âgée de 65 ans ou plus.

Graphique 91: Taux de la dette (%) par rapport à la valeur de la résidence principale, total et selon l'âge de la personne de référence du ménage, 2007



Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

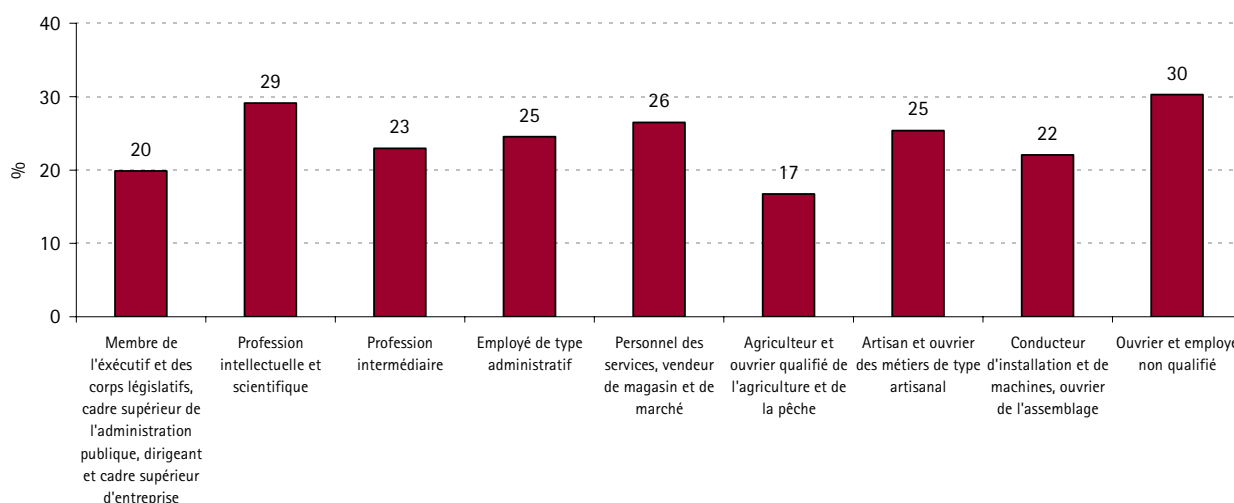
Si on regarde le taux d'endettement des ménages selon la profession de la personne de référence du ménage, on observe peu de variations entre les différentes catégories. En fait, le niveau d'endettement pour les professions « supérieures » est à peu près identique à celui observé pour les professions « inférieures ».

L'analyse des taux par quantile du revenu net disponible du ménage (par équivalent-adulte) montre que les ménages dont le revenu les place au-dessus du quantile Q99 (c'est-à-dire, les 1% des ménages disposant des plus hauts revenus) sont en moyenne les plus endettés sur leur résidence principale, à hauteur de 33%

de sa valeur. Viennent ensuite les ménages du quintile inférieur Q20 (c'est-à-dire, les 20% des ménages disposant des revenus les plus faibles), dont l'endettement représente en moyenne 29% de la valeur de la résidence principale. Par ailleurs, il semble que le taux de la dette progresse légèrement avec le niveau de revenu.

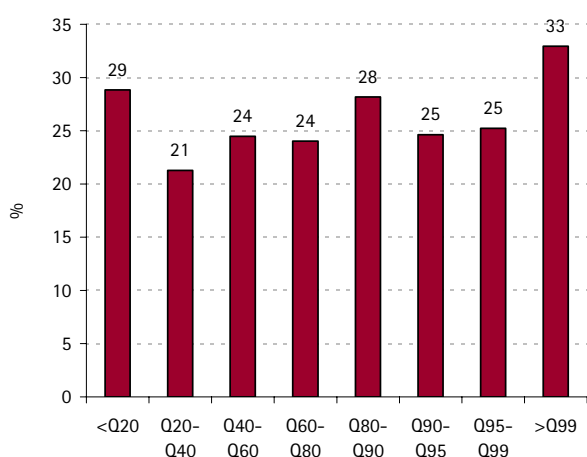
Par voie de conséquence, les classes « inférieures » et « supérieures » (voir précédemment pour la typologie des classes sociales) sont les plus endettées, avec des taux respectifs de 29% et 27%. A l'inverse, les classes « moyennes » sont endettées à hauteur de 23%.

Graphique 92: Taux de la dette (%) par rapport à la valeur de la résidence principale, selon la profession de la personne de référence du ménage, 2007



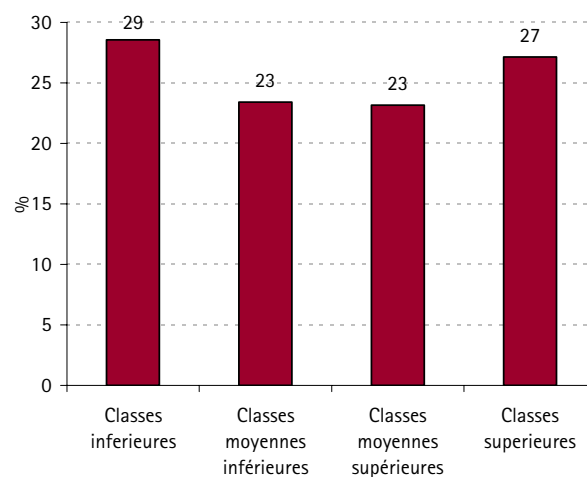
Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Graphique 93: Taux de la dette (%) par rapport à la valeur de la résidence principale, selon le quantile du revenu net disponible du ménage, 2007



Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

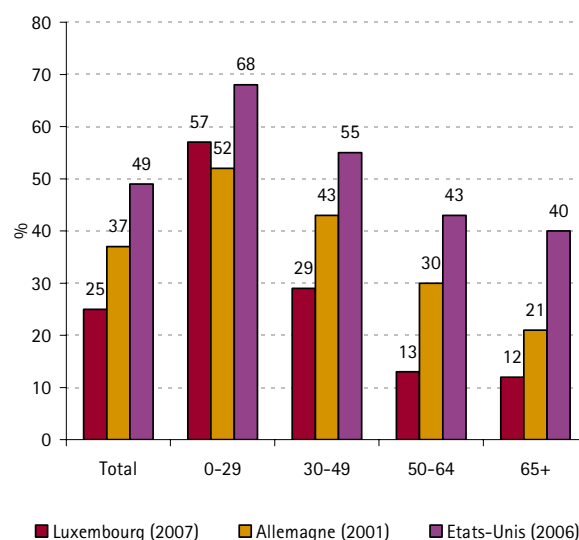
Graphique 94: Taux de la dette (%) par rapport à la valeur de la résidence principale, selon la classe sociale, 2007



Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires)

Une comparaison du taux d'endettement des ménages au Luxembourg avec ceux des ménages allemands et américains montre que la situation d'ensemble des ménages luxembourgeois au regard de l'endettement est relativement bonne, avec une dette qui représente en moyenne 25% de la valeur de la résidence principale, contre 37% en pour les ménages allemands et 49% pour les ménages américains. Cette tendance se retrouve si on croise les résultats selon l'âge de la personne de référence du ménage: à l'exception des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 29 ans, les ménages luxembourgeois sont en moyenne moins endettés que les ménages allemands, qui sont eux-mêmes moins endettés que les ménages américains.

Graphique 95: Taux de la dette (%) par rapport à la valeur de la résidence principale, total et selon l'âge de la personne de référence du ménage, comparaison internationale



Source : Luxembourg Wealth Study (données provisoires pour le Luxembourg)

Références

Luc Arrondel, André Masson et Daniel Verger (2009). *Le patrimoine en France: état des lieux, historique et perspective*. Economie et Statistique, N°417-418

Markus Jantti, Eva Sierminska et Tim Smeeding (2008). *The Joint Distribution of Household Income and Wealth: Evidence from the Luxembourg Wealth Study*. OECD social, employment and migration working paper, N° 65

Stefan Lollivier et Daniel Verger (1989). *D'une variable discrète à une variable continue: la technique des résidus simulés*. Mélanges économiques, Essais en l'honneur d'Edmond Malinvaud, Economica.

Annexe 1: patrimoine moyen des ménages

(*) L'endettement ne porte que sur la résidence principale

1. Par âge de la personne de référence du ménage

	0-29	30-49	50-64	65+
Placements financiers	9	26	47	45
Biens immobiliers	118	396	686	749
<i>résidence principale</i>	107	340	454	443
<i>autres biens immobiliers</i>	11	56	232	306
Patrimoine professionnel	-	18	27	3
Patrimoine total brut	127	440	760	797
Endettement	57	83	21	2
Patrimoine total net	70	357	739	795

2. Par profession de la personne de référence du ménage

	Dirigeant et cadre supérieur d'entreprise	Profession intellectuelle et scientifique	Profession intermédiaire	Employé	Personnel des services, vendeur de magasin et de marché	Agriculteur et ouvrier qualifié de l'agriculture et de la pêche	Artisan et ouvrier des métiers de type artisanal	Conducteur d'installation et de machines, ouvrier de l'assemblage	Ouvrier et employé non qualifié
Placements financiers	69	65	43	34	16	24	18	16	9
Biens immobiliers	825	659	710	525	321	754	376	389	308
<i>résidence principale</i>	545	418	438	446	278	408	299	363	236
<i>autres biens immobiliers</i>	281	241	272	79	43	345	77	27	72
Patrimoine professionnel	39	8	13	2	2	180	15	-	5
Patrimoine total brut	933	732	766	561	339	958	409	405	322
Endettement	40	75	55	56	37	18	32	36	26
Patrimoine total net	893	657	711	505	302	940	377	369	306

3. Par niveau d'éducation de la personne de référence du ménage

	Faible	Moyen	Elevé
Placements financiers	23	30	59
Biens immobiliers	401	664	598
<i>résidence principale</i>	332	429	395
<i>autres biens immobiliers</i>	68	235	203
Patrimoine professionnel	10	28	10
Patrimoine total brut	434	722	667
Endettement	27	53	66
Patrimoine total net	407	669	601

4. Par statut marital de la personne de référence du ménage

	Jamais mariée	Mariée	Séparée/ Divorcée	Veuve
Placements financiers	26	37	33	37
Biens immobiliers	261	668	330	560
<i>résidence principale</i>	204	456	262	414
<i>Autres biens immobiliers</i>	58	212	68	146
Patrimoine professionnel	7	22	5	9
Patrimoine total brut	294	727	368	603
Endettement	51	52	42	3
Patrimoine total net	243	675	326	600

5. Par secteur d'activité de la personne de référence du ménage

	Agriculture, pêche, chasse	Activités minières et d'extraction	Activités manufacturières	Electricité et gaz	Construction	Vente et réparations	Hôtels, restaurants
Placements financiers	17	-	27	54	10	11	15
Biens immobiliers	739	939	453	505	236	401	218
<i>résidence principale</i>	441	754	387	387	211	303	150
<i>autres biens immobiliers</i>	299	185	66	118	25	98	68
Patrimoine professionnel	380	-	24	-	1	29	7
Patrimoine total brut	1136	939	504	559	247	441	240
Endettement	46	10	69	35	56	73	31
Patrimoine total net	1090	929	435	524	191	368	209

	Transport	Finance	Immobilier	Administration publique	Education	Santé et action sociale	Organisations extra- territoriales
Placements financiers	28	39	58	27	41	35	59
Biens immobiliers	463	492	397	488	546	472	534
<i>résidence principale</i>	396	395	300	445	445	377	381
<i>autres biens immobiliers</i>	67	97	96	43	101	96	153
Patrimoine professionnel	3	29	42	2	-	5	-
Patrimoine total brut	494	560	497	517	587	512	593
Endettement	81	87	48	71	102	70	63
Patrimoine total net	413	473	449	446	485	442	530

6. Par nationalité de la personne de référence du ménage

	Luxembourgeoise	Portugaise	Belge	Française	Allemande	Italienne
Placements financiers	41	8	33	35	34	21
Biens immobiliers	685	218	377	242	338	443
<i>résidence principale</i>	469	185	328	203	216	345
<i>autres biens immobiliers</i>	215	33	49	39	122	98
Patrimoine professionnel	22	2	37	3	12	3
Patrimoine total brut	748	228	447	280	384	467
Endettement	45	50	58	44	31	45
Patrimoine total net	703	178	389	236	353	422

7. Par quantile du revenu net disponible

	<Q20	Q20-Q40	Q40-Q60	Q60-Q80	Q80-Q90	Q90-Q95	Q95-Q99	>Q99
Placements financiers	7	14	26	44	47	106	112	173
Biens immobiliers dont:	209	395	433	612	652	791	1 926	2 836
<i>résidence principale</i>	181	344	383	465	483	537	579	682
<i>autres biens immobiliers</i>	28	51	50	148	169	254	1 347	2 155
Patrimoine professionnel	10	13	8	13	10	71	44	100
Patrimoine total brut	226	422	467	669	709	968	2 082	3 199
Endettement	26	33	39	52	76	72	67	115
Patrimoine total net	200	389	428	617	633	896	2 015	3 084

8. Par classe sociale

	Classes inférieures	Classes moyennes inférieures	Classes moyennes supérieures	Classes supérieures
Placements financiers	7	20	42	85
Biens immobiliers	211	412	599	1 069
<i>résidence principale</i>	182	359	465	533
<i>autres biens immobiliers</i>	29	53	135	535
Patrimoine professionnel	9	11	14	35
Patrimoine total brut	227	443	655	1 189
Endettement	25	36	52	76
Patrimoine total net	202	407	603	1 113

Annexe 2: possession d'un patrimoine – résultats des régressions logistiques

>>>> PATRIMOINE FINANCIER

	Rapport de chances	Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
Age de la personne de référence du ménage			
Entre 30 et 49 ans	0.82	0.72	0.93
Entre 50 et 64 ans	0.92	0.80	1.06
65 ans ou plus	1.13	0.96	1.33
29 ans ou moins	(a)		
Statut marital de la personne de référence du ménage			
Mariée	0.87	0.79	0.96
Séparée/Divorcée	0.53	0.47	0.60
Veuve	0.77	0.65	0.92
Jamais mariée	(a)		
Quantile du revenu net disponible du ménage par adulte-équivalent			
Q20-Q40	2.45	2.21	2.71
Q40-Q60	3.05	2.72	3.41
Q60-Q80	3.82	3.39	4.30
Q80-Q90	5.55	4.76	6.48
Q90-Q95	5.79	4.71	7.12
Q95-Q99	7.56	6.01	9.51
>Q99	11.15	7.18	17.29
<Q20	(a)		
Profession de la personne de référence du ménage			
Législateur/Cadre supérieur/Manager	1.42	1.22	1.66
Profession intermédiaire	1.57	1.41	1.76
Employé	1.59	1.39	1.81
Agriculteur	0.78	0.65	0.95
Profession élémentaire	(a)		
Nationalité de la personne de référence du ménage			
Etranger (pays de l'UE)	0.57	0.53	0.62
Etranger (hors UE)	0.36	0.30	0.44
Luxembourgeoise	(a)		
Niveau d'éducation atteint			
Elevé	1.59	1.41	1.79
Moyen	1.30	1.19	1.42
Faible	(a)		
PSEUDO - R2		0.2851	
(a) Situation de référence			

>>>> PATRIMOINE IMMOBILIER: RESIDENCE PRINCIPALE

		Intervalle de confiance	
	Rapport de chances	Borne inférieure	Borne supérieure
Age de la personne de référence du ménage			
Entre 30 et 49 ans	2.33	2.04	2.66
Entre 50 et 64 ans	3.56	3.06	4.14
65 ans ou plus	6.00	4.98	7.23
29 ans ou moins	(a)		
Statut marital de la personne de référence du ménage			
Mariée	2.61	2.36	2.88
Séparée/Divorcée	0.73	0.65	0.84
Veuve	1.78	1.46	2.17
Jamais mariée	(a)		
Quantile du revenu net disponible du ménage par adulte-équivalent			
Q20-Q40	2.61	2.34	2.91
Q40-Q60	2.99	2.64	3.37
Q60-Q80	3.70	3.25	4.20
Q80-Q90	4.35	3.73	5.07
Q90-Q95	5.66	4.62	6.95
Q95-Q99	5.77	4.71	7.07
>Q99	3.01	2.16	4.20
<Q20	(a)		
Profession de la personne de référence du ménage			
Législateur/Cadre supérieur/Manager	0.90	0.77	1.06
Profession intermédiaire	1.20	1.06	1.36
Employé	1.63	1.40	1.89
Agriculteur	1.23	0.97	1.57
Profession élémentaire	(a)		
Nationalité de la personne de référence du ménage			
Etranger (pays de l'UE)	0.18	0.17	0.20
Etranger (hors UE)	0.14	0.11	0.16
Luxembourgeoise	(a)		
Niveau d'éducation atteint			
Elevé	0.65	0.57	0.74
Moyen	1.18	1.06	1.30
Faible	(a)		
PSEUDO - R2		0.4329	
(a) Situation de référence			

>>>> PATRIMOINE IMMOBILIER: AUTRES BIENS IMMOBILIERS

	Rapport de chances	Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
Age de la personne de référence du ménage			
Entre 30 et 49 ans	1.90	1.57	2.30
Entre 50 et 64 ans	2.90	2.37	3.55
65 ans ou plus	3.84	3.10	4.77
29 ans ou moins	(a)		
Statut marital de la personne de référence du ménage			
Mariée	1.79	1.60	2.01
Séparée/Divorcée	0.88	0.75	1.04
Veuve	0.96	0.79	1.16
Jamais mariée	(a)		
Quantile du revenu net disponible du ménage par adulte-équivalent			
Q20-Q40	1.61	1.41	1.85
Q40-Q60	1.69	1.47	1.96
Q60-Q80	3.09	2.68	3.57
Q80-Q90	4.90	4.19	5.74
Q90-Q95	5.84	4.81	7.09
Q95-Q99	10.36	8.49	12.66
>Q99	12.64	9.09	17.58
<Q20	(a)		
Profession de la personne de référence du ménage			
Législateur/Cadre supérieur/Manager	1.85	1.59	2.15
Profession intermédiaire	1.06	0.94	1.20
Employé	1.17	1.01	1.36
Agriculteur	3.93	3.26	4.75
Profession élémentaire	(a)		
Nationalité de la personne de référence du ménage			
Etranger (pays de l'UE)	1.16	1.06	1.27
Etranger (hors UE)	1.15	0.91	1.45
Luxembourgeoise	(a)		
Niveau d'éducation atteint			
Elevé	0.91	0.80	1.04
Moyen	1.10	1.00	1.22
Faible	(a)		
PSEUDO - R2		0.2026	
(a) Situation de référence			

>>>> PATRIMOINE PROFESSIONNEL

	Rapport de chances	Intervalle de confiance	
		Borne inférieure	Borne supérieure
Age de la personne de référence du ménage			
Entre 30 et 49 ans	1.42	0.95	2.13
Entre 50 et 64 ans	1.41	0.92	2.16
65 ans ou plus	0.39	0.24	0.64
29 ans ou moins	(a)		
Statut marital de la personne de référence du ménage			
Mariée	1.42	1.12	1.80
Séparée/Divorcée	1.78	1.31	2.41
Veuve	0.38	0.21	0.69
Jamais mariée	(a)		
Quantile du revenu net disponible du ménage par adulte-équivalent			
Q20-Q40	2.27	1.67	3.08
Q40-Q60	1.55	1.09	2.20
Q60-Q80	2.75	2.01	3.76
Q80-Q90	1.83	1.25	2.68
Q90-Q95	4.37	2.98	6.40
Q95-Q99	5.90	4.04	8.62
>Q99	12.91	8.14	20.48
<Q20	(a)		
Profession de la personne de référence du ménage			
Législateur/Cadre supérieur/Manager	5.08	3.73	6.94
Profession intermédiaire	1.52	1.14	2.03
Employé	0.68	0.41	1.11
Agriculteur	31.86	23.66	42.90
Profession élémentaire	(a)		
Nationalité de la personne de référence du ménage			
Etranger (pays de l'UE)	0.84	0.70	1.02
Etranger (hors UE)	1.12	0.69	1.82
Luxembourgeoise	(a)		
Niveau d'éducation atteint			
Elevé	1.15	0.87	1.52
Moyen	1.49	1.18	1.87
Faible	(a)		
PSEUDO - R2		0.2132	
(a) Situation de référence			

8. Un taux de pauvreté absolue ("budgétaire") pour le Luxembourg? Une étude de faisabilité

8.1 Les différentes mesures de la pauvreté

Le concept de « pauvreté » semble, à première vue, univoque. Or, dès qu'on essaie de formuler une définition explicite, il apparaît que le terme fait référence à une réalité complexe. La définition suivante évoque, par exemple, la pauvreté pécuniaire (monétaire), mais également la pauvreté des « potentialités » qui semble contenir des éléments de la théorie des « *capabilities* » du prix Nobel Amartya Sen: « *La pauvreté est l'insuffisance de ressources matérielles, comme la nourriture, l'accès à l'eau potable, les vêtements, le logement, et des conditions de vie en général, mais également de ressources intangibles comme l'accès à l'éducation, l'exercice d'une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens* ». ¹

Logiquement les instruments de mesure de la pauvreté sont divers et variés. Ils répondent en fait à la multidimensionnalité du concept et de la réalité sous-jacente. Il convient de dire dès l'ingrès qu'aucun instrument de mesure ne sera jamais parfait, et qu'il semble indispensable de ne pas se focaliser sur une seule mesure, si on veut comprendre la complexité et la multidimensionnalité du phénomène.

Dans la suite, on dira quelques mots sur les diverses mesures de la pauvreté et les concepts sous-jacents, avant de proposer la construction d'un panier de biens et services dits « essentiels » et de fixer la valeur monétaire de ce panier. Cette valeur sera considérée comme seuil de pauvreté « absolue », à partir duquel, il est possible de calculer un « taux de risque de pauvreté absolue », c'est-à-dire la part des personnes dont le revenu se situe en dessous du seuil constitué par la valeur du panier de biens et services « essentiels »

La pauvreté – un concept multidimensionnel

Au niveau de l'Union européenne, on semble s'être mis d'accord dès 1975 au cours d'une réunion du Conseil sur une première définition explicite de la pauvreté: «... *people are said to be living in poverty if their income and resources are so inadequate as to preclude them from having a standard of living considered acceptable in the society in which they live. Because of their poverty they may experience multiple disadvantages through unemployment, low income, poor housing, inadequate health care and barriers to lifelong learning, culture, sport and recreation. They are often excluded and marginalised from participating in activities (economic, social and cultural) that are the norm for other people and their access to fundamental rights may be restricted* ». ²

Cette définition est à la fois "multidimensionnelle" et « relative ». Multidimensionnelle parce qu'elle évoque les désavantages multiples de la population pauvre qui peuvent être liées au chômage, à la faiblesse des revenus, aux conditions de logement précaires, à un accès difficile aux soins de santé et à des barrières à la formation, la culture, les sports et les loisirs.

La pauvreté « légale »

Le seuil de pauvreté est constitué, suivant cette approche, par le revenu minimal qui est pris en compte officiellement ou implicitement dans le cadre d'une législation sociale ou fiscale (comme p.ex: le RMG au Luxembourg, le minimex en Belgique). L'avantage de cette méthode est d'établir une norme de pauvreté exacte pouvant être considérée comme voisine du minimum absolu. Or, comme le disent Cantillon et al., la pauvreté légale est « *le résultat d'un processus de décision incrémental* ». Il ne résout pas le problème. Pour ces auteurs, « *la méthode légale suppose précisément ce qu'il faut démontrer, c'est-à-dire que le niveau prévu par la loi répond à un besoin social réel* » et « *il est donc parfaitement illogique de recourir à une norme précisément déduite de la politique menée de fait* ». ³

¹ Wikipédia (français) sous « Pauvreté » (consulté le 28 septembre 2010)

² Cité dans EUROSTAT (2010), Combating poverty and social exclusion . A statistical portrait of the European Union 2010, Series. Statistical books

³ CANTILLON Bea, DELEECK Herman, VAN DEN BOSCH Karel (2001), Pour une norme européenne de la pauvreté. Recommandations, in: Revue belge de la sécurité sociale, 2^{ème} trimestre 2001, pp. 259-279

Il peut donc paraître opportun d'élaborer une norme de revenus et un seuil de pauvreté indépendants des tarifs légaux fixés. Pour l'élaboration d'une telle norme indépendante, on peut distinguer 5 méthodes: la méthode subjective, la méthode relative, la mesure de la privation matérielle, la méthode dite du « quota alimentaire » et la méthode « budgétaire » ou « absolue ».

La pauvreté subjective

Dans la méthode dite « subjective », le seuil de pauvreté est basé sur des estimations faites par la population elle-même.¹ On demande aux gens quel est le montant du revenu indispensable dont ils estiment devoir disposer pour pouvoir joindre sans difficultés les deux bouts et puis si le montant de leur revenu actuel est supérieur ou inférieur à ce montant.

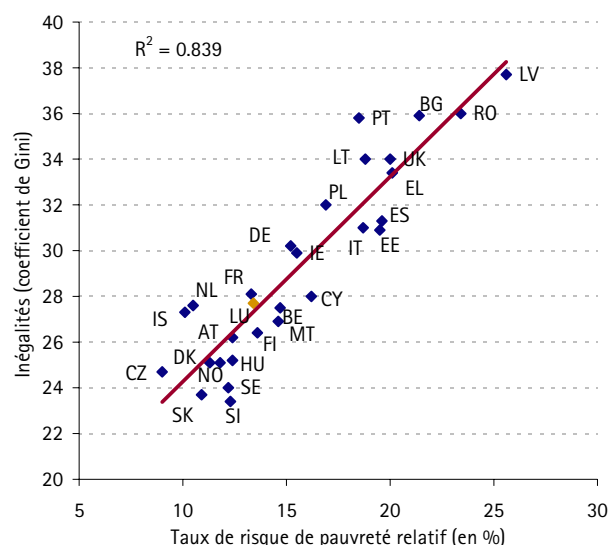
Une telle question est notamment posée dans l'enquête EU-SILC (Européen Survey on Income and Living Conditions). Selon cette méthode, le seuil de pauvreté est donc le revenu minimal que les personnes estiment nécessaire pour qu'elles puissent, dans les conditions données, arriver à joindre les deux bouts. L'inconvénient de cette méthode est que le seuil n'est pas uniforme (il dépend en fait de chaque personne interrogée) et que les réponses pourront être fortement influencées par l'environnement socio-économique de la personne. Par ailleurs, la formulation des questions pourra avoir un impact non négligeable sur les réponses. Finalement, les postes budgétaires pris en considération pour évaluer le revenu « indispensable » ne sont pas définis (et dépendent en fait de chaque individu).

Notons finalement qu'il y a un lien très fort entre le revenu médian d'un pays et la pauvreté subjective. En d'autres termes, plus le niveau de vie médian dans un pays est élevé, moins la pauvreté subjective est développée (voir graphique 100). On verra que la corrélation entre la « privation matérielle » et le niveau de vie est également très forte, alors que ce n'est pas le cas pour la pauvreté relative.

En ce qui concerne, le taux de pauvreté subjective, le Luxembourg (11% en 2008) se situe parmi les mieux placés. Il est cependant devancé par la plupart des pays nordiques et par l'Autriche où le taux est le plus

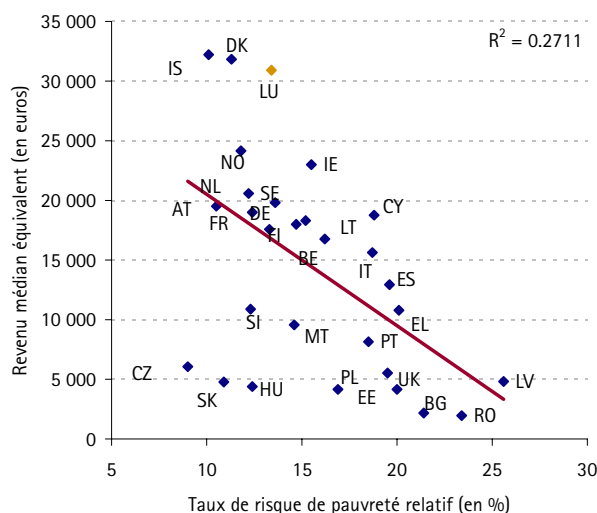
faible. Les taux les plus élevés se retrouvent dans certains pays de l'Est de l'Europe (par exemple un taux de près de 85% en Lettonie), mais également la Grèce (un taux de pauvreté subjective de plus de 65%). Rappelons que la corrélation entre le revenu médian des pays et le taux de pauvreté subjective est très forte (plus le niveau de vie, en termes de revenu médian équivalent, est élevé, moins la pauvreté subjective est importante).

Graphique 96: Corrélation entre taux de risque de pauvreté relatif et inégalités, 2008



Source : STATEC, EUROSTAT (EU-SILC)

Graphique 97: Corrélation entre taux de risque de pauvreté relatif et niveau de vie, 2008



Source : STATEC, EUROSTAT (EU-SILC)

¹ Voir notamment: VAN PRAAG B., HAGENAARS A., VAN WEEREN J. (1982), Poverty in Europe, The Review of Income and Wealth (28): 345-359

La pauvreté relative

La définition citée ci-dessus est aussi « relative », car elle suggère que les gens peuvent être considérés comme pauvres si leurs ressources et leurs revenus les empêchent d'avoir un niveau de vie considéré comme acceptable dans le contexte de la société, resp. du pays dans lequel ils vivent. Cette définition fait aujourd'hui consensus au niveau de l'Union européenne. Le seuil de pauvreté y est défini comme un pourcentage donné (généralement 60%) du revenu médian au niveau national (voir également le chapitre 3 de la deuxième partie pour des explications méthodologiques plus poussées sur le taux de pauvreté relatif).

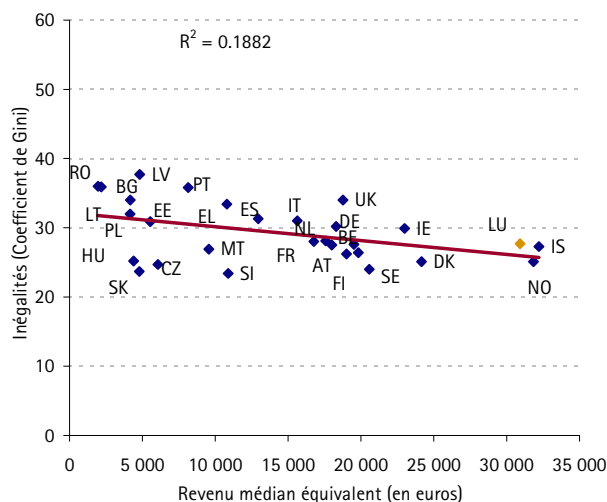
Cette pauvreté est « relative » en ce sens que le seuil de pauvreté dépend du niveau de revenu de chaque pays: plus le niveau de revenu du pays est élevé, plus le seuil de pauvreté est élevé. Même si cette approche semble logique lorsqu'on cherche à comparer la situation de la pauvreté entre des pays ayant des niveaux de vie très différents (par exemple, entre pays d'Europe de l'Ouest et pays d'Europe de l'Est), elle est aussi critiquée pour être justement trop sensible au niveau des revenus. Ainsi, le taux de pauvreté de certains pays d'Europe de l'Est peut être identique, voire inférieur, à celui de la plupart des pays d'Europe de l'Ouest, où le niveau de vie est pourtant généralement plus élevé. La pauvreté relative est en fait plutôt une mesure de l'inégalité des revenus. En l'occurrence, on mesure le nombre de personnes se situant dans le segment inférieur de la distribution des revenus.

Qu'en est-il du point de vue empirique ? En croisant le taux de pauvreté relatif avec une mesure des inégalités (ici le coefficient de Gini), on note une corrélation extrêmement forte ($r^2 = 0.84$), confirmant que la « pauvreté relative » fait plutôt référence aux inégalités dans une société (voir graphique 96). S'il y a bien une corrélation entre le revenu médian d'un pays et le taux de pauvreté relatif, cette corrélation est cependant beaucoup plus faible (voir graphique 97). Cette interprétation serait évidemment biaisée si les inégalités étaient étroitement liées au niveau de vie des pays. Or, il n'en est rien. En croisant le revenu médian des pays avec le coefficient de Gini, on ne trouve qu'une corrélation très faible (voir graphique 3).

La méthode dite « relative » ou « statistique » a le grand avantage de permettre le calcul d'un seuil de

pauvreté très précis et de faciliter la comparaison internationale. Il n'est pas étonnant qu'elle se soit imposée au niveau européen.

Graphique 98: Corrélation entre niveau de vie et inégalités, 2008



Source : STATEC, EUROSTAT (EU-SILC)

La faiblesse de la méthode réside dans le fait que le choix du pourcentage (40%, 50% ou 60% ou un autre pourcentage du revenu équivalent moyen ou médian) et de l'échelle d'équivalence (le poids attribué aux adultes et aux enfants dans un ménage) est fondamentalement arbitraire. Si on fixe un seuil élevé, le nombre de pauvres (et le taux de pauvreté) sera d'autant plus important. Un seuil plus faible fait baisser le nombre de pauvres. Par ailleurs, les pondérations sont tout autant arbitraires. Dans l'Union européenne on utilise actuellement l'échelle d'équivalence dite « OCDE modifiée » qui attribue le poids de 1.0 au premier adulte du ménage, 0.5 pour un adulte supplémentaire et 0.3 par enfant. A noter que jusqu'au milieu des années 1990, les poids étaient de respectivement 1.0 pour le premier adulte, 0.7 pour un deuxième adulte et 0.5 par enfant.

La pauvreté (privation) matérielle

Il s'agit ici d'une approche non-monnaire de la pauvreté qui repose sur la possession ou non par les ménages d'un certain nombre de biens durables « essentiels »: téléphone, télévision, ordinateur etc. On pourra ainsi définir un taux de pauvreté matérielle comme la proportion de ménages ne pouvant pas s'offrir un certain nombre de ces biens.¹

¹ Voir notamment à ce sujet

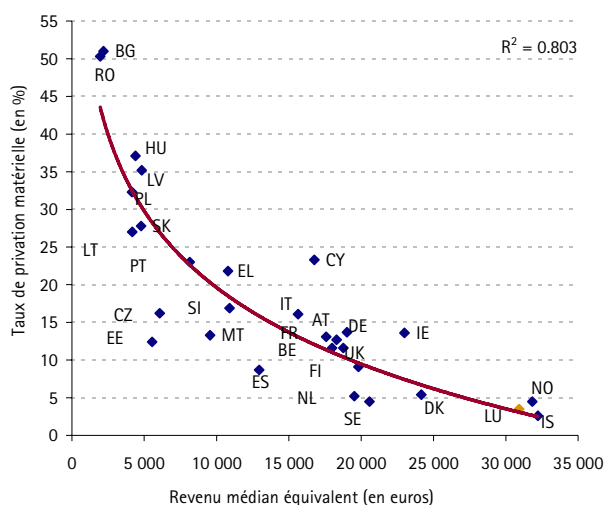
- La privation matérielle dans l'UE. A.-C. Guio. Eurostat, Statistiques en bref, Population et conditions sociales, 21/2005.

- Armut und Lebensstandard, Zur Entwicklung des notwendigen Lebensstandards der Bevölkerung 1996-2003. Gutachten im Rahmen des Armuts- und Reichtumsberichtes der Bundesregierung. H.-J. Andreß, A. Krüger, B. K. Sedlacek. Köln August 2004.

Un taux de privation matérielle peut être calculé à partir de l'enquête communautaire EU-SILC. L'indicateur est défini comme le pourcentage de la population avec une absence non-souhaitée d'au moins trois des neuf éléments de privation matérielle contenus dans la dimension "Contraintes économiques et biens d'équipement". Les neuf éléments matériels qui composent cet indicateur sont: la capacité à faire face à une dépense imprévue, la capacité à s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, l'existence d'arriérés de paiements (remboursements hypothécaires ou loyers, factures courantes, mensualités de location-vente ou autres remboursements d'emprunts), la capacité à s'offrir un repas composé de viande, de poulet ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours, la capacité à chauffer convenablement son domicile, la possession d'un linge, la possession d'un téléviseur couleur, la possession d'un téléphone et la possession d'une voiture personnelle. Le taux de privation matérielle est donc le pourcentage de la population qui est privée de 3 de ces 9 éléments.

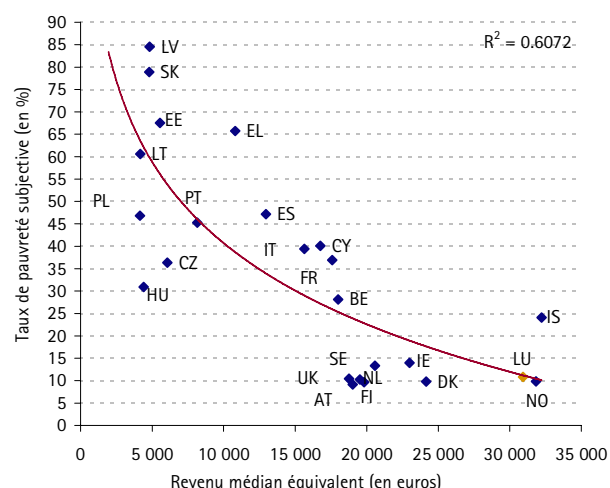
Comme pour le taux de pauvreté subjective, le Luxembourg est bien placé dans la comparaison européenne. Avec un taux de privation matérielle de seulement 3.5%, le Luxembourg était uniquement devancé par l'Islande en 2008. Ajoutons qu'en Roumanie et en Bulgarie, le taux de privation matérielle dépasse les 50%. En fait, tout comme le taux de pauvreté subjective, le taux de privation matérielle est fortement corrélé au niveau de vie (revenu médian équivalent) des pays.

Graphique 99: Corrélation entre taux de privation matérielle et niveau de vie, 2008



Source: STATEC, EUROSTAT (EU-SILC)

Graphique 100: Corrélation entre taux de pauvreté subjective et niveau de vie, 2008



Source: STATEC, EUROSTAT (EU-SILC)

Quota alimentaire

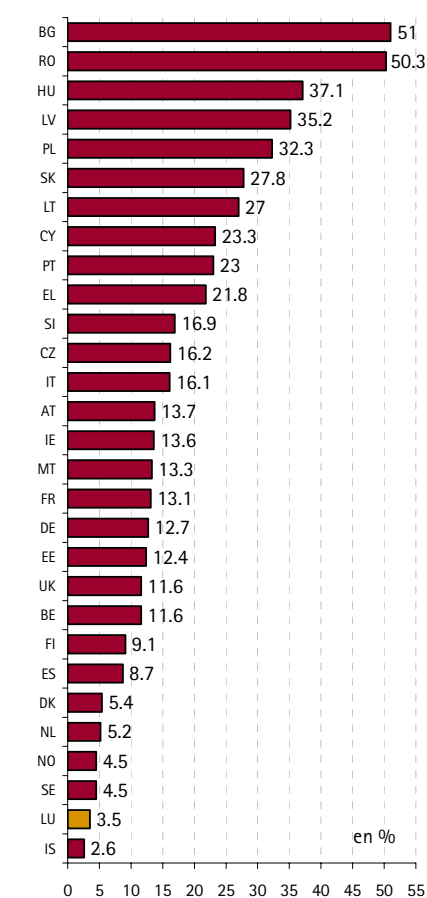
Les seuils de pauvreté basés sur le quota alimentaire partent de l'hypothèse que les ménages « *qui dépendent une partie identique de leur revenu à des fournitures vitales (aliments, vêtements, chauffage), connaissent une prospérité égale* »¹. L'institut national de statistique du Canada a utilisé cette méthode pour la construction de « Low Income Cut-Offs (LICO) ». Elle est basée « *sur le rapport (décroissant) entre les dépenses proportionnelles consacrées à des fournitures indispensables (nourriture, vêtements, logement) et le revenu du ménage* »². Le seuil de pauvreté correspondrait au niveau de revenu auxquels les ménages dépensent 20% et plus pour des fournitures vitales que le ménage moyen (ce sont les LICO)³.

Comme pour le taux de pauvreté relatif, cette méthode contient une grande part d'arbitraire (au lieu des 20% du cut-off on pourrait penser à 10%, 30%, 40% ...). Par ailleurs, elle contient une part de « relatif » et une part d'« absolu »: « relatif » parce que le seuil est fixé par rapport au ménage moyen et « absolu » parce que la partie des revenus consacrées aux « fournitures vitales » repose sur la construction d'un panier de biens bien définis.

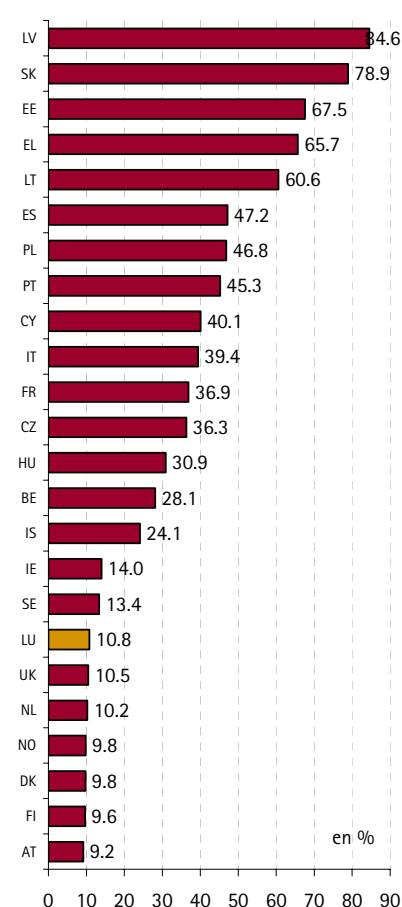
¹ CANTILLON et al. (2001), op. cit. 9

² Idem.

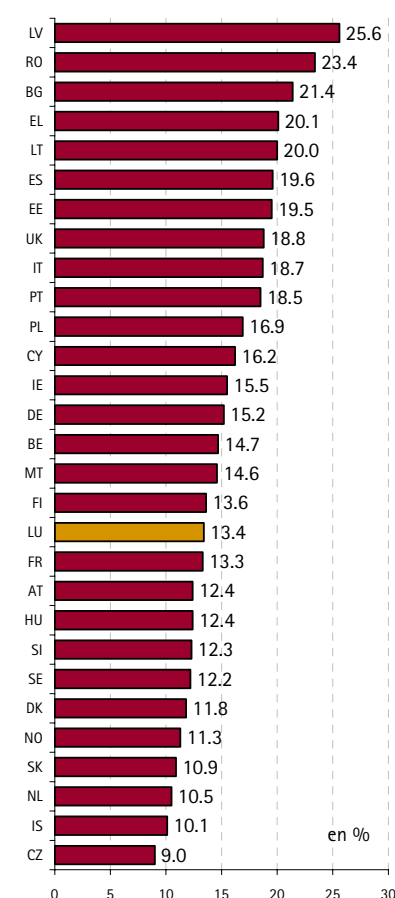
³ WOLFSON M., EVANS J. (1989), Statistics Canada's Low Income Cut-Offs: Methodological concerns and possibilities, Research Paper Series.

Graphique 101: Taux de privation matérielle, 2008

Source : STATEC, EUROSTAT (EU-SILC)

Graphique 102: Taux de pauvreté subjective, 2008

Source : STATEC, EUROSTAT (EU-SILC)

Graphique 103: Taux de risque de pauvreté relatif, 2008*

Source : STATEC, EUROSTAT (EU-SILC)

La pauvreté « budgétaire » ou « absolue »

La pauvreté absolue ou extrême fait généralement référence à une privation matérielle sévère ou la disponibilité d'un revenu se situant en-dessous, non pas d'un seuil relatif, mais en-dessous d'un seuil absolu correspondant à une certaine valeur monétaire. Les organisations des Nations Unies utilisent souvent les seuils de 1\$ ou 2\$ par tête en tant que seuil de pauvreté afin de mesurer l'évolution de la pauvreté dans les pays en voie de développement. Parfois, la pauvreté absolue ou sévère peut également être définie sans référence à une valeur monétaire. Ainsi au sommet mondial de Copenhague (World Summit on Social Development) de 1995 la pauvreté absolue est définie comme suit: « ... a condition characterised by severe deprivation of basic human needs, including food, safe drinking water, sanitation facilities, health, shelter, education and information ».

L'approche « absolue » part donc de l'idée de définir un nombre de biens et de services jugés indispensables pour vivre au sein d'une société donnée. Les ménages ne disposant pas des ressources nécessaires pour acquérir ces biens et services sont considérés comme pauvres.

Il faut noter que même si cette approche est qualifiée d'absolue, elle est toujours liée à la société et à la période à laquelle on fait référence: la pauvreté absolue dans un pays en voie de développement diffère beaucoup de celle dans un pays développé ; de même, au sein même d'un pays, les biens et services jugés essentiels dans les années 1960 ne le sont plus nécessairement dans les années 1990. Par ailleurs, la notion de « pauvreté absolue » est, par certains de ses aspects, proche de celle de la « privation matérielle » (voir la définition citée ci-dessus du Sommet mondial du développement social de 1995).

Des méthodes dites « absolues » ont été développées surtout dans les pays anglo-saxons, c'est-à-dire aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en Australie et dans quelques autres pays.¹

Le seuil de pauvreté utilisé depuis les années 1960 aux Etats-Unis est en fait une variante de la méthode dite du « quota alimentaire ». Il s'agit d'une méthode budgétaire hybride basée sur un panier alimentaire auquel on attribue une valeur monétaire et auquel on applique un multiplicateur.

Lorsque l'administration Johnson a déclaré la « guerre à la pauvreté » en 1964, elle a choisi un seuil de pauvreté absolu. Le "Orshansky Poverty Threshold" – au nom d'une économiste travaillant pour la Social Security Administration (SSA) – est depuis lors en vigueur aux Etats-Unis et le calcul de ce seuil n'a fait l'objet que d'aménagements mineurs. Orshansky propose un certain nombre de seuils (*cutoffs* ou *thresholds*) ajustés selon la taille des ménages, le sexe du chef de ménage, le nombre d'enfants en-dessous de 18 ans et le fait de vivre dans une région rurale ou non. Le seuil est basé sur un « economy food plan », c'est-à-dire un plan d'alimentation jugé adéquat du point de vue nutritionnel auquel est attribué une valeur monétaire. A noter que ce plan d'alimentation est basé sur le comportement de consommation des ménages ayant des revenus faibles. Enfin, la valeur du panier alimentaire est multipliée par 3. Ce multiplicateur résulte du constat que la famille moyenne américaine dépensait environ 1/3 de son revenu pour l'alimentation. A partir de 1969, l'indice des prix à la consommation était utilisé pour actualiser le seuil.

En 1995, Citro et al. critiquent ce « *poverty threshold* » en faisant notamment valoir que les comportements de consommation ont changé depuis les années 1960 (étant donné que la part des dépenses alimentaires dans la structure de consommation a diminué, il faudrait en fait augmenter le multiplicateur). Les auteurs estiment qu'il faudrait l'adapter, notamment en ne

limitant pas le panier de « biens essentiels » à l'alimentation, mais en l'étendant aux vêtements et au logement. Par ailleurs, le seuil devrait être actualisé chaque année sur la base des changements intervenant dans les dépenses de ménages « *The poverty threshold should represent a budget for food, clothing and shelter (including utilities), and a small additional amount to allow for other needs (e.g. household supplies, personal care, non-work related transportation). A threshold for a reference family should be developed using actual consumer expenditure data and updated annually to reflect changes in expenditures on food, clothing and shelter over the previous 3 years.* »²

Globalement, le seuil de pauvreté budgétaire (absolue) proposé dans la suite pour le Luxembourg suit les recommandations des auteurs cités en étendant toutefois le panier dit de « biens et services essentiels », aux TIC, aux loisirs et aux transports. En fait, on a estimé (en suivant les définitions de la pauvreté évoquées plus haut) que l'absence de moyens de transport adéquats et l'inaccessibilité à des loisirs ou à l'information peuvent être considérées comme éléments de privation.

En conclusion

Un seuil, resp. une norme de pauvreté devrait être acceptable pour le grand public, c'est-à-dire compréhensible et faire preuve d'une validité intuitive. Comme le notent Cantillon et al. « *cela implique probablement qu'elle doit, dans une certaine mesure, renvoyer à la notion absolue de pauvreté, ou plus précisément, concevoir la pauvreté comme l'impossibilité de satisfaire les besoins de base* »³. La présente étude va précisément dans cette direction. La méthode devrait également être faisable et fiable du point de vue statistique.

¹ Voir notamment:

– CITRO C. F., MICHAEL R. T. (1995), *Measuring Poverty. A New Approach*, National Academy Press

– Le faible revenu au Canada de 2000 à 2006 selon la mesure du panier de consommation. Rapport final. Ressources humaines et Développement des compétences Canada. octobre 2008.

– The Family Budget Unit: Low Cost but Acceptable. A minimum income standard for the UK: families with young children. H. Parker, The Policy Press and Zaccchaesus 2000 Trust. 1998.

– Development of Indicative Budget Standards for Australia. P. Saunders, J. Chalmers, M. McHugh, C. Murray, M. Bittman, B. Bradbury. Budget Standard Unit, Social Policy Research Centre University of New South Wales. Research Paper No 74. Mars 1998.

² CITRO C. F., MICHAEL R. T. (1995), op. cit

³ CANTILLON et al (2001), op. cit.

Schéma 1: Les normes de pauvreté			
Méthode	Acceptabilité du public	Faisabilité statistique	Approches
Légale	Elevée	Pas du domaine statistique	<i>Statique et dynamique</i>
Relative	Parfois faible	Elevée	
Subjective	Elevée	Peu fiable	
Quota alimentaire	Potentiellement élevée	A examiner	
Budgétaire	Potentiellement élevée	A examiner (cf.. présente étude de faisabilité)	
Source: Adapté de Cantillon et al. (2001)			

Etant donné que des normes légales, comme le RMG au Luxembourg et le minimex en Belgique, sont validées du point de vue politique, le niveau d'acceptation du public est généralement élevé. Mais une telle norme est à la fois un but et un instrument de politique sociale.

On a dit que le seuil relatif contient beaucoup d'arbitraire et que le taux de pauvreté relatif est plutôt une mesure des inégalités. Par contre, le calcul d'un taux de pauvreté relatif est d'une précision statistique indéniable et permet facilement la comparaison entre pays. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle l'approche relative s'est imposée aujourd'hui au niveau européen. Pour le public, un seuil relatif peut toutefois être perçu comme plus théorique qu'un reflet de la réalité. Comme il s'agit plutôt d'une mesure des inégalités, le fait de la considérer comme une norme à laquelle devrait s'orienter la politique de lutte contre la pauvreté est parfois contestée.

La norme de pauvreté subjective peut intéresser le public et être perçue comme intéressante et acceptable. Du point de vue statistique, la norme subjective semble peu adaptée. Le seuil fluctue selon les pays et à l'intérieur des pays selon les circonstances du moment. Par ailleurs, un seuil de pauvreté subjective semble peu adapté comme objectif politique.

La méthode du quota alimentaire et la méthode budgétaire (qui fait l'objet de la présente étude) pourraient être acceptables pour le public du moment qu'il y a consensus dans la société civile et entre la société civile et les décideurs politiques sur le panier de biens dits « essentiels » à prendre en considération. D'où d'ailleurs la nécessité d'engager un dialogue avec les parties prenantes (« stakeholders ») dans ce domaine.

Un seuil de pauvreté budgétaire pourrait également être considéré comme pertinent du point de vue politique étant donné que le seuil suit le pouvoir d'achat s'il est actualisé par l'indice des prix à la consommation et régulièrement mis à jour sur la base de la structure de consommation. Par contre, il semble difficile d'élaborer des budgets comparables pour différents pays. En tout état de cause, cela exigerait un travail méthodologique de fond.

Retenons finalement que la pauvreté, même en la calculant sur la base d'un seuil budgétaire « absolu » reste un concept relatif qui se réfère à une société et à une période données. On peut reprocher aux méthodes objective (budgétaire), subjective et relative d'être arbitraires. En réalité, aucune méthode ne permet à elle seule de saisir la pauvreté dans toutes ces dimensions.

Il s'agit ici de proposer à titre indicatif, à côté des taux de pauvreté relative et subjective et du taux de privation matérielle, une méthode de calcul d'un taux de pauvreté « absolue », c'est-à-dire par rapport à un seuil qui découle d'un panier de biens et services considérés comme essentiels et auxquels on attribue une valeur monétaire.

Les analyses de la pauvreté peuvent être soit statiques (se limitant à une prise de vue pour une année), soit dynamiques, c'est-à-dire s'intéressant aux entrées/sorties de la pauvreté et à la récurrence, resp. à la persistance de la pauvreté. Dans le présent rapport, on s'est intéressé, par exemple, à la « dynamique de la pauvreté » sur la base du seuil relatif de pauvreté (voir chapitre 7 de la deuxième partie du présent rapport).

8.2 La construction d'un panier de consommation « minimal » pour le Luxembourg

On développe ci-après une mesure « absolue » de la pauvreté basée sur un panier « minimal » de biens et de services « essentiels » que les ménages devraient être en mesure s'offrir pour ne pas être qualifiés de « pauvres ». Il s'agit ici de « tester » la faisabilité d'un tel indicateur à partir des sources statistiques disponibles.

Pour construire un panier de consommation de biens et de services « essentiels », il faut définir ce qui est considéré comme essentiel dans la société luxembourgeoise. Il s'agit donc de trouver un équilibre entre les habitudes luxembourgeoises et les normes, car si le panier dévie trop vers les habitudes du ménage moyen, on risque de perdre la notion d'« absolu » et de « minimal », resp. d'« essentiel ».

Le panier luxembourgeois comporte les éléments suivants:

- Nourriture
- Logement
- Vêtements et chaussures
- Transport
- Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
- Loisirs
- Autres biens et services

Le panier a été subdivisé en plusieurs domaines afin de pouvoir distinguer entre biens et services « vitaux » (nourriture, logement, c'est-à-dire loyer et charges, vêtements et chaussures) et biens et services plus « auxiliaires » (Transport, TIC, Loisirs, Autres biens et services).

Les dépenses pour les services de santé ainsi que la garde des enfants ne sont pas incluses dans le panier. Ceci peut se justifier par le fait que le système de santé luxembourgeois intègre ces dépenses au niveau des impôts, resp. cotisations et couvre la plupart des dé-

penses par des remboursements. En ce qui concerne la garde des enfants, les ménages bénéficient d'un soutien financier de l'Etat par l'intermédiaire des chèques-services.

Le panier de consommation proposé est indicatif. Il ne vise pas à prescrire aux ménages comment structurer leurs dépenses. Il n'a en outre rien de normatif, c'est-à-dire les critères utilisés pour la composition du panier ne sont pas considérés comme normes auxquelles les ménages devraient se conformer.

Le panier de consommation est construit pour une famille de référence de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans. La famille de deux adultes et deux enfants est le type de ménage le plus répandu au Luxembourg. Il a été convenu de se limiter aux enfants de moins de 14 ans, ce qui permet des hypothèses et des calculs plus précis. En partant du panier de la famille de référence, l'ajustement à d'autres types de ménages se fait à l'aide de l'échelle d'équivalence qui attribue différents poids aux membres du ménage: 1 à la personne de référence, 0.5 à toute autre personne ayant 14 ans et plus, 0.3 à toute personne ayant moins de 14 ans (échelle OCDE modifiée). En d'autres termes, pour calculer le coût du panier de consommation pour un ménage d'une personne, on divise le coût du panier de la famille de référence par 2.1 ($= 1 + 0.5 + 2 \times 0.3$). L'échelle d'équivalence est basée sur l'idée qu'un ménage d'une personne aura des dépenses par personne plus élevées que, par exemple, un ménage de deux personnes. Ceci est dû au fait qu'il existe beaucoup de produits de base (p.ex. l'équipement du logement, les produits de nettoyage etc.) qui sont achetés en des quantités identiques par les ménages isolés que par les ménages de plusieurs personnes. De même, on fait l'hypothèse qu'un enfant de moins de 14 ans consomme moins qu'un individu de 14 ans et plus.

La construction du panier de consommation se fait en 3 étapes:

- définir les biens et services à inclure ;
- attribuer une quantité et une durée de vie à tous les produits ;
- donner un prix à chaque bien ou service.

Les trois étapes sont importantes et peuvent avoir un impact majeur sur le coût final du panier. C'est dans cette optique que les lecteurs pourront se référer au dernier chapitre de la présente contribution (« recommandations et remarques ») qui envisage des améliorations dans la construction du panier. Le présent travail doit être considéré comme une étude de faisabilité limitée par les ressources disponibles (notamment limitée en termes de temps et de disponibilité des données).¹

Dans la suite sera décrite la construction de chaque domaine du panier et le prix (valeur monétaire) qui lui est attribué. La période de référence du panier de consommation est l'année 2006, les prix utilisés sont soit des prix moyens de l'année 2006, soit des prix de juin 2006 fourni par l'IPC (indice des prix à la consommation) ou des prix de mai 2010 ajustés à 2006 en utilisant l'IPC. Pour illustrer la signification de la « durée de vie » d'un produit, voici un exemple: si un produit coûte X € en juin 2006 et sa durée de vie est de Y ans, le coût annuel attribué à ce produit est de X/Y €.

8.2.1 Nourriture

Afin de prendre en compte les habitudes luxembourgeoises en termes de nutrition, les quantités moyennes des produits achetés par les ménages de référence (les familles avec deux enfants de moins de 14 ans) de l'EBM 2006 (Enquête Budget des Ménages) ont été le point de départ pour la constitution de l'élément « nourriture ». Ces quantités ont ensuite été modifiées selon les recommandations nutritionnelles pour une famille composée de deux adultes et de deux enfants, (une fille de 8 ans et un garçon de 12 ans) en recourant aux conseils d'une diététicienne². L'ajustement s'est fait en tenant compte du bilan énergétique total et des proportions respectives de lipides, de glucides et de protéines.³

Après avoir fixé les quantités pour les produits du domaine « nourriture », on a attribué à chaque produit le prix moyen 2006 d'un produit semblable le moins cher

se trouvant dans la collecte de données de l'IPC (indice des prix à la consommation).

La composition détaillée du domaine « nourriture » est donnée à l'annexe. Ce plan d'alimentation est basé sur la consommation annuelle des ménages (l'EBM se réfère à une année entière), ce qui explique l'apparition de produits saisonniers. Il suppose que la famille prenne chaque repas à la maison, ne consomme pas d'alcool et boive l'eau du robinet. Le coût annuel 2006 de la nourriture s'élève à 7 715 €.

Tableau 52: Coût de l'élément nourriture par catégorie, en €

	Coût 2006
Viande	2 450.11
Poisson	259.79
Œufs	42.13
Produits laitiers	987.70
Produits céréaliers	1 042.75
Fruits	1 098.75
Légumes	761.70
Graisses	88.18
Friandises	314.08
Épices	89.27
Produits préparés	370.85
Boissons	209.28
TOTAL NOURRITURE 2006	7 714.60

Source: prix moyen 2006 IPC

8.2.2 Logement

L'élément logement a été divisé en trois catégories: loyer, charges et équipement électroménager.

Le loyer a été calculé à partir du recensement de la population (RP) de 2001 et ajusté à l'année 2006 par l'inflation. Un logement de 4 ou 5 pièces⁴ dont la surface est comprise entre 75m² et 105m² a été choisi pour la famille de référence, car plus de la moitié des ménages (54.2%) locataires de deux adultes et de deux enfants (<18 ans) habite un logement de 4 ou 5 pièces, la surface médiane de ces logements étant de 80m² respectivement de 100m².

¹ Il s'agit d'un travail de stage de Mme Lisa Borsi (Bachelor en mathématiques, ETH, Zurich)

² Un grand merci à Madame Anne-Marie Reuter, diététicienne au Ministère de la Santé.

³ Table de composition nutritionnelle des aliments Ciqual 2008, Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (afssa).

⁴ D'après le RP 2001, une pièce doit avoir plus de 4 m², sauf salle de bain, toilettes, entrée et hall. Des greniers ou caves aménagés à des fins d'habitation sont à considérer comme pièces d'habitation. [Recensement général de la population, Luxembourg]

Le coût du loyer représente le loyer moyen pour ce type de logement. Afin d'éviter la dépréciation du loyer en raison de l'ancienneté dans le logement (plus longtemps un ménage occupe un logement, plus le loyer dont il doit s'acquitter se déprécie en général par rapport aux loyers du marché), on n'a considéré que les logements locatifs habités depuis moins de 2 ans.

Les charges pour le logement comprennent l'adduction d'eau, l'assainissement des eaux usées, l'enlèvement des ordures, l'électricité et le chauffage. Il existe principalement deux modes de chauffage pour les logements, le gaz et le fuel. Ce dernier étant un peu plus répandu au Luxembourg, il a été choisi comme mode de chauffage de la famille de référence. Le coût attribué aux charges a été calculé à partir de l'EBM 2006 en faisant la somme 1. des dépenses moyennes de la famille de référence pour l'adduction d'eau, l'assainissement des eaux usées et l'enlèvement des ordures ; 2. des dépenses moyennes des ménages habitant le logement de référence (c'est-à-dire un logement de 4 ou 5 pièces, ayant une superficie comprise entre 75 et 105m²) pour l'électricité et le chauffage au fuel. Il a donc été convenu de lier le montant des charges pour l'eau, l'eau usée et les ordures au type de ménage, alors que les charges pour l'électricité et le chauffage sont liées au type de logement.

Comme le loyer correspond à celui d'un logement non meublé, l'équipement électroménager a été ajouté aux dépenses pour le logement. En revanche, l'ameublement du logement a été pris en considération dans l'élément « autres biens et services » (voir plus loin).

L'équipement électroménager comprend (entre parenthèses la durée de vie de l'appareil):

- un réfrigérateur (15 ans)
- un lave-vaisselle (11 ans)
- une cuisinière électrique (12 ans)
- une machine à laver (11 ans)
- un séchoir (11 ans)
- un aspirateur (10 ans)

Les prix pour les appareils électroménagers sont relevés dans l'IPC 2006 et correspondent aux prix les plus bas de juin 2006, la durée de vie correspond à celle du panier élaboré au Royaume-Uni¹. Pour déterminer le coût de l'équipement électroménager, le prix de chaque produit a été divisé par la durée de vie qui lui a été attribuée.

Le coût annuel 2006 pour l'élément logement est:

- loyer: 9 578 €
- charges: 2 297 €
- appareils électroménagers: 151 €

soit un total de 12 026 € par an en 2006.

Tableau 53: Logement: loyer, charges et appareils électroménagers, en €

	Prix 2006
Loyer	9 578.00
Charges	2 297.00
adduction d'eau	255.48
assainissement des eaux usées	176.07
enlèvement des ordures ménagères	209.30
électricité	602.15
chauffage	1 053.65
Appareils électroménagers*	151.00
TOTAL LOGEMENT 2006	12 026.00

Source: dépenses moyennes EBM 2006 N.B.: en ce qui concerne le détail de l'amortissement des appareils électroménagers (durée de vie), voir les explications dans le tableau 2.

Tableau 54: Equipement électroménager, en €

	Prix juin 2006	Durée de vie (ans)	Prix pour 2006
Aspirateur	29.75	10	2.98
Réfrigérateur avec surgélateur	449	15	29.93
Lave-vaisselle	305.04	11	27.73
Machine à laver	369	11	33.55
Séchoir	439	11	39.91
Cuisinière électrique	201.99	12	16.83
TOTAL électroménagers 2006			150.93

Source: prix IPC (juin 2006)

¹ The Family Budget Unit: Low Cost but Acceptable. A minimum income standard for the UK: families with young children. H. Parker, The Policy Press and Zacchaeus 2000 Trust. 1998.

8.2.3 Vêtements et chaussures

L'idéal pour calculer cet élément serait d'avoir une liste explicite des besoins minimaux en vêtements et chaussures pour chaque membre de la famille de référence, comme cela a été fait au Canada et au Royaume-Uni par exemple. Dans ces deux pays, des listes détaillées ont été établies, renfermant la quantité, la durée de vie et un prix qui tient compte de la qualité de chaque pièce d'habillement.

Au Luxembourg, la sélection très réduite des produits vêtements et chaussures de l'IPC n'a pas permis d'extraire des produits ayant la qualité et le prix souhaités par le panier de consommation, d'où l'impossibilité de donner un prix aux produits des listes établies par les pays mentionnés en haut. Face à ce manque d'information, le coût associé aux vêtements et chaussures a été calculé à l'aide d'un coefficient multiplicatif basé sur l'EBM 2006.

Le coefficient correspond à la moyenne des rapports de la dépense pour les vêtements et chaussures sur la dépense pour la nourriture, le transport et le logement des ménages de référence de l'EBM 2006 des cinq premiers déciles (168 ménages). Il aurait sans doute été préférable de se limiter aux deux premiers déciles mais la taille d'échantillon aurait alors été trop petite. Afin d'intégrer le coût des vêtements et chaussures dans le panier de consommation, le coefficient a été multiplié par le coût des éléments nourriture, logement (loyer et charges) et transport du panier.

Pour l'année 2006 le coefficient de l'élément vêtements et chaussures s'élève à 0.12 et le coût annuel de cet élément est de 2 898 €.

8.2.4 Transport

Selon le recensement de la population de 2001, 92.3% des ménages de référence disposent d'une ou de plusieurs voitures. On peut en conclure que pour les familles luxembourgeoises la voiture joue un rôle important dans l'organisation du quotidien. En partant de l'hypothèse précédente, le coût de l'élément transport correspond à l'achat et l'entretien d'une voiture fréquemment immatriculée au Luxembourg (selon SNCT) et comporte:

- le coût d'achat de juin 2006 d'un modèle d'occasion datant de 2001 (modèle de base, cylindrée 1390 et de 64.800 km, durée de vie de la voiture: 5 ans)
- l'assurance annuelle obligatoire (responsabilité civile) et l'assurance du chauffeur
- l'achat de quatre pneus (toute saison, durée de vie: 3 ans)
- deux révisions en trois ans
- un coût fixe attribué à l'entretien/réparation
- le contrôle technique obligatoire
- un lavage par année
- deux heures de parking par semaine
- 1335 litres d'essence par année (l'équivalent de 15000 km par année)
- une carte « Jumbo » pour un enfant, abonnement annuel pour le transport public

Le coût annuel total 2006 de l'élément transport s'élève à 3 683 €.

Tableau 55: Transport, en €

	Prix 2006	Durée de vie (ans)	Quantités	Prix/Année 2006
Voiture, modèle de 2001	6 320.00	5	1	1 264.00
Pneus (prix ajusté)	275.52	3	4	91.84
Révision (prix ajusté)	258.67	3	2	172.45
Réparation. 1 heure de travail	65.11	1	1	65.11
Réparation, coût global	100.00	1	1	100.00
Essence	1.08	1	1 335 litres	1440.47
Assurance (prix ajusté)	392.22	1	1	392.22
Contrôle technique	19.00	1	1	19.00
Lavage	4.45	1	1	4.45
Parking	0.80	1	104 heures	83.20
Transport public, jumbo	50.00	1	1	50.00
TOTAL TRANSPORT 2006				3682.73

Sources : prix IPC 2006 sauf prix ajustés (prix relevés en 2010 et ajustés à 2006 par l'IPC):

- pneus, reifendirekt.de, prix mai 2010
- révision, grand concessionnaire du Luxembourg, prix approximatif mai 2010
- assurance, grande société d'assurances luxembourgeoise, mai 2010
- et le prix de la voiture est fourni par l'eurotaxglass's de la Belgique.

8.2.5 Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Etant donné que les TIC jouent de nos jours un rôle non-négligeable dans la communication quotidienne, mais également dans l'éducation et la formation, ils ont été ajoutés au panier de consommation. L'élément TIC représente les dépenses pour plusieurs appareils de télécommunications et les abonnements y relatifs. Les prix des abonnements correspondent aux prix des P&T en mai 2010 (ajustés à 2006 par l'IPC) et ceux des appareils aux prix de juin 2006 de l'IPC.

Les produits suivants sont intégrés dans le domaine des TIC (entre parenthèses la durée de vie associée à l'appareil):

- un ordinateur (5 ans)
- un écran ordinateur (5 ans)
- une souris (5 ans)
- un clavier (5 ans)

- une imprimante (5 ans)
- un téléviseur (12 ans)
- une radio (12 ans)
- un téléphone fixe (12 ans)
- deux téléphones portables (2 ans)

Afin d'adapter les dépenses pour ces produits à l'année 2006, le prix d'achat de chaque produit a été divisé par la durée de vie qui lui est attribué. Les dépenses pour les services TIC incluent les frais de connexion Internet, d'abonnement pour les deux téléphones portables, d'abonnement de la télévision (incluant le coût de la location du décodeur) et de la ligne fixe. Les frais de communications sont inclus dans les offres précédentes.

Le coût annuel 2006 des TIC est de 1 534 € dont

- 247 € pour les appareils TIC et
- 1 287 € pour les abonnements et les communications.

Tableau 56: Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) , en €

	Prix 2006	Durée de vie (ans)	Quantités	Coût 2006/Année
Ordinateur	459.99	5	1	92
Ecran ordinateur	209	5	1	41.8
Souris	15	5	1	3
Clavier	39.9	5	1	7.98
Imprimante	69	5	1	13.8
Téléviseur	499	12	1	41.58
Radio portable	35	12	1	2.92
Téléphone fixe	39	12	1	3.25
Téléphone portable (prix ajusté)	40.33	2	2	40.33
Abonnement Internet (prix ajusté)	311.62	1	1	311.62
Abonnement et communication ; téléphonie mobile (prix ajusté)	216.24	1	2	432.47
Abonnement et communication ; téléphonie fixe (prix ajusté)	303.23	1	1	303.23
Abonnement télévision (prix ajusté)	239.59	1	1	239.59
TOTAL TIC 2006				1 533.57

Sources : prix IPC juin 2006 sauf prix ajustés (prix relevés en 2010 et ajustés à 2006) :

- téléphone portable, P&T, prix mai 2010
- abonnements et communications, P&T, prix mai 2010

8.2.6 Loisirs

Des loisirs sont mis à disposition de la famille de référence, à savoir:

- une semaine de vacances à la côte belge (location appartement + budget loisirs vacances) par an ;
- une entrée patinoire et frais de location de patins pour toute la famille par an ;
- deux entrées piscine par mois pour les adultes et une entrée piscine par mois pour les enfants ;
- trois entrées de cinéma par personne par an ;
- une visite de musée pour toute la famille par an ;
- deux entrées de théâtre par personne par an ;
- une visite d'un parc d'attraction pour toute la famille par an ;
- un abonnement annuel à un journal quotidien luxembourgeois

Les vacances ont été incluses, car la grande majorité des personnes (78.9 %) au Luxembourg a entrepris un voyage de loisirs en 2007 et par conséquent le fait de ne pas pouvoir se permettre des vacances peut être perçu comme une privation. La côte belge est connue comme une destination populaire des Luxembourgeois et accessible aux personnes à budget restreint. L'aller-retour est effectué en voiture et le coût de l'essence est inclus dans l'élément transport. Les dépenses pour les loisirs sont considérées ici comme « essentiels » pour envisager l'intégration complète dans la société.

Le coût annuel 2006 des loisirs revient à 1 066€.

8.2.7 Autres biens et services

Cet élément comprend les dépenses pour les biens et services auxquels, pour les mêmes raisons que pour l'élément vêtements et chaussures, il a été impossible d'attribuer des prix. Face aux contraintes évoquées, les dépenses pour les autres biens et services ont été intégrées dans le panier à l'aide d'un coefficient multiplicatif qui est déterminé de façon analogue à celui de l'élément vêtements et chaussures: le coefficient correspond à la moyenne des rapports de la dépense des ménages de référence pour ces autres biens et services (liste détaillée à l'annexe 2) sur la dépense de ces ménages pour la nourriture, le logement et le transport, en se limitant aux cinq premiers déciles de l'EBM 2006. En multipliant le coût total des éléments nourriture, logement (loyer et charges) et transport du panier par ce coefficient, on obtient le coût total attribué aux « autres biens et services ».

Tableau 57: Loisirs, famille de référence, en €

	Prix		Prix /	
	Prix	moyen	Quantité	Année
	2010	2006	/Année	2006
Patinoire, billet adulte		3	2	6
Patinoire, billet enfant		2	2	4
Locations de patins, 2 heures		2.5	4	10
Piscine couverte, adulte		1.4	48	67.2
Piscine couverte, enfant		0.7	24	16.8
Cinéma, jeune		6	6	36
Cinéma, adulte		7.5	6	45
Musée, adulte		5	2	10
Musée, enfant (gratuit)		-	2	-
Théâtre, adulte		20	4	80
Théâtre, jeune		8	4	32
Parc d'attraction, adulte		7	2	14
Parc d'attraction, enfant		4	2	8
Abonnement annuel à un journal quotidien		170	1	170
Location appartement côte belge, une semaine, haute saison	475			
Budget loisirs vacances	150			
Total vacances (location+budget)	625	567	1	567
TOTAL LOISIRS 2006				1 066

Sources : prix IPC moyen 2006 sauf l'abonnement au journal qui correspond au prix juin 2006 de l'IPC. Les prix relevés en 2010 sont ajustés à 2006 sur base de l'IPC. Location appartement : prix haute saison dans un « parc » de logements de vacances connu.

Certains articles sont inclus, parce qu'ils font partie de la plupart des budgets des ménage (comme les dépenses pour jardinage, par exemple). D'autres sont inclus car ils sont considérés comme essentiels (comme les soins personnels ou l'ameublement). Les détails pour cet élément se trouvent à l'annexe. Le coefficient pour les « autres biens et services » correspond à 0.16 en 2006 et le coût de cet élément s'élève à 3 673 €.

8.2.8 Structure globale du panier de biens et services « essentiels »

Dans la structure du panier de biens « essentiels », le loyer constitue l'élément le plus important avec 30% du total, avec les charges même près de 37% du total (voir tableau 58). Viennent ensuite la nourriture (24% du total) et les transports et les « autres biens et services » (avec 11 % du total pour chacun des 2 éléments).

Le seuil de pauvreté « absolue » pour la famille de référence (2 adultes, 2 enfants de – de 14 ans) se situe à 32 595 € en 2006. Ce seuil est ajusté aux autres types de ménages par l'échelle d'équivalence « OCDE modifiée » (à ce sujet, voir plus haut). Pour un adulte vivant seul, le seuil est de 15 521 € en 2006

Tableau 58: Structure du panier de biens «essentiels», 2006 (en € et en % du total)

Élément	Coût en € pour l'année 2006	Pourcentage
Nourriture	7 715	23.67%
Transport	3 683	11.30%
Logement: Loyer	9 578	29.39%
Logement: Charges	2 297	7.05%
Logement: appareils électroménagers	151	0.46%
TIC	1 534	4.71%
Loisirs	1 066	3.27%
Vêtements et chaussures	2 898	8.89%
Autres	3 673	11.27%
TOTAL 2006	32 595	100.00%

Source : STATEC, Panier de biens et de services proposé dans la présente étude

Tableau 59: Seuils de pauvreté « absolue » en 2006 selon différents types de ménage, en €

Type de ménage	Seuil annuel 2006	Seuil mensuel
Famille de référence (2 adultes et 2 enfants < 14 ans)	32 595	2 716
1 adulte	15 521	1 293
1 adulte et 1 enfant (< 14 ans)	20 177	1 681
1 adulte et 2 enfants (< 14 ans)	24 833	2 069
1 adulte et 3 enfants (< 14 ans)	29 490	2 457
1 adulte et 1 enfant (< 14 ans), 1 enfant (> 14 ans)	27 938	2 328
2 adultes et 3 enfants (< 14 ans)	37 250	3 104
2 adultes et 1 enfant (< 14 ans)	27 938	2 328
2 adultes	21 729	1 811

Source : STATEC, Panier de biens et de services proposé dans la présente étude

Tableau 60: Comparaison des seuils de pauvreté relatif, « absolu » (« budgétaire ») et « extrême » pour 2006

	Seuil de pauvreté relatif (60 % du revenu médian équivalent)	Seuil de pauvreté « absolu » (panier de biens et services essentiels)	Seuil de pauvreté « extrême » (panier limité aux éléments logement, nourriture et vêtements)
Famille de 2 adultes et 2 enfants de – 14 ans	37 145 €	32 595 €	22 639 €
1 adulte	17 688 €	15 521 €	10 708 €

Source : Pour le seuil de pauvreté relatif EU-SILC ; pour les seuils de pauvreté « absolue », resp. « extrême », panier de biens et de services proposé dans la présente étude:

8.2.9 Mise à jour du panier de consommation

Les prix de 2006 peuvent être ajustés à n'importe quelle autre année à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC). On peut appliquer l'IPC à diffé-

rents niveaux, plus ou moins détaillés. Cette méthode a le défaut de ne pas tenir compte des changements dans la structure des dépenses des ménages qui interviennent pour les éléments ajoutés au panier par le coefficient multiplicatif (basé sur l'enquête budget des ménages, EBM) et les dépenses prévues pour les charges liées au logement. Afin de tenir compte des changements de la structure des dépenses qui affectent ces éléments du panier, on pourrait recalculer les coefficients et les charges à partir de l'EBM de l'année en question et ajuster tous les autres montants par l'IPC. Le loyer pourrait être réévalué par le prochain recensement de la population qui aura lieu en 2011.

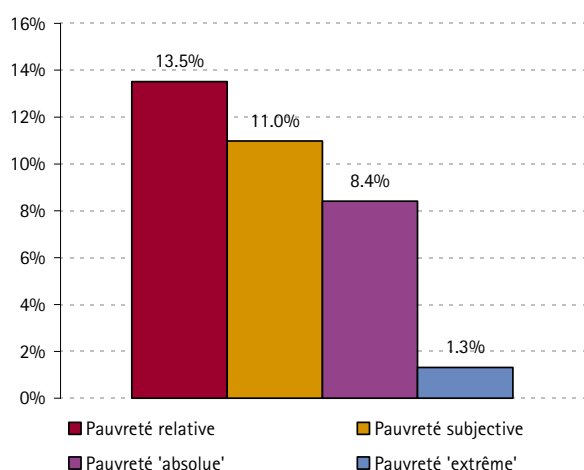
8.3 A titre indicatif: les taux de risque de pauvreté selon différents seuils

Pour calculer les taux des risque de pauvreté par rapport aux différents seuils, il faut connaître les revenus, dans le présent cas ceux de l'année 2006. Les données sur les revenus au Luxembourg proviennent de l'enquête EU-SILC (réalisée en 2007 et qui contient les données pour 2006). Le revenu à comparer au seuil est le revenu net disponible.

Le seuil de pauvreté relative correspond à 60% du revenu médian. 13.5% des personnes au Luxembourg vivaient en dessous du seuil relatif en 2006. Le pourcentage de personnes ne disposant pas des moyens suffisants pour se procurer les biens et services du panier de consommation de biens « essentiels » présenté dans la présente étude est de 8.4 % en 2006.

Afin d'identifier les individus ne pouvant se procurer les biens et services « de base », c.-à-d., nourriture, logement (loyer et charges) et vêtements et chaussures du panier de consommation, un seuil de pauvreté « extrême » a été calculé. Pour une personne seule, ce seuil se situait à 10 708 € en 2006, pour la famille de référence il est de 22 639 €. Le taux de risque de pauvreté correspondant à ce seuil est de 1.3 % en 2006 pour l'ensemble de la population.

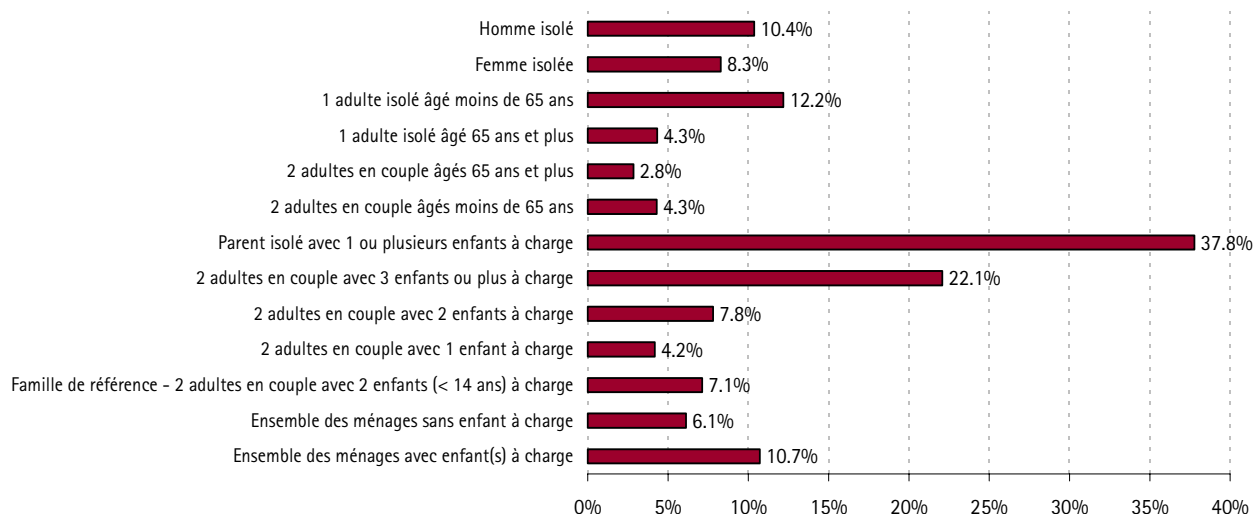
Le taux de pauvreté subjective est constitué par la part des personnes ayant un revenu qu'ils considèrent comme inférieur à celui qui leur permettrait de joindre les deux bouts. En 2006, 11% des personnes vivaient dans un ménage dont le revenu disponible était inférieur au revenu estimé par ceux-ci comme nécessaire pour joindre les deux bouts.

Graphique 104: Taux de risque de pauvreté selon les différentes méthodes de mesure, 2006

biens et services « essentiels » proposé dans la présente étude ; seuil de pauvreté « extrême » = panier limité aux biens vitaux (nourriture, logement, vêtements et chaussures) ; seuil de pauvreté relatif = 60% du revenu médian équivalent ; seuil de pauvreté subjective = revenu que les personnes interrogées considèrent comme nécessaire pour joindre les deux bouts

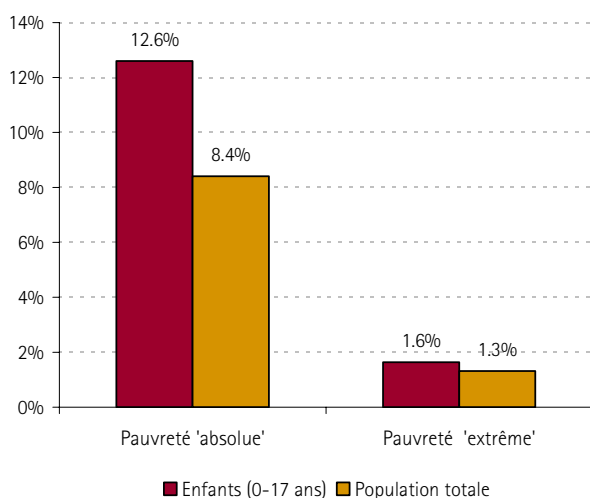
Taux de risque de pauvreté « absolue » selon le type de ménage

Le type de ménage le plus menacé par la pauvreté est celui d'un parent isolé ayant des enfants à charge. Le taux de risque de pauvreté « absolue » est de 37.9% pour ce type de ménage. D'une manière générale, on peut dire que la présence d'enfants (17 ans et moins) dans un ménage augmente le risque de pauvreté (10.7% des ménages avec enfants se situent en dessous du seuil de pauvreté « absolue », contre 6.1% des ménages sans enfants). 7.1% des familles de référence (2 adultes et 2 enfants) sont exposées au risque de pauvreté « absolue ». D'une manière générale, et assez logiquement étant donné qu'on utilise la même échelle d'équivalence (OCDE modifiée) pour calculer le seuil de pauvreté « absolue » comme le seuil de pauvreté relatif, on retrouve des caractéristiques similaires pour les taux de pauvreté relatifs par types de ménage (voir le chapitre 3 de la deuxième partie du présent rapport) et pour les taux de pauvreté « absolue ». Le niveau des taux de pauvreté « absolue » est cependant plus faible pour tous les types de famille.

Graphique 105: Taux de risque de pauvreté « absolue » selon différents types de ménage, 2006

Source : pour les revenus EU-SILC; seuil de pauvreté « absolue » = panier de biens et services « essentiels » proposé dans la présente étude

Graphique 106: Taux de risque de pauvreté « absolue » et « extrême »: comparaison enfants-population totale, 2006



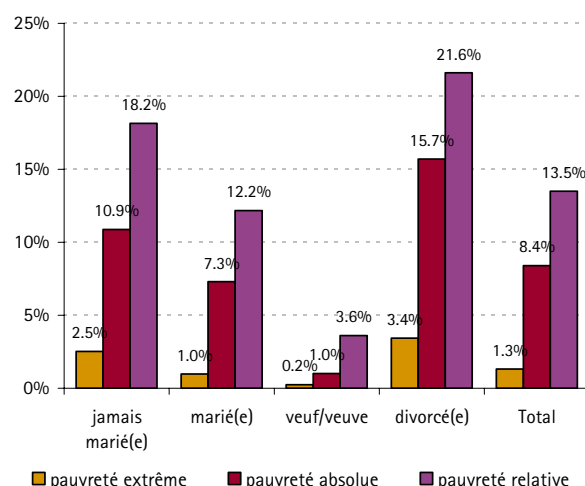
Source : pour les revenus EU-SILC ; seuil de pauvreté « absolue » = panier de biens et services « essentiels » proposé dans la présente étude ; seuil de pauvreté « extrême » = panier limité aux biens vitaux (nourriture, logement, vêtements et chaussures)

Le taux de pauvreté « absolue » des enfants (0-17 ans) était de 12.6% en 2006, contre 8.4% pour la population dans son ensemble. A titre de comparaison, le taux de pauvreté relatif des enfants (seuil de 60% du revenu médian équivalent) était de 19.6% en 2006. On peut également calculer un taux de pauvreté rapporté au seuil de pauvreté « extrême ». Rappelons que ce seuil est constitué par le panier de consommation se limitant à la nourriture, au logement (y compris les charges) et aux vêtements et chaussures (biens considérés comme « vitaux »). En 2006, le taux de pauvreté « extrême » aurait été de 1.6% pour les enfants et de 1.3% pour l'ensemble de la population..

En ce qui concerne le taux de pauvreté « absolue » selon le statut marital, on note que les personnes divorcées sont les plus touchées (15.7% en 2006), alors que pour les mariés le taux est de seulement 7.3%. Il devient très faible pour les veufs/veuves (1.0%). A titre de comparaison le taux de pauvreté relatif était de 21.6% en 2006 pour les divorcés, de 12.2% pour les mariés et de 3.6% pour les veufs/veuves.

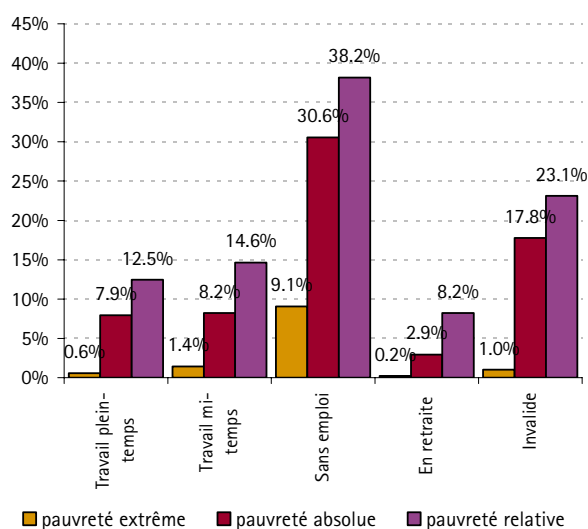
Par ailleurs, en 2006, la pauvreté « extrême » serait également la plus développée chez les divorcés (taux de 3.4%) et la plus faible chez les mariés (1%) et les veufs/veuves (0.2%).

Graphique 107: Taux de risque de pauvreté relative, « absolue » et « extrême » selon le statut marital de la personne de référence du ménage, 2006



Source : pour les revenus EU-SILC ; seuil de pauvreté « absolue » = panier de biens et services « essentiels » proposé dans la présente étude ; seuil de pauvreté « extrême » = panier limité aux biens vitaux (nourriture, logement, vêtements et chaussures) ; seuil de pauvreté relatif = 60% du revenu médian équivalent

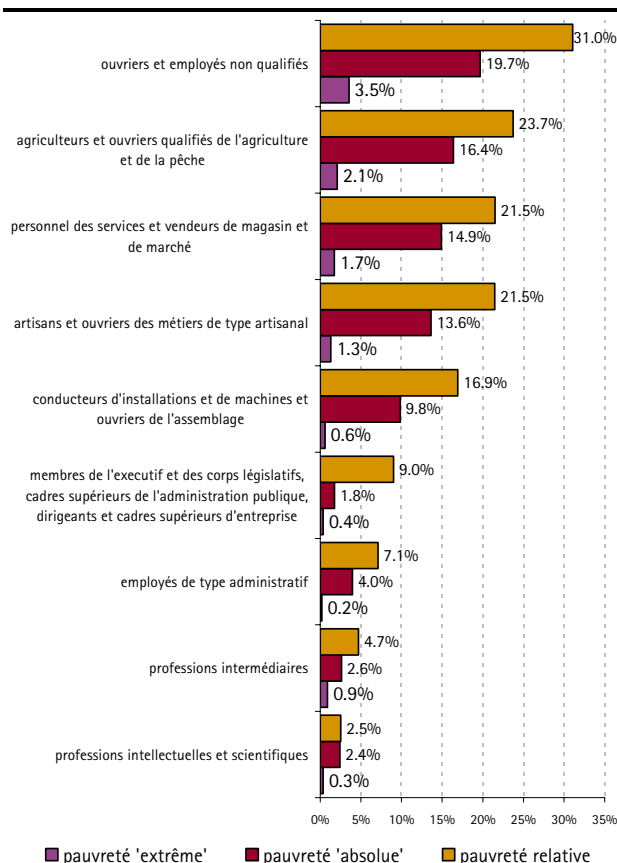
On peut encore souligner les différences en fonction de l'activité économique de la personne de référence du ménage. Le taux de pauvreté des sans-emploi est le plus élevé que ce soit en termes de pauvreté relative (38.2%), « absolue » (30.6%) ou « extrême » (9.1%). Pour ceux qui travaillent à plein-temps, les taux de pauvreté sont de respectivement 12.5% (pauvreté relative), de 7.9% (pauvreté « absolue ») et de 0.6% (pauvreté « extrême »). Les taux de pauvreté relative et absolue des travailleurs à mi-temps sont légèrement plus élevés que ceux des travailleurs à plein temps. Pour les retraités, les taux de pauvreté (relative, « absolue », « extrême ») sont les plus faibles avec 8.2%, resp. 2.9% et 0.2%.

Graphique 108: Taux de risque de pauvreté relative, « absolue », et extrême par activité économique de la personne de référence du ménage, 2006

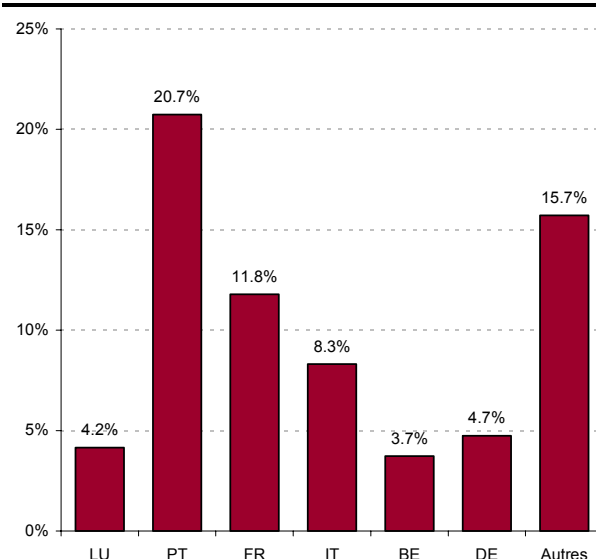
Source : pour les revenus EU-SILC ; seuil de pauvreté « absolue » = panier de biens et services « essentiels » proposé dans la présente étude ; seuil de pauvreté « extrême » = panier limité aux biens vitaux (nourriture, logement, vêtements et chaussures) ; seuil de pauvreté relatif = 60% du revenu médian équivalent

Le classement des professions selon les taux de pauvreté est relativement similaire pour les trois seuils de pauvreté. Les ouvriers et employés non-qualifiés sont les plus exposés au risque de pauvreté relatif (31%), « absolu » (19.7%) et « extrême » (3.5%). Pour les professions intellectuelles et scientifiques, le taux de pauvreté relatif se situe à seulement 2.5%. Le taux de pauvreté « absolue » se situe à un niveau voisin (avec 2.4%) et la pauvreté « extrême » est très limitée dans ce groupe (0.3%)

Finalement, pour les Luxembourgeois (4.2%), le risque de pauvreté « absolue » est moins élevé que pour les Portugais (20.7%), les Français (11.8%) et les Italiens (8.3%). Pour les Belges (3.7%) habitant le Luxembourg le taux est encore plus faible que pour les Luxembourgeois, alors que les Allemands (4.7%) se situent à un niveau légèrement supérieur.

Graphique 109: Taux de risque de pauvreté selon profession de la personne de référence, 2006

Source : pour les revenus EU-SILC ; seuil de pauvreté « absolue » = panier de biens et services « essentiels » proposé dans la présente étude ; seuil de pauvreté « extrême » = panier limité aux biens vitaux (nourriture, logement, vêtements et chaussures) ; seuil de pauvreté relatif = 60% du revenu médian équivalent

Graphique 110: Taux de risque de pauvreté « absolue » selon la nationalité de la personne de référence, 2006

Recommandations et remarques

La qualité de certains éléments du panier pourrait être améliorée en appliquant des prix plus « justes », tenant compte de la qualité et du lieu d'achat du produit. L'IPC contient un échantillon restreint de prix par produit et il est presque impossible de tenir compte de la qualité. En optant pour un produit et un prix donné, il ne faut pas oublier qu'il s'agit de donner un prix au panier de consommation « minimal ».

Afin d'améliorer l'élément nourriture, on pourrait se consacrer à la recherche de prix qui reflètent davantage la qualité envisagée pour le panier de biens et services « essentiels ». Il faut cependant noter que ce sont souvent les familles pauvres qui n'ont pas les moyens de se procurer les produits les moins chers, en raison de contraintes temporelles ou d'un manque d'information.

Plusieurs produits alimentaires de l'EBM ne sont pas collectés dans le cadre de l'IPC (indice des prix à la consommation) et en conséquence, ne figurent pas parmi les produits prévus par le panier de consommation. Dans le futur, on pourrait envisager d'ajouter ces produits à l'IPC.

Pour affiner l'élément nourriture, on pourrait envisager une conversion des quantités achetées en quantités consommées de plusieurs produits comme ça a été fait au Royaume-Uni.¹ La discussion sur la qualité des produits peut être étendue sur l'élément « vêtements et chaussures ». Il serait important d'arriver à un panier explicite pour ces éléments, cela d'autant plus qu'ils font partie des biens et services « vitaux » du panier de consommation. Le prix de cet élément dépend beaucoup de la qualité et une recommandation serait de s'orienter au modèle du Royaume-Uni et de se consacrer à la recherche de prix adéquats à associer aux vêtements et chaussures inclus dans le panier.

Au Royaume-Uni, lors de l'élaboration du « minimum income standard for the UK » qui envisage un niveau de vie « low cost but acceptable », il y a eu des groupes de discussion formés par les familles cibles afin de bien percevoir les besoins de ces familles et le niveau de vie envisagé (qualité, durée de vie des produits).

Les charges ajoutées au logement sont difficiles à saisir correctement. Il existe des méthodes complexes (développées notamment en Australie et au Royaume-Uni²) qu'on n'avait pas la possibilité de mettre en œuvre dans le cadre du présent travail. Pourquoi avoir calculé ces dépenses à partir de l'EBM ? On aurait pu attribuer une quantité annuelle à chaque élément inclus dans les dépenses « charges » et lui attribuer un prix. Le grand problème dans cette approche est l'absence d'un prix unique au niveau national. Il était donc jugé préférable d'intégrer les charges par l'intermédiaire de l'EBM.

Les éléments « vêtements et chaussures » et « autres biens et services » sont liés par définition aux éléments nourriture, transport et logement (loyer et charges) étant donné qu'ils sont ajoutés sur la base d'un « coefficient multiplicateur ». Si les coûts associés aux éléments nourriture, transport et logement ne correspondent pas au niveau de vie envisagé par le panier de consommation, l'erreur sera amplifiée en ajoutant les biens et services par le coefficient. En fait, les trois éléments nourriture, transport et logement sont assez explicites, mais une amélioration peut être envisagée en mettant l'accent sur la qualité des produits (ce qui se répercutera sur les prix, notamment pour l'élément nourriture).

En ce qui concerne l'élément TIC, on a rencontré un problème incontournable: comment choisir le distributeur pour les abonnements (télévision, internet, téléphone fixe et téléphone portable) ? Étant donné que les offres changent en continu, il est pratiquement impossible de détecter les prix les plus bas qui dépendent notamment de la formule choisie etc. Le choix a été donc fait de façon assez arbitraire.

D'autres pays, notamment l'Australie et le Royaume-Uni, ont élaboré des paniers très explicites, même pour les « autres biens et services ». En prenant comme modèle la méthode du Royaume-Uni, on pourrait envisager un travail semblable au Luxembourg, mais en étant conscient de la tâche à accomplir: le choix de la qualité et, par conséquent, du prix d'un bien n'est pas univoque et chaque niveau de décision (lieu d'achat, qualité, durée de vie) a un impact important sur le coût total du panier.

¹ The Family Budget Unit: Low Cost but Acceptable. A minimum income standard for the UK: families with young children. H. Parker, The Policy Press and Zacchaeus 2000 Trust. 1998.

² Development of Indicative Budget Standards for Australia. P. Saunders, J. Chalmers, M. McHugh, C. Murray, M. Bittman, B. Bradbury. Budget Standard Unit, Social Policy Research Centre University of New South Wales. Research Paper No 74. Mars 1998.

Un exemple: comment choisir le canapé de la famille de référence ? Il faut se mettre d'accord sur le lieu d'achat, la qualité et la durée de vie. Si le canapé coûte 200 €, il est peut-être de moindre qualité qu'un canapé plus cher. On lui associe une durée de vie de 6 ans. Le prix annuel est en conséquence de 33.33 €. Pour une durée de vie de 10 ans, le prix annuel serait de 20 €. Comme cette procédure est répétée avec tous les produits, il faut être conscient de l'impact cumulé

de toutes les décisions. On a déjà dit que la méthode budgétaire (qui fait l'objet de la présente étude) pourrait être acceptable pour le public du moment qu'il y a consensus dans la société civile et entre la société civile et les décideurs politiques sur le panier de biens dits « essentiels » à prendre en considération. Le cas échéant, cela ne peut passer que par le dialogue entre toutes les parties prenantes.

1. Abréviations

EBM = Enquête Budget des Ménages

IPC = Indice des Prix à la Consommation

RP = Recensement de la Population

SNCT = Société Nationale de Contrôle Technique

EU-SILC = EU Survey on Income and Living Conditions

TIC = Technologies de l'Information et de la Communication

Annexe 1

Tableau: Plan d'alimentation hebdomadaire pour une famille de deux adultes, d'une fille de 8 ans, et d'un garçon de 12 ans, basé sur la consommation annuelle (EBM 2006)

Aliment	Quantité EBM 2006	Quantité modifiée
Viande		
Viande de bœuf	1.347 kg	1.400 kg
Viande de veau	0.128 kg	0.200 kg
Viande de porc	1.221 kg	1.221 kg
Viande de volaille	0.922 kg	1 kg
Salami	2.373 kg (total salami et saucisson)	0.750 kg
Saucisson		0.750 kg
Jambon	0.237 kg	0.300 kg
Poisson		
Poisson frais, truite	0.234 kg	0.390 kg
Fruits de mer, moules	0.195 kg	0.195 kg
Poisson en conserve, thon	0.171 kg	0.171 kg
Œufs	6.2 pièces	6.2 pièces
Produits laitiers		
Lait entier	3.179 l	4 l
Lait demi-écrémé	1.630 l	1.630 l
Crème de lait	1.286 l	0.690 l
Yaourt nature	1.156 kg (total yaourt)	0.578 kg
Yaourt fraises		0.578 kg
Fromage	2.307 kg	1.54 kg
Produits céréaliers		
Pain de ménage	1.479 kg	3.5 kg
Baguette	0.659 kg	0.659 kg
Biscuits	0.341 kg	0.200 kg
Céréales	0	0.500 kg
Riz	0.286 kg	0.750 kg
Pâtes	0.740 kg	1.5 kg
Pommes de terre	2.066 kg	3 kg
Fruits		
Oranges	0.425 kg	0.844 kg
Citrons	0.34 pièces	0.34 pièces
Clémentines	0.225 kg	0.225 kg
Bananes	0.582 kg	1.1 kg
Pommes	3.380 kg	3.799 kg
Poires	0.191 kg	0.610 kg
Pêches*	0.844 kg	2.330 kg
Raisins	0.206 kg	0.206 kg
Fraises	0.165 kg	0.165 kg
Melons	0.208 pièces	0.208 pièces
Raisins secs	0.087 kg	0.087 kg
Ananas en conserve	0.208 kg	0.208 kg
Légumes		
Laitue (tête de laitue)	0.403 pièces	2 pièces
Endives	0.071 kg	0.071 kg
Chou-fleur	0.169 kg	0.163 pièces
Chou	0.193 kg	0.150 pièces
Tomates	3.844 kg	4 kg
Concombres	0.278 pièces	1.117 pièces
Courgettes	0.119 kg	0.119 kg
Poivrons	0.119 kg	0.119 kg
Carottes	0.428 kg	0.673 kg
Oignons	0.235 kg	0.235 kg
Champignons	0.092 kg	0.100 kg
Pois et carottes en conserve	1.318 kg	1.318 kg
Graisses		
Beurre	0.223 kg	0.223 kg
Margarine	0.137 kg	0.137 kg
Huile d'olive	0.144 l	0.144 l
Huile maïs	0.254 l	0.254 l

Tableau 1: Plan d'alimentation hebdomadaire pour une famille de deux adultes, d'une fille de 8 ans, et d'un garçon de 12 ans, basé sur la consommation annuelle (EBM 2006) – suite

Friandises		
Chocolat	0.260 kg	0.260 kg
Confiseries	0.203 kg	0.203 kg
Glaces	0.369 l	0.369 l
Pâte à tartiner, chocolat	0.173 kg	0.173 kg
Pâtisserie ordinaire (Kaffiskichelcher)	0.322 kg	0.375 kg
Pâtisserie fine	0.133 kg	0.125 kg
Sucre	0.212 kg	0.212 kg
Confiture	0.096 kg	0.096 kg
Miel	0.042 kg	0.042 kg
Epices		
Sel	0.098 kg	0.098 kg
Poivre et autres épices	0.040 kg	0.040 kg
Produits préparés		
Pizza	0.213 kg	0.700 kg
Soupes	0.247 kg	0.247 kg
Sauces préparées	0.462 kg	0.462 kg
Boissons		
Café	0.265 kg	0.265 kg
Thé	0.014 kg	0.014 kg
Chocolat en poudre	0.036 kg	0.036 kg
Limonades	3.535 l	3.535 l
Jus de fruits	2.378 l	2.378 l
Jus de légumes	0.027 l	0.027 l
eau minérale du robinet		

* la quantité élevée de pêches s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de prix IPC pour les abricots et ils ont été ajoutés aux pêches.

Annexe 2

Tableau: Variables de l'EBM incluses dans les « autres biens et services »

Mobilier de salon
Mobilier de salle à manger
Mobilier de chambre à coucher
Mobilier de cuisine
Mobilier de bureau
Mobilier de salle de bain
Luminaires
Articles de ménage en textiles
Petits appareils électroménagers
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage
Outils pour la maison et le jardin (sauf gros outillage à moteur pour le jardin)
Articles de ménage non durables
Jardin, plantes et fleurs
Jeux, jouets et passe-temps
Livres autres que scolaires
Livres autres que scolaires – achats sur internet ou par catalogue
Livres scolaires et livres de formation
Livres scolaires et livres de formation – achats sur internet ou par catalogue
Articles de papeterie et de dessin
Salons de coiffure
Appareils électriques pour soins personnels
Appareils non électriques pour soins personnels
Articles d'hygiène corporelle et produits de beauté
Autres produits pour soins personnels
Commissions pour services bancaires et autres services financiers
Services postaux
Logiciels
Réparation des équipements audiovisuels, photographiques et informatiques
Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air